



«Accès au logement des jeunes»

Mise en place d'un réseau d'hébergement en chambres chez les particuliers pour les jeunes en mobilité

Gérard Boudesseul

Laurence Laffite

Morgan Peuvrel

Céline Vivent

Centre associé régional Céreq - ESO Caen



FEJ
FONDS
D'EXPERIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

Céreq

10, place de la Joliette BP21321
13 567 Marseille Cedex 02

Rapport d'évaluation finale remis par le Céreq au Fonds d'expérimentation pour la jeunesse dans le cadre de l'appel à projets lancé en avril 2009 par le ministère en charge de la Jeunesse.

Ce rapport est également publié sur le site du FEJ

www.experimentationsociale.fr

août 2012

Cette évaluation a été financée par le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°1 lancé en avril 2009 par le ministère en charge de la Jeunesse.

Le Fonds d'expérimentations est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. À cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le ministère.

Le Céreq est évaluateur de 22 expérimentations. Cette collection spéciale des Net.doc reproduit les rapports d'évaluation remis au Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Ils sont également disponibles sur son site :

<http://www.jeunes.gouv.fr/ministere-1001/actions/fonds-d-experimentation-pour-la-1038/>

L'évaluation de cette expérimentation a également fait l'objet d'un *Bref*

Permettre aux jeunes en alternance d'accéder au logement, G. Boudesseul et C. Vivent,
Bref n° 295-2, 2012

<http://www.cereq.fr/index.php/publications/Bref/Permettre-aux-jeunes-en-alternance-d-acceder-au-logement>

« Accès au logement des jeunes » :
Mise en place d'un réseau
d'hébergement en chambres chez les
particuliers pour les jeunes en mobilité

Conseil régional d'Aquitaine

Nicolas MARTIN, Chargé de mission Mission Logement Étudiant/Jeunes,

Céreq

Gérard Boudesseul, maître de conférences, chercheur du centre associé régional Céreq –ESO Caen

Lafitte Laurence, chargée d'études, centre associé régional Céreq –ESO Caen

Peuvrel Morgan, chargé d'études, centre associé régional Céreq –ESO Caen

Vivent Céline, chargée d'études, centre associé régional Céreq –ESO Caen

Durée d'expérimentation : Avril-octobre 2010

Date de remise du rapport d'évaluation : septembre 2011

NOTE DE SYNTHÈSE

La sécurisation des parcours par l'accès au logement des jeunes ?

Le Conseil régional d'Aquitaine est le maître d'ouvrage d'un dispositif expérimental visant la mise en place d'un réseau d'hébergement en chambres chez les particuliers. Ces solutions d'hébergement ciblent principalement les jeunes en formation par alternance qui ont besoin de logement sur des sites de formation et de stage distants l'un de l'autre. Cette action a pour vocation de développer des solutions d'hébergement peu onéreuses et fractionnables à la nuitée, à la semaine ou au mois chez des particuliers disposant de chambres ou de dépendances accompagnées de prestations indispensables à la poursuite d'études.

Le caractère clairement innovant et expérimental repose sur la conciliation de logiques économiques (coûts d'entrée modérés, compléments de revenus) relativement abritées des conditions de marché devenues inaccessibles, avec des logiques sociales de socialisation entre jeunes et propriétaires adultes et parfois âgés, mais aussi d'intégration de la formation à l'emploi par le modèle de l'alternance.

Ce dispositif expérimental est testé sur quatre territoires : ***l'agglomération bordelaise, le bassin d'Arcachon, le blayais et le bergeracois***. Ces zones ont été déterminées sur la base des critères suivants : elles cumulent à la fois des besoins de logements temporaires (liés à la formation, à l'activité économique, à une demande saisonnière) et un déficit de structures d'hébergements collectifs, notamment en solutions de courts séjours (à la nuitée ou à la semaine).

Suite à un appel d'offre, le Conseil régional d'Aquitaine a choisi le SIRES comme maître d'œuvre du dispositif expérimental. ***La phase d'expérimentation opérationnelle*** concerne le ciblage des publics, la prospection immobilière des particuliers, la mise en relation avec les jeunes intéressés et la médiation entre les membres des binômes pendant la durée du séjour.

Le ciblage des jeunes potentiellement intéressés par le dispositif

Les représentants des organismes de formation jouent un rôle important dans le repérage et l'orientation des jeunes (apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, élèves du paramédical) souhaitant profiter de ce type de solution d'hébergement.

Après avoir repéré les organismes de formation désireux de s'inscrire dans la démarche, le prestataire a mis en place des groupes de travail réunissant les personnes ressources sur chacun des territoires tests afin de leur présenter les modalités de l'expérimentation.

De la prospection et la captation des accueillants potentiels à la mise en relation des binômes

Suite aux contacts pris dans la première phase auprès des têtes de réseaux, le processus de prospection de l'offre a été défini : des petites annonces dans la presse spécifique, une distribution de plaquettes auprès des réseaux de partenaires et des propriétaires habitant les territoires tests. Le prestataire a également assuré les mises en relation entre accueilli (jeune) et accueillant (particulier) en :

- effectuant un premier entretien avec le particulier intéressé par le dispositif et une visite des logements ;
- effectuant un premier entretien avec le jeune cherchant un logement ;
- organisant la première rencontre du binôme accueilli/accueillant au domicile du particulier.

La médiation en cas de besoin

Une fois les binômes constitués, le prestataire doit s'assurer de la bonne marche du séjour et interviendra comme médiateur lorsqu'il sera sollicité par un membre du binôme.

Objectifs et modalités de l'évaluation

Le recours à cette offre de logement doit permettre de renforcer l'accès à la formation des jeunes, sur des sites distants du domicile habituel des jeunes, tout en rassurant les parents en termes d'encadrement. Il s'agit également de mieux sécuriser les parcours de formation et d'éviter les décrochages scolaires liés aux efforts de mobilité. L'évaluation de ce dispositif se base sur une double relation : la rencontre entre cette nouvelle offre potentielle de logement et la demande des jeunes d'un côté et la proximité du logement avec le lieu de formation de l'autre côté. Cette alternative de logement aura-t-elle un impact favorable sur le suivi de la formation et sur l'insertion professionnelle des jeunes ? Habiter chez une famille avec un mode de vie propre sera-t-il compatible avec le fait de suivre ses études ? La proximité favorise-t-elle l'assiduité scolaire et la réussite ? Quels en seront les effets sur la qualité de vie au quotidien (sommeil, stress...) ?

Le dispositif d'évaluation est basé à la fois sur des méthodes quantitatives et des méthodes qualitatives. Notre préoccupation majeure consiste à nous assurer que le dispositif repose sur l'existence d'un réel partenariat et d'une mise en réseau effective des différents acteurs du logement et de la formation. Cette préoccupation paraît en effet une condition impérative à une éventuelle généralisation.

Une phase, mêlant données quantitatives et qualitatives, est initialement organisée en deux temps. Le premier temps porte sur la mesure de l'impact du dispositif sur le parcours et la satisfaction des jeunes accueillis (les conditions matérielles liées au logement et l'incidence sur l'accès à la formation et à l'emploi) et celle des propriétaires accueillants ayant mis à disposition une chambre dans le cadre de l'expérimentation (le déroulement du séjour, la satisfaction quant au coordinateur du dispositif et leur désir de continuer ou non une telle formule). Il s'agit d'apprécier l'impact du dispositif sur le parcours des jeunes ainsi que le degré de satisfaction des jeunes et des particuliers accueillants. Les entretiens menés avec les jeunes et les propriétaires avaient pour objectif de rendre compte de leur expérience individuelle. Les jeunes ont été interrogés sur l'incidence de ce type d'hébergement sur leur accès à la formation et à l'emploi ainsi que sur la contribution de cet hébergement à leur qualité de vie, leur assiduité et leur réussite. Quant aux propriétaires, ils ont été questionnés sur le déroulement du séjour, la qualité de la mise en relation et leurs motivations à pérenniser ou non ce type de prestation. La mesure de l'impact du dispositif sur le parcours scolaire ou professionnel des jeunes

bénéficiaires s'est appuyée aussi bien sur les matériaux recueillis auprès des acteurs que sur les enseignements apportés par les bénéficiaires eux-mêmes. Le second temps envisage, via une analyse secondaire de données territorialisées, la mesure de la pertinence d'une généralisation du dispositif à l'ensemble de la Région Aquitaine. L'objectif est d'élaborer une typologie de territoires de l'ensemble de l'offre disponible sur la Région et de la potentialité de la demande. Une seconde phase qualitative axée sur l'organisation des différents partenaires impliqués autour de ce dispositif lors de sa mise en place sur les différents territoires d'expérimentation, nécessite l'observation et la participation à des groupes de travail et des entretiens semi-directifs avec les différents acteurs. Le recueil des données qualitatives doit permettre de construire les sociogrammes des collaborations des différentes parties prenantes : le Conseil régional d'Aquitaine, le SIRES, les organismes de formation, les structures traitant du champ du logement.

Résultats de l'évaluation et enseignements de politique publique

Le caractère novateur du projet piloté par le Conseil régional d'Aquitaine tient à l'incitation aux initiatives locales, à un mode de gouvernance décentralisé du dispositif dans les territoires, et à la stabilisation de politiques régionales articulés avec les milieux associatifs.

La prospection des demandes de logement des jeunes est issue à 95 % des partenaires : 58% émane des établissements de formation et 37% des acteurs de la Jeunesse, de la CAF, de la MSA, des collectivités locales. Sur les 185 demandes enregistrées, 150 correspondent à des jeunes éligibles au dispositif. Le ciblage du public préconisé par le Conseil régional est atteint avec une demande éligible de 76 apprentis demandeurs, 30 lycéens, 16 stagiaires de la formation professionnelle, 11 élèves du paramédical. Sur les 150 demandes, 49 ont été satisfaites et ont formé un binôme. Un tiers de la demande a été pourvu. Sur les 148 offres de propriétaires, 88 ont été retenues par le SIRES et 46 ont permis la constitution de binômes.

Une réponse adaptée à la problématique de la mobilité entre lieu de formation et lieu de stage

Les jeunes qui ont bénéficié du dispositif expérimenté par le Conseil régional d'Aquitaine correspondent à la population ciblée au préalable : une majorité suit des études en apprentissage, dont un quart dans le supérieur (BTS ou Licence pro en alternance). Le reste de l'effectif se partage entre stagiaires de la formation professionnelle, élèves du paramédical et étudiants en formation initiale. Seuls les étudiants en formation initiale n'étaient pas, au départ, visés par le dispositif.

Il est avéré que les intérêts que les jeunes trouvent à ce mode d'habitat rencontrent ceux des propriétaires accueillants. Pour les jeunes, désavantagés sur le marché de l'immobilier classique par leur faible solvabilité et un besoin en hébergement fractionné, l'existence de ce dispositif a été appréciée. Ainsi, **se rapprocher de son établissement d'enseignement durant les périodes de formation à un prix moindre que la location classique est une véritable chance**. Le dispositif est d'ailleurs appréhendé comme une aubaine permettant de suivre une formation dans des conditions confortables et peu onéreuses. Enfin, **pour les parents dont les jeunes sont mineurs,**

cette cohabitation est rassurante dans la mesure où leurs enfants ne se trouvent pas livrés à eux-mêmes. Toutefois ce transfert de responsabilité est plus ou moins accepté et assumé par l'hébergeur.

La cohabitation peut se révéler profitable pour une partie des bénéficiaires même si elle nécessite parfois des ajustements que le service de médiation inhérent au dispositif doit pouvoir accompagner. Il semble que certains n'auraient pu prétendre à leur formation ou la suivre de façon assidue sans cette formule d'hébergement.

La mise en place de l'offre de logement : des services appréciés

Les propriétaires accueillants y trouvent non seulement un complément de revenu mais également un moyen de se rendre utile. Cette formule de location est sécurisante du fait des services administratifs et de médiation qu'elle propose en cas de litige. Cette prestation s'est avérée décisive dans le choix de participer au dispositif de la part de propriétaires qui louaient une chambre auparavant par leurs propres moyens. **Ces services de médiation et l'expertise administrative inhérents au dispositif sont indispensables à la fidélisation des propriétaires accueillants.**

Le second point important concernant l'animation du dispositif est la mise en place de l'offre de logement. Sa constitution mérite une organisation particulière afin de prospecter sur les territoires où les besoins de logement par alternance sont pointés, les propriétaires intéressés.

Un plan de prospection doit être mis en place en établissant outre un diagnostic territorial de la demande émanant des lieux de formation et des lieux de stage, un diagnostic de la répartition des logements éligibles.

Gouvernance et coordination d'acteurs : du diagnostic à la prospection

Quels que soient les territoires, ce sont les acteurs des organismes de formation qui concentrent et enregistrent la demande d'hébergements et qui ont une visibilité pour apprécier les besoins, en fonction des solutions déjà existantes. Ils s'accordent à dire que les carences en hébergements de ce type sont réelles dans la mesure où les modes de logement collectif n'ont pas la capacité d'absorber tout le flux de jeunes en quête d'hébergement. D'autant plus que l'hébergement collectif ne correspond pas toujours aux attentes des jeunes. **La durabilité du dispositif repose sur un processus de mise à jour des informations et sur la coordination des acteurs territoriaux concernés par le logement, facilitant ainsi la circulation des informations.** C'est avec ces outils que les politiques peuvent agir en jugeant de la priorité à accorder à des zones spécifiques.

Au-delà du diagnostic territorial, un repérage coordonné au moment des inscriptions et des signatures de contrat d'apprentissage doit recenser les demandes individuelles de logement et leur localisation (lieu de résidence, lieu de formation, lieu de stage). Ce serait une temporalité idéale afin de ne pas décourager des jeunes et leurs familles dans leur choix d'orientation.

La coordination locale des différents acteurs territoriaux œuvrant pour l'accès au logement et des responsables des établissements de formation est une condition du repérage et de la prise en charge de la demande de logement en alternance. Les modalités d'entrée dans le dispositif auraient « mérité » sans doute d'être facilitées par une coopération plus active avec les acteurs

des organismes de formation. Le circuit de relais d'informations vers les jeunes en formation ou susceptibles de démarrer une formation en alternance (flyers déposés en mairie, dans les CFA, communiqués de presse et information sur le site internet du Conseil régional) pourrait être à l'avenir doublé d'un procédé de démarchage systématique auprès des propriétaires pour créer l'offre de logement. De plus, ces relais d'informations chez les acteurs de la formation et du logement demanderaient à être **enrichi d'une coordination en vue de l'organisation d'un « repérage » des besoins de logement dès les inscriptions et affectations dans les organismes de formation**, ainsi qu'avec les services qui se saisissent localement de la problématique habituellement.

Table des matières

NOTE DE SYNTHÈSE	3
Table des matières	9
INTRODUCTION GENERALE	13
1 La sécurisation des parcours par l'accès au logement des jeunes ?	13
2 Une rencontre socio-économique et une proximité spatiale	14
3 L'autonomie de chacun et le binôme	14
4 Politique régionale et réseaux locaux.....	15
I. L'EXPÉRIMENTATION	16
1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée.....	16
Contexte de l'expérimentation.....	16
Des territoires où les besoins hébergement à la nuitée et temporaire sont inégalement couverts..	19
Le dispositif dans les missions habituelles du Conseil régional d'Aquitaine	20
Délimitation des territoires d'expérimentation	21
2. Objectifs et modalités de l'évaluation.....	22
Les objectifs de l'évaluation	22
Le protocole initialement envisagé	22
Les ajustements du protocole d'évaluation aux réalités de l'expérimentation	23
Les outils du recueil de données qualitatives.....	25
Déroulement de l'enquête	25
II. ENSEIGNEMENTS POUR UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE LOGEMENT DES JEUNES.....	27
1. Résultats de l'évaluation	27
i. Les publics touchés par l'expérimentation : Les bénéficiaires du dispositif	27
Le profil des accueillis et des accueillants	28
Profil des jeunes accueillis.....	31
L'adhésion du public ciblé au dispositif.....	36
De quelle manière les jeunes ont-ils connu le dispositif ?	36
De quelle manière les propriétaires accueillants ont-ils été mis en contact avec le dispositif ?	37

ii.	Les effets du dispositif expérimenté.....	38
	Effets sur le public bénéficiaire : les jeunes en formation	38
	Une réponse adaptée à la problématique de la mobilité entre lieu de formation et lieu de stage ...	38
	Une mise en relation propriétaire accueillant /jeune accueilli facilitée	39
	Une offre de modes d’habiter diversifiée	40
	L’intérêt du dispositif pour le déroulement des études.....	42
	Effets sur les propriétaires accueillants.....	44
	Les avantages apportés par le dispositif expérimenté.....	44
	La recherche d’un complément de revenu	45
	Recherche de lien ou cohabitation.....	46
	L’argument de solidarité	47
	Accumulation de locataires et effet d’aubaine : des cas peu fréquents	47
	Les projections d’avenir des propriétaires vis-à-vis du dispositif.....	48
	Le repérage des acteurs mobilisables : une amorce réussie	49
2.	Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/ essaimage	58
i.	Caractère expérimental du dispositif évalué	58
ii.	Caractère transférable du dispositif et changement d’échelle.....	59
	Le cadre juridique	59
	Précisions sur l’assurance et la responsabilité de chacune des parties	60
	Préconisations issues de l’analyse des entretiens.....	60
	Prospection auprès des jeunes.....	60
	Un suivi régulier pour tous et un service de médiation en cas de besoin.....	61
	Les améliorations selon les propriétaires.....	62
	La potentialité des territoires : des possibilités de logement réelles mais parfois clairsemées face à des demandes localisées parfois fortes.....	63
	L’apprentissage selon les zones d’emploi	63
	CONCLUSION GENERALE	71
	BIBLIOGRAPHIE	73
	ANNEXES.....	75
	Tableaux statistiques des propriétaires interrogés	82

Tableaux statistiques des accueillis inscrits au dispositif	83
Tableaux statistiques des accueillis interrogés	84
Fiches synthétiques des entretiens avec les accueillants et accueillis	85

INTRODUCTION GENERALE

1 La sécurisation des parcours par l'accès au logement des jeunes ?

Le logement est au centre des préoccupations politiques nationales et régionales actuelles. Les tensions qui sévissent sur le marché de l'immobilier engendrent une véritable crise du logement. La difficulté à trouver un logement associée à une montée des prix à l'achat et à la location n'est pas sans conséquence sur les conditions de vie des populations les plus fragilisées et notamment sur les jeunes. L'accès au logement constitue un levier important dans la sécurisation des parcours de formation ainsi que dans l'insertion professionnelle : il peut jouer à la fois comme condition de stabilisation et comme frein à la mobilité lorsque les emplois offerts sont éloignés du domicile familial.

Depuis 2008, dans un souci de remobilisation, les pouvoirs publics ont pris à bras le corps plusieurs préoccupations affectant la jeunesse. En témoignent le Livre Vert du Haut Commissariat à la Jeunesse rendu public en septembre 2009 et les études et rapports qui foisonnent. La question du logement et de l'autonomie résidentielle des jeunes liées au désir d'émancipation et aux besoins de mobilité inhérents à la formation ou à l'activité professionnelle sont appréhendées comme une priorité par plusieurs régions, et notamment l'Aquitaine, particulièrement touchée par la crise immobilière. À partir d'un état des lieux issu de rapports et de diagnostics, le Conseil régional d'Aquitaine s'est engagé dans une politique de diversification des solutions de logement pour les jeunes en formation ou en mobilité professionnelle. Dès 2008, le conseil Régional d'Aquitaine a commandé une étude sur *Le logement des jeunes en formation et en mobilité professionnelle* pour élaborer une stratégie d'intervention : « *L'action en faveur du logement des jeunes demande à être inscrite dans une démarche d'ensemble. C'est pourquoi, les préconisations établies au terme de ce diagnostic s'organisent autour de trois axes :*

- *Produire et développer de nouvelles réponses, en mettant l'accent sur la promotion de réponses mixtes et d'autres innovantes,*
- *Mettre en réseau les acteurs pour mutualiser les moyens et optimiser les capacités d'accueil existantes,*
- *Solvabiliser les jeunes pour sécuriser leurs parcours.*

Ces différentes entrées indiquent qu'il n'y a pas de solution unique. »

Ce programme s'inscrit dans une politique globale de sécurisation par le logement des parcours de formation et d'accès au premier emploi des jeunes. Suite à une enquête auprès d'une centaine de jeunes apprentis faite en partenariat avec l'ADIL (Association Département d'Informations sur le Logement) de la Gironde, la Chambre des métiers de la Gironde et le FJT Le Levain à Bordeaux, ont été pointés les besoins spécifiques que l'alternance formation-emploi des cursus révèle : des réponses d'hébergements de durées variables pouvant aller de quelques nuitées à plusieurs mois sont nécessaires à toute période de l'année. Cette demande n'est pas liée à une flexibilisation du marché de l'emploi qui raccourcit souvent les durées de contrat. Elle se distingue aussi des demandes saisonnières liées aux emplois saisonniers, et elle est très différente de la demande touristique, notamment du point de vue du « standing ». Or ce mode d'hébergement fait largement défaut.

D'une part, l'alternance et l'emploi de courte durée rendent plus difficile la recherche d'un logement : un emploi de courte durée fragilise la solvabilité du demandeur de logement, tandis que l'apprentissage peut nécessiter deux logements occupés à la quinzaine ou à la semaine. D'autre part, les demandes d'hébergement pour des séjours courts et fractionnés sont dépendants de la frilosité des bailleurs et du statut de locataire mal adapté aux exigences de mobilités (préavis de départ trop longs, difficultés à mobiliser les aides au logement dans le cas de double logement, multiplicité des filtres et des garanties exigées à l'entrée, poids des intermédiaires immobiliers).

2 Une rencontre socio-économique et une proximité spatiale

De plus, l'enquête auprès des apprentis menée dans le cadre du diagnostic établi par le cabinet Reflex en décembre 2007 met en évidence un désir d'autonomie chez les jeunes (réticences aux logements collectifs) et une demande d'équipement spécifique (ordinateur, internet, etc.). Sur 822 interrogés, 20 % ont manifesté un fort intérêt pour louer une chambre à la semaine chez des familles : 15 % sur leur lieu de formation et 5 % sur leur lieu d'emploi. Le tarif moyen qu'ils sont prêts à payer oscille entre 15 et 25 € la nuit en sachant que 92 % d'entre eux souhaitent y intégrer le petit déjeuner ou le repas.

L'idée d'exploiter des chambres ou des dépendances chez les particuliers s'est alors imposée comme une solution alternative à la location classique, située à la convergence des intérêts de jeunes cherchant à se loger et de propriétaires recherchant un complément de revenus.

C'est dans ce contexte qu'est né le projet d'expérimentation sociale : *« Accès au logement des jeunes : Mise en place d'un réseau d'hébergement en chambres chez les particuliers pour les jeunes en mobilité. »*

Dans cette optique, l'évaluation de la mise en place du dispositif doit prendre en compte les considérations financières mais aussi les attentes sociales. Ce qui relève des considérations financières pourrait préfigurer la mise en place d'un marché secondaire du logement mais ne peut ignorer totalement les conditions du marché locatif, alors que les attentes sociales sont encadrées par les droits et les obligations auxquelles les contractants acceptent de se soumettre. Le caractère novateur de l'échange implique des clauses qui sortent de la logique marchande et un nouveau mode de socialisation des jeunes qui prend la forme d'un apprentissage du « vivre ensemble ».

L'évaluation de ce dispositif se base sur une double relation : la rencontre entre cette nouvelle offre potentielle de logement et la demande des jeunes d'un côté et la proximité du logement avec le lieu de formation de l'autre côté. Cette alternative de logement aura-t-elle un impact favorable sur le suivi de la formation et sur l'insertion professionnelle des jeunes ? Le fait d'habiter chez une famille avec un mode de vie propre sera-t-il compatible avec le fait de suivre ses études ? La proximité favorise-t-elle l'assiduité scolaire et la réussite ? Quels en seront les effets sur la qualité de vie au quotidien (sommeil, stress...) ?

3 L'autonomie de chacun et le binôme

Accéder à l'autonomie par le logement et quitter ses parents sont des étapes importantes de la transition vers l'âge adulte. Parmi les jeunes pour lesquels l'éloignement du foyer familial est anxiogène, ce mode d'hébergement chez des particuliers peut être plus rassurant dans la mesure

où il pourrait prolonger l'image du cocon familial, servant de tremplin à une autonomie future et rassurer les parents inquiets d'une mobilité inhabituelle.

Nous nous intéresserons à la mise en relation des binômes accueillant/accueilli et aux conséquences de cette cohabitation sur le mode de vie au quotidien de chacun des protagonistes. Quels sont les avantages et les freins à ce mode de cohabitation de part et d'autre ?

4 Politique régionale et réseaux locaux

La mise en œuvre du dispositif, notamment la mise à disposition de l'offre et la coordination des acteurs du logement et de la formation amènent plusieurs questions.

Quelles sont les prérogatives de l'appel d'offre lancé par le Conseil régional ? Comment le prestataire a-t-il organisé la mise en place de l'offre de logement ? Par quel moyen les hébergeurs et les potentiels accueillis ont été mis en relation ? Y a-t-il un service de médiation ? Quelle est la plus-value de ce dispositif par rapport à ceux existant déjà dans la région Aquitaine ?

L'observation du déroulement de l'expérimentation et l'analyse d'un recueil de données essentiellement qualitatives prenant en compte les points de vue des différents acteurs et bénéficiaires, font émerger trois ensembles de résultats principaux qui seront développés.

Dans un premier temps, il est avéré que les intérêts des jeunes pour ce mode d'habitat rencontrent aisément ceux des propriétaires accueillants. Ainsi se rapprocher de son établissement d'enseignement durant les périodes de formation à un moindre coût par rapport à la location classique est une véritable chance. La cohabitation se révèle profitable pour une partie des bénéficiaires même si elle nécessite parfois des ajustements que le service de médiation inhérent au dispositif doit régler.

Le deuxième point important concerne la mise en place de l'offre de logement. Sa constitution mérite un intérêt particulier et une organisation de la prospection sur les territoires où les besoins de logement par alternance sont pointés afin l'offre satisfasse la demande. Là encore, le service de médiation doit être efficace afin que l'offre soit durablement installée.

Enfin, le troisième temps : la coordination locale des différents acteurs territoriaux œuvrant pour l'accès au logement et des responsables des établissements de formation est une condition *sine qua non* du repérage et de la prise en charge de la demande de logement en alternance.

I. L'EXPÉRIMENTATION

1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

Ce projet vise à développer des solutions d'hébergement chez des particuliers disposant de chambres ou de dépendances inoccupées à leur domicile afin de satisfaire les besoins de logement de courte durée de jeunes en formation ou en mobilité professionnelle sur un territoire. À ce titre, l'exploitation du gisement des chambres ou dépendances sises chez les particuliers est apparue comme une alternative à la location classique, située à la convergence des intérêts de propriétaires recherchant un complément de revenus et des jeunes cherchant à se loger. L'intérêt d'une telle action avait été mesuré en 2008 auprès des jeunes en formation dans le cadre d'une enquête faite en partenariat avec un Foyer de Jeunes Travailleurs et une Chambre des métiers.

La priorité est de sécuriser les parcours de formation et d'insertion professionnelle de jeunes en mobilité par le développement d'une offre de logement temporaire qui fait défaut en Aquitaine (peu d'offres à la nuitée et à la semaine). L'objectif social du projet est d'élargir le spectre des solutions d'hébergement bon marché et de qualité en capacité de répondre à un besoin en accueil de courts séjours, de manière à rendre plus attractif l'accès à la formation sur des sites distants du domicile habituel des jeunes, tout en rassurant les parents en termes d'encadrement. *In fine*, l'action doit permettre de renforcer l'accès à la formation, de mieux sécuriser les parcours de formation et d'éviter les décrochages scolaires.

Contexte de l'expérimentation

L'expérimentation s'inscrit dans une démarche entreprise il y a plus d'une dizaine d'années par la Région Aquitaine en faveur du logement et de l'habitat des jeunes. Après un panorama des différentes avancées obtenues dans ce domaine permettant de faire émerger le besoin de logement en alternance, nous présentons les diagnostics territoriaux qui sont à la base du projet expérimental.

En 1998, le Conseil Régional s'est engagé dans une restructuration des internats : les publics visés étaient alors les lycéens et les apprentis. À partir de 2004, les actions visent le logement étudiant avec des incitations à la construction aboutissant à un nouveau parc de logements étudiants.

En 2006, le rapport « *Le logement en Aquitaine* » présenté par Joël Marchais au nom de la commission « Finances régionales et budget » du CESR Aquitaine, fait état de l'avancement des actions de la région Aquitaine et insiste notamment sur le fait que *le logement doit être intégré aux politiques d'aménagement du territoire* et qu'il convient d'ores et déjà de mettre l'accent sur l'accès au logement des personnes les plus exposées c'est-à-dire : « *les personnes qui disposent de ressources modestes ou faibles, les employés en CDD, les retraités, les chômeurs, les étudiants, les stagiaires, et ceux qui n'ont pas la "chance" d'avoir des parents ou amis pouvant se porter garants...* ».

« *Face à une situation dégradée et à des besoins importants, diverses mesures ont été engagées tant au plan national que régional. Dans son communiqué du 16 juillet 2004, le Secrétaire d'État au logement a proposé des mesures visant à faciliter l'accès au logement des étudiants* ». En

Aquitaine, une étude visant à faire un état des lieux de la situation régionale pour définir une stratégie d'intervention et un plan d'action a abouti à l'élaboration du Schéma régional du logement étudiant en Aquitaine adopté en 2005, qui fixe les modalités de soutien à la construction de résidences étudiantes et à la modernisation des cités universitaires. Selon les informations délivrées par le site internet du Conseil régional, cela a permis la construction ou la rénovation de près de 3900 places en résidences étudiantes conventionnées, cités universitaires, foyers de jeunes travailleurs, résidences sociales jeunes ou encore résidences hôtelières à vocation sociale sur la période 2005-2010. L'offre de logement social pour les étudiants a ainsi été augmentée de plus de 37%.

Le rapport du CESR insiste aussi sur la nécessité d'avoir un regard territorial sur l'offre de logements pour les jeunes dans la mesure où les besoins et les solutions ne sont pas les mêmes partout. Il constate notamment que :

- dans l'agglomération bordelaise et malgré l'existence de plusieurs structures type FJT/Résidences Sociales, il existe un manque criant en quantité et en qualité d'offres de logements temporaires (plusieurs structures vieillissantes sont à réhabiliter) ;
- la plupart des villes moyennes en Aquitaine mettent en avant le manque d'une offre de logement adaptée à l'accueil des jeunes en formation ou en accès à l'emploi. Les zones rurales périphériques à ces villes moyennes ont, quant à elles, à faire face à une demande de logement des saisonniers agricoles et des apprentis en stage chez des artisans.

Depuis 2008, la Région élargit donc le public cible de ses actions pour le logement en visant non plus seulement les étudiants mais aussi les jeunes relevant des compétences de la Région : stagiaires de la formation professionnelle, apprentis, élèves des formations sanitaires, sociales et paramédicales, jeunes salariés emploi au titre du développement économique. Le règlement du cadre d'intervention sur le logement des jeunes adopté le 15 décembre 2008 a été suivi de différentes actions en faveur du logement des jeunes :

- développement de l'offre de logement tout public dans des résidences collectives type FJT ou HLM. Notons que ces structures préfèrent un type d'hébergement au mois plutôt qu'à la nuitée, car un hébergement au mois permet de bénéficier des allocations logements : les jeunes sont donc plus solvables. Seule une petite partie du parc est réservée à des hébergements de courte durée.
- Soutien d'associations telles que *Vivre avec* (logement intergénérationnel).
- Aide financière pour améliorer la solvabilité des jeunes : la Région donne une prime d'hébergement supérieure à celle réglementaire pour les apprentis. Les primes d'hébergement aux apprentis ont été majorées en passant de 3,15 €/nuit à 4 € ou 5 € en fonction des salaires.
- Le dispositif de cautionnement locatif « Clé Aquitaine » est élargi depuis mars 2010 aux apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, élèves du paramédical et social.
- Création d'une garantie locative (gérée par une branche du SIRES (Service Immobilier Rural et Social) : SIRES Clefs du Sud Ouest), au démarrage destinée aux étudiants étendue à l'ensemble des jeunes relevant des compétences de la Région.

- Création d'un site Internet pour le logement qui est opérationnel depuis mai 2011 : <http://logement-jeunes.aquitaine.fr/>

Selon le rapport « *Hébergement des jeunes en formation par alternance Comment investir dans des solutions adéquates ?* », de l'Inspection générale des affaires sociales et du Conseil général de l'environnement et du développement durable, publiée en octobre 2010, les deux tiers des solutions hébergements sont offertes de façon le plus souvent informelle par les réseaux de sociabilité plus ou moins proches des familles. Le caractère d'ailleurs informel de ce type de solution d'hébergement mesure toute la difficulté d'appréhender ce type d'hébergement en termes de choix ou de contrainte inhérente à l'absence de solutions alternatives. Le fait qu'au moins un tiers des jeunes aurait besoin à un moment ou à un autre de leur parcours de formation de trouver un logement même pour une période très brève ou avec des modalités d'alternance justifie tout l'intérêt d'investir dans de nouvelles perspectives d'offre d'hébergement.

Le rapport « *Le logement des jeunes en formation et en mobilité professionnelle. Étude préalable à l'élaboration d'une stratégie d'intervention du Conseil Régional d'Aquitaine* » (2008) écrit par le cabinet Reflex met en exergue l'hétérogénéité de la demande d'hébergement des jeunes en formation et démontre qu'à des demandes d'hébergements plurielles peuvent correspondre des solutions diverses tant la demande d'hébergement dépend d'un processus d'individualisation sociale et personnelle. Le diagnostic propose une analyse très fine des besoins confrontés aux différentes offres déjà existantes (Internat, FJT, Colocations...) et montre les limites des solutions d'hébergement collectif au regard de la sécurisation du parcours de formation. Quant à l'accès au logement individuel il reste conditionné par un marché en tension permanente qui limite les offres de logement et augmente le coût des loyers. D'autre part cette solution est peu en adéquation avec les jeunes en mobilité ou en alternance dans la mesure où ils ont souvent déjà un lieu de résidence. Le diagnostic insiste sur le fait que les offres d'hébergement à la nuitée ou de courte durée en Aquitaine sont essentiellement portées par les CFA, internats, FJT, Auberges de Jeunesse et bien loin de couvrir les besoins effectifs. En effet, un déficit de 800 à 1000 places a été évalué en Aquitaine dont 600 à 800 seraient résorbées par le développement des structures collectives. *A contrario*, il est envisagé que les 100 à 200 places restantes à pourvoir pourraient être absorbées par l'exploitation du gisement de chambres chez les particuliers sur une échéance 4 ans. En effet, pour tenter de répondre au besoin de diversification des modes d'hébergement, et tenter de satisfaire un des segments de la demande, la captation d'hébergements chez les particuliers propose un potentiel non négligeable de solutions. Sur la période 2004-2008, le nombre d'apprentis a augmenté de 14 % en Aquitaine, ce qui a renforcé les tensions en termes d'hébergement. On recense en 2009 dans la région 17102 apprentis, 15200 stagiaires de la formation professionnelle et de l'AFPA, 7000 élèves du secteur sanitaire et social. Le déficit en matière de logements temporaires est net : il y a 2,3 places en FJT pour 1000 jeunes en Aquitaine, alors que la moyenne nationale est à plus de 3 places pour 1000. Les territoires sont inégalement pourvus : l'offre de formation ne s'accompagne pas partout d'une offre d'hébergement, et de plus, est concentrée dans les pôles urbains. Le besoin de logements temporaires lié à l'alternance des formations n'est pas comblé par l'offre existante.

Des territoires où les besoins hébergement à la nuitée et temporaire sont inégalement couverts

Nous n'allons pas reprendre l'ensemble des points du rapport du Groupe Reflex, mais faire état, département par département des besoins en hébergement à la nuitée et en hébergement temporaire non couverts de logement pour les jeunes en mobilité. L'enjeu de l'hébergement approprié aux nécessités de mobilité des jeunes est indissociable de l'enjeu de développement éducatif des territoires.

Dans le département de Dordogne, les besoins se concentrent sur les zones de Périgueux, de Boulazac. En dépit de la présence de plusieurs CFA sur chaque territoire, il demeure des besoins d'hébergements à la nuitée non pourvus et une nécessité de prise en considération de l'accueil de mineurs et de majeurs. Le rapport mentionne les solutions collectives mutualisées et celles qui doivent être développées eu égard au développement des CFA du bâtiment et de la CCI, et eu égard à l'accueil des stagiaires du PRF. Parallèlement, à Bergerac, les solutions sont portées par les structures éducatives (CFA accueillant des adultes et des mineurs). Cependant il faut également proposer des séjours temporaires aux stagiaires du PRF, aux travailleurs saisonniers et aux publics en stage, qui ne trouvent pas ce type d'hébergement à Bergerac. Les autres villes principales comme Sarlat se heurtent à des offres de formations par alternance sans proposition de solution de logement adéquat. Il est éventuellement possible de mutualiser avec des internats de lycée et donc de proposer une « offre mixte [...] essentielle pour soutenir l'aménagement éducatif des territoires ».

Dans le département du Lot-et-Garonne, les besoins en hébergement à la nuitée sont couverts sur les sites d'Agen et de Marmande. Deux zones nécessitent des adaptations des internats en présence mais peuvent absorber les besoins. Cependant les besoins en hébergement temporaire sont importants sur Marmande et Villeneuve-sur-Lot où les publics concernés sont des jeunes adultes salariés, des stagiaires du secteur paramédical, mais aussi des travailleurs agricoles. Les auteurs du rapport soulignent que « dans le Marmandais et dans le Villeneuvois, les difficultés à accueillir des jeunes actifs peuvent contraindre le développement des entreprises qui sont amenées à conduire des recrutements ».

Cette problématique d'installation des jeunes actifs intéresse également le sud du département des Landes qui conjugue croissance économique et tensions sur le marché du logement. Aux besoins générés par les entreprises s'ajoutent ceux induits par l'accueil des stagiaires du PRF. Dans le reste du département, les besoins en matière de logement pour les jeunes en mobilité sont couverts compte tenu de la diversité des offres et de la mutualisation des solutions rendue possible par des restructurations (internat du CFA du BTP de Morcenx).

Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, la demande de logement des jeunes se heurte à la dimension touristique du pays basque et de l'agglomération bayonnaise via les besoins en hébergements temporaires des travailleurs saisonniers. S'ajoutent les besoins des stagiaires, dont la situation est particulièrement problématique à Ciboure. Le problème du pays basque intérieur se caractérise par le manque de petits logements dans le parc locatif. L'agglomération de Pau est confrontée, quant à elle, à une forte demande suscitée par le développement du pôle industriel de Bordes qui recourt au travail temporaire.

Dans le département de la Gironde, les besoins d'hébergements temporaires des travailleurs saisonniers engendrés par la saison touristique touche aussi le bassin d'Arcachon. Dans le Médoc, le Blayais, le Langonnais et l'Entre-deux-Mers, les besoins concernent les stagiaires. La demande

d'accueil à la nuitée est particulièrement forte dans l'agglomération bordelaise, là où l'offre se concentre déjà. Mais le développement des formations et de l'emploi dans la CUB multiplie les besoins d'hébergements à la nuitée et temporaires.

Le dispositif dans les missions habituelles du Conseil régional d'Aquitaine

La Région a mené et mène toujours différentes actions en faveur du logement des jeunes. Le développement d'une offre de séjour de courte durée tout public chez les particuliers est le cœur de l'expérimentation subventionnée par le FEJ. La logique qui prévaut est celle du « gagnant-gagnant » : il existe un besoin de logement de courte durée chez les jeunes en mobilité et les particuliers peuvent se faire un complément de revenus.

Le Conseil régional d'Aquitaine a dédié le portage et la coordination à un chargé de ce projet spécifique à la Mission Logement Étudiants/Jeunes. La mise en œuvre de l'action a fait l'objet d'une offre de marché public.

« ...le Conseil régional d'Aquitaine souhaite initier sous sa propre maîtrise d'ouvrage la constitution encadrée d'un réseau d'hébergement en chambres chez les particuliers susceptibles d'accueillir à la nuitée ou au mois les jeunes en mobilité, moyennant une contrepartie financière versée par l'hébergé.

Ce projet vise à structurer de nouvelles alternatives d'hébergement peu onéreuses et de qualité pour des jeunes en formation par l'alternance, en stage ou en contrat salarié qui cherchent à se loger pour des courtes durées et discontinues sur leurs territoires d'emploi ou de formation.

L'offre développée n'aura pas vocation à être gérée par la Région et il est important de penser le plus en amont possible au transfert des outils de captation et de gestion vers des opérateurs qui seront amenés à assurer une continuité à plus longue échéance en terme de prospection et d'intermédiation entre accueilli et accueillant, qu'il s'agisse des organismes de formation, de maisons des saisonniers ou d'associations de logement inter générationnel par exemple.

Cependant, ce développement devra être en lien avec la mise en place en 2010 d'un site Internet « logements jeunes ». Il aura notamment pour objet de recenser l'offre de logements disponibles en diffus et en collectif. »

Extrait du cahier des clauses techniques particulières, Mise en place d'un réseau d'hébergement en chambres chez les particuliers pour les jeunes en mobilité, Référence : 2010IA000S0007

Le cahier des clauses techniques particulières prévoit le déroulement de l'expérimentation en trois phases. La première phase dite « **d'ingénierie de projet et d'audit préalable** » consiste à préciser les conditions de faisabilité de cet accueil sur le plan juridique et fiscal. Elle doit faire l'objet d'une concertation avec différentes institutions de l'État (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports, Direction Régionale de l'Équipement, Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, Direction Générale des Impôts, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), les ADIL, les organismes de formations, les missions locales, les associations gérant les FJT « Habitat jeunes », les associations de logement intergénérationnel, et les collectivités locales. La seconde phase dite « **d'expérimentation opérationnelle** » vise la prospection des particuliers, la mise en relation avec les jeunes intéressés et la médiation pendant la durée de l'hébergement. Une concertation élargie avec les établissements de formation pour le repérage des jeunes à loger, les unions de propriétaires, l'ANAH, les organismes animateurs d'OPAH ou PIG, les organismes HLM et les fédérations de locataires pour définir précisément les territoires prioritaires et les réseaux de prospection à mobiliser est prévue. La troisième phase dite « **de construction d'outils**

d'essaimage » doit aboutir à la constitution d'un référentiel d'outils juridiques transférable et d'une méthodologie de prospection et de fidélisation des particuliers.

Plusieurs structures ont répondu à cette offre de marché public lancée par le Conseil régional d'Aquitaine dont le CFA de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde et le SIRES. C'est le SIRES qui a été retenu comme prestataire pour la mise en œuvre du dispositif.

Le SIRES est une agence immobilière à vocation sociale dont la structure régionale fait partie du réseau PACT-Habitat et Développement. L'activité habituelle du SIRES est de mobiliser le parc locatif privé pour répondre aux besoins sociaux. Le réseau PACT-HABITAT & DÉVELOPPEMENT a développé avec ses SIRES et leurs antennes, une activité de gestion immobilière de logements privés qui tient en quatre missions :

- la prospection, la captation et la gestion de logements locatifs ;
- la recherche et la mise en place du locataire, la garantie des risques locatifs, l'accès aux aides au logement, la rédaction du bail et l'état des lieux ;
- le suivi de la gestion locative (suivi du paiement des loyers et charges, révision annuelle des loyers, gestion des réparations) ;
- la gestion locative adaptée en lien avec les travailleurs sociaux (conseils à l'utilisation du logement, prévention des difficultés, médiation et apport des solutions appropriées).

Il développe une offre locative adaptée en offrant des garanties aux propriétaires (privés, associations, collectivités locales), facilite l'accès des ménages modestes au parc privé et accompagne les collectivités dans la mise en place de leur politique habitat (garantie de la bonne occupation sociale du parc conventionné privé et mise en relation, sur leur territoire, de l'offre et de la demande de logements). La maîtrise d'œuvre du dispositif expérimenté s'apparente bien aux activités et aux missions habituelles du SIRES avec toutefois deux particularités :

- le dispositif est réservé aux jeunes en formation par alternance, qui peuvent être mineurs ;
- le fait de devoir assurer un service de médiation dans le suivi des binômes sans lien avec des travailleurs sociaux.

Six personnes ont été mobilisées sur le projet, dont deux personnes sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Délimitation des territoires d'expérimentation

Les territoires tests ont été déterminés avec l'ensemble des partenaires suscités dans le cadre de la phase 2 de l'action, sur la base des critères suivants : zones cumulant des besoins en logements temporaires liés à la formation, à l'activité économique et à une demande saisonnière, zones déficitaires en structures d'hébergement collectifs et notamment en solutions d'hébergement de courts séjours (à la nuitée ou semaine). Plusieurs territoires se distinguent : l'agglomération bordelaise, l'agglomération bayonnaise, le bassin d'Arcachon, le Bergeracois et le Marmandais. L'évaluateur n'est pas intervenu dans le choix des zones d'expérimentation. Au final, quatre territoires sont retenus pour l'expérimentation du dispositif : la Communauté Urbaine de Bordeaux, le bassin d'Arcachon, le Bergeracois et le Blayais.

2. Objectifs et modalités de l'évaluation

Le projet d'expérimentation a été déposé dans un premier temps au Haut Commissariat à la Jeunesse sans volet d'évaluation externe. À la demande de M. Valdenaire, chargé de la coordination des évaluations, nous nous sommes engagés à évaluer ce projet. Cette coopération *a posteriori* de la sélection du projet nous a amenés dans un premier temps à aider l'opérateur à redéfinir partiellement son projet, et à proposer un nouveau projet d'évaluation plus conforme aux attentes du HCJ.

Le déroulement de l'évaluation a nécessité quelques réajustements vis-à-vis du protocole initial développé ci-dessous. Nous détaillerons les objectifs de l'évaluation et le protocole initial de recueil de données dans un premier temps pour ensuite justifier les changements opérés. Enfin nous énumérerons les outils et les conditions du recueil des données nécessaires au travail d'analyse.

Les objectifs de l'évaluation

Le dispositif d'évaluation est basé à la fois sur des méthodes quantitatives (études des effets produits sur les cibles : jeunes et particuliers) et des méthodes qualitatives (études de l'efficacité du fonctionnement du dispositif). L'approche quantitative mesure, dans le cadre de la population testée, les effets sur la constitution et la stabilisation d'une offre de logement, de facilitation de l'accès à la formation et d'assiduité pour les jeunes et les effets produits sur les propriétaires accueillants. L'approche qualitative mesure l'efficacité du fonctionnement mis en place dans le cadre de l'expérimentation (mobilisation partenariale, mode de prospection des propriétaires, communication et information auprès des jeunes potentiellement intéressés). Notre préoccupation majeure consiste à nous assurer que le dispositif repose sur l'existence d'un réel partenariat et d'une mise en réseau effective des différents acteurs du logement et de la formation. Cette préoccupation paraît en effet une condition impérative à une éventuelle généralisation.

Le protocole initialement envisagé

Le projet d'évaluation est prévu en deux volets.

1/ Une phase, mêlant données quantitatives et qualitatives, est initialement organisée en deux temps. Le premier temps porte sur la mesure de l'impact du dispositif sur le parcours et la satisfaction des jeunes accueillis (les conditions matérielles liées au logement et l'incidence sur l'accès à la formation et à l'emploi) et celle des propriétaires accueillants ayant mis à disposition une chambre dans le cadre de l'expérimentation (le déroulement du séjour, la satisfaction quant au coordinateur du dispositif et leur désir de continuer ou non une telle formule). Les données sont recueillies par questionnaire et enrichies par des entretiens. Le second temps envisage, via une analyse secondaire de données territorialisées, la mesure de la pertinence d'une généralisation du dispositif à l'ensemble de la Région Aquitaine. L'objectif est d'élaborer une typologie de territoires de l'ensemble de l'offre disponible sur la Région et de la potentialité de la demande.

2/ Une seconde phase qualitative axée sur l'organisation des différents partenaires impliqués autour de ce dispositif lors de sa mise en place sur les différents territoires d'expérimentation, nécessite l'observation et la participation à des groupes de travail et des entretiens semi-directifs avec les différents acteurs. Le recueil des données qualitatives doit permettre de construire les sociogrammes des collaborations des différentes parties prenantes : le Conseil régional d'Aquitaine, le SIRES, les organismes de formation, les structures traitant du champ du logement.

Les ajustements du protocole d'évaluation aux réalités de l'expérimentation

La signature tardive de la convention tripartite (août 2010) et la réduction de la période d'expérimentation (avril-octobre 2010) nous ont contraint à concevoir une évaluation *ex post* de l'efficacité du dispositif. Les ajustements concernent à la fois l'approche quantitative mais aussi l'approche qualitative.

Le nombre de jeunes effectivement touchés par les prospecteurs (cf. partie II) ont réduit nos ambitions d'analyse quantitative dans la mesure où le traitement statistique des données est peu pertinent sur des effectifs inférieurs à 100. Nous devons connaître le nombre final de binômes constitués avant de déterminer et formaliser la méthode de recueil des données. Le second semestre 2010 a donc été un temps d'adaptation et d'ajustements méthodologiques. La constitution de la typologie des territoires a, en revanche, été maintenue. Il a été tenu compte des différents diagnostics territoriaux que le Conseil régional avait établis. Une cartographie des données à partir du recensement de la population de 2008 a abouti à un outil à disposition de la région en vue d'une éventuelle redéfinition des zones de potentiels et de besoins. (cf. Partie II. 2. ii).

La réduction de l'approche quantitative a eu pour corollaire d'amplifier la recherche documentaire et l'approche qualitative. Le Conseil régional d'Aquitaine nous a ouvert l'accès à des documents de travail et des documents officiels qui nous ont permis de mieux appréhender le contexte du projet et aussi les attentes en fonction des territoires (cf. Encadré 1). Des documents nous ont été confiés également par le SIRES et des acteurs interviewés.

Encadré 1 Les documents transmis par les acteurs régionaux

Documents du Conseil régional	Documents du SIRES	Documents d'autres acteurs
<ul style="list-style-type: none"> - L'Étude préalable à l'élaboration d'une stratégie d'intervention du CRA, ainsi que les 5 monographies des diagnostics départementaux de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, des Pyrénées Atlantiques et du Lot-et-Garonne, octobre 2008 ; - Règlement d'intervention cadre sur le logement des jeunes signé le 15/12/2008 ; Cahier des clauses techniques particulières du projet ; - Liste des hébergements (FJT, Auberge de Jeunesse, AFPA, CFA et formation pro du PRF) existant et en projet ; - Liste des organismes de formation ; - Compte-rendu des entretiens menés avec les acteurs ; - Document de simulation du taux d'effort des apprentis ; - Points d'avancement au 09/06/2010 et au 07/07/2010 - Communiqué de presse du 26/08/2010. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport de faisabilité (éléments juridiques et fiscaux) ; - Les flyers de communications - Un exemplaire vierge de la convention d'occupation de la chambre à durée déterminée ; - Un exemplaire de la charte de cohabitation ; - Le listing des acteurs invités aux groupes de travail sur les territoires ; - Le listing des binômes de l'expérimentation ; - Les diaporamas de présentation du projet et du bilan 	<ul style="list-style-type: none"> - Réponse à l'offre du marché rédigée par le CFA de la CMA de la Gironde

Concernant le développement de l'enquête qualitative, pour les raisons évoquées ci-dessus, nous avons opté non plus pour un questionnaire mais pour un recueil de données par entretiens semi-directifs auprès des jeunes accueillis, des propriétaires accueillants et des acteurs territoriaux concernés par la problématique du logement des jeunes. Il s'agissait toujours d'apprécier l'impact du dispositif sur le parcours des jeunes ainsi que le degré de satisfaction des jeunes et des particuliers accueillants. Les entretiens menés avec les jeunes et les propriétaires avaient pour objectif de rendre compte de leur expérience individuelle. Les jeunes ont été interrogés sur l'incidence de ce type d'hébergement sur leur accès à la formation et à l'emploi ainsi que sur la contribution de cet hébergement à leur qualité de vie, leur assiduité et leur réussite. Quant aux propriétaires, ils ont été questionnés sur le déroulement du séjour, la qualité de la mise en relation et leurs motivations à pérenniser ou non ce type de prestation. La mesure de l'impact du dispositif sur le parcours scolaire ou professionnel des jeunes bénéficiaires s'est appuyée aussi bien sur les matériaux recueillis auprès des acteurs que sur les enseignements apportés par les bénéficiaires eux-mêmes. C'est par le biais du SIRES que nous avons obtenu la liste de ses partenaires dans le cadre de l'expérimentation : les acteurs locaux de la formation par alternance, de l'insertion des jeunes et du logement œuvrant sur les quatre territoires tests.

Les outils du recueil de données qualitatives

Les premiers outils en partie décrits ci-dessus sont de l'ordre de l'observation, de l'analyse de documents et d'entretiens. Les données ainsi recueillies permettent de décrire et de comprendre la mise en place du dispositif par le prestataire et la mobilisation partenariale des différents acteurs impliqués dans les questions de la formation par alternance et du logement. L'interview avec la responsable du projet au sein du SIRES s'effectue d'après un guide d'entretien spécifique, en tant que maître d'œuvre de l'expérimentation :

- présentation du SIRES, de ses activités et de ses missions ;
- présentation de la réponse faite à l'offre de marché du Conseil régional ;
- description de la mise en place du dispositif : procédés, démarchages, mobilisation de moyens et d'acteurs du logement ;
- bilan en fonction des territoires.

Le guide d'entretien soumis aux acteurs a pour objectif de décrire leur connaissance de la problématique du logement des jeunes et du dispositif expérimenté, leur implication dans la mise en place du dispositif, leur rôle et leur bilan.

Les seconds outils sont constitués de fichiers descriptifs concernant les accueillis et les accueillants durant l'expérimentation et d'entretiens semi-directifs afin d'appréhender l'impact du dispositif sur le parcours des jeunes et le degré de satisfaction des jeunes et des propriétaires.

La construction des guides d'entretiens (cf. Encadré 2) destinés aux bénéficiaires c'est-à-dire aux jeunes accueillis et aux propriétaires accueillants se décline autour de six thématiques afin d'en faire une analyse en « miroir », en vue d'analyser les deux points de vue du même dispositif et dans le même logement mais selon des regards différents.

Encadré 2 Guides d'entretien accueillis-accueillants

Objet de l'entretien	Guide d'entretien avec les jeunes accueillis	Guide d'entretien avec les propriétaires accueillants
Situation initiale	La situation au moment de la recherche d'hébergement	La situation au moment de la candidature comme hébergeur auprès du SIRES
Dispositif	La mise en relation avec l'hébergeur	La mise en relation avec le/les jeunes par le SIRES
Déroulement	La cohabitation	La location d'une chambre à son domicile
	Les projets : études et emploi ?	Les projets : continuer à proposer une chambre pour les jeunes en alternance ?

Déroulement de l'enquête

En dépit de ce qui avait été prévu dans le calendrier de terrain, l'enquête porte d'abord sur la coordination des acteurs et non sur les interviews des binômes constitués par le SIRES (cf. Tableau 1). Les raisons sont directement liées à l'organisation logistique du travail de terrain.

Douze entretiens avec des acteurs de la formation par alternance, des collectivités territoriales, des missions locales ont été menés sur les différents territoires tests. L'enquêtrice rencontre néanmoins des difficultés à obtenir des rendez-vous avec les acteurs locaux de la formation et du

logement que le SIREs désigne comme partenaires. Les relations concrètes entre le SIREs et les acteurs ne semblent pas avoir été à la hauteur de ce qui était attendu pour certains d’entre eux. D’autres souhaitent attendre le comité de pilotage du 8 décembre 2010 avant de s’entretenir avec notre enquêtrice. Enfin, lorsqu’elle réussit à fixer un entretien c’est souvent par téléphone et les interrogés demeurent peu bavards car ils ne se sentent pas impliqués dans ce dispositif. Pour pallier ce manque d’informations et affiner l’analyse des partenariats construits nous poursuivons les entretiens avec les acteurs jusqu’en février 2011 alors qu’ils devaient prendre fin en décembre 2010.

Préalablement aux entretiens avec les jeunes et les accueillants, un courrier postal a été envoyé à chacun des individus concernés pour les prévenir et leur expliquer la démarche d’évaluation conduite par le Céreq.

Tableau 1 Calendrier des entretiens

public \	Novembre 2010	Décembre 2010	Janvier 2011	Février 2011	Mars 2011	Avril 2011	Nombre d’entretiens
Acteurs							16
Accueillis							17
Accueillant							37

Les entretiens au domicile des propriétaires sont accompagnés d’une visite du lieu de vie des accueillis, permettant ainsi d’observer les diverses conditions matérielles de cohabitation. Des personnes sont demeurées hors d’atteinte non pas par refus délibéré mais parce que le contact n’a pu être établi alors qu’un minimum de cinq relances par individu a été effectué. Enfin, certains courriers de présentation de l’enquête aux jeunes accueillis ont été retournés au Céreq faute de distribution, alors qu’ils ont été envoyés au domicile des propriétaires accueillants.

Néanmoins, l’appréciation du contexte historique et spatial du projet d’expérimentation est primordiale pour comprendre ses enjeux et ses objectifs. L’évaluation du déroulement de l’expérimentation sur les quatre territoires tests a permis de mettre en exergue quelques résultats saillants et d’ébaucher certaines des conditions nécessaires à l’essaimage sur l’ensemble du territoire aquitain.

II. ENSEIGNEMENTS POUR UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE LOGEMENT DES JEUNES

L'intérêt majeur d'une expérimentation évaluée est d'en tirer des enseignements visant à mieux cibler les actions publiques et à orienter de possibles changements selon les effets escomptés. Plusieurs niveaux d'enseignements se dégagent : l'adéquation entre le public ciblé initialement et le public touché *in fine* par le dispositif ; les effets du dispositif selon les bénéficiaires et les accueillants ; le point de vue des acteurs territoriaux affectés aux problématiques du logement et de la jeunesse. Ces quatre points détaillant les résultats obtenus durant l'expérimentation du dispositif seront suivis d'une analyse visant à distinguer ce qui relève des effets de l'expérimentation afin de dégager les conditions d'essaimage de l'action expérimentée.

1. Résultats de l'évaluation

L'offre de logement fractionnable pour les jeunes en mobilité a rencontré son public, puisque les jeunes en formation par alternance sont majoritaires parmi les bénéficiaires. Les propriétaires accueillants sont également au rendez-vous, ce qui permet de parler d'un succès du dispositif expérimenté et d'envisager l'essaimage sur tout le territoire aquitain. Nous détaillerons les profils des jeunes accueillis et accueillants avant de revenir sur les résultats en termes d'accès à l'offre de logement, d'impact sur le parcours de formation et sur les conditions de la cohabitation au quotidien de part et d'autre des binômes. La gouvernance de ce dispositif est également abordée afin de la replacer dans le contexte territorial des actions menées pour le logement des jeunes dans la région.

i. Les publics touchés par l'expérimentation : Les bénéficiaires du dispositif

Au cours de la période d'expérimentation, ce sont 44 jeunes qui ont bénéficié du dispositif de chambres chez les particuliers selon les données du SIREN. Trente-deux jeunes sont accueillis chez des propriétaires de la CUB tandis que les effectifs sont plus restreints sur les autres territoires par ailleurs beaucoup moins denses démographiquement. Nous avons rencontré 17 jeunes (cf. tableau 2), dont la moitié parmi les accueillis de la CUB tandis que les autres territoires ont été mieux couverts par les interviews.

Les accueillants sont moins nombreux que les accueillis, étant donné que certains d'entre eux ont reçu plusieurs jeunes dans l'année tandis qu'un autre propriétaire disposait de plusieurs chambres hébergeant ainsi plusieurs jeunes en même temps. Parmi les 37 ayant participé au dispositif, nous en avons interviewé 20.

Du point de vue des binômes accueilli-accueillant, nous possédons les témoignages de 11 binômes complets, d'un trinôme et de 12 binômes non complets (NC) où seul le témoignage du propriétaire ou du locataire a été réalisé : ce qui représente des informations complètes ou partielles sur 23 binômes et un trinôme.

Les effectifs d'interviewés étant restreints, nous nous en tiendrons aux effectifs absolus, les proportions sont seulement indicatrices du profil des jeunes ayant signé un contrat avec le SIRES et parmi eux, ceux interrogés par nos soins.

Tableau 2 Répartition des accueillis et accueillants interrogés.

	Total des propriétaires accueillants dans le dispositif	Nombre de propriétaires accueillants interrogés	Total des jeunes accueillis dans le dispositif	Nombre des jeunes accueillis interrogés
CUB	28	12	32	8
Bergerac	5	4	6	5
Blayais	1	1	2	2
Bassin d'Arcachon	3	3	4	2
Total	37	20	44	17

Le profil des accueillis et des accueillants

Le tableau 3 présente les caractéristiques des jeunes et des propriétaires de l'expérimentation selon les territoires tests. La première colonne fait référence au territoire. « CUB » est le diminutif de Communauté Urbaine de Bordeaux. Dans ce tableau, « PR » signifie « propriétaires accueillant », il est suivi de « binôme » (signifie que le l'accueilli a également été interrogé) ou de « nc » (signifie que l'accueilli n'a pas été interrogé), et se termine par un numéro. Ces codes permettent d'anonymiser les personnes interrogées et de pouvoir s'y référer dans le tableau des accueillants et des accueillis lorsque nous les citerons dans la suite du rapport. Les colonnes suivantes renseignent sur l'âge des hommes et des femmes ainsi que leur PCS (Profession et Catégorie Socioprofessionnelle). Enfin, les deux dernières colonnes indiquent si les accueillants ont au moins un enfant à charge et s'ils ont déjà loué une chambre dans leur logement personnel auparavant.

Tableau 3 Profil des propriétaires accueillants interrogés

	Binôme	Âge homme	Âge femme	PCS homme	PCS femme	Enfant à charge	Location auparavant
Bergerac	PR BINOME 4	51	50	Cadre	Employée	oui	oui
Bergerac	PR BINOME 5	62	58	Ouvrier	Employée	oui	non
Bergerac	PR BINOME 7		45		Employée	non	oui
Bergerac	PR BINOME 6		56		Employée	non	oui
Bassin d'Arcachon	PR NC 1	61	48	Retraité	Employée	non	oui
Bassin d'Arcachon	PR BINOME 2		47		Profession intermédiaire	oui	non
Bassin d'Arcachon	PR BINOME 3	75	72	Retraité	Retraitée	non	oui
Blayais	PR BINOME 1	48	46	Cadre	Sans activité professionnelle	oui	non
CUB	PR NC 2	NR	48	NR	Profession intermédiaire	oui	non
CUB	PR BINOME 9		64		Retraitée	non	non
CUB	PR BINOME 10	44	NR	Cadre	NR	oui	non
CUB	PR NC 3	70		Retraité		non	oui
CUB	PR NC 4	63	63	Cadre	Retraitée	non	oui
CUB	PR NC 5		64		Retraitée	non	oui
CUB	PR NC 6	NR	54	NR	Sans activité professionnelle	oui	non
CUB	PR BINOME 11		49		Profession intermédiaire	oui	oui
CUB	PR BINOME 12		50		Profession intermédiaire	non	oui
CUB	PR NC 7		78		Retraitée	non	oui
CUB	PR BINOME 8		59		Profession intermédiaire	non	oui
CUB	PR NC 8	59	NR	Chef d'entreprise	NR	non	oui

Les 20 accueillants interrogés lors des entretiens ont une moyenne d'âge légèrement supérieure à 57 ans. Les femmes présentent une moyenne d'âge de 56 ans contre un peu plus de 59 ans pour les hommes. Parmi les accueillants, dix vivent seuls (célibataire, divorcé, veuf) dont neuf sont des femmes. Le seul homme vivant seul participant au dispositif est un retraité, ancien chef d'entreprise.

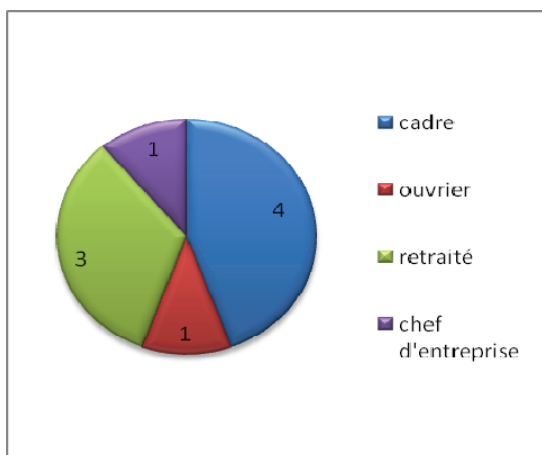


Figure 1 PCS des accueillants (hommes)

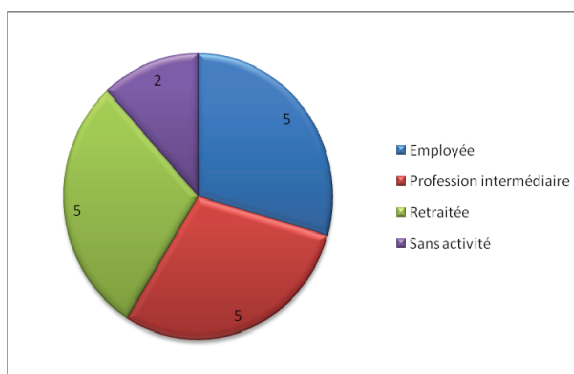


Figure 2 PCS des accueillants (femmes)

Parmi les hommes interrogés, on note, mis à part un ouvrier, une PCS plus élevée que les femmes, avec 4 cadres, un chef d'entreprise et 3 retraités.

Les femmes seules appartiennent à des PCS diverses : trois sont retraitées, quatre ont des professions intermédiaires, et deux sont employées. Deux autres femmes sont sans activité, l'une pour des raisons de santé, l'autre est mère au foyer. Parmi les femmes vivant en couple, elles sont employées, retraitées, sans activité professionnelle ou exercent une profession intermédiaire. On observe que les femmes exercent majoritairement des professions en lien avec le travail social, la santé ou l'éducation (voir annexes). On peut faire l'hypothèse que leur métier, leur sensibilité à l'éducation et au travail social notamment, favorise leur entrée dans le dispositif relativement plus que des individus dont le métier est très éloigné du service aux personnes et des soins. Toutefois ce n'est pas un facteur déterminant de la décision de participer au dispositif dans la mesure où certains accueillants, en participant à ce dispositif, ne veulent pas pour autant prolonger leur journée de travail au domicile familial. C'est le cas par exemple d'une accueillante, assistante sociale de métier, qui participe au dispositif, à la condition que le jeune soit autonome et ne demande pas trop d'attention particulière. **« Quand je rentre chez moi, je n'ai pas envie de me sentir encore au travail » (PR CUB BINOME 11).**

Au sein des couples, ce sont généralement les femmes qui ont dynamisé la démarche de participation au dispositif. La décision finale est, par contre, la résultante d'un accord pris en commun, y compris avec les enfants encore à charge. Les ménages se composent de deux femmes seules et 6 couples qui ont un ou des enfants à charge.

Enfin, 13 propriétaires sur 20 avaient déjà loué une chambre dans leur logement auparavant (soit plus de la moitié). Cette indication signifie que la plupart des propriétaires entrant dans le dispositif ne découvrent pas ce type de cohabitation. Ils en ont déjà fait l'expérience et il sera intéressant d'interroger ce qui les a menés à se tourner vers ce type de dispositif, plutôt que de continuer leur mode de prospection classique.

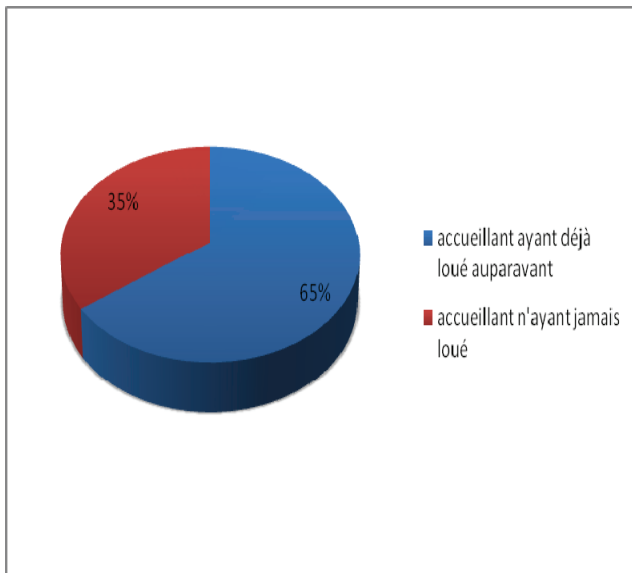


Figure 3 Accueillants ayant déjà loué une chambre avant l'entrée dans le dispositif

Profil des jeunes accueillis

Comme pour le tableau 3, la première colonne du tableau 4 représente les territoires et la seconde, le code identifiant les caractéristiques des individus interrogés cités dans la suite du document. Dans ce tableau, « LOC » signifie « accueilli », il est suivi de « binôme » (signifie que le l'accueillant a également été interrogé) ou « nc » (signifie que l'accueillant n'a pas été interrogé), et se termine par un numéro. La colonne « niveau d'études » renseigne sur le niveau du diplôme préparé par l'accueilli lors de l'année en cours. La dernière colonne indique si l'accueilli loue un autre logement en dehors de cette cohabitation.

Tableau 4 Profil des jeunes accueillis

CUB	Binôme	Sexe	Âge	Niveau d'études	Alternance	nombre de semaine de présence par mois	Durée du bail	Nb de km entre logement d'origine et lieu de stage/formation	Nb de km entre lieu d'étude et stage	Logement personnel
Bergerac	LOC BINOME 4	h	19	3	non	4	1 an	68	0	non
Bergerac	LOC BINOME 5	h	19	5	oui	4	1 an (cohabitation a duré 2 semaines)	8000	0	non
Bergerac	LOC BINOME 6	f	18	5	oui	1	1 an	60	60	oui
Bergerac	LOC NC 1	f	22	2	oui	2	1 an	0	119	oui
Bergerac	LOC BINOME 7	f	17	5	oui	2	1 an	83	83	non
Bassin d'Arcachon	LOC BINOME 2	h	17	4	oui	2	1 an	47	5	non
Bassin d'Arcachon	LOC BINOME 3	f	21	3	non	4	1 an	79	0	non
Blayais	LOC BINOME 1	h	24	4	oui	4	1 an	84	0	non
Blayais	LOC BINOME 1 bis	h	19	4	oui	2	1 an	84	52	non
CUB	LOC NC 2	f	24	3	oui	2	1 an	277	277	oui
CUB	LOC BINOME 12	h	20	2	non	4	1 an	448	0	non
CUB	LOC NC 3	h	24	2	non	4	7 mois	0	0	non
CUB	LOC BINOME 9	h	16	5	oui	1	1 an	74	74	non
CUB	LOC BINOME 10	h	NR	5	non	4 + we	1 an	237	228	non
CUB	LOC BINOME 8	h	25	3	oui	2	1 an	510	504	oui
CUB	LOC NC 4	f	21	2	oui	2	1 an	334	334	non
CUB	LOC BINOME 11	f	19	3	oui	1	1 an	205	205	non

Au cours de la période d'expérimentation, ce sont au total 44 jeunes qui ont bénéficié du dispositif de chambres chez les particuliers selon les données récupérées auprès du SIREs. Nous avons rencontré 17 d'entre eux. L'effectif étant limité, les pourcentages sont fragiles et seulement indicatifs. Les proportions serviront essentiellement à comparer le profil des jeunes ayant passé un contrat avec le SIREs et ceux que nous avons interrogés.

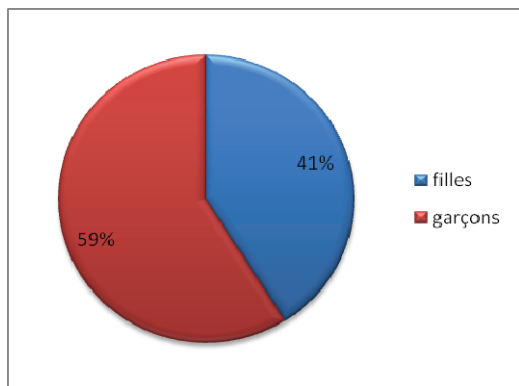


Figure 4 Répartition par sexe de l'ensemble des accueillis du dispositif

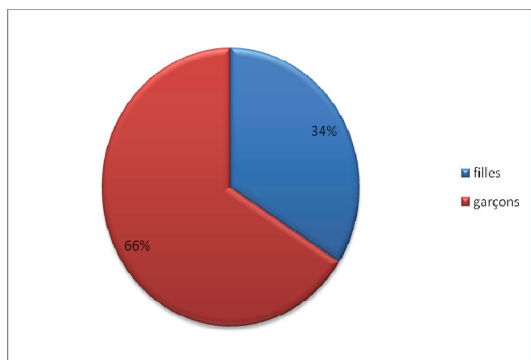


Figure 5 Répartition par sexe des accueillis interrogés

Parmi les jeunes bénéficiaires d'une chambre chez un particulier, on compte une majorité de garçons. La moyenne d'âge de l'ensemble des jeunes inscrits au dispositif est de 20 ans, en sachant que le fichier transmis par le SIREs ne comportait pas l'ensemble des dates de naissance. Le plus jeune locataire a 16 ans et le plus âgé, 25 ans. Quelques informations faisant défaut, ont été récupérées lors des entretiens. Toutefois la moyenne ne prend pas en compte l'ensemble des individus à cause de données manquantes. Néanmoins, le panel interrogé possède une moyenne d'âge presque identique autour de 20 ans. Les filles sont légèrement surreprésentées parmi les jeunes interrogés.

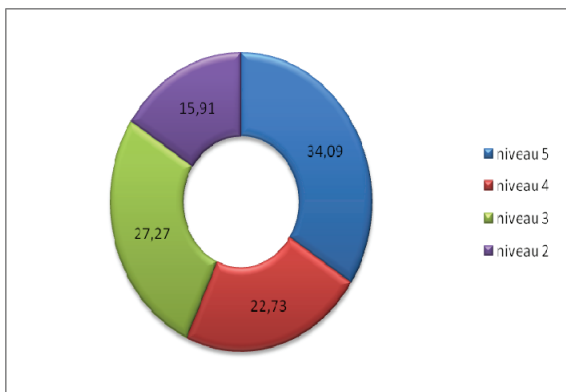


Figure 6 Répartition par niveau de l'ensemble des accueillis du dispositif

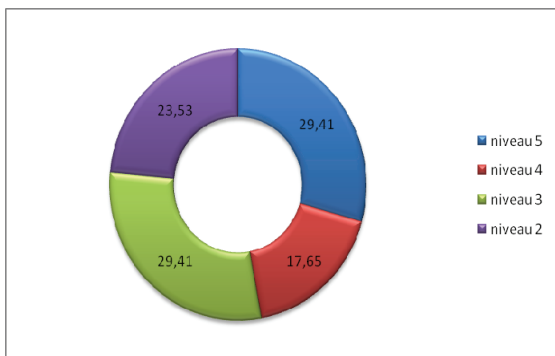


Figure 7 Répartition par niveau des accueillis interrogés

Parmi les jeunes inscrits dans le dispositif, la moitié prépare un diplôme de niveau V ou IV. Parmi les jeunes, 19 sur 45 poursuivent des études supérieures. Les étudiants du supérieur sont relativement plus représentés parmi les jeunes interrogés.

Un peu plus de la moitié de l'ensemble des jeunes du dispositif (28/45) suivent des études en apprentissage. Parmi eux, un quart sont dans le supérieur (BTS ou Licence pro en alternance). Le reste de l'effectif se partage entre stagiaires de la formation professionnelle, élèves du paramédical et étudiants en formation initiale. Si les formations suivies par les bénéficiaires correspondent aux attentes du Conseil régional, les étudiants en formation initiale n'étaient pas les cibles affichées du dispositif mais font partie du public touché par l'expérimentation.

Parmi les jeunes interrogés, les apprentis représentent la moitié de l'ensemble (dont un quart du supérieur), les stagiaires de la formation professionnelle sont sous-représentés. On compte, en effet, 8 étudiants en formation initiale et 10 élèves du paramédical.

Enfin, certains jeunes ont un statut d'élèves du paramédical mais sont en alternance. Les figures 8 et 9 répartissent les jeunes selon qu'ils sont en situation d'alternance ou dans une autre situation (formation initiale, insertion professionnelle...).

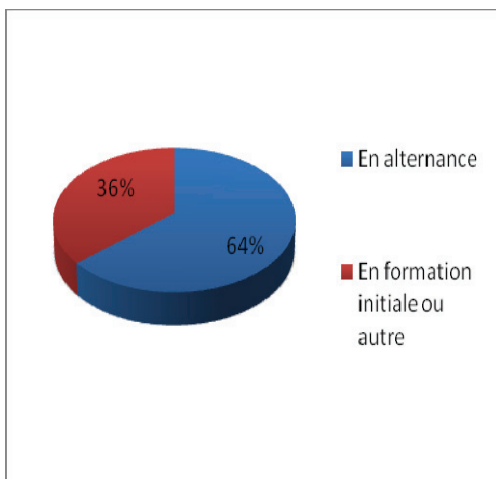


Figure 8 Alternance parmi l'ensemble des accueillis du dispositif

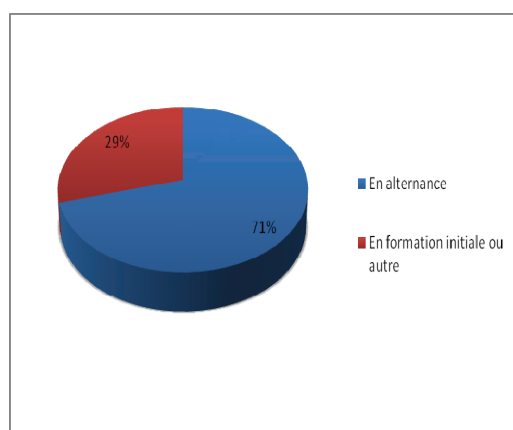


Figure 9 Alternance parmi les accueillis interrogés

Parmi les inscrits dans le dispositif, on compte plus de la moitié des jeunes en alternance, ce qui augmente le chiffre relatif au statut d'apprenti, qui ne prend pas forcément en compte certains jeunes élèves du paramédical qui réalisent leurs études en alternance. Parmi les jeunes interrogés, ce sont presque les trois quarts d'entre eux qui suivent une formation en alternance.

À l'exception de deux personnes venues d'Allemagne et d'un département d'outre-mer, dont la distance de la ville d'origine pèse sensiblement sur la moyenne (417 km de moyenne en comptant ces jeunes), les jeunes inscrits dans le dispositif ont un lieu de stage et/ou d'étude distant de 207 km en moyenne de leur ville d'origine. La distance moyenne est de 161 km pour les jeunes interrogés lors des entretiens si on enlève de la moyenne le ressortissant d'un département d'outre-mer (622 km de moyenne si on compte ce jeune). Quatorze jeunes viennent d'une autre région que l'Aquitaine (cette dernière étant elle-même vaste), ce qui représente un tiers de l'ensemble des jeunes concernés par le dispositif. Parmi les jeunes interrogés, la proportion est quelque peu supérieure avec 7 jeunes sur 17 originaires d'une autre région.

Sur l'ensemble des individus interrogés, grâce aux informations recueillies, nous pouvons observer que la distance entre le lieu d'étude et le lieu de stage s'élève en moyenne à 114 km puisque pour bon nombre de jeunes issus d'une autre région, leur lieu de formation ou de stage se situe dans leur ville d'origine.

La durée moyenne des séjours se situe à deux semaines et demie par mois. Pour les jeunes interrogés, elle se rapproche davantage de trois semaines par mois de présence chez l'accueillant. Néanmoins, sauf un jeune qui reste le week-end, tous sont présents à partir du dimanche soir ou lundi matin jusqu'au vendredi soir. En grande majorité, le bail est signé pour une durée d'un an.

Enfin, on peut noter que 4 jeunes interrogés louent par ailleurs un autre logement. L'existence du dispositif leur permet de limiter les dépenses de logement.

Comme évoqué auparavant, le public de jeunes touché par le dispositif correspond au public ciblé, à savoir des apprentis, des stagiaires de la formation professionnelle et des élèves du paramédical. La seule catégorie de jeunes qui n'était initialement pas prévue est celle des étudiants en formation initiale (6/45) des jeunes insérés dans le dispositif.

L'adhésion du public ciblé au dispositif

La manière dont les accueillis prennent connaissance du dispositif porté par le SIRES diffère des déclarations des propriétaires. Pour les jeunes, on parle d'une démarche de recherche de logement les menant vers le SIRES, tandis que le SIRES a établi un plan de prospection des propriétaires. L'élément principal est ici le relai d'information qui permet aux jeunes d'accéder aux informations, au cours de leurs recherches de logement.

De quelle manière les jeunes ont-ils connu le dispositif ?

Les accueillis, dans leur grande majorité ont eu connaissance du dispositif par l'intermédiaire de leur centre de formation (CFA, lycée d'origine, université, centre hospitalier). Plus minoritairement, certains sont entrés en contact avec le SIRES par l'intermédiaire d'un référent en insertion ou d'un ami. Dans tous les cas, la prise de contact s'inscrit dans une démarche de recherche de logement. Selon le périmètre de diffusion de flyers et l'utilisation de médias locaux et internet, l'information sur le dispositif a touché plus ou moins de personnes sur les territoires. Toutefois, le plus souvent et à notre connaissance (aux dires des jeunes et des acteurs rencontrés), la mise en place du dispositif n'a pas été précédée de repérage de la demande potentielle. La première démarche, pour une majorité de jeunes, a consisté à demander à leur centre de formation quelles étaient les possibilités de logement à proximité du lieu de formation et à un coût adapté à leur budget. Pour les élèves de CFA, l'information relative à l'existence du dispositif a été bien relayée. D'autres jeunes ont effectué la démarche inverse, à savoir d'abord chercher un logement sur le parc locatif privé puis se tourner vers le CFA en cas de difficulté. On s'aperçoit donc que le dispositif entre dans une gamme de logements possibles parmi lesquels on choisit. La démarche des jeunes bénéficiaires inscrits en études supérieures est un peu plus diversifiée. Une jeune femme a trouvé par hasard un prospectus relatif au dispositif à l'issue de son entretien de sélection au BTS. **« En partant de l'entretien pour ma licence professionnelle, justement j'ai vu, sur une petite table, des documents qui proposent chez l'habitant des logements qui durent 15 jours, trois semaines. Donc j'ai appelé ce numéro » (LOC CUB NC4).**

Lors de l'entretien, elle avait même demandé à son jury des pistes de logement, mais celui-ci ne lui avait pas proposé de solution particulière. Une autre jeune accueillie du Bassin d'Arcachon a contacté plusieurs interlocuteurs (dont un lycée et l'office de tourisme) avant d'être mise en relation avec le SIRES par les services de la mairie. Auparavant, elle avait cherché un logement dans le parc locatif privé mais les prix sur ce territoire étaient trop élevés. **« En recherchant des**

appartements sur internet, je me suis rendu compte que les prix étaient très élevés. J'ai donc appelé mon établissement pour savoir s'ils n'avaient pas des logements à louer. Ils m'ont renvoyé vers la mairie, qui m'a renvoyé vers l'office de tourisme, qui m'a renvoyé vers un truc pour les jeunes qui lui m'a parlé du SIRES, donc ça a été un peu compliqué. » (LOC ARCACHON Binôme 3).

Enfin, une jeune femme de la région de Bergerac avait débuté l'année en louant une chambre chez l'habitant de 10 m² à Bergerac pour un loyer de 250 euros (en dehors du dispositif). Devant alternativement se rendre deux semaines à Bergerac (pour la formation) et deux semaines à Bordeaux (pour le stage), elle a décidé de quitter cette chambre trop exigüe et de louer un appartement dans la capitale régionale. N'ayant ni les ressources nécessaires ni le temps pour réaliser un aller-retour quotidien de Bergerac à Bordeaux pendant la moitié du mois, elle s'est alors tournée vers le SIRES pour bénéficier de tarifs plus raisonnables et d'un lieu de vie plus confortable. ***« J'étais en hébergement dans le centre de Bergerac dans une chambre louée par un particulier mais c'était très petit, ça faisait 10 m². En septembre j'ai pris cette chambre au plus pressé. À 250 euros, c'était dans les moins chers que je pouvais trouver. Mais au bout d'un mois je n'en pouvais plus. Et donc j'avais eu le prospectus du SIRES par l'école en début d'année, ça ne m'intéressait pas. Mais je les ai contactés après avoir rendu ma chambre et on m'a mis en contact avec la propriétaire qui ne vivait pas dans son logement »*** (LOC Bergerac NC1).

Les processus de recherche de logement entrepris par les différents accueillis font échos aux diagnostics posés dans la première partie du rapport. Suivre une formation par alternance nécessitant de longues distances entre le lieu de stage et le lieu de formation est une difficulté lourde pour se loger. Alors que réciproquement, outre les raisons économiques d'emploi, les questions de solvabilité et de tensions du marché du logement ont de quoi décourager les orientations scolaires. Les témoignages détaillés plus haut attestent de solutions trouvées pour suivre la formation sous réserve d'une bonne dose de volontarisme de la part des jeunes. Les efforts de diffusion de flyers dans les établissements de formation couplés avec des efforts de communication auprès des médias locaux (presse papier, radios locales, petites annonces) ont permis de toucher quelques uns de ces jeunes. Il reste que pour monter en puissance et toucher les jeunes de manière moins sinueuse ou dans certains cas aléatoire, le repérage systématique des demandeurs potentiels devrait donner lieu à une phase à part entière.

De quelle manière les propriétaires accueillants ont-ils été mis en contact avec le dispositif ?

À la différence des jeunes en formation, les propriétaires ont fait l'objet d'une prospection clairement organisée.

Le recours à la presse écrite s'est avéré un mode de prospection efficace auprès des propriétaires, que ce soit le journal du Conseil régional Aquitaine ou les journaux locaux (« Le Petit Bergeracois », « Le Démocrate », « Sud Ouest »). La chronique radio (« France Bleue Aquitaine ») ainsi que les prospectus déposés dans les boîtes aux lettres ont beaucoup moins souvent été cités lors des entretiens. D'autres moyens de prospection sont cités par les propriétaires : certains ont été directement contactés. C'est le cas de ceux qui accueillait déjà des locataires et dont l'annonce avait été repérée (en mairie par exemple). D'autres cas sont plus marginaux : une propriétaire a été sollicitée en raison de sa proche appartenance au réseau des salariés du prospecteur. Une autre propriétaire a accueilli le jeune qui louait une chambre chez sa voisine

(faisant partie du dispositif) pour 15 jours pendant lesquels elle partait en vacances. Après cette expérience, elle a voulu participer au dispositif.

Une majorité de propriétaires participant au dispositif avaient déjà une expérience de bailleur avant d'entrer dans l'expérimentation (13 propriétaires sur 20). Certains louaient à un cercle exclusivement amical (enfants d'amis notamment), par l'intermédiaire d'un réseau professionnel extérieur (vacataires de l'Éducation Nationale), d'autres par des organismes ou associations (CROUS, associations de travailleurs saisonniers ou d'étudiants étrangers).

ii. Les effets du dispositif expérimenté

Outre les résultats en termes de public touché, il est nécessaire de s'attarder sur les effets du dispositif expérimenté sur les jeunes. Les dimensions attendues de ce dispositif sont une facilitation de l'accès à un double logement, une amélioration des conditions de vie et de travail en cas de formation par alternance, un cadre de vie protégé dans le cas de première décohabitation rassurant les jeunes et leurs familles. Dans un premier temps, sont exposés les effets significatifs sur les jeunes accueillis, puis sur les propriétaires accueillants avant de laisser la place à l'évaluation de la gouvernance du dispositif et de la coordination des acteurs en charge de la formation et de la problématique du logement des jeunes.

Effets sur le public bénéficiaire : les jeunes en formation

Une réponse adaptée à la problématique de la mobilité entre lieu de formation et lieu de stage

Lors des entretiens menés avec les accueillis, un tiers des interrogés (6 individus) ont choisi un stage situé à plus de cent kilomètres du lieu de formation. Pour quatre autres jeunes les lieux de formation et les lieux de stage sont distants de 50 à 100 km. Les autres jeunes accueillis font leur stage et leur formation dans des villes espacées de cinq km au plus. Le public touché par le dispositif concerne donc une majorité d'individus dont le lieu de stage et le lieu de formation sont distants d'au moins 50 km. Une modalité de fractionnement du séjour, adaptable aux modes d'alternance des formations est donc primordiale pour que les jeunes poursuivent leurs études dans des conditions favorisant leur réussite. L'option hôtel est trop coûteuse si la présence doit dépasser une nuitée et le dispositif de location de chambres chez des particuliers se présente comme une formule attrayante pour ces jeunes. **« Oui, c'est très, très bien ce système, ça permet de prendre un appartement sans payer trop cher, donc si ça peut se développer, je suis tout à fait pour » (LOC CUB NC4).**

« Je ne pense pas que j'aurais continué le CFA à cause de ça. J'aurai mis tout mon salaire dans l'hôtel sinon. » (LOC Bergerac Binôme 6).

Comme évoqué dans ces extraits d'entretien, certains jeunes de condition modeste ou très éloignés géographiquement, n'auraient pas pu poursuivre la formation souhaitée sans le dispositif mis en place.

Un élève stagiaire du secteur paramédical, qui loue déjà un appartement à Lorient (son lieu de travail) évoque la difficulté du coût du logement dans sa situation : **« J'ai déjà pas mal de**

***contraintes parce que j'ai déjà un appartement sur Lorient. Je n'aurais pas pu me loger à plus cher que ça ».* (LOC CUB Binôme 8).**

La flexibilité qu'offre le dispositif expérimenté représente clairement une solution adaptée pour des jeunes dont les lieux de formation et de stage sont éloignés géographiquement, et qui, pour certains, louent déjà un appartement.

Une mise en relation propriétaire accueillant /jeune accueilli facilitée

La prospection vers les jeunes s'est réalisée pour partie par l'intermédiaire des centres de formation qui ont relayé l'information auprès des étudiants. Lors du premier contact avec un étudiant, l'objectif était de trouver un logement au plus près du lieu d'étude et/ou de stage. Dans la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB), faute de trouver un logement proche de l'établissement de formation, c'est la proximité des transports en commun qui était visée.

Les animateurs du dispositif interviennent à trois reprises : lors de la mise en relation, lors des visites de ces jeunes chez les propriétaires, et également, au moment de signer le contrat. Comme les propriétaires, les jeunes semblent satisfaits de la prise en charge de la partie administrative par le dispositif. Certains étudiants originaires d'autres régions françaises ont apprécié le fait de pouvoir visionner le lieu d'habitation grâce à des photos envoyées via internet. Cela leur a permis de choisir un logement sans se déplacer. ***« J'ai pas visité du tout, j'ai choisi sur photo parce que je ne pouvais pas me déplacer. Quand je suis arrivé sur Bordeaux, le soir même, une personne était là pour me faire signer le contrat »*** (LOC CUB Binôme 8).

Si des propriétaires ont contacté le SIRES pour bénéficier d'une médiation avec le jeune, aucun accueilli n'a entamé la même démarche. Toutefois, sans même parler de médiation, certains hébergés ont noté quelques points gênants qu'ils n'ont pour autant pas abordés avec le propriétaire. Il est vrai qu'il est probablement plus difficile pour eux, vivant dans l'habitation d'un tiers, de pouvoir s'exprimer sur des gênes occasionnées par la cohabitation, et qui de plus ne nécessitent pas de médiation. La réalisation d'un suivi par le SIRES offrirait peut-être la possibilité de faire ressortir de cette manière les petits tracas du quotidien de la cohabitation, sans forcément enclencher la médiation.

Un cas préoccupant mérite d'être mentionné : un jeune homme que nous avons rencontré a quitté le logement durant l'expérimentation, une semaine après avoir emménagé. D'après lui, la propriétaire lui aurait proféré des propos à caractère raciste : ***« Un jour, elle m'avait dit que si elle avait su que j'étais noir, elle ne m'aurait pas pris en fait. »***(LOC Bergerac Binôme 5).

Il évoque avoir tenté de ne pas en tenir compte. De son côté, il tenait absolument à rester poli et courtois, même si cet événement l'a freiné pour développer des relations plus poussées avec ses propriétaires accueillants. Pour autant, dans les jours suivants, alors qu'il était absent de la maison, il déclare que quelqu'un s'est introduit dans sa chambre remarquant des affaires déplacées, alors que le contrat précise que le propriétaire ne doit ni entraver l'intimité du locataire, ni entrer dans la chambre en son absence. Les conditions de cohabitation étant devenues difficiles pour lui, alors qu'il arrivait d'un département d'outre mer quelques jours auparavant, il décide de mettre fin à cette cohabitation. Ce jeune homme raconte que la propriétaire était présente lors de son départ et qu'elle aurait téléphoné pour signaler l'événement. Pour autant, il déclare qu'il n'a plus été contacté par la suite pour expliquer les raisons de son départ.

Cet événement aussi gênant soit-il, fait émerger des recommandations importantes qui touchent les différentes étapes du dispositif : l'entretien avec les propriétaires, la mise en relation du binôme et le suivi. Il apparaît nécessaire que l'entretien avec les propriétaires et la visite du logement potentiel par les agents du SIRES permettent d'établir le profil de l'accueillant et sa capacité à accueillir un jeune sous son toit. L'objectif devant être de ne pas retenir des individus qui pourraient avoir un comportement raciste. La mise en binôme doit clairement établir les conditions nécessaires à respecter pour une cohabitation idéale. Enfin, le suivi doit être effectué dans toutes les situations, même lorsqu'il n'y a pas de demande formalisée des bénéficiaires et les accueillants dans le but de ne pas laisser s'envenimer des situations et de trouver des solutions alternatives en cas d'incompatibilité.

Une offre de modes d'habiter diversifiée

Plusieurs formules sont mises à disposition des jeunes accueillis selon les cas. Trois locataires vivent seuls dans le logement pour différentes raisons : soit parce que le propriétaire est parti à l'étranger, soit parce qu'il vit dans un autre logement. Deux autres jeunes cohabitent avec d'autres colocataires dans un logement où le propriétaire ne vit pas. Ces autres colocataires présents dans ces logements ne font pas partie du dispositif mis en place. Le propriétaire effectue donc une prospection au-delà du dispositif afin de trouver des locataires. Ces différents types d'accueil ne correspondent pas exactement à la présentation du dispositif dans les plaquettes faisant état de location de chambre au domicile des particuliers.

Par ailleurs, il est possible de vivre avec des propriétaires qui ont toujours un ou des enfants à charge : c'est le cas de six jeunes accueillis. L'institution de relations amicales ou simplement d'échanges avec les enfants des propriétaires est très inégale. Enfin, quatre locataires vivent avec un propriétaire (célibataire, veuf, divorcé), deux avec un couple de propriétaires.

Ces différentes dimensions s'articulent pour établir des modes d'habiter différentes. Au final, parmi les expériences recueillies, on peut en distinguer trois types :

- la location sans cohabitation ;
- la cohabitation simple ;
- la cohabitation avec échanges relationnels.

La location sans cohabitation

En fonction de ces particularités, les conditions de logement sont différentes pour les locataires, et cela peut même constituer la raison de leur arrivée dans le dispositif. En effet, parmi les jeunes vivants seuls dans le logement, deux spécifient leur non participation au dispositif s'ils avaient dû vivre avec le propriétaire. « ***Donc en fin de compte, j'étais toute seule, j'avais une certaine autonomie, et je n'étais pas vraiment dépendante de quelqu'un. Donc c'était vraiment l'idéal, sachant que je payais qu'à la semaine, et c'était vraiment ce qui m'intéressait*** » (LOC Bergerac NC1).

Sans cette formule particulière, cette locataire évoque clairement qu'elle n'aurait pas participé au dispositif « ***parce qu'en fait le problème de vivre avec quelqu'un c'est au niveau des repas, du ménage, des courses, ça demande beaucoup d'organisation et c'est pas forcément facile*** » (LOC Bergerac NC1).

Un autre étudiant, vivant chez un propriétaire en déplacement à l'étranger toute l'année, aurait loué un appartement dans le parc privé s'il n'avait pas trouvé cette solution par le biais d'une amie de l'université. Pour lui, **« C'est un grand espace, pour un prix bien inférieur que ce que l'on peut trouver sur Bordeaux » (LOC CUB NC).**

Il souligne bien l'intérêt de cette location économiquement intéressante : un prix moindre et un plus grand espace que la location d'un appartement dans le parc locatif privé. Même si ce jeune n'aurait peut-être pas participé au dispositif s'il avait dû partager le logement avec son propriétaire, on peut penser que ses conditions d'études sont meilleures que s'il possédait son propre logement. **« Comme ce n'est pas vraiment chez moi, cela me restreint à avoir une vie un peu plus réglementée que la plupart des étudiants. On oublie tout ce qui est apéro et tout ça quoi. » (LOC CUB NC3).** En effet, d'après son témoignage, le jeune homme, afin de respecter la maison du propriétaire restreint les invitations d'amis à quelques personnes de temps à autres, mais probablement beaucoup moins souvent que s'il louait un appartement classique.

Bien que ces types de locations sans cohabitation ne correspondent pas au cadre de départ du dispositif établi par le Conseil régional, on peut remarquer que ce type de mode d'habiter a attiré d'autres jeunes, intéressés par la possibilité de fractionnement des séjours et par le prix, mais ne voulant pas plus de contrainte avec un propriétaire. Ces modes de locations ont permis à des étudiants de pouvoir poursuivre leurs études dans de meilleures conditions. La jeune accueillie de Bergerac, louant déjà un appartement à Bordeaux, n'aurait, par exemple, pas pu continuer à étudier si le dispositif n'avait pas existé. La solution qu'elle avait trouvée au démarrage de sa formation était la location classique d'une petite chambre, ce qu'elle a fait pendant un mois, avant de se rendre compte qu'il lui fallait un peu plus de confort les semaines où elle était à Bergerac.

La cohabitation avec ou sans échanges relationnels

Dans la majorité des binômes, accueillis et accueillants sont en cohabitation. Selon les cas, celle-ci se déroule de différentes manières. Avant la mise en place de chaque binôme, comme évoqué précédemment, un animateur du dispositif est présent, en compagnie du propriétaire et du locataire pour établir quelques règles de départ entre les signataires du contrat. La charte rédigée par avance aide dans un premier temps à déterminer les lieux qui seront partagés entre les propriétaires et le locataire, les heures d'entrée et de sortie, les possibilités de visite de tiers. Ensuite, le document émet quelques conseils relatifs au bruit, à l'accueil, l'annulation d'une nuitée, l'organisation du dîner, l'accès à la télévision.

Dans une majorité de cas, la charte n'est pas centrale dans la vie du binôme, que les relations soient bonnes ou mauvaises. Lors des entretiens, chacun dit avoir connaissance de l'existence de cette charte mais ne l'ont lue qu'au début de la cohabitation.

Comme nous l'avons précisé, les cohabitations dépendent grandement des personnalités et des âges des jeunes et des propriétaires accueillants. Pour certains binômes, tout se déroule très bien et les deux parties sont satisfaites de l'expérience. On peut même retenir des affinités étroites qui se sont créées entre certains propriétaires et certains jeunes. **« Je me sens vraiment comme chez moi là-bas, y'a pas de soucis. En plus on s'entend très bien parce qu'elle est née le même jour que moi donc on a un point commun en plus » (LOC Bergerac Binôme 6).**

« Grosso modo, on a récupéré deux garçons dans la fratrie, on passe énormément de temps ensemble » (PR Blayais Binôme 1).

D'une manière générale, on peut remarquer que les échanges voire les affinités se mettent en place lorsque propriétaire et locataire partagent le temps du repas. Dans le cas contraire, les relations se limitent à des échanges ponctuels lorsque les individus se croisent.

Dans d'autres cas, l'accueilli et l'accueillant ne mangent pas ensemble. L'accueilli dispose bien souvent d'un four micro-onde ou d'une plaque de cuisson afin de pouvoir se préparer un repas. **« Dans ma chambre il y a des banquettes, un micro-onde et un petit réchaud pour me faire des plats. » (LOC CUB Binôme 10).**

Dans ces binômes, les relations entre jeunes et propriétaires ne sont pas aussi denses, étant privées d'un temps de socialisation réciproque et d'une routine de rencontre. Malgré tout, cela n'empêche pas des échanges, même s'ils sont plus ponctuels.

Pour les binômes partageant le repas, c'est autour de ce moment que se construit la relation. C'est dans ce type de cohabitation que l'on trouve les affinités les plus étroites. **« Oui, on discute. Parfois je reste un peu après le repas avec eux. Parfois je les aide à la cuisine mais pas beaucoup, quand j'ai un peu de temps parfois » (LOC CUB NC4).**

Malgré tout, le repas peut être source de difficultés entre propriétaires et locataires. Ainsi, certains propriétaires se sont plaints du délai avec lequel l'accueilli les prévient lorsqu'il décide de ne pas manger au domicile du propriétaire. Même après discussion, un certain nombre de jeunes continuent de prévenir tardivement de leur absence. **« Ouais l'autre jour je me suis un peu engueulé avec lui parce qu'il ne sait pas s'il va venir manger avec moi, il vient, il vient pas, alors l'autre jour je lui ai dit écoute, tu dis à ta mère que je veux plus te nourrir. Peut-être qu'il faudrait faire des contrats un petit peu mieux. Par exemple que le gamin dise en début de semaine s'il mange là ou pas » (PR CUB NC3).**

Néanmoins, d'autres propriétaires ne connaissent pas les mêmes difficultés **« Ce qu'il y a de bien, c'est que quand il ne rentre pas, il me téléphone assez tôt pour ne pas que je commence à préparer le repas. Il est impeccable » (PR CUB NC7).**

Malgré quelques difficultés, certains propriétaires prennent aussi en compte la jeunesse de leurs hébergés et partent du principe que les règles ne seront pas suivies à la lettre par les jeunes. **« Il est jeune donc il y a forcément des trucs sur lesquels il ne percute pas, comme débarrasser sa table. Donc parfois il faut lui rappeler de faire certaines choses » (PR CUB Binôme 11).**

Cette propriétaire avait pris en considération dès le départ que l'âge de son accueilli nécessiterait quelques remises au point.

L'intérêt du dispositif pour le déroulement des études

D'après les entretiens, le dispositif expérimenté favorise la poursuite d'études des jeunes bénéficiaires, compte tenu d'une globalité d'éléments favorables. Pour trouver une formule générale, c'est en favorisant une qualité de vie à un moindre coût que le dispositif est susceptible de mener vers une réussite scolaire et/ou professionnelle.

Un des objectifs de ces entretiens était de déterminer, du point de vue des locataires et des propriétaires, l'intérêt de ce dispositif pour le déroulement des études. L'avantage principal que l'on peut retirer de cette expérience est le gain de temps que la flexibilité de ce type de location peut apporter. Pour les apprentis par exemple, le fait d'avoir un lieu de stage et un lieu de formation dans deux villes différentes laisse deux solutions principales : trouver un logement sur place ou effectuer des allers-retours entre son lieu de vie et son lieu de formation ou de stage. Le

fait de limiter le temps passé dans les transports offre une qualité de vie meilleure aux étudiants qui exploiteront ce temps de différentes manières selon les individus. **« Déjà c'est vrai que le matin, je peux me lever un peu plus tard, parce que quand je vivais chez moi, je devais me lever vers 5h du matin » (LOC CUB Binôme 9).**

« Oui c'est sur que ça facilite au niveau du temps. Vous imaginez, tous les matins, je devrais faire Bordeaux/Bergerac, sachant que c'est une heure et demi aller et la même chose au retour en prenant par l'autoroute. C'est-à-dire 12 euros de péage, plus le budget essence, je ne compte même pas. J'ai un confort que je n'aurais pas si j'étais obligée de faire des trajets » (LOC Bergerac NC1).

Dans le même sens, le réseau de chambres chez des particuliers permet également de limiter les dépenses des jeunes. En effet, la solution consistant à louer une chambre d'hôtel s'avère inconcevable pour ces jeunes qui disposent pour la plupart d'un budget restreint. De plus, les jeunes ont à disposition, chez les propriétaires, un bureau pour étudier. C'est un critère déterminant de sélection des propriétaires.

L'autre élément déterminant dans le dispositif expérimenté est la cohabitation au domicile d'un propriétaire qui peut se traduire comme un facteur limitant les sorties nocturnes et comme une motivation tacite à la concentration sur ses études. Même si ce n'est pas le cas pour tous, un certain nombre d'accueillants s'intéressent aux études de leurs hôtes. **« Nous avec Florian, on est un peu un soutien aussi. Moi je suis entrepreneur et je lui donne des conseils dans ses études » (PR CUB NC8).**

Un propriétaire, engagé dans des actions de réinsertion en France et à l'étranger, évoque cette expérience de cohabitation comme enrichissante. Pour lui dont la préoccupation professionnelle est la réinsertion de jeunes en difficulté dans des familles, l'accueil chez lui, d'un jeune en formation lui permet de prendre conscience de ce type de cohabitation, même si à première vue, le jeune qu'il accueille n'est pas aussi démuné que dans les pays dans lesquels il intervient.

« Je suis moi-même directeur du SAMU social [à l'étranger]. Les jeunes que nous trouvons dans la rue, nous cherchons à les confier à des familles, à des patrons. Je pense que l'identification projective [dans une famille] est beaucoup plus forte qu'un lieu comme un CHRS où il est plus difficile de faire une identification projective. Et ce qui va contribuer à notre devenir, c'est cette identification projective. Quelqu'un, dans les yeux duquel je peux me voir » (PR CUB Binôme 10).

Pour les parents des jeunes, louer à un particulier rassure et permet même à certains de faire des demandes de suivi aux propriétaires. Par exemple, la mère d'un jeune de la région d'Arcachon a demandé à la propriétaire de vérifier si son fils se lève le matin, car elle avait quelques inquiétudes à ce propos, d'autant qu'il vit dans une petite maison indépendante en face de celle de sa propriétaire. La propriétaire effectue donc quelques visites pour vérifier que tout se déroule bien, elle parle d'une **« supervision discrète » (PR Arcachon Binôme 2).**

Les quelques parents que nous avons réussi à joindre nous ont confirmé le caractère rassurant de ce type de cohabitation, notamment lorsque le jeune quitte pour la première fois sa famille. Le fait de rassurer les parents est un effet positif dans le cas de première décohabitation, notamment lorsque les jeunes sont encore mineurs ou tout juste majeurs. C'est un contexte rassurant et favorable de savoir que les accueillants peuvent être un relai des parents. Dans ce contexte, les parents sont favorables à la poursuite d'études loin du domicile même s'ils considèrent leurs

enfants comme pas suffisamment autonomes pour vivre seuls. C'est une étape intermédiaire dans l'accès à l'autonomie.

Effets sur les propriétaires accueillants

Afin d'en tirer les meilleures préconisations possibles, cette partie se concentrera sur l'activité de prospection pour la participation des propriétaires, l'activité de médiation, puis les avantages et inconvénients de la location d'une chambre à domicile. Enfin, nous ferons le point sur les intentions des propriétaires concernant une nouvelle participation au dispositif pour l'année à venir.

Les avantages apportés par le dispositif expérimenté

Une expertise administrative et légale

La prise en charge du volet administratif est un avantage et un argument cité par la plupart des propriétaires. D'une manière globale, le fait que les animateurs du dispositif se présentent comme éventuels médiateurs entre le propriétaire et le locataire est un point positif, rassurant pour ces propriétaires qui pour certains ont déjà connu des difficultés lors de précédentes locations (impayés de loyer, difficultés relationnelles).

« Oui, moi j'ai trouvé une sacrée différence, c'est que moi je n'ai rien eu à faire. Ni à chercher les petites annonces, ni à répondre au téléphone, et les choses étaient claires, on avait bien expliqué ce que l'on voulait parce que le SIRES était venu visiter les lieux en fait » (LOC CUB Binôme 12).

« Comme c'est eux qui gèrent, je me sentais plus rassurée » (PR CUB Binôme 8).

« Je n'ai aucun intérêt, si ce n'est que le SIRES, quand il nous envoie des jeunes, a fait un premier sondage et une première étude de la situation. C'est ce que j'ai trouvé intéressant et c'est pour cela que j'ai voulu aller jusqu'au bout » (PR Bergerac Binôme 7).

1/ Le premier rôle du SIRES consistait à constituer, pour chaque territoire, un réseau de propriétaires susceptibles d'accueillir des étudiants. Une fois le contact établi avec le propriétaire, un référent SIRES du territoire a visité l'habitation pour vérifier sa conformité avec les principes du dispositif. Puis, dans la plupart des cas, le propriétaire « énumère » quelques conditions d'accueil. Certains ne veulent pas accueillir de mineurs, d'autres veulent seulement accueillir des filles, d'autres encore ne veulent pas accueillir un jeune de manière permanente. En fonction de ces critères, le SIRES a cherché un jeune potentiellement intéressé correspondant à cette demande. Les propriétaires ont parfois rencontré plusieurs individus avant de donner leur accord pour en accueillir un.

2/ La mise en relation entre les deux a été gérée par le SIRES dans la quasi totalité des cas rencontrés : il a établi le contact entre le propriétaire et le locataire puis s'est chargé de la rédaction du contrat de location. Le jour de la signature, un référent était présent pour rappeler les termes du contrat, et discuter de règles spécifiques de vie du binôme à partir d'une charte préétablie. Les thèmes principaux sont la détermination des pièces partagées par le propriétaire avec le locataire, les impératifs d'heures de retour du jeune hébergé au domicile. Sur cette charte sont aussi indiqués les droits et devoirs du propriétaire et de l'accueilli sous la forme de quelques conseils. Cette expertise administrative est très appréciée, notamment ceux qui ont loué

auparavant par leurs propres moyens. En effet, le cadre juridique présenté par le SIREs rassure les propriétaires, surtout dans le cas particulier de l'hébergement d'un mineur : **« Je ne sais plus comment s'appelle cette dame du SIREs qui venait, fort sympathique. Elle m'expliquait que cela représentait une grosse charge de travail, surtout le dossier de cette jeune fille mineure » (PR Bergerac Binôme 7).**

Sans cette intervention, ce propriétaire n'aurait probablement pas accueilli cette jeune fille mineure. Ce travail en amont doublé d'une mission de médiation si nécessaire a rassuré ce propriétaire qui a accepté d'accueillir une mineure. D'une manière globale, le travail administratif réalisé en amont, ainsi que le contact en lui-même avec le référent de chaque territoire ont recueilli l'approbation des propriétaires.

Une offre de médiation rassurante

Le second aspect important est celui du médiateur, lors de l'apparition d'éventuelles difficultés au sein du binôme. **« En plus il a touché à certaines choses, je n'étais pas très contente. Mais le SIREs a recadré les choses. Mais j'étais prête à arrêter. C'était très très très mal parti » (PR CUB Binôme 9).**

Le propriétaire ou l'accueilli peuvent faire appel au SIREs s'ils ne parviennent pas à régler un différent ou pour faire évoluer (resserrer, recadrer, redéfinir) les règles de vie commune. Toutefois, comme dans les conflits de famille ou de voisinage, l'intervention est dépendante du signalement. Or dans cette relation qui n'est pas d'égal à égal, les jeunes se sentent moins fondés à se signaler, de même d'ailleurs que des personnes très âgées ou en situation de dépendance. De ce fait, il semble qu'une telle médiation ait porté ses fruits puisque lorsqu'elle a été sollicitée, un point régulier avec propriétaires et accueillis devait être réalisé afin de suivre au mieux le déroulement de la cohabitation.

Quelles sont les raisons qui motivent les propriétaires à accueillir un jeune à leur domicile ? Bien évidemment, elles sont diverses, mais on peut schématiser quatre motivations.

La recherche d'un complément de revenu

Une majorité de propriétaires évoque, à des degrés divers, que la location d'une chambre à leur domicile leur permet de percevoir quelques revenus supplémentaires. Néanmoins, très peu de propriétaires ont une véritable attente financière vis-à-vis de la location. Pour ces propriétaires peu dotés économiquement, l'apport n'est pas négligeable. **« C'est pas pour me tenir compagnie, car de la compagnie j'en ai. C'est pour que ça m'aide à payer le loyer » (PR CUB NC7).**

Cette retraitée, qui a plus de 70 ans, profite en effet de ce dispositif pour étoffer sa retraite de commerçante. En effet, sa résidence étant modernisée, elle doit participer financièrement aux travaux avec l'ensemble des propriétaires. Le loyer de l'étudiant lui permet de payer ses travaux. Une autre propriétaire évoque à la fois le complément de revenu et la compagnie que peut représenter un jeune accueilli. **« C'est vrai que c'est intéressant pour des personnes âgées qui partent en retraite, ça fait des revenus supplémentaires. Quand ils ont une grande maison et que les enfants sont partis » (PR CUB Binôme 12).**

Si deux ou trois propriétaires ont comme première motivation cet apport financier, d'autres, dont les besoins économiques sont moindres, évoquent que le prix de la nuit (15 euros) ne rapporte

généralement que peu d'argent. En effet, la présence d'un locataire implique une augmentation sensible des factures d'eau et d'électricité, qui varie selon les individus. **« Je ne sais pas s'il y en a tellement [d'avantages] parce que quand même la consommation d'eau... » (PR Bergerac Binôme 6).**

« Moi l'avantage, c'était juste pour partager, pour avoir quelqu'un à la maison. Après il y a aussi le côté financier, mais bon avec l'électricité, l'eau, la nourriture, tu fais pas de bénéfice. » (PR Arcachon NC1).

Recherche de lien ou cohabitation

Concernant la place des relations entretenues avec les locataires, les propriétaires émettent des souhaits différenciés. Si certains propriétaires recherchent uniquement une cohabitation avec une totale indépendance de chacun, d'autres ont le souhait d'entretenir des relations cordiales voire de partager des discussions ou des activités. Le partage du repas reste un élément déterminant dans la volonté d'échange de la part des propriétaires. Au contraire, les propriétaires ne proposant pas de repas à leur locataire cherchent des relations plus distantes, sans la volonté de créer un partage quelconque.

Pour des parents dont les enfants viennent tout juste de partir de la maison familiale, l'accueil d'un jeune est une manière de continuer à faire vivre la maison. **« La maison était un petit peu vide, et je me suis dit que c'était bien d'aider un jeune dans le besoin » (PR CUB NC4).**

C'est également, pour des personnes vivant seules, une manière d'avoir un peu de compagnie, mais ce type de recherche semble minoritaire parmi les propriétaires que nous avons interrogés.

Pour une propriétaire, qui loue un studio indépendant de son habitation, les discussions avec les jeunes accueillis se déroulent à l'extérieur. **« On parle sur le palier, on parle dans la petite allée quand on arrive ensemble » (PR Bergerac Binôme 7).**

D'autres propriétaires ne partagent pas les repas avec l'hébergé, mais auraient préféré avoir un peu plus de contacts. **« Sinon c'est quelqu'un de très poli, de discret, même trop à mon goût parce que j'aurais aimé qu'il soit un peu plus euh...mais c'est comme ça, il est timide. Ca doit être la première fois qu'il sort de chez lui, alors je ne sais pas s'il a des frères et sœurs, s'il est fils unique, je ne sais pas du tout. Il sait que s'il y a un souci il peut compter sur moi, mais toujours, tout va bien » (PR CUB NC4).**

À partir de ce court passage, on se rend compte que les relations avec le jeune peuvent être minimalistes. En effet, la propriétaire ne connaît pas même la composition familiale du jeune. Un propriétaire, qui aurait apprécié de partager des discussions et même des activités (cinéma, théâtre) avec le jeune qu'il accueille se voit déçu par la relation entretenue avec son locataire. **« Mais lui il est un peu...oh un peu con quoi. En plus il est raciste, j'ai horreur de ça. Ah ouais, alors y'a des petits trucs comme ça qui ne passent pas. Mais à côté de ça il est très gentil. [...] Mais bon c'est un peu son éducation, c'est pas tout à fait sa faute. [...] Si je dois reprendre quelqu'un, que ce soit un gamin un peu chouette, pas un gamin comme lui. Quelqu'un en qui je puisse faire une confiance aveugle, et puis qu'on ait quelques échanges, ou même aller au cinéma, aller voir un spectacle... » (PR CUB NC3).**

La vision du prochain binôme émise par le propriétaire peut sembler idéalisée mais tranche avec de nombreuses difficultés relationnelles qu'il entretient avec son locataire actuel. Dans ce cas précis, le propriétaire n'a pas souhaité signaler ses difficultés. Considérant qu'il n'avait pas été

rappelé par l'organisme une première fois, alors qu'il recherchait une information administrative, il semble avoir renoncé.

On en retiendra que les attentes des propriétaires diffèrent selon qu'ils cherchent une cohabitation de l'ordre du bon voisinage ou qu'ils espèrent multiplier les interactions, les échanges relationnels.

L'argument de solidarité

La solidarité envers des jeunes en difficulté est un argument avancé par certains propriétaires pour justifier l'accueil d'un jeune à leur domicile. Certains propriétaires, en entendant l'annonce à la radio, ou en lisant un prospectus de l'expérimentation ont voulu avant tout rendre service à des étudiants.

Cette offre désintéressée est justifiée de diverses manières :

- La simple volonté de rendre service à un jeune en besoin.
- La volonté de rendre le service que l'on aimerait recevoir (cas de parents dont les enfants partiront en apprentissage où qui ont eu des difficultés pour trouver un logement).
- La rencontre de ce dispositif avec sa propre biographie, cas d'un propriétaire qu'une personne avait accueilli dans sa jeunesse. **« C'est un vécu qui a rencontré une perspective d'aide. Si bien qu'ayant une chambre libre chez moi, je me suis dit que ça valait le coup » (PR CUB Binôme 10).**

Ce désintéressement relatif est mis en avant, à divers degrés, par la plupart des propriétaires. À plusieurs reprises, les propriétaires ont également critiqué l'égoïsme et l'individualisme en général, dénonçant le manque de solidarité dans la société. Pour ceux-ci, peu de personnes sont prêtes à accueillir des jeunes à leur domicile, alors même que beaucoup ont une chambre libre. **« Sur Arcachon c'est dommage vu le nombre de maisons qui sont à moitié fermées ou autre, que les gens ne le fassent pas davantage. Mais je crois que quelque part les jeunes leur font peur » (PR Arcachon Binôme 3).**

Accumulation de locataires et effet d'aubaine : des cas peu fréquents

Même si cet aspect n'est pas évoqué en tant que tel par les propriétaires concernés, on peut dire qu'un certain nombre de propriétaires utilisent le dispositif comme un moyen de prospection supplémentaire dans leur entreprise de locations multiples. C'est le cas pour les deux propriétaires qui louent un studio ou une maison indépendant de leur résidence principale. Leur objectif est d'accueillir plusieurs locataires, qu'ils recrutent par divers moyens. Dans les deux cas, un locataire est accueilli dans le cadre du dispositif, et les autres par voie d'annonces. Même si leur discours fait état d'une certaine volonté de solidarité envers les jeunes, leur démarche semble différer quelque peu des autres propriétaires. Cette accumulation de locataires et l'absence de cohabitation des propriétaires avec ces derniers marquent une différence par rapport au dispositif tel qu'il a été pensé et construit.

Les projections d'avenir des propriétaires vis-à-vis du dispositif

D'après les questions posées aux propriétaires lors des entretiens, une grande majorité est disposée à continuer de louer une chambre à leur domicile dans le cadre du dispositif. Une seule propriétaire compte arrêter l'expérience à la fin de l'année, déçue de la mauvaise relation entretenue avec son locataire, un adolescent de 16 ans, avec qui la communication était presque inexistante. Trois propriétaires ne savent pas encore s'ils pourront continuer d'accueillir des jeunes pour diverses raisons non liées directement à l'expérimentation (deux ont des problèmes de santé et hésitent à continuer, un troisième vend sa maison). Un dernier hésite à louer de nouveau une chambre, et à se réengager ou à se tourner vers le CROUS.

Pour les quinze autres interviewés, même si quelques améliorations sont envisagées, ils sont partants pour s'engager de nouveau. Pour une partie d'entre eux, il s'agit de continuer à héberger le jeune présent cette année, et pour certains de s'engager pour deux années supplémentaires. D'autres propriétaires souhaitent au contraire entreprendre un nouveau binôme et envisagent de redéfinir certaines règles lors du prochain contrat. **« Pour l'année prochaine, la première condition sera que le locataire devra être non fumeur » (PR CUB Binôme 10)**. Même si le précédent jeune savait qu'il n'était pas autorisé à fumer dans sa chambre, le propriétaire sentait parfois la fumée de cigarette, notamment l'hiver. Ce fait n'a pas eu de conséquence néfaste dans leur relation, mais le propriétaire estime que tout serait plus simple avec un non fumeur.

« Peut-être qu'il faudrait faire des contrats un petit peu mieux. Par exemple que le gamin dise en début de semaine s'il mange là ou pas » (PR CUB NC3). Pour ce propriétaire qui a connu quelques difficultés avec son hébergé (absences non prévues, vol d'alcool dans son bar), ce sont les règles de départ qui devraient être redéfinies plus clairement lors de la signature du contrat.

D'autres propriétaires proposent une période d'essai de 15 jours ou un mois afin de pouvoir apprendre à connaître le locataire. En effet, il est difficile après une rencontre de savoir si les caractères des locataires et propriétaires vont coïncider pour une vie en cohabitation. Une propriétaire, assistante sociale de métier, a refusé de continuer une cohabitation après une semaine d'essai car elle trouvait que le locataire la sollicitait trop.

« Quand je rentre chez moi, je n'ai pas envie de me sentir encore au travail » (PR CUB Binôme 11). Gênée par la situation, elle a inventé un prétexte à la jeune accueillie, lui disant que son fils devait rentrer chez elle pour la contraindre à trouver une autre solution. Entre temps, elle avait prévenu le SIRES qui lui a trouvé un autre logement chez un propriétaire. On peut se demander si une période d'essai prévue dans le contrat n'aurait pas limité son embarras, même si le refus unilatéral de cohabiter est sans doute toujours délicat à annoncer.

Gouvernance et coordination d'acteurs

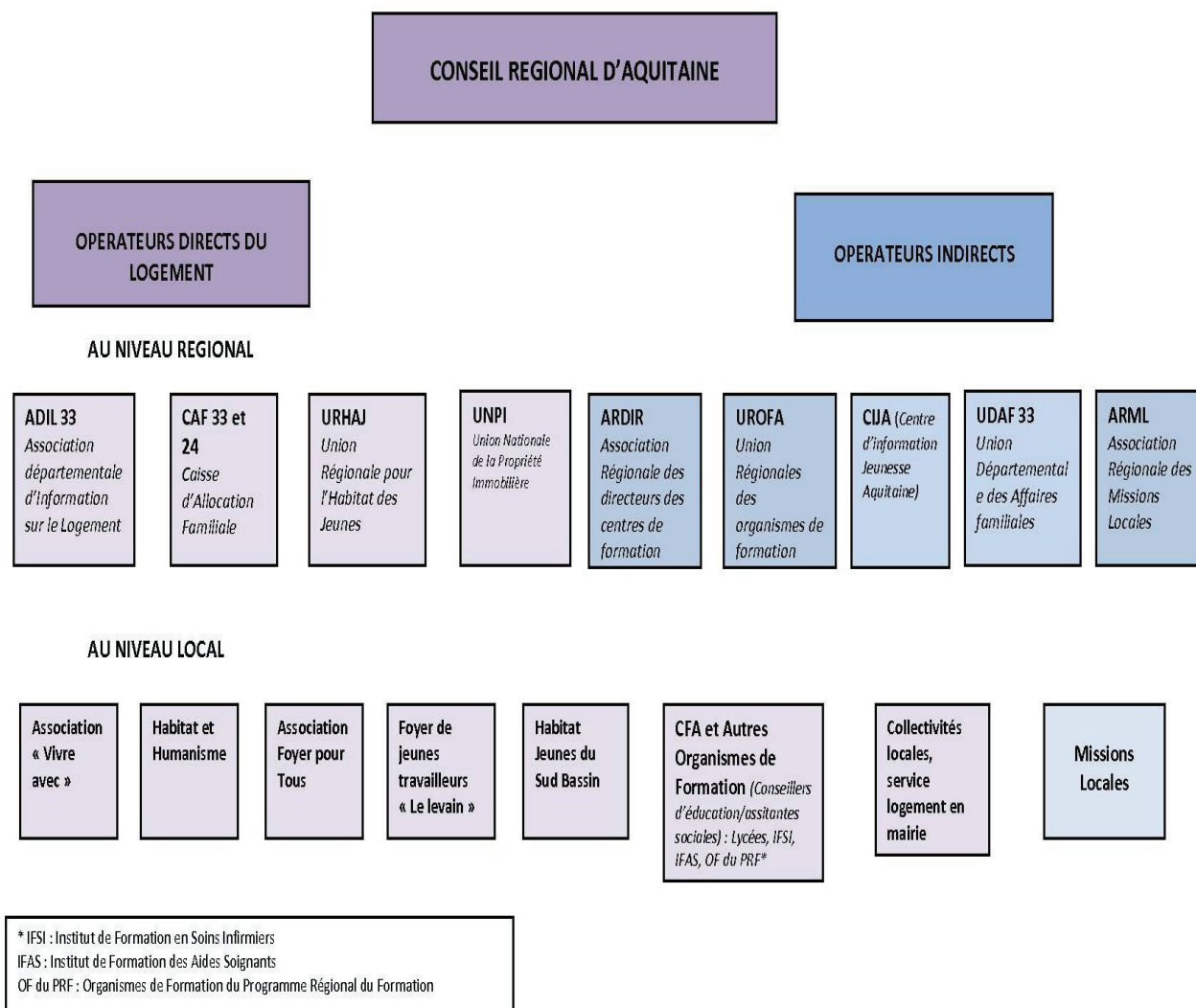
Suite à l'ouverture du marché d'offres, le SIRES a été choisi par le Conseil régional d'Aquitaine comme maître d'œuvre pour développer l'expérimentation du projet. Une phase importante de l'évaluation a consisté en une enquête auprès des partenaires et des acteurs régionaux et locaux du logement et de la formation.

Le repérage des acteurs mobilisables : une amorce réussie

Afin d'appréhender au mieux la mobilisation des acteurs dans l'expérimentation, il convient de faire un état des lieux des ressources potentiellement mobilisables, repérés par le Conseil régional d'Aquitaine. Cf. *Le sociogramme des partenaires ressources mobilisables dans la mise en place d'un réseau d'hébergement chez les particuliers pour les jeunes en mobilité. (figure 10)*

Figure 10 Sociogramme des partenaires ressources mobilisables

SOCIOGRAMME DES PARTENAIRES RESSOURCES MOBILISABLES DANS LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU D'HEBERGEMENT CHEZ LES PARTICULIERS POUR LES JEUNES EN MOBILITE



Comme le montre le sociogramme, le Conseil régional d'Aquitaine s'est acquitté d'un gros travail de communication, en amont, avant même la formalisation du projet, envers les acteurs repérés comme potentiellement intéressés par la mise en place de ce dispositif. Ces acteurs sont de deux types :

- les acteurs qui concentrent la demande d'hébergements et qui sont largement représentés par les CFA et les autres organismes de formation ;
- les acteurs identifiés comme ressources de l'offre d'hébergements, dont l'action principale est le captage de propriétaires : les opérateurs directs du logement.

Selon la chargée de mission du Conseil régional d'Aquitaine investie dans la phase préalable à la mise en œuvre de l'expérimentation, les organismes de formation sont séduits par le dispositif qui est perçu comme une solution supplémentaire et complémentaire à la problématique du logement des jeunes en mobilité et ont confirmé leur participation. Ce qui témoigne d'une forte demande sur ce créneau. C'est ce que confirment les entretiens avec les acteurs concernés

directement par la demande d'hébergement comme la proviseure du lycée Maine de Biran à Bergerac : **« Très bonne idée ce type de logement car dans le lycée il y a des classes de BTS qui n'ont pas accès à l'internat pour une question de place ».**

De même le directeur du CEF SS (Centre de Formation au travail Sanitaire et Social) situé à Bergerac dit : **« Dans tous les cas nous savons bien qu'il y a un vrai problème pour les étudiants en terme de logement. Nous savons qu'il y a des étudiants et aussi de l'IRTS qui parfois dorment dans leur voiture et nous l'apprenons a posteriori. Il y a un réel problème. Et nous pensons que toute initiative dans ce contexte est utile. Pour à la fois préserver leur dignité d'une part mais aussi pour qu'il soit attentif le lendemain ou durant la semaine en cours. S'ils ne dorment pas, cela pose de gros problèmes et nous les voyons bien dormir sur leur chaise ».**

Le CPE au CFA Agricole de Blanquefort conforte ce positionnement : **« Problématique assez présente sur la commune. Nous accueillons 700 apprentis, pas moins de 2000 adultes stagiaires sur le CDFA ça représente des besoins. En termes de capacité d'accueil nous avons un internat fille que nous partageons avec le lycée agricole, qui a une capacité de 102 places. Du côté garçon, 48 places qui conviennent mais par rapport au développement de nos formations et des besoins de jeunes qui sont en apprentissage c'est un peu particulier car pas présent sur des durées régulières, en alternance ce qui leur pose de gros problèmes ».**

Enfin le directeur du Centre de Formation multi-métiers de Reignac : **« Nous sur la partie logement, on est un centre de formation qui se trouve en zone rurale sur laquelle il n'y a pas d'hébergement collectif et depuis plusieurs années on travaille avec un réseau de particuliers. Cette offre-là permettait de formaliser et d'encadrer quelques choses qu'on avait déjà plus ou moins ».**

Quels que soient les territoires, ce sont les acteurs des organismes de formation qui concentrent et enregistrent la demande d'hébergements et qui ont une visibilité pour apprécier les besoins, en fonction des solutions déjà existantes. Ils s'accordent à dire que les carences en hébergements de ce type sont réelles dans la mesure où les modes de logement collectif n'ont pas la capacité d'absorber tout le flux de jeunes en quête d'hébergement. D'autant plus que l'hébergement collectif ne correspond pas toujours aux attentes des jeunes.

Une phase importante de communication a rapproché les services liés de près à la question des jeunes en formation et en mobilité professionnelle et en particulier des têtes de réseaux des CFA (ARDIR) et des Missions Locales (ARML), des formations paramédicales et sociales (CEFIC et GERACFAS) ainsi que les proviseurs de lycées. Afin d'encourager leur participation et leur aide au ciblage des jeunes en demande d'hébergements de très courte durée, le Conseil régional d'Aquitaine a effectué une phase de sécurisation juridique et fiscale du dispositif et a sollicité notamment :

- l'ADIL (Agence Départementale de l'Information sur le Logement) pour connaître les modalités juridiques ;
- la DGI (Direction Générale des Impôts) pour les modalités fiscales ;
- la DRCCRF (Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) pour préciser dans quelles conditions le dispositif n'entrerait pas en concurrence avec le secteur hôtelier.

Les opérateurs directement liés à la problématique du logement ont semble-t-il accueilli le projet de manière favorable et sont prêts à coopérer, voire à s'investir dans l'expérimentation. La directrice de l'association « Vivre avec », qui promeut le logement intergénérationnel souligne, lors d'un entretien, que le besoin de ce type d'accueil en chambre chez les particuliers est bien réel pour l'accueil des mineurs. Elle insiste notamment sur le fait qu'il est toujours délicat de placer des mineurs chez les personnes les plus âgées et restreint ce type de placement.

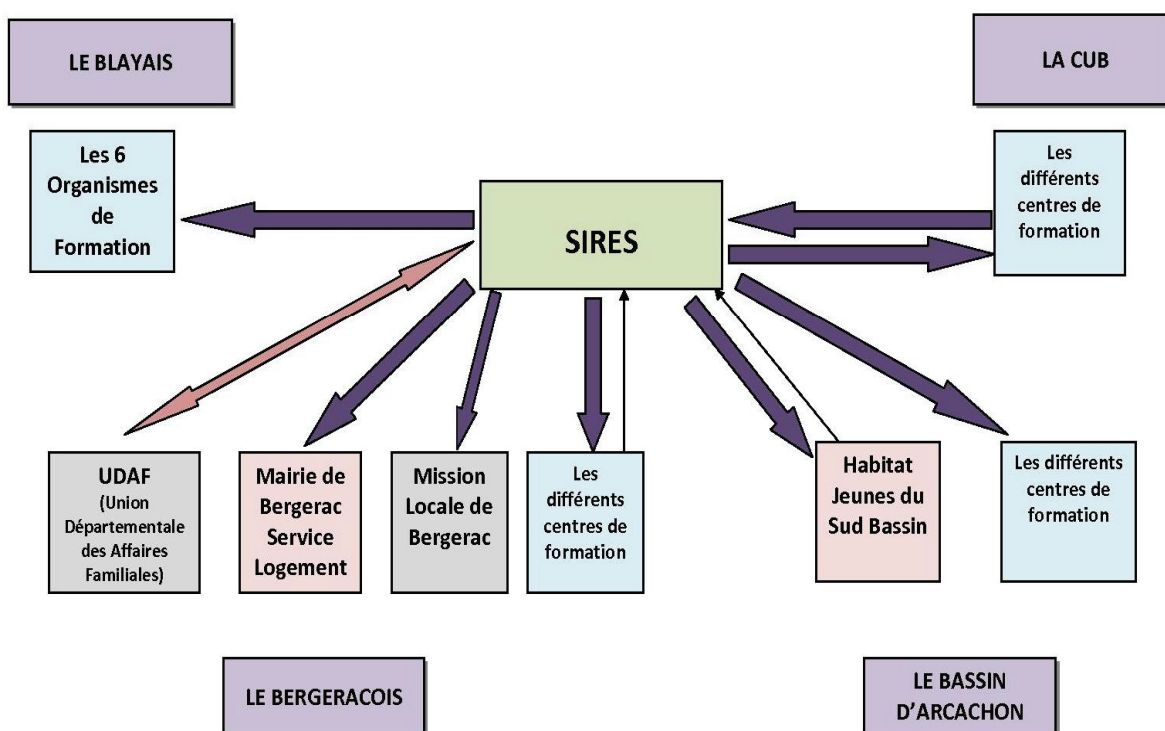
De même le directeur de L'ADIL33 a indiqué lors d'une interview, qu'il reçoit chaque année 10000 à 12000 bailleurs et qu'à ce titre, dans le cadre de l'expérimentation, il est prêt à jouer le jeu et à servir de relais d'informations auprès des propriétaires.

Toutefois seuls le SIRES et la Chambre des Métiers de Gironde (via le CFA de la Chambre des Métiers de Bordeaux) ont répondu à l'appel d'offre du Conseil régional d'Aquitaine pour expérimenter le dispositif sur le terrain. Le Conseil régional d'Aquitaine a choisi le SIRES au mois de mars 2010 et des réunions de travail avec les partenaires locaux des quatre territoires (le blayais, le bergeracois, la CUB et le bassin d'Arcachon) ont été organisées par la Région pour amorcer la phase de prospection de propriétaires et établir la mise en relation de l'offre et de la demande d'hébergements.

- Le 13 Avril 2010 : le groupe de travail du Bassin d'Arcachon se réunissait, auquel participaient notamment le directeur du CFA le plus important du territoire, le CFA de la COBAS et deux membres de Habitat Jeunes d'Arcachon dont son directeur.
- Le 14 Avril 2010 : le groupe de travail territorial du Blayais se rassemblait. On y note notamment la présence de l'UNPI 33 (Union Nationale de la Propriété Immobilière) comme éventuel « vivier » de propriétaires et les centres de formations (CCE-CFM et le CFAA de Pugnac) comme sources de jeunes à la recherche d'un hébergement.
- Le 4 Mai 2010 : le groupe de travail bergeracois se réunissait à son tour avec la participation de la Mairie de Bergerac et la présence de la responsable de la Cellule Logement des Jeunes, Annie Cabes, l'ADIL24 et l'ADIL33 comme d'éventuels relais pour la captation de propriétaires.
- Le 5 mai 2010 : se regroupait enfin le groupe de travail de la CUB qui comptait un grand nombre de CFA et d'organismes de formations en quête de solutions de logement pour leurs jeunes et quelques opérateurs liés au logement comme la directrice de Habitat Jeunes Foyer pour Tous et l'animatrice de Habitat Jeunes Le Levain.

Figure 11 : Les acteurs du dispositif d'expérimentation : des ressources disponibles nombreuses mais partiellement sollicitées

SOCIOGRAMME DU PARTENARIAT DEVELOPPE PAR LE SIRES SUR LES DIFFERENTS TERRITOIRES DE L'EXPERIMENTATION



À partir des entretiens menés avec les acteurs directement impliqués dans la problématique du logement des jeunes et les acteurs de la formation, le Céreq a réalisé le sociogramme du partenariat développé par le prestataire sur les différents territoires de l'expérimentation. Ce sociogramme permet de visualiser le nombre et l'intensité des relations développées lors de l'expérimentation avec les acteurs impliqués dans le dispositif. La confrontation de ce sociogramme avec le précédent qui décrit les acteurs repérés comme ressources mobilisables et contactés par le Conseil régional d'Aquitaine, met en exergue une sollicitation partielle de ces ressources durant l'expérimentation. En effet, sur les territoires du Blayais et de la CUB, on constate que peu d'acteurs du logement ont été sollicités alors que les acteurs de la formation fortement sensibilisés par les importants besoins de logements pour les jeunes en formation ont parfaitement joué leur rôle de relais auprès du SIREs. En revanche le Blayais qui concentre moins de demandes de logements n'a pas eu besoin de faire appel aux services du prestataire. Sur le Bergeracois, le prestataire s'est employé à mobiliser les différents partenaires ressources, aussi bien ceux de la formation que ceux du logement même s'ils avaient des habitudes solides de partenariat avec le service logement de la Mairie de Bergerac. Seul l'UDAF aurait développé un réel partenariat que nous n'avons néanmoins pu vérifier dans les résultats ou les entretiens des personnes bénéficiant du dispositif. Il en est de même sur le Bassin d'Arcachon où ont été sollicités l'opérateur présent et les centres de formations mais où les habitudes de partenariat

ancrées sur ce territoire ont ralenti la mise en place du dispositif. De même l'absence de bureau du SIRES dans des territoires n'a pas facilité son implantation face à des opérateurs déjà actifs.

Différents acteurs du logement comme l'ADIL et l'URHAJ, repérés comme sources d'informations par le Conseil régional et conviés aux différents groupes de travail, ne semblent pas avoir été consultés formellement en particulier dans la phase de consolidation juridique et fiscale du dispositif. En revanche a été consulté un cabinet parisien déjà partenaire du SIRES. Le directeur de l'ADIL 33 affirme qu'il est toujours informé de ce qui se passe au niveau de l'habitat et du logement, qu'il travaille à la promotion de l'accès des étudiants au logement et qu'il a été informé du dispositif de mise en place d'un réseau d'hébergement des jeunes en mobilité chez les particuliers par le Conseil régional d'Aquitaine. Il a, d'ailleurs, participé aux différentes réunions d'information et de préparation du dispositif sur les différents territoires sauf sur le Blayais. Et il s'est aussitôt investi dans le relais de l'information même s'il déclare ne pas avoir été sollicité directement par le maître d'œuvre ni par leur visite ni par l'envoi de documentations. L'information du dispositif s'est faite dans le cadre du Conseil régional. Il déclare aussi ne pas avoir eu de retour non plus sur la promotion du dispositif.

De la même manière la déléguée départementale de l'URHAJ exprime une certaine déception : **« Nous, on aurait bien aimé que le SIRES nous fasse contribuer. On a quand même une vision des besoins des jeunes sur le logement temporaire. C'est notre corps de métier. Sur la charte par exemple, sur la manière dont on peut s'adresser aux propriétaires etc.... Il y a un certain nombre de choses sur lequel on aurait pu travailler en coopération avec le SIRES. S'il y avait une expérimentation à essayer sur le territoire, cela serait intéressant que les liens puissent être davantage construits. C'est un peu un manque. »**

La consultation et la coordination avec les acteurs du logement locaux n'auraient donc pas été à la hauteur de la mise en place du partenariat escompté, voire de la construction d'un réseau.

Mise à part la demande de la liste des propriétaires repérés par les opérateurs locaux, comme « Habitat Jeunes du Sud Bassin », ou le service logement mis en place par la mairie de Bergerac, ces opérateurs directs de l'offre d'hébergement ne semblent pas avoir eu de sollicitations particulières de la part du prestataire pour participer activement à l'expérimentation et créer une sorte de partenariat même informel.

Si on se réfère à la définition du partenariat comme étant une association active de différents intervenants ou organismes qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème ou à un besoin clairement identifié, on ne peut pas parler d'un partenariat avec les acteurs locaux. Il est vrai que ces acteurs locaux du logement ont, de prime abord, perçu l'arrivée du maître d'œuvre sur leur territoire comme une instance concurrente de leurs propres actions. Ce sont les opérateurs indirects du logement c'est-à-dire ceux qui concentrent les demandes des jeunes qui sont le plus loquaces à ce sujet. La proviseure du lycée Maine de Biran à Bergerac nous livre ouvertement son avis à ce propos : **« Ce dispositif vient peut-être en concurrence avec des dispositifs déjà mis en place notamment par la municipalité de Bergerac mais celui-ci fait surtout de la location de petits appartements. Alors que ce dispositif c'est une chambre chez l'habitant donc beaucoup moins coûteux, moins de charges, plus accessible pour lycéens ou étudiants ».**

De même le chargé de la vie scolaire et de l'accueil au Centre de Formation des Apprentis sur La Teste ne dissimule pas sa préférence pour *Habitat Jeunes* avec qui il a l'habitude de travailler : **« Je pense que l'on a reçu dans un premier temps des informations par le biais [du] directeur, avec des documents, et on a eu une réunion avec [une personne] du SIRES. Elle était venu au CFA et on a eu une petite réunion avec [...] la directrice adjointe à la pédagogie et moi-même où là elle nous avait un peu expliqué le fonctionnement, donné des documents éventuellement à distribuer auprès des jeunes qui seraient intéressés. En sachant que nous, nous travaillons avec Habitat Jeune et que c'est Habitat Jeune qui est chargé de la gestion de ces logements. Donc quand on a un jeune en demande je le dirige vers Habitat Jeune. »**

Même si le directeur d'*Habitat Jeunes* sur le Bassin D'Arcachon ne remet pas en cause l'action du SIRES, il regrette tout de même à demi mot l'absence de coordination avec les acteurs locaux : **« On ne m'a pas demandé de m'investir vraiment et de soutenir la démarche. C'était au SIRES de s'occuper de cela, il était mandaté par le CR dans le cadre de l'appel à projet Hirsch et cela faisait parti de la politique du logement des jeunes du CR. Habitat Jeunes est un acteur sur le territoire qui aurait pu faire partager son expérience, son savoir-faire et sa connaissance du terrain mais on ne lui a pas demandé de prospecter avec le SIRES, de monter des contrats d'occupations temporaires voire de mettre en relation des propriétaires et des jeunes. Je suis satisfait qu'il y ait un opérateur complémentaire. S'il y a besoin de conventionner plus concrètement pour mener l'action en délégation du SIRES localement cela peut s'étudier. J'ai ouvert déjà tellement de pistes d'hébergement pour les jeunes qu'il a de quoi s'occuper. C'est une situation complémentaire à la situation de ces jeunes. »** Il ajoute : **« Le SIRES n'a pas de bureau sur le territoire. Ils ont essayé de faire au mieux du démarchage mobile physique. [...] si le SIRES a besoin d'un relais local, il n'y a pas de problème. Il y a déjà d'autres expérimentations en cours avec la COBAS et le CR. Toute ces solutions vont dans le bon sens et sont complémentaires à condition de ne pas négliger la qualité des produits immobiliers proposés aux jeunes. »**

Lors du dernier comité de pilotage qui a eu lieu à Bordeaux le 8 décembre 2010 en présence des différents acteurs de la formation et du logement, on observe un écart important entre ces déclarations et le bilan présenté. Il conviendrait sans doute d'offrir à l'expérimentateur et à ces acteurs la possibilité d'accorder leurs points de vue qui semblent en l'état très divergents. Ce serait ensuite un point d'appui pour relancer la coopération entre eux.

Une réussite contrastée

Tableau 5 Synthèse des résultats selon les territoires

LE BLAYAIS	LE BERGERACOIS	LA CUB	Le BASSIN D'ARCACHON
<p>Contexte local : Peu de demandes de logement car beaucoup de recrutement local dans les CF. (Formation médicales : $\frac{3}{4}$ d'effectif local) « <i>Demande atone</i> » Existence d'une offre sur place : acteurs locaux organisés : -Location EDF -Internats dans Centre de Formation -Un propriétaire bailleur -Existence d'un bon réseau de transport en commun</p>	<p>Contexte local : Existence d'un service au logement gratuit à la Mairie de Bergerac. SIRES perçu comme un concurrent. Partenariat avec l'UDAF déjà positionné sur le logement intergénérationnel. Coopération endogène : Président de l'UDAF est directeur du SIRES</p>	<p>Contexte local : Pas d'autres acteurs locaux sur ce segment. Les organismes de formation ont bien joué leur rôle de relais auprès du SIRES Difficulté de capter des offres de logements. Demande importante Frein : Tarifs demandés par les propriétaires prohibitifs</p>	<p>Contexte local : Demande assez importante et canalisée par l'acteur local, Habitat Jeune A un lien étroit avec les organismes de formation et notamment le CFA de la COBAS et avec la COBAS : Habitudes de coopérations. HJ privilégié/SIRES HJ a fourni son fichier de propriétaires au SIRES.</p>
<p>Moyens mis en œuvre : Contact avec 6 organismes de formation tous les 15 jours mais n'ont pas fait remonter beaucoup de demandes. Diffusion de flyers, affiches 1 chargée de mission Pas de bureau sur place</p>	<p>Moyens mis en œuvre : 4 articles de presse Diffusion de flyers et affiches auprès de la mairie 1 chargée de mission Pas de bureau sur place</p>	<p>Moyens mis en œuvre : 1 article de presse Diffusion de flyers, affiches et informations aux différents centres de formation 2 chargées de mission Bureau à Bordeaux</p>	<p>Moyens mis en œuvre : Affichage dans commerces de proximité Prospection dans les boîtes aux lettres à proximité CFA COBAS Prospection directe via 2 connaissances 1 chargée de mission Pas de bureau</p>
<p>Objectif : 10 binômes</p>	<p>Objectif : 10 binômes</p>	<p>Objectif : 20 binômes</p>	<p>Objectif : 20 binômes</p>
<p>Résultat de l'expérimentation : 1 propriétaire 2 locataires</p>	<p>Résultat de l'expérimentation : 5 propriétaires 6 locataires</p>	<p>Résultat de l'expérimentation : 28 propriétaires 32 locataires</p>	<p>Résultat de l'expérimentation : 3 propriétaires 4 locataires</p>

Les résultats présentés dans le tableau 5 sont issus du bilan d'expérimentation dressé lors du dernier comité de pilotage du 8 décembre 2010. Les résultats recueillis dans ce bilan dépassent l'espace temporel de l'expérimentation. C'est pourquoi les résultats annoncés et ceux sur lesquels nous baserons notre propre enquête sont différents : le prestataire dénombre 49 binômes constitués alors que nous en comptabilisons 44 sur la période propre à l'expérimentation.

La prospection des demandes de logement des jeunes est issue à 95 % des partenaires : 58% émane des établissements de formation et 37% des acteurs de la Jeunesse, de la CAF, de la MSA, des services logement des collectivités territoriales.

Sur les 185 demandes, 150 correspondent à des jeunes éligibles au dispositif. Le ciblage du public préconisé par le Conseil régional est atteint avec une demande éligible de 76 apprentis demandeurs, 30 lycéens, 16 stagiaires de la formation professionnelle, 11 élèves du paramédical.

Sur les 150 demandes, 49 ont été satisfaites et ont formé un binôme. Un tiers de la demande a été pourvu.

Sur les 148 offres de propriétaires, 88 ont été retenues par le SIRES et 46 ont permis la constitution de binômes.

Tableau 6 Confrontation des demandes éligibles enregistrées par le SIRES et des offres d'hébergements retenues avec les résultats de binômes obtenus

Territoires	Nombre de demandes éligibles enregistrées	Nombres d'offres d'hébergements retenues par le SIRES	Nombre de binômes formés
CUB	116	41	35
Bassin d'Arcachon	12	22	4
Blayais	4	7	2
Bergeracois	18	18	7
Totaux	150	88	48

Sur le territoire de la CUB, le nombre de demandes est largement supérieur à l'offre d'hébergements. Ceci est à mettre en lien avec la forte concentration des organismes de formation présents sur le territoire et le caractère urbain qui trahit une forte pression immobilière. Un bon repérage et une diffusion efficace de l'information par les centres de formation sont aussi à mettre en lien avec la forte demande constatée. Le résultat sur ce territoire doit toutefois être relativisé : la captation des propriétaires est insuffisante par rapport aux besoins et révèle peut-être un manque de collaboration avec les différents acteurs du logement comme l'ADIL par exemple qui est en rapport direct avec bon nombre de propriétaires. De plus, au regard de l'importance de la CUB qui compte presque 720 000 habitants en 2010, le résultat de 35 binômes formés semble faible si on le compare au nombre de binômes constitués par les associations de logement intergénérationnel qui s'appuient sur les compétences et la bonne volonté d'un ou deux salariés. Sur les autres territoires : le Bassin d'Arcachon, le Blayais, et le Bergeracois qui se caractérisent comme des territoires ruraux, le nombre d'offres d'hébergements est supérieur ou égal aux demandes. Pourtant le nombre de binômes effectivement formés ne comblent les demandes qu'à près de 50 %. Plusieurs entretiens avec des acteurs clés des organismes de formation ne se cachent pas d'avoir favorisé les acteurs du logement déjà en place sur le territoire comme le service logement de la Mairie de Bergerac ou l'association « Habitat Jeunes » sur le bassin d'Arcachon avec lesquels ils avaient déjà des habitudes de travail. Les résultats de l'expérimentation dénotent une réussite contrastée selon les territoires en fonction des coordinations et des liens plus ou moins tissés avec les acteurs des organismes de formation et du logement confrontés depuis longtemps à cette problématique sur les territoires ruraux.

2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage

La validité externe des résultats passe par une distinction des éléments propres à l'expérimentation (notamment les individus : les acteurs en jeu, les bénéficiaires / la temporalité / l'effet expérimental) des éléments nécessaires à l'essaimage de ce dispositif. Le changement d'échelle qui est prévu à l'issue de l'expérimentation est la couverture de tout le territoire régional. Il n'est donc pas question de généralisation mais d'essaimage avec les mêmes acteurs régionaux. C'est dans cette perspective que se présente la suite de l'exposé.

i. Caractère expérimental du dispositif évalué

Sur le plan national, ce dispositif s'inscrit dans la continuité des 30 recommandations de la mission pilotée par l'Inspection Générale des Services et le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (octobre 2010). Celui-ci souligne que par le passé, il n'a guère été envisagé autre chose que l'aide personnalisée au logement (décret Barre sur l'APL, 1977), dont l'efficacité dans la relation logement-formation en alternance, n'a pas été démontrée. On pourrait ajouter que l'autre versant traditionnel de la politique du logement en France, l'aide à la pierre (dont l'ancêtre est la loi Ribot de 1908) a encore moins de chances de profiter aux jeunes générations, surtout pour des apprentis faiblement rémunérés. Parmi les textes récents, citons aussi la circulaire aux préfets d'octobre 2006 instituant les Plans de logement des jeunes au niveau départemental.

Les milieux associatifs se sont aussi mobilisés en ce sens, en particulier pour faire face à la lenteur de mise en application de cette circulaire (13 départements deux ans après). Ainsi huit propositions incluant le court-séjour, l'intermédiation locative et l'accompagnement social des locataires ont été formulées en juin 2008 par un collectif (Conseil National des Missions Locales, Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes, Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement, Mouvement Pact-Arim pour l'Amélioration de l'Habitat, Adoma -Société d'économie mixte ex-Société nationale de construction de logements pour les travailleurs - Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes). Ces propositions font elles-mêmes suite aux « 32 propositions pour améliorer l'accès au logement des jeunes » issues du groupe de travail animé par la Délégation Interministérielle pour le Développement de l'Offre de Logement, et présentées au gouvernement en décembre 2006.

Le caractère clairement innovant et expérimental repose sur la conciliation de logiques économiques (coûts d'entrée modérés, compléments de revenus) en marge avec les conditions de marché devenues inaccessibles, des logiques sociales de socialisation entre jeunes et propriétaires adultes, parfois âgés et d'intégration de la formation à l'emploi par le modèle de l'alternance. Enfin, le caractère novateur tient à l'incitation aux initiatives locales, à un mode de gouvernance décentralisé du dispositif dans les territoires, et à la stabilisation de politiques régionales articulées avec les milieux associatifs.

ii. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle

Le changement d'échelle et la transférabilité du dispositif sont envisageables et nécessitent un point sur les outils juridiques ainsi qu'un état des lieux en termes de repérage des besoins de logements pour les jeunes et des potentielles offres de logements éligibles pouvant accueillir des jeunes. Des interviews ressortent des préconisations qu'il convient de détailler également.

Le cadre juridique

La vérification de la conformité juridique de ce dispositif expérimenté a fait l'objet de la phase 1 de l'expérimentation. Le prestataire a donc travaillé avec un cabinet spécialisé dans le conseil et l'expertise dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, du logement et de l'habitat social. La vérification juridique s'est portée sur le cadre réglementaire à prendre en compte pour l'accueil sur des séjours courts et longs chez le propriétaire, sur l'accueil des mineurs, et sur le statut et la fiscalité des propriétaires accueillants. Le cadre réglementaire se définit ainsi :

« Les caractéristiques, d'un point de vue juridique, de l'hébergement à la nuitée en courts séjours et/ou en séjours fractionnés chez un propriétaire occupant sont notamment, une location qui ne constitue pas la résidence principale et une offre d'hébergement de type « chambre d'hôte » (mise à disposition d'une chambre meublée comprenant un lit fait à l'arrivée, la fourniture du linge de maison et/ou un petit déjeuner et/ou un dîner...).

Extrait du rapport SIRES Aquitaine & Inventaires, « Mise en place d'un réseau d'hébergement en chambres chez les particuliers pour les jeunes en mobilité. Ingénierie de projet et audit préalable », Mai 2010.

L'hébergement ainsi pensé renvoie donc à deux grands domaines de réglementation : le champ du logement et la réglementation des chambres d'hôtes. L'adossé à la réglementation du logement n'est pas assez souple du point de vue de la longueur du bail et du fait que le logement doit être la résidence principale du locataire. La loi de Cohésion sociale du 18 janvier 2005 a imposé la durée minimale du bail à un an même si, dans le cas de location consentie à un étudiant, elle peut être réduite à neuf mois. Elle fait également du propriétaire un propriétaire bailleur, dont les revenus obtenus par la location sont déclarés comme revenus fonciers. Pour composer le cadre réglementaire de l'accueil à la nuitée en chambre chez les particuliers, le SIRES et le cabinet Inventaires proposent de s'adosser à la réglementation des chambres d'hôtes et tables d'hôtes ; le décret n°2007-1173 du 3 août 2007 fixe les conditions d'application de cette réglementation. Ce cadre juridique a permis d'élaborer un contrat d'hébergement qui prévoit les spécificités de l'accueil à la nuitée ou par groupes de nuits consécutives pour un montant défini à la nuitée, à la semaine, avec la possibilité d'un petit déjeuner et/ou d'un dîner proposé par le propriétaire. Le montant de la nuitée comprend la fourniture du linge et un lit fait.

Le dispositif s'appuie donc sur des documents-types : le contrat d'hébergement, avec un état des lieux de la chambre, un inventaire du mobilier et une charte d'accueil qui régit les règles de vie des parties communes.

Dans le cas d'accueil de plus longue durée (de neuf mois pour un étudiant à un an), un contrat de location meublée est proposé avec une tarification maximale décidée par territoire, comprenant les prestations annexes du petit déjeuner et du dîner.

Précisions sur l'assurance et la responsabilité de chacune des parties

La chambre doit être déclarée louée comme chambre meublée et assurée sous la garantie du propriétaire, sans surcoût de la garantie de son assureur. Le propriétaire doit obtenir un « dont acte » de son assureur pour cette activité. Quant au jeune, il doit assurer sa part de responsabilité en disposant d'une couverture d'assurance de responsabilité civile. Le mineur ne peut en général pas contracter sans l'autorisation de son représentant légal néanmoins le contre seing d'un adulte suffit à régler la question de contrat de logement.

« Les questions posées par l'hébergement individuel d'un mineur par un particulier ne font pas –à notre connaissance- l'objet de textes spécifiques. Pour autant, à titre de précaution, une autorisation précise des parents peut apparaître utile pour sécuriser le logeur.

Dans ces conditions, plus le mineur sera jeune, plus la difficulté de son hébergement sans encadrement sera grande : ce n'est pas au « logeur » d'assumer la responsabilité de sa surveillance... en outre, pour les mineurs de 15 ans, la règle pénale est plus stricte. »

Extrait du rapport SIRES Aquitaine & Inventaires, « Mise en place d'un réseau d'hébergement en chambres chez les particuliers pour les jeunes en mobilité. Ingénierie de projet et audit préalable », Mai 2010.

Le propriétaire n'est soumis, à priori, à aucun statut professionnel spécifique. De ce fait, il n'a aucune déclaration préalable d'activité à effectuer tant qu'il n'en fait pas sa profession. Au-delà de 5 chambres, le propriétaire doit déclarer son activité. Au niveau fiscal, le propriétaire n'aura rien à déclarer à l'administration en deçà de 760 €. Au-delà, il déclare ses recettes sous le régime micro-BIC (Bénéfices industriels et Commerciaux) avec un abattement de 50 %.

Préconisations issues de l'analyse des entretiens

L'analyse des entretiens menés avec les propriétaires et locataires permet d'émettre des propositions afin d'améliorer le dispositif en vue d'une généralisation ou d'un essaimage du dispositif.

Prospection auprès des jeunes

Dans l'optique d'une généralisation du dispositif, l'élaboration d'un partenariat étroit avec les centres de formation paraît incontournable pour repérer, globaliser et traiter la demande de logement et mieux diffuser les offres de logement. Il pourrait être intéressant, par exemple, d'envoyer, au moment de l'inscription des étudiants, un mail signifiant la possibilité d'un logement chez l'habitant par le biais du maître d'œuvre. En effet, certains étudiants, résidant à des centaines de kilomètres de leur futur lieu de formation, ont besoin de trouver les moyens de logement le plus tôt possible pour des nécessités d'organisation. Dans le contenu des entretiens, il apparaît que quelques locataires n'auraient pas poursuivi leurs études sans l'existence du

dispositif, notamment lorsqu'ils payent déjà un loyer pour leur hébergement principal. « *J'ai déjà pas mal de contraintes parce que j'ai déjà un appartement sur Lorient. Je n'aurais pas pu me loger à plus cher que ça* » (LOC CUB Binôme 8).

L'interlocuteur qui leur a permis de trouver cette solution par le biais du SIRES est essentiellement le centre de formation (d'origine ou futur). Malgré tout, il semble que certains jeunes ont connu des parcours de recherche plus longs que d'autres, les amenant à devoir entrer en relation avec plusieurs interlocuteurs avant d'être dirigés vers le dispositif expérimenté. « ***En recherchant des appartements sur internet, je me suis rendu compte que les prix étaient très élevés. J'ai donc appelé mon établissement pour savoir s'ils n'avaient pas des logements à louer. Ils m'ont renvoyé vers la mairie, qui m'a renvoyé vers l'office de tourisme, qui m'a renvoyé vers un truc pour les jeunes qui lui m'a parlé du SIRES, donc ça été un peu compliqué*** » (LOC ARCAHON Binôme 3).

L'analyse des entretiens et de la coordination d'acteurs amène à penser qu'un renforcement de la coordination des acteurs pourrait encore améliorer le relais d'information vers les jeunes, et par conséquent participer à favoriser la sécurisation de l'orientation et du parcours de formation des jeunes.

L'amélioration de la prospection via une intensification de la coordination des acteurs de la formation et du logement devrait, en effet, conduire à une mise en relation plus efficiente de l'offre et de la demande par le biais d'un meilleur repérage des demandes individuelles et d'une diffusion de l'information plus relayée.

Un suivi régulier pour tous et un service de médiation en cas de besoin

Le dispositif propose une prestation de médiation en cas de difficultés rencontrées ou de litiges au sein des binômes mais pas de réel suivi. Or nous voudrions attirer l'attention sur la nécessité d'un suivi dans le cadre de ce type de cohabitation. Si la cohabitation se déroule sans difficulté, les propriétaires sont satisfaits de la mission de l'expérimentateur. Dans ce cas, la question du suivi ne se pose pas de la part des propriétaires. En revanche, lorsque la médiation a apporté un apaisement momentané de certaines situations, la question du suivi se pose. Après une médiation, le suivi de la situation des binômes ne semble pas être assuré de la même manière envers tous les binômes. En effet, certains propriétaires reconnaissent avoir reçu des nouvelles après la médiation, d'autres, en revanche, n'ont eu aucun contact ensuite. Alors que la demande de médiation à l'instar du prestataire peut être aussi bien le fait de l'hébergé que du propriétaire, on constate que dans le cadre de l'expérimentation, ce sont uniquement des propriétaires qui ont fait appel à une médiation. Aucun jeune accueilli n'a pris l'initiative d'une telle demande par peur sans doute que leur jeunesse et leur inexpérience ne puissent assoir leur légitimité face aux propriétaires aguerris.

D'autre part, l'absence de suivi rend impossible la détection de problèmes naissants qui peuvent se compliquer et devenir insolubles dans les binômes. En effet, prendre contact une fois par mois avec les propriétaires et avec les jeunes permettrait de faire le point et peut-être d'éviter la complexification de certaines situations. En aval, le suivi des binômes paraît également primordial notamment lorsqu'une première médiation a été engagée. Certains binômes de l'expérimentation ont fait les frais de cette absence de suivi dans la mesure où, après une première médiation, les

difficultés se sont reproduites. De manière récurrente, avant de faire un signalement, les propriétaires attendent un évènement particulier qui leur sert de point de départ pour la médiation. Tout l'intérêt du suivi serait d'anticiper et d'éviter, pour un certain nombre de cas, que « l'évènement particulier », synonyme de conflit ne survienne. Un bilan régulier permettrait de réguler certaines situations en voie de dégradation avant d'atteindre l'irréversible. Pour les binômes fonctionnant très bien, ce bilan serait très court. Pour ceux qui nécessitent une intervention, cela éviterait peut-être certaines situations délicates pour les propriétaires, comme pour les locataires. En effet, l'initiative du recours à la médiation est une décision difficile à engager selon les individus, et d'autant plus pour un jeune.

Voici quelques témoignages : **« C'est pas terrible je trouve, le SIRES ils sont pas terribles. Pour une question que je voulais leur poser, ils devaient me rappeler. Ils ne me rappellent pas. Finalement c'est la mère de G. qui m'a dit comment il fallait faire. Après j'ai jamais essayé de les rappeler parce que j'ai pas trouvé qu'ils étaient trop bons quoi » (PR CUB NC3).**

Le propriétaire de ce binôme a envisagé d'arrêter la cohabitation face aux difficultés avec son locataire. Malgré les difficultés, il n'a pas tenté un second contact pour arranger la situation, suite à la première sollicitation, pour une question administrative, pour laquelle l'animateur du dispositif ne l'avait jamais recontacté. Déçu, il n'a pas repris le contact avec le SIRES malgré les difficultés de cohabitation avec son locataire.

« En même temps, sur ce type de projet, il serait bien qu'un petit bilan soit fait régulièrement, que ce ne soit pas un projet limité à une intervention dans l'année et puis après... parce que c'est vrai qu'il y a des difficultés au quotidien qui peuvent se faire jour »(PR CUB Binôme 11). Ce propriétaire évoque effectivement l'évolution inhérente à toute cohabitation, qui peut voir naître au fur et à mesure des points de divergence ou des difficultés entre les protagonistes. Le suivi limiterait peut-être l'accumulation de divergences, menant à une nécessité de médiation.

Les améliorations selon les propriétaires

« Peut-être qu'il faudrait faire des contrats un petit peu mieux. Par exemple que le gamin dise en début de semaine s'il mange là ou pas » (PR CUB NC3). Dans cet entretien, le propriétaire fait une proposition intéressante pour une éventuelle généralisation, à savoir établir un planning hebdomadaire des présences et absences des locataires au moment des repas. Les difficultés se posent aux propriétaires lorsque, régulièrement, le jeune accueilli prévient trop tard de son absence. L'absence non prévue du jeune pour le repas peut-être gênante notamment pour les propriétaires célibataires car cela peut se solder par une perte de nourriture. Pour une famille de cinq personnes, sa présence ou son absence aura moins de conséquences sur l'organisation et les éventuelles pertes de denrées alimentaires.

Au cours de plusieurs entretiens, les propriétaires évoquent leur motivation à continuer de participer au dispositif, mais ils insistent sur le fait de cadrer davantage les règles principales de vie du binôme notamment dans la gestion des repas qui demanderait à être planifiée chaque semaine pour éviter des absences intempestives aux repas. Certains propriétaires proposent également d'instaurer une période d'essai pour observer, dans un premier temps, si la cohabitation correspond aux attentes de chacun, et éventuellement de changer de propriétaire ou de locataire en cas de difficulté.

La potentialité des territoires : des possibilités de logement réelles mais parfois clairsemées face à des demandes localisées parfois fortes

Un diagnostic préalable de chaque territoire permet d'avoir une vision territoriale des besoins avant de mesurer sur chaque bassin les possibilités de logements offertes aux jeunes attendus. La durabilité du dispositif repose sur un processus de mise à jour des informations. La coordination des acteurs territoriaux concernés par le logement facilite la circulation des informations. Au-delà du diagnostic territorial, un repérage coordonné au moment des inscriptions et des signatures de contrat d'apprentissage doit recenser les demandes individuelles de logement et leur localisation (lieu de résidence, lieu de formation, lieu de stage). Ce serait une temporalité idéale afin de ne pas décourager des jeunes et leurs familles dans leur choix d'orientation. L'URHAJ a développé des outils d'analyse de la demande comme par exemple, l'Observatoire de la demande Gironde, une plateforme internet de traitement de la demande de logement développée au sein des associations Habitats Jeunes de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Elle facilite les démarches d'inscription en ligne des jeunes par le biais du site www.hj33.org et donne la possibilité d'extraire des données statistiques concernant la demande sur la CUB.

Par ailleurs le site internet (<http://logement-jeunes.aquitaine.fr/>) regroupant toutes les offres collectives et individuelles de logement ouvertes aux jeunes en formation est un point capital pour les démarches de recherche de logement. La recherche par type de logement et de séjour et la centralisation des différentes solutions d'hébergement facilite la démarche.

L'offre de logements ne dépend pas seulement d'un plan de prospection des propriétaires, mais au préalable de la connaissance des ressources potentiellement disponibles à l'échelle des territoires. Face à cette offre potentielle, figurent les besoins des apprentis à proximité du lieu de travail, du moins pour ceux qui n'auraient pas été couverts par le logement collectif ou l'offre marchande standard. On peut faire l'hypothèse que le nombre d'apprentis par zone d'emploi est un indicateur de ces besoins. L'enjeu de l'expérimentation portant sur le public jeune, il n'était pas possible d'utiliser les données du recensement de la population sur les stagiaires rémunérés pour lesquels les classes d'âges ne pouvaient être précisées.

L'apprentissage selon les zones d'emploi

Les données en nombre absolu d'apprentis montrent que près de la moitié d'entre eux sont concentrés dans l'agglomération bordelaise ; le reste se répartit en part allant de 2000 à 3600 selon les départements. Toutefois, si l'on détaille les zones d'emplois, la zone centrale de Bordeaux occupe à elle seule 5693 apprentis, soit plus d'un quart de l'ensemble. Si l'on retire maintenant cette zone, on s'aperçoit que l'ensemble est très dispersé sur le territoire régional, les zones regroupées correspondant à peu près aux départements ont un effectif comparable allant de 2000 à 4000. À un niveau de détail plus fin, quatre zones dépassent le seuil de 1000 apprentis. Ceci incite donc à ne pas se focaliser sur les zones à forte concentration d'apprentis mais bien à tenir compte de leur dispersion sur l'ensemble du territoire.

Pour autant cet indicateur reste fruste car il ne tient pas compte des jeunes de la même classe d'âge qui pourraient entrer en concurrence avec eux pour trouver un logement de ce type. Il est vrai qu'il ne s'agit que d'un moyen pour pondérer ces effectifs car en réalité nombre d'entre eux

demeurant en formation initiale, quittent plus tardivement le foyer parental. La pondération demeure indispensable pour deux raisons au moins : la première est que toute donnée statistique brute est fragile, sujette à variation conjoncturelle et aléatoire surtout lorsqu'elle est faible. La seconde est que ces effectifs d'apprentis n'ont de valeur générale que s'ils peuvent être comparés à ceux d'autres régions, dont on sait qu'elles n'ont pas toutes la même propension à orienter les jeunes vers la formation professionnelle et tout particulièrement vers l'apprentissage.

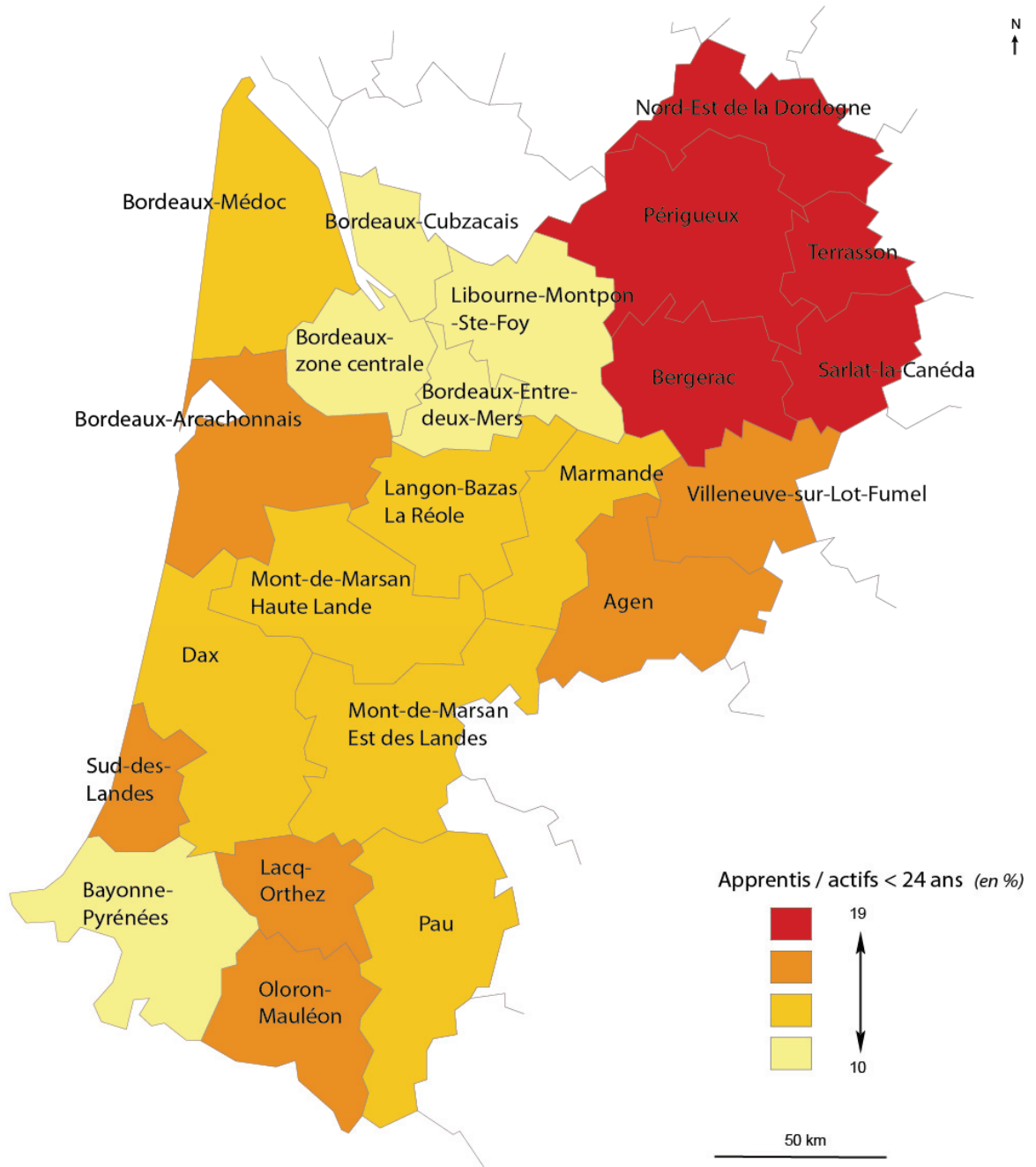
Tableau 7 Les effectifs d'apprentis au lieu de travail (Source: INSEE, RP2008)

Zone d'emploi	Nombre d'apprentis au lieu de travail
Nord-Est-de-la-Dordogne	351
Périgueux	1547
Terrasson	259
Sarlat-la-Canéda	316
Bergerac	670
Sous-total	3143
Dax	770
Mont-de-Marsan-Haute-Lande	102
Mont-de-Marsan-Est-des-Landes	737
Sud-des-Landes	510
Langon-Bazas-La Réole	460
Sous-total	2579
Marmande-Casteljaloux	399
Agen	1140
Villeneuve-sur-Lot-Fumel	630
Sous-total	2169
Lacq-Orthez	403
Oloron-Mauléon	285
Pau	1653
Bayonne-Pyrénées	1534
Sous-total	3875
Bordeaux-Médoc	483
Bordeaux-Arcachonnais	974
Bordeaux-Entre-Deux-Mers	332
Bordeaux-Cubzacais	509
Bordeaux-Zone-Centrale	5693
Libourne-Montpon-Sainte-Foy-la-Grande	958
Sous-total	8949

La formation par alternance se déploie sur le territoire à la fois en fonction des centres de formation et des entreprises contractualisant avec les apprentis. Les deux temporalités de la formation ne recouvrent pas tout à fait les mêmes territoires.

La carte 1 de la densité de l'apprentissage parmi les jeunes actifs de 15 à 24 ans fait état de quatre types de territoire bien différent des effectifs absolus. Ainsi cinq zones d'emploi comptent seulement entre 10 et 12 % d'apprentis parmi leurs jeunes actifs : principalement le département de la Gironde et la zone d'emploi de Bayonne-Pyrénées.

La densité d'apprentis au lieu de travail selon les zones d'emploi



Sources : Insee, recensement 2008, Calcul : Céreq
 Fait avec Philcarto, <http://philcarto.free.fr>

Ce sont pourtant des territoires où les effectifs sont parmi les plus importants (cf. tableau 7). Ensuite la proportion d'apprentis est plus élevée dans les départements des Landes et du Lot-et-Garonne et principalement autour d'Agen et dans la zone d'emploi Bordeaux-Arcachonnais. Enfin les plus grandes densités de contrats d'apprentissage (toujours au regard de la population active des 15-24 ans) sont concentrées dans le nord-est de la région : la Dordogne. Les effectifs absolus sont moyens (3000) mais témoignent d'un ancrage de l'apprentissage non seulement dans l'offre de formation mais surtout dans les entreprises locales avec un recours élevé à ce type de contrat. Ainsi un effectif moyen d'apprentis masque une densité et une implantation beaucoup plus fortes qu'ailleurs. On peut donc penser que le déploiement des offres d'hébergement fractionné doit tenir compte de la densité d'apprentis au lieu de travail afin d'accompagner le développement de l'alternance mais aussi des entreprises qui embauchent des apprentis.

Améliorer la visibilité des territoires où la densité d'apprentis est élevée permet de mettre l'accent sur les zones où la problématique du logement est un enjeu crucial. Sans pour autant perdre de vue les situations d'urgence dans les grandes concentrations urbaines, il appartient aux politiques de décider si ces zones doivent faire l'objet d'une priorité de prospection de logements disponibles.

La carte suivante (Carte 2) construite à l'échelle cantonale met en relation la part d'apprentis parmi les jeunes actifs avec la part de logements pouvant héberger ces mêmes apprentis (cf encadré 3 sur la construction des indicateurs). Le changement d'échelle pour cette carte est important car elle prend en compte le seuil minimal de mobilité des jeunes qui est un des enjeux de cette expérimentation. En effet, le périmètre du canton est raisonnable pour les jeunes n'ayant pas de moyen de locomotion rapide ou autonome. En contrepartie, elle perd quelques peu en lisibilité.

Encadré 3

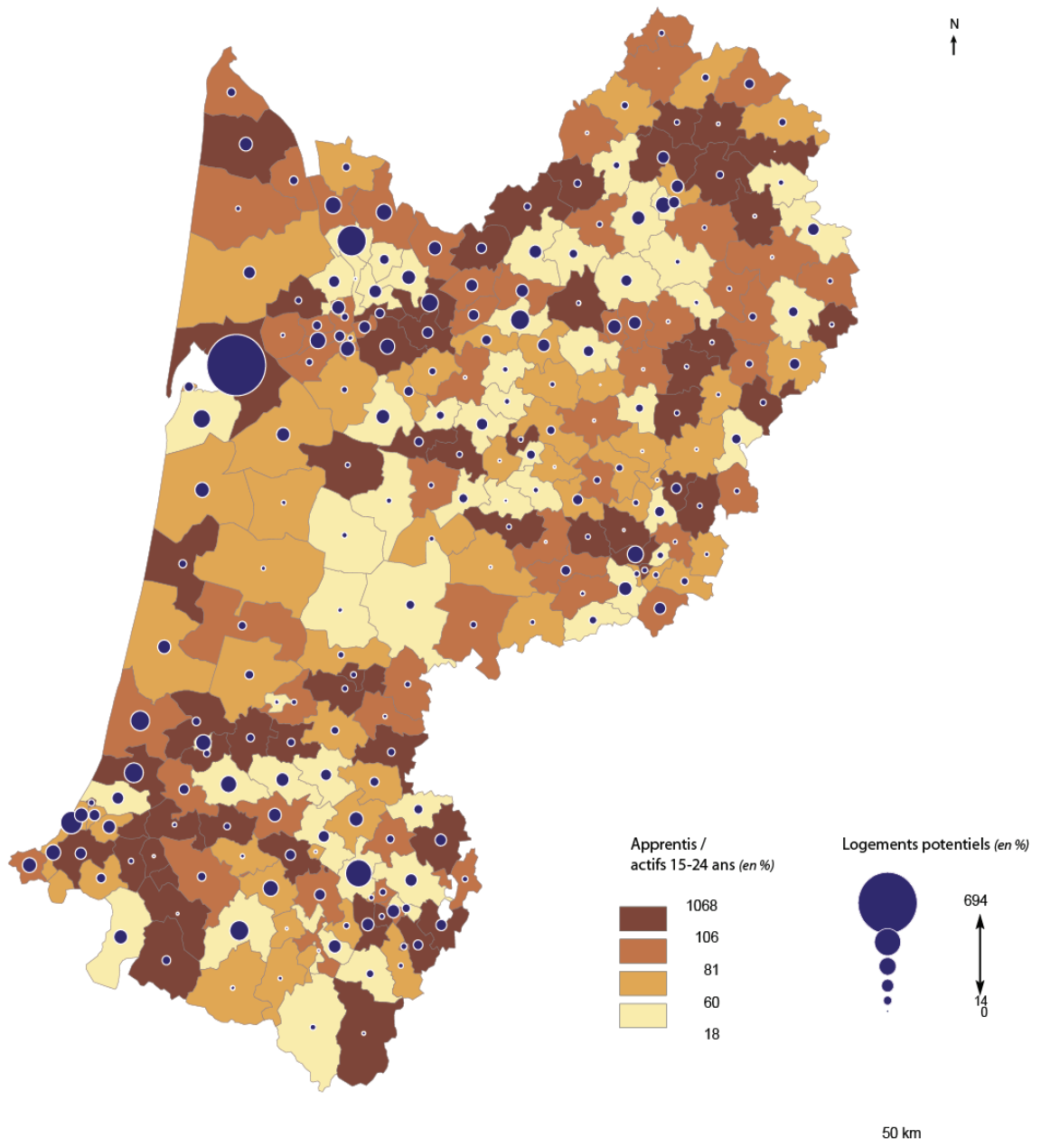
La construction des indicateurs pour mesurer les potentialités de logement par territoire

Les données utilisées sont des données communales où nous dénombrons le nombre de logements selon son nombre de pièces ; le nombre d'adultes, le nombre d'enfants de moins de 24 ans qui y résident. Cette distinction nous permet de déterminer le nombre de pièces nécessaires à leur mode de vie. Le nombre de pièces comprend toutes les pièces sauf les sanitaires, les salles de bain, les couloirs et les cuisines inférieures à 12 m². Le décompte des pièces libres poursuit deux principes : la cohabitation doit permettre à chacun de préserver son intimité et chaque jeune potentiellement intéressé doit pouvoir bénéficier d'une chambre fermée. Il s'agit donc de préserver pour chaque ménage, 4 pièces : une salle, un salon, une cuisine, une autre pièce servant de bureau ou de chambre d'ami. Puis sont déduites une chambre pour les adultes et autant de chambres que d'enfants à charge.

Par ailleurs, même s'il reste plusieurs pièces potentiellement libres, nous comptons un jeune en formation par logement afin de ne pas surestimer les possibilités.

Le changement d'échelle fait apparaître des disparités plus grandes avec par exemple, le canton d'Audenge (bassin d'Arcachon) qui dénombre en 2008, 20 fois plus d'apprentis que d'actifs de moins de 24 ans. La légende de cette carte indique que la première classe regroupe les cantons où les apprentis représentent moins de 60 % des jeunes actifs. Les deux classes suivantes regroupent les cantons où les apprentis représentent plus de la moitié des jeunes actifs ; enfin la dernière classe recense les cantons où les apprentis sont plus nombreux que les jeunes actifs.

Les potentialités de logement chez l'habitant au regard de la densité d'apprentissage par canton



Sources : Insee, recensement 2008, Calcul : Céreq
Fait avec Philcarto, <http://philcarto.free.fr>

Concernant la représentation de la part des logements potentiels, elle fait ressortir des territoires ressources qui ne sont pas forcément en adéquation avec les cantons dénombant le plus d'apprentis. Il apparaît des zones de tension où la part de l'apprentissage est forte et l'offre possible d'hébergement chez l'habitant est faible : les cantons de Périgueux en Dordogne, les cantons de Port-Sainte-Marie et de Prayssas dans le Lot-et-Garonne, ceux de Espelette, Hasparren Iholdy et Laruns dans les Pyrénées-Atlantiques.

Des cantons où le développement de l'apprentissage rencontre dans des proportions satisfaisantes la part d'hébergements potentiels sont les cantons de Blaye, de Saint-Savin, de Saint-Vivien de Médoc en Gironde, les cantons de Parentis et Belin-Beliet dans les Landes, d'Hendaye, Saint-Jean-de-Luz et Biarritz dans les Pyrénées-Atlantiques, le canton d'Astaffort dans le Lot-et-Garonne, les cantons de La Force, de Bergerac et de Domme en Dordogne.

Une troisième catégorie de cantons fait apparaître des cantons ressources en termes d'offre potentielle d'hébergements chez l'habitant même si la proportion d'apprentis y est moindre : les cantons de Saint-Astier, de Périgueux-Ouest, Montpon-Ménéstérol et Vélignes en Dordogne, de Peyrehorade, Pouillon et Amou dans les Landes. Ce sont les cantons de Bourg, de Fronsac, Saint-Médard-en-Jalles et Carbon-Blanc en Gironde, ainsi que ceux de Lescar, de Saint-Étienne-de-Baïgorry et de Mauléon-Licharre dans les Pyrénées-Atlantiques. Il est cependant nécessaire de prendre en compte les infrastructures routières et les reliefs que ne décrit pas la carte 2. En effet, le relief montagnard et le peu de routes principales et secondaires rendent ces cantons pyrénéens peu accessibles. Les communes de Saint-Étienne-de-Baïgorry et de Mauléon-Licharre sont en effet à environ 40-50 minutes des villes proches où la part des apprentis est plus forte (Espelette pour Saint-Étienne-de-Baïgorry et Saint-Jean-Pied-de-Port pour Mauléon-Licharre).

Par conséquent la prospection des offres potentielles d'hébergement fractionné peut s'appuyer sur cette carte représentant les lieux de concentration de logements éligibles et le lieu de travail des apprentis. Les infrastructures routières et ferroviaires peuvent renforcer l'attractivité des offres retenues.

En conclusion de cette confrontation de la demande potentielle et de l'offre potentielle, il résulte que les cantons à forte disponibilité de logements ne sont pas nécessairement ceux où la demande est la plus forte (Audenge), même au regard des chiffres bruts (Bordeaux, Lescar, Biarritz). En revanche, les cantons à forte densité d'apprentis semblent n'offrir que peu de potentialités au regard du peu de logements.

Là encore il appartient aux politiques de définir si la prospection doit s'orienter vers un objectif de « faire du chiffre » avec des outils de diffusion massive mais peu ciblés (flyers, mailing, presse) ou bien d'établir un maillage suivi de certains territoires les plus en tension, ce qui suppose un ciblage plus précis et un effort de coopération avec l'ensemble des acteurs en présence.

CONCLUSION GENERALE

Le caractère clairement innovant et expérimental repose sur la conciliation de logiques économiques (coûts d'entrée modérés, compléments de revenus) relativement abritées des conditions de marché devenues inaccessibles, avec des logiques sociales de socialisation entre jeunes et propriétaires adultes et parfois âgés, mais aussi d'intégration de la formation à l'emploi par le modèle de l'alternance. Enfin, le caractère novateur tient à l'incitation aux initiatives locales, à un mode de gouvernance décentralisé du dispositif dans les territoires, et à la stabilisation de politiques régionales articulées avec les milieux associatifs.

Il est avéré que les intérêts que les jeunes trouvent à ce mode d'habitat rencontrent ceux des propriétaires accueillants. Ainsi, se rapprocher de son établissement d'enseignement durant les périodes de formation à un prix moindre que la location classique est une véritable chance. La cohabitation peut se révéler profitable pour une partie des bénéficiaires même si elle nécessite parfois des ajustements que le service de médiation inhérent au dispositif doit pouvoir accompagner. Les propriétaires accueillants y trouvent non seulement un complément de revenu mais également un moyen de se rendre utile. Le service de médiation et l'expertise administrative que propose le dispositif sont indispensables à la fidélisation des propriétaires accueillants.

Le deuxième point important concerne la mise en place de l'offre de logement. Sa constitution mérite une organisation particulière afin de prospecter sur les territoires où les besoins de logement par alternance sont pointés, les propriétaires intéressés. Un plan de prospection doit être mis en place en établissant outre un diagnostic territorial de la demande émanant des lieux de formation et des lieux de stage, un diagnostic de la répartition des logements éligibles. C'est avec ces outils que les politiques peuvent agir en jugeant de la priorité à accorder à des zones spécifiques.

Troisième point, la coordination locale des différents acteurs territoriaux œuvrant pour l'accès au logement et des responsables des établissements de formation est une condition du repérage et de la prise en charge de la demande de logement en alternance. Les modalités d'entrée dans le dispositif auraient « mérité » sans doute d'être facilitées par une coopération plus active avec les acteurs des organismes de formation. Le circuit de relais d'informations vers les jeunes en formation ou susceptibles de démarrer une formation en alternance (flyers déposés en mairie, dans les CFA, communiqués de presse et information sur le site internet du Conseil régional) pourrait être à l'avenir doublé d'un procédé de démarchage systématique auprès des propriétaires pour créer l'offre de logement. De plus, ces relais d'information chez les acteurs de la formation et du logement demanderaient à être enrichis d'une coordination en vue de l'organisation d'un « repérage » des besoins de logement dès les inscriptions et affectations dans les organismes de formation, ainsi qu'avec les services locaux qui se saisissent habituellement de la problématique.

Enfin, dernier point, au vu des décalages entre offres et demandes potentielles, des priorités devront être définies entre la masse représentée par la CUB et/ou des apprentis plus disséminés mais pesant lourd dans le tissu économique local.

BIBLIOGRAPHIE

Laporte, P., Biehler, M., & Krynen, B. (octobre 2010). *Hébergement des jeunes en formation par alternance. Comment investir dans des solutions adéquates ?* Inspection générale des affaires sociales et Conseil général de l'environnement et du développement durable.

Marchais, J. (2006). *Rapport sur Le logement en Aquitaine*. AVIS adopté en Séance Plénière du 15 mars 2006, CESER Aquitaine, Bordeaux.

ANNEXES

Les tableaux 8, 9 et 10 réunissent des informations relatives à l'ensemble des locataires inscrits au dispositif. Comme pour les tableaux des accueillis ayant répondu à un entretien, chaque individu est déterminé par un code dans la colonne « binôme ». « LOC » signifie accueilli. Si « BINOME » le succède, l'accueillant de l'individu interrogé a également été interrogé. « NC » signifie que seul l'accueilli a été interrogé. « INDISP » veut dire que l'individu n'a pas été interrogé. Dans les colonnes suivantes, on retrouve de informations concernant l'âge, le sexe, le nombre de kilomètres en le logement d'origine et le lieu de stage/formation, le niveau d'étude, le fait que le jeune soit en alternance ou non, le nombre de semaines de présence par mois chez l'accueillant et la durée du bail.

Tableau 8 Profils de l'ensemble des accueillis inscrits au dispositif

Territoire	Binôme	Âge	sexe	Nb de km entre logement d'origine et lieu de stage/formation	Niveau d'étude	Alternance	nb de semaines de présence par mois	Durée du bail
Bergerac	LOC BINOME 4	19	H	68	3	non	4	1 an
Bergerac	LOC INDISP 24	21	F	110	3	non	4	1 mois
Bergerac	LOC BINOME 7	17	F	83	5	oui	2	1 an
Bergerac	LOC BINOME 5	20	H	8000	5	non	4	1 an
Bergerac	LOC NC 1	23	F	0	2	oui	2	1 an
Bergerac	LOC BINOME 6	19	F	60	5	oui	1	1 an
Bassin d'Arcachon	LOC BINOME 3	21	F	79	3	non	4	1 an
Bassin d'Arcachon	LOC BINOME 2	18	H	47	4	oui	2	1 an
Bassin d'Arcachon	LOC INDISP 25	NR	H	140	4	oui	2	1 an
Bassin d'Arcachon	LOC INDISP 26	NR	F	193	3	oui	2	1 an
Blayais	LOC BINOME 1	20	H	84	4	oui	2	1 an
Blayais	LOC BINOME 1 bis	24	H	84	5	oui	4	1 an

Tableau 9 Profils de l'ensemble des accueillis inscrits au dispositif

Territoire	Binôme	Âge	sexe	Nb de km entre logement d'origine et lieu de stage/formation	Niveau d'étude	Alternance	nb de semaines de présence par mois	Durée du bail
CUB	LOC INDISP 1	20	H	55	4	non	4	6 mois
CUB	LOC INDISP 2	19	H	536	4	oui	2	1 an
CUB	LOC NC 2	24	F	277	3	oui	2	1 an
CUB	LOC INDISP 3	21	H	222	2	oui	2	1 an
CUB	LOC INDISP 4	19	H	71	4	oui	2	1 an
CUB	LOC INDISP 5	18	H	52	5	oui	1	1 an
CUB	LOC INDISP 6	18	H	811	5	non	4	1 an
CUB	LOC INDISP 7	18	F	911	4	oui	4	1 an
CUB	LOC BINOME 8	25	H	510	3	oui	2	1 an
CUB	LOC NC 4	21	F	334	2	oui	2	1 an
CUB	LOC BINOME 12	21	H	448	2	non	4	1 an
CUB	LOC INDISP 8	20	F	352	5	non	4	1 an
CUB	LOC INDISP 9	24	H	244	3	oui	2	1 an
CUB	LOC BINOME 9	16	H	74	5	oui	1	1 an
CUB	LOC INDISP 9	23	H	526	5	non	4	1 an
CUB	LOC INDISP 10	21	F	142	5	non	NR	NR

Tableau 10 Profils de l'ensemble des accueillis inscrits au dispositif

Territoire	Binôme	Âge	sexe	Nb de km entre logement d'origine et lieu de stage/formation	Niveau d'étude	Alternance	nb de semaines de présence par mois	Durée du bail
CUB	LOC INDISP 11	17	H	205	5	oui	1	1 an
CUB	LOC INDISP 12	17	H	57	5	oui	1	1 an
CUB	LOC INDISP 13	20	H	79	3	non	4	1 an
CUB	LOC INDISP 14	21	H	64	3	oui	1	1 an
CUB	LOC INDISP 15	18	H	178	4	oui	2	1 an
CUB	LOC INDISP 16	21	F	327	4	oui	2	1 an
CUB	LOC BINOME 11	19	F	205	3	oui	1	1 an
CUB	LOC INDISP 17	NR	H	131	3	non	4	1 an
CUB	LOC INDISP 18	NR	H	16	2	non	1	1 an
CUB	LOC INDISP 19	NR	H	113	5	oui	2	1 an
CUB	LOC NC 3	24	H	0	2	non	4	7 mois
CUB	LOC INDISP 20	NR	H	1640	4	non	4	7 mois
CUB	LOC INDISP 21	NR	F	228	3	oui	1	1 an
CUB	LOC INDISP 22	NR	H	212	5	oui	1	1 an
CUB	LOC BINOME 10		H	237	5	non	4 + we	1 an
CUB	LOC INDISP 23	NR	F	143	2	oui	2	1 an

Dans les tableaux 11 et 12 apparaissent des informations supplémentaires concernant les accueillis interrogés. Parmi elles, les diplômes préparés par les jeunes (colonne « études »), la fréquence d'hébergement des jeunes chez les accueillants, le temps d'hébergement, le fait d'avoir un logement personnel en dehors du dispositif ou non.

Tableau 11 Informations supplémentaires sur les accueillis interrogés

Territoire	Binôme	Sexe	Âge	Études	Fréquence d'hébergement	Temps d'hébergement	Nb de km entre lieu d'étude et stage	Logt personnel
Bergerac	LOC BINOME 4	h	19	1 ^è année BTS agroéquipement	lu au ve matin	Année scolaire	0	non
Bergerac	LOC BINOME 5	h	19	titre de niveau V en maçonnerie en apprentissage	Au mois	Année scolaire	0	non
Bergerac	LOC BINOME 6	f	18	1 ^è année CAP vente en apprentissage	1 semaine / mois	Année scolaire	60	oui
Bergerac	LOC NC 1	f	22	licence pro management des PME PMI en alternance	2 semaines par mois en moyenne	Année scolaire	119	oui
Bergerac	LOC BINOME 7	f	17	BEP apprentissage hôtellerie restauration	2 semaines par mois, lu au ven matin	Année scolaire	83	non
Bassin d'Arcachon	LOC BINOME 2	h	17	terminale bac pro apprentissage électricité	2 semaines / mois	Année Scolaire	5	non
Bassin d'Arcachon	LOC BINOME 3	f	21	1 ^è année BTS tourisme	Lu au Ve	Année Scolaire	0	non
Blayais	LOC BINOME 1	h	24	1 ^{ère} Bac pro chaudronnerie	Au mois	Année scolaire	0 (les deux à Reignac)	non
Blayais	LOC BINOME 1	h	19	terminale bac pro maintenance industrielle	2 semaines/ mois	Année scolaire	52	non

Tableau 12 Informations supplémentaire sur les accueillis interrogés

Territoire	Binôme	Sexe	Âge	Etudes	Fréquence d'hébergement	Temps d'hébergement	Nb de km entre lieu d'étude et stage	Logement personnel
CUB	LOC NC 2	f	24	formation de préparateur en pharmacie hospitalière	2 semaines / mois	année scolaire	277	oui
CUB	LOC BINOME 12	h	20	licence manipulateur radio	Au mois	Année scolaire	0	non
CUB	LOC NC 3	h	24	master 1 Histoire	Au mois	7 mois	0	non
CUB	LOC BINOME 9	h	16	1 ^è année CAP coiffure	1 à 2 semaines / mois	Année scolaire	74	non
CUB	LOC BINOME 10	h	NR	titre professionnel serveur	Au mois	Année scolaire	228	non
CUB	LOC BINOME 8	h	25	formation de préparateur en pharmacie hospitalière	2 semaines / mois	Année scolaire	504	oui
CUB	LOC NC 4	f	21	licence pro qualité laboratoires	2 semaines / mois	Année scolaire	334	non
CUB	LOC BINOME 11	f	19	formation préparatrice en pharmacie	1 semaine / mois	Année scolaire	205	non

Dans les tableaux 13 et 14 apparaissent des informations supplémentaires concernant les accueillants interrogés. Parmi elles, l'activité des accueillants et la situation familiale.

Tableau 13 Informations supplémentaires sur les accueillants interrogés

Territoire	Binôme	Âge homme	Âge femme	Activité homme	Activité femme	Situation familiale	Location auparavant
Bergerac	PR BINOME 4	51	50	Directeur adjoint de collège	Animatrice dans les écoles	En couple avec 3 enfants (f 25, g 21, g 16)	oui
Bergerac	PR BINOME 5	62	58	Métallier	Hôtesse de caisse	Famille recomposée en couple (4 enfants, 2f+2g, Mme Languillat)	non
Bergerac	PR BINOME 7		45		AMP et aide soignante	Divorcée	oui
Bergerac	PR BINOME 6		56		Aide à la personne	Divorcée (2 enfants, f38, g35)	oui
Bassin d'Arcachon	PR NC 1	61	48	Retraité	Agent technique (préparation repas en crèche)	En couple (1 fille 23 ans)	oui
Bassin d'Arcachon	PR BINOME 2		47		Bibliothécaire dans une école (formation Educ spé)	Célibataire (2 enfants de 14 ans)	non
Bassin d'Arcachon	PR BINOME 3	75	72	Retraité (viticulteur)	Retraîtée (infirmière, kiné)	En couple (3 enfants dont un décédé)	oui
Blayais	PR BINOME 1	48	46	Agent EDF (conduite centrale Blayais)	Mère au foyer (pédicure, podologue)	En couple 3 enfants (g19, f16, g10)	non

Tableau 14 Informations supplémentaires sur les accueillants interrogés

Territoire	Binôme	Âge homme	Âge femme	Activité homme	Activité femme	Situation familiale	Location auparavant
CUB	PR NC 2	NR	48	NR	Infirmière puéricultrice	En couple (1 fils 18 ans)	non
CUB	PR BINOME 9		64		Retraitée (infirmière)	Divorcée (3 enfants)	non
CUB	PR BINOME 10	44	NR	Cadre de santé (CHRS)	NR	En couple (1 enfant)	non
CUB	PR NC 3	70		Retraité (chef d'entreprise)		Divorcé 2 enfants (38 et 42 ans)	oui
CUB	PR NC 4	63	63	Chargé de mission en communication dans une CCIB	Retraitée (cadre de santé en maternité)	En couple (3 filles, 35, 29, 23)	oui
CUB	PR NC 5		64		Retraitée (attachée clientèle dans un établissement financier)	Divorcée 2 enfants (g 43, f 32)	oui
CUB	PR NC 6	NR	54	NR	Sans activité pour cause de maladie (pharmacienne de formation)	En couple (2 enfants, f 23, g 17)	non
CUB	PR BINOME 11		49		Assistante sociale au CROUS Bordeaux	Séparée 4 enfants (entre 24 et 16 ans)	oui
CUB	PR BINOME 12		50		Professeur des écoles	Célibataire	oui
CUB	PR NC 7		78		Retraitée (commerçante)	Veuve (3 enfants)	oui
CUB	PR BINOME 8		59		Préparatrice en pharmacie	Divorcée	oui
CUB	PR NC 8	NR	59	Travailleur indépendant (ancien chef d'entreprise)	NR	En couple (5 enfants de 19 à 31 ans)	oui

Tableaux statistiques des propriétaires interrogés

Moyenne d'âge selon le sexe

HOMME					FEMME				
N	Moyenne	Écart-type	Min.	Max.	N	Moyenne	Écart-type	Min.	Max.
9	59.22	10	44	75	17	55.94	9.6	45	78

Répartition des PCS selon le sexe (en chiffres absolus)

PCS	HOMME	FEMME
Cadre	4	0
Chef d'entreprise	1	0
Ouvrier	1	0
Employé	0	5
Profession intermédiaire	0	5
Retraité	3	5
Sans activité professionnelle	0	2
NR	2	2

Répartition selon le fait d'avoir des enfants à charge

ENF_	CHARGE	Fréquence	Pourcentage	F. cumulée	P. cumulé
	non	12	60.00	12	60.00
	oui	8	40.00	20	100.00

Répartition en fonction d'une location antérieure à l'entrée dans le dispositif

LOC_AVT	Fréquence	Pourcentage	F. cumulée	P. cumulé
non	7	35.00	7	35.00
oui	13	65.00	20	100.00

Tableaux statistiques des accueillis inscrits au dispositif

Répartition par sexe des accueillis inscrits

SEXE	Fréquence	Pourcentage	F. cumulée	P. cumulé
F	15	34.09	15	34.09
H	29	65.91	44	100.00

Moyenne d'âge des accueillis inscrits

N	Moyenne	Écart-type	Minimum	Maximum
34	20.2058824	2.3455879	16	25

Moyenne d'âge des accueillis inscrits selon le sexe

HOMME					FEMME				
N	Moyenne	Écart-type	Min.	Max.	N	Moyenne	Écart-type	Min.	Max.
22	20	2.5617905	16	25	12	20.4	1.9752253	17	24

Répartition des accueillis en alternance

ALTERNANCE	Fréquence	Pourcentage	F. cumulée	P. cumulé
Non	16	36.36	16	36.36
Oui	28	63.64	44	100.00

Moyenne du nombre de semaines de présences par mois

N	Moyenne	Écart-type	Minimum	Maximum
43	2.5	1.2222558	1	4

Durée moyenne du bail (en mois)

N	Moyenne	Écart-type	Minimum	Maximum
43	11.3	2.1271852	1	12

Distance moyenne entre le lieu d'origine et le lieu de stage (en km)

N	44	Somme des poids	44
Moyenne	417	Somme des observations	18348
Écart-type	1206.13669	Variance	1454765.72

Tableaux statistiques des accueillis interrogés

Répartition par sexe des accueillis interrogés

SEXE	Fréquence	Pourcentage	F. cumulée	cumulé
F	7	41.18	7	41.18
H	10	58.82	17	100.00

Moyenne d'âge des accueillis interrogés

N	Moyenne	Écart-type	Minimum	Maximum
16	20.3	2.8217902	16	25

Répartition par niveau

NIVEAU	Fréquence	Pourcentage	F. cumulée	P. cumulé
2	4	23.53	4	23.53
3	5	29.41	9	52.94
4	3	17.65	12	70.59
5	5	29.41	17	100.00

Répartition des accueillis en alternance

ALTERNANCE	Fréquence	Pourcentage	F. cumulée	P. cumulé
non	5	29.41	5	29.41
oui	12	70.59	17	100.00

Moyenne du nombre de semaines de présences par mois

N	Moyenne	Écart-type	Minimum	Maximum
17	2.6	1.2217394	1	4

Durée moyenne du bail (en mois)

N	Moyenne	Écart-type	Minimum	Maximum
17	11.7	1.2126781	7	12

Distance moyenne entre le lieu d'origine et le lieu de stage (en km)

N	17	Somme des poids	17
Moyenne	622.941176	Somme des observations	10590
Ecart-type	1907.11639	Variance	3637092.93

Distance moyenne entre le lieu de formation et le lieu de stage (en km)

N	17	Somme des poids	17
Moyenne	114.176471	Somme des observations	1941
Ecart-type	147.383104	Variance	21721.7794

Fiches synthétiques des entretiens avec les accueillants et accueillis

Entretiens Blayais

Entretien PR BINOME 1

I / Caractéristique de l'entretien

Le 14/03/11 et 54min25s

Entretien en face à face

II / Cadre biographique

Mme PR BINOME 1 est podologue pédicure de formation mais elle est mère au foyer pour élever ses enfants. Leur fille de 16 ans et leur fils de 10 ans qui vit encore dans la maison familiale, le fils aîné est parti en études supérieures dans la région de Poitiers. M. PR BINOME 1 est à la conduite de la centrale du Blayais, présent seulement quelques minutes lors de ma visite, pour cause de réunion de crise à la centrale suite au léger accident nucléaire japonais.

La maison est grande et agréable. Elle accueille deux jeunes. Ceux-ci disposent de la maison entière et semblent être totalement intégrés à la vie de famille.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Connaissance du SIREs] Le mari a eu l'information en mairie, par une plaquette informative. Leur fils aîné est parti en apprentissage et ils auraient aimé avoir l'équivalent. Dans le sens où, ils auraient aimé en bénéficier pour leur fils, ils ont décidé d'accueillir des jeunes dans le besoin. [Solution pour leur fils] Lui est à Poitiers pour un BTS. Il est interne 15 jours à Poitiers dans le CFAI. Son apprentissage est dans la centrale nucléaire de SIVO, et ont trouvé en urgence un studio là-bas. EDF finance le logement donc il ne paye que l'internat. [Peut-être que ce type de réseau SIREs aurait été pratique à Poitiers ?] Lors d'une réunion parents/professeurs à Poitiers, M. et Mme PR BINOME 1 ont parlé de leur situation d'hébergeur au Directeur du pôle technique du CFA, et cela a eu l'air de beaucoup l'intéresser. Le CFA connaît en effet des soucis de cet ordre, et ils font les démarches pour développer ce type de réseau de propriétaires sur Poitiers. Avec la réforme du lycée, les élèves arrivent plus jeunes en apprentissage, et cela pose des problèmes pour trouver des logements proches des lieux d'apprentissage pour des jeunes qui ont une mobilité restreinte. Au moment où ils ont trouvé un logement pour leur fils, ils étaient en train de chercher un logement chez une personne âgée. Leur fils, qui de leur avis a été beaucoup materné, était un peu réticent à se retrouver dans un logement tout seul. Pour eux, ce système peut-être très intéressant pour des mineurs. [visite du SIREs] Une personne est venue visiter les lieux. Auparavant, ils en avaient discuté en famille, avec leur fils de 10 ans et leur fille de 16 ans, pour savoir si cela ne les gênait pas. La personne du SIREs a visité le logement, a demandé ce qu'ils attendaient de l'expérience, s'ils préféraient un garçon, une fille. [Critères du propriétaire] Au départ, ils avaient défini deux places. Dans l'absolu ils auraient voulu avoir deux jeunes en décalé, se disant qu'en accueillant des jeunes en apprentissage, cela serait possible. En premier, ont accueilli LOC BINOME 1, qui est là 15 jours par mois. LOC BINOME 1 bis est lui arrivé un peu en catastrophe. Les CFA et le SIREs leur ont insisté pour qu'ils accueillent LOC BINOME 1 bis qui faisait des allers retours très longs en bus. LOC BINOME 1 bis est présent à temps complet (CFA à Reignac et entreprise à quelques kilomètres) sauf le weekend. Le choix de garçons, c'est leur fille qui l'a déterminé. En effet, étant une fille, elle s'entend très très mal avec les filles. [Déroulement de la cohabitation] Cela s'est bien passé mais il y a des petites choses à redire. Elle en a informé le

référent SIRES qui est venu la voir. Elle avait besoin d'une médiation. Il y a un problème d'alcool. **« Cela a commencé par quelques bières, et curieusement, ces bières sont prises lorsque nous sommes en réunion. »** Pas de consommation solitaire, mais lorsque les deux locataires sont réunis. Au départ, le fait que les jeunes aient bu deux ou trois bières ne les inquiétait pas vraiment, mais à tort, puisque cela a été un peu plus fréquent, puis deux fois dans la même semaine dernièrement. Lorsqu'ils sont partis à Poitiers pour la réunion de leur fils, ils ont fait venir deux amis chez eux car ils sentaient que les jeunes en profiteraient. Ensuite sont apparus plusieurs bouteilles d'alcool. **« Et il y a eu un fait qui a été très marquant. Mercredi dernier c'était mon anniversaire. Comme c'était mon anniversaire, on a bu un coup tous ensemble et après je recevais des amis et ils ont ressortis une bouteille. Il semblait qu'LOC BINOME 1 avait déjà bu un peu en dehors mais nous n'étions pas sur. Et vers 22h15 il m'a demandé s'il pouvait sortir. Moi je lui ai dit que sortir ne poserait pas de problème, mais vu les règles fixées, il ne serait pas possible de rentrer. Il m'a dit qu'il allait dormir chez des amis. Et avant de partir, il a dit qu'il partait à Bordeaux. Alors là ça n'a pas été la même chose parce que mes amis m'ont parlé de ma responsabilité et m'ont fait culpabiliser. Mon mari était couché, mais clairement, si ça n'avait pas été le cas, il ne l'aurait pas laissé partir. »** En effet, le mari fait parti de la délégation prévention routière pour sa commune. [Le mari part vers la centrale du Blayais où il travaille, suite avec Mme PR BINOME 1] Le lendemain, ils ont mis les choses au clair en disant que cette conduite était terminée s'il voulait rester. **« Ils sont charmants, ils sont adorables, mais après, il y a des points très très négatifs qui font que c'est un peu plus délicat. Il a un discours qui ne nous plaît pas, sur le racisme, sur l'homophobie, qu'il exprime sans aucun soucis »**. Leur fille se dispute très régulièrement avec LOC BINOME 1 à cause de ses propos. Pour les trois cycles qui restent, elle a mis clairement de nouvelles règles, notamment de ne plus aborder certains sujets qui sont sources de conflit, et plus d'alcool. Conjointement à cela, soucis d'irrégularité dans les paiements pour chacun. Également, ils ne préviennent pas s'ils ne mangent pas chez leur propriétaire. Les règles horaires, sont de ne pas rentrer plus tard que 22h30, mais ils écrivent un texto à 22h25 pour dire qu'ils auront 15 min de retard, puis un autre, et ils arrivent vers 23h, 23h30. [Médiation du SIRES ?] Le SIRES a recadré mais Mme PR BINOME 1 a une perte de confiance. Avec leur fille, elle ne dit pas que celle-ci n'y est pour rien, elle commence d'ailleurs à faire une petite dépression en ce moment. [Contact avec les parents des locataires] Apparemment, les parents d'LOC BINOME 1 sont quelque peu absents de son éducation, d'où les soucis. Pour LOC BINOME 1 bis, ils ont rencontré ses parents. La maman d'LOC BINOME 1 bis lui a même demandé comment allait son fils, elle a dit que du positif. [Médiateur est plutôt le SIRES] Elle évoque que c'est à la fois le SIRES et son mari. Lui, étant élu, a des rapports avec le CFA et il a su que ces deux jeunes là n'étaient pas les plus faciles du CFA. Ils sont en rupture de scolarité, de tout. **« Alors un tout seul, c'est super, mais les deux...Ils s'influencent. »** Petit, détail, LOC BINOME 1 bis, un des locataires, dit ne pas supporter LOC BINOME 1 dans ses discours. On sent que l'ambiance est lourde pour cette cohabitation. Dernièrement, elle a encore retrouvé une bouteille cachée sous le matelas. **« Je crois que là je suis un petit peu...je marque le pas au niveau de la confiance. Elle ne laisserait pas ses enfants seuls avec eux. »** [Espace partagé] Une chambre d'amis et la chambre de leur fils. Il y a quelques temps, elle en vu un des deux qui discutait avec sa fille dans sa chambre. Elle a rappelé à l'ordre LOC BINOME 1, car elle n'a que 16 ans et lui 20. S'il n'y a qu'un locataire de présent, la disposition de la maison impose une délimitation. Lorsqu'ils sont deux, un est proche des propriétaires puisque une chambre occupée est celle de leur fils. La maison est en travaux, et à l'avenir, les futurs locataires seront séparés de la famille. Deux salles de bain, que la famille et les locataires se partagent. Les locataires sont nourris. Au départ, LOC BINOME 1 ne souhaitait pas prendre de repas. Les deux locataires ne prennent pas de petit déjeuner. Au final, la formule est une nuit (13 euros) et un repas (2 euros). Les pièces utilisées par les locataires sont la salle de bain, la salle à manger, la cuisine, un réfrigérateur dans le cellier si jamais ils achètent de la nourriture, la télévision est à

disposition. [Partage des repas] « **Grosso modo, on a récupéré deux garçons dans la fratrie, on passe énormément de temps ensemble** ». [Avantages de ce type de location] « **Moi je prends ça du côté aventure humaine, dans l'idée c'est très très sympathique, après, les difficultés viennent de la particularité de chaque personne.** » D'après Mme PR BINOME 1, les deux jeunes ont un passé très compliqué. Elle apprécie beaucoup l'expérience, sauf les petits dérapages qui ont lieu. Elle aime bien coacher ces jeunes. Le SIRES a demandé aux propriétaires de prendre un peu de distance avec les locataires. Difficultés entre leur fille et LOC BINOME 1. Les propriétaires ont beaucoup fait pour les jeunes. Les emmener en voiture quand les jeunes n'en avaient plus, s'occuper de leurs problèmes de santé en les emmenant chez le médecin. [Participation du logement à la réussite scolaire] Le but de la propriétaire est de les amener au mieux vers l'obtention de leur diplôme. Dans les discussions qu'ils peuvent avoir avec les locataires pour recadrer, les propriétaires reconnaissent utiliser l'humour, et peut-être ne pas être assez fermes, mais ils n'ont pas envie de ce rapport à l'autorité. [Aurait-il fallu les cadrer un peu plus néanmoins ?] Pour les prochains, vont demander au SIRES de faire un cycle d'essai (15 jours ou un mois) pour évaluer la compatibilité car c'est difficile de le savoir en quelques jours. [Quelles attentes du SIRES] N'ont pas la responsabilité civile d'LOC BINOME 1, qu'ils ont demandé au père, mais elle est sûre qu'elle ne l'aura pas. [Recommandation des deux jeunes à d'autres propriétaires] Elle s'est posé cette question et se demande s'il faut être honnête ou pas. « **Ils peuvent être aussi adorables qu'énervant, honnêtement je ne sais pas. Seul oui. LOC BINOME 1 bis oui. LOC BINOME 1 est très très délicat.** » Par contre, deux amis du couple étaient séduits par le projet, mais quand ils entendent les histoires de la famille PR BINOME 1, cela les fait hésiter. [Projet de continuer à louer une chambre avec le SIRES] Oui, d'autant qu'ils sont a priori partis pour passer deux ans avec LOC BINOME 1 bis. Le SIRES leur a demandé s'ils comptaient le reprendre et lui donner une seconde chance. Elle attend de voir si leur comportement va changer. « **Vous seriez venus il y a quinze jours, on aurait peut-être pas eu le même discours, mais là, bon, on cumule un petit peu.** » Le matin, c'est elle qui a frappé à la porte d'LOC BINOME 1 bis pour le réveiller pendant un certain temps. Il y a une très bonne communication entre les propriétaires et les locataires, Mme PR BINOME 1 dit les choses dès qu'un problème se pose. L'attente des propriétaires, et en particulier de Mme PR BINOME 1 était dès le départ de partager des choses avec les locataires, et non pas que le locataire reste dans sa chambre à plein temps. Elle a conseillé au fils d'un ami de passer par le SIRES pour se loger, il est en binôme avec PR INDISP à Floirac. [Choses à rajouter] Financièrement, l'apport n'est pas si négligeable que cela.
LOC BINOME 1 bis (200 à 280 euros /mois)
LOC BINOME 1 (90 à 140 euros / mois)

IV /Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la candidature comme hébergeur auprès du SIRES : M. PR BINOME 1, élu de la mairie de Reignac, a eu l'information SIRES en mairie, sur une plaquette. Ils auraient aimé pouvoir bénéficier de ce type de dispositif pour leur fils qui est à Poitiers. Ils ont donc décidé d'accueillir des jeunes à leur domicile, afin de rendre service.

La mise en relation avec le/les jeune(s) par le SIRES : Dans un premier temps, le SIRES a proposé un jeune à la famille PR BINOME 1, LOC BINOME 1, qu'elle a accueilli. Puis le SIRES et le CFA ont insisté pour favoriser l'accueil d'LOC BINOME 1 bis, dans l'urgence. C'est leur fille de 16 ans qui avait préféré accueillir des garçons, ayant des problèmes de communication avec les filles de son âge.

La cohabitation : La cohabitation est à la fois agréable et problématique. En effet, Mme PR BINOME 1 souligne la gentillesse des deux garçons et tout l'espoir qu'elle met en eux pour qu'ils réussissent leurs études. Néanmoins, quelques problèmes viennent entacher la cohabitation. Il arrive notamment aux deux garçons de boire de l'alcool. Egalement, LOC BINOME 1 exprime

librement son homophobie et son racisme, ce qui insupporte notamment leur fille, qui est très remontée contre celui-ci. De plus, Mme PR BINOME 1 note quelques difficultés pour les deux garçons à respecter les horaires de retour au domicile, et pour prévenir lorsqu'ils ne prennent pas de repas. Malgré les difficultés, il semble que Mme PR BINOME 1 prenne son rôle très à cœur, elle se détermine comme leur coach. Une inquiétude tout de même pour sa fille qui semble très mal vivre cette cohabitation.

La location d'une chambre à son domicile : « *Moi je prends ça du côté aventure humaine, dans l'idée c'est très très sympathique, après, les difficultés viennent de la particularité de chaque personne.* » Cette citation résume bien la situation et la vision de cette famille par rapport à cette expérience. L'objectif était vraiment de pouvoir partager des choses avec les locataires, pas de vivre chacun dans son coin. Dans le futur, Mme PR BINOME 1 souhaite néanmoins poser des règles plus précises dès le début, et surtout avoir une période d'essai de 15 jours ou un mois afin de juger de la compatibilité de la cohabitation.

Vos projets : Le projet est de continuer à louer par le SIRES.

V / Commentaire de l'enquêteur

Dans cette cohabitation, le SIRES est intervenu plusieurs fois pour régler certains conflits entre les jeunes locataires et la famille. A noter que cette situation conflictuelle semble difficile à vivre pour la fille des propriétaires. La relation de Mme PR BINOME 1 avec les locataires semble se situer dans le sens d'un coaching, elle s'implique beaucoup dans leur vie, avec une véritable volonté de leur apporter son aide. Les conflits viennent probablement en partie de la relation très proche qu'entretiennent la famille et les locataires, les frontières ne sont peut-être pas totalement claires (remarque également soulignée par le SIRES). De plus la résolution de conflit de la part du couple se réalise toujours avec humour, mais les conflits perdurent dans le temps.

Entretien LOC BINOME 1

I / Caractéristique de l'entretien

Le25/03/11 et 14min55s

Entretien en face à face

II / Cadre biographique

LOC Binôme 1 est terminale bac pro apprentissage en maintenance industrielle.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Situation avant d'arriver dans la cohabitation] Lorsqu'il a su qu'il allait être en étude sur Reignac, il s'est mis à chercher un appartement, mais les loyers étaient trop excessifs. Le CFA l'a alors orienté vers le SIRES. [Proposition du SIRES] Un midi, une personne du SIRES est venue le chercher pour aller visiter et rencontrer les propriétaires de Reignac. Ils ont remplis le contrat lors de cette visite. Il y avait une nuit d'essai. [Règles] Horaire max le soir est 22 heures. Il ne faut pas trop tarder à rentrer par rapport au travail des amis. [Invitation d'amis] Il peut en inviter mais ne le fait pas. [Arrivée] Il est arrivé depuis la rentrée au CFA. Il est présent deux semaines par mois. Il fait un apprentissage dans la maintenance industrielle. Son entreprise est à Libourne. Ses parents habitent à 15 km de Libourne. [Cohabitation] Il a une chambre, ainsi que toutes les pièces communes partagées (cuisine, salon). Il partage la salle de bain avec l'autre jeune. Il ne prenait pas le repas au départ, puis l'a pris pendant quelques mois, et ne le prend plus maintenant. [La raison] **« C'est personnel en fait. Je n'aime pas manger le soir. Je fais un repas par jour donc... »** [Rapport avec propriétaire] Ils parlent de leur vie et les propriétaires donnent leur avis.

[Satisfaction logement] Il évoque que cela lui fait bizarre car il vit seul chez son père. « **Là-bas il faut s'habituer avec des personnes. Y'a le bruit, il faut se mettre aux règles. Il faut s'habituer quoi, c'est juste le changement qui fait un peu bizarre.** » [Respect des règles] Il n'évoque pas avoir de problèmes avec les règles, mais seulement des difficultés à s'adapter à cette vie familiale. Il ne se sentait pas à sa place au début. [Autre locataire] Tout se passe très bien entre les deux pour lui. En plus, ils habitent la même commune mais ne se connaissaient pas avant. Il est en terminale bac pro. [Année prochaine] Il veut faire une formation à l'étranger ou une mention complémentaire (soudure...). [Continuer dans ce type d'hébergement] Cet hébergement était juste pour cette année, sauf s'il redouble. [Avantages] Pratique parce que c'est meublé, pour la présence près de soi, « **cela évite de se retrouver tout seul dans un appart** ». C'est économique puisque tout est compris. [Inconvénients] Le seul est de s'adapter au départ, d'être au contact d'une autre famille. [Correspondance exigences] Il a appris à apprécier au fur et à mesure. [Contact SIREs] Bilan tous les deux mois avec la famille. Il évoque qu'une personne du SIREs était chez les propriétaires pour faire une mise au point, savoir comment cela se passe, mais lui ne pouvait être présent car il travaillait. [Je lui demande s'il y a eu des problèmes avec les propriétaires] Il me répond que ces visites sont pour éviter les problèmes, pour faire une mise au point. Une personne du SIREs a fait le point avec lui au téléphone une heure avant mon appel. Cet appel était seulement un bilan a priori. Il évoque que tous les deux mois, le SIREs appelle PR Binôme 1, et que une fois par trimestre ou semestre, une personne du SIREs vient rencontrer les jeunes et la famille sur place. [Recommandation de son hébergeur] « **Oui, sans problème, ils sont quand même très agréables, très sociables, donc ça peut être agréable pour d'autres gens.** » [Discussion expérience avec camarades de classe] Certains connaissent le fils de PR Binôme 1. Un seul camarade est chez une dame près de Blaye.

IV / Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la recherche d'hébergement : Il a connu le SIREs par son CFA, alors qu'il recherchait un appartement sur Reignac. En faisant la comparaison, il a préféré entrer dans le dispositif SIREs qui lui revenait à moins cher.

Le dispositif mis en place par le SIREs : Le locataire est satisfait de l'économie que ce type de logement peut représenter pour lui.

La cohabitation : La cohabitation se déroule bien selon lui, il évoque avoir eu des difficultés d'adaptation au départ, puisque qu'il vit seul chez son père et n'est pas habitué à partager une vie familiale. Au départ, il ne prenait pas les repas et restait dans sa chambre. Puis, il a partagé les repas avec la famille des accueillants et s'est petit à petit habitué à cette vie de famille. Aujourd'hui, il a décidé de ne plus partager les repas, de nouveau. Il justifie cela comme résultante de son habitude de ne pas manger le soir, mais ceci à probablement plus à voir avec les difficultés qu'il entretient avec la fille de la famille des accueillants.

Le logement : Dans la maison, il a accès à toutes les pièces communes (cuisine, salon) et possède sa chambre.

Vos projets : L'année prochaine, il aura normalement son bac et compte faire une formation à l'étranger ou une mention complémentaire en soudure par exemple. Si jamais il redouble, il serait partant pour continuer la cohabitation.

V / Commentaire de l'enquêteur

Une heure avant notre appel, le SIREs avait appelé LOC Binôme 1 pour faire un point avec lui. D'après mon entretien avec les propriétaires, ses relations avec la fille des propriétaires sont difficiles, et des problèmes de consommation d'alcool perdurent. Le SIREs devait probablement

l'appeler pour remettre les choses au point. Malgré des relances pouvant l'amener aux faits, LOC Binôme 1 ne m'a pas fait part de ces difficultés.

LOC BINOME 1 BIS

I / Caractéristique de l'entretien

Le25/03/11 et 14min55s

Entretien en face à face

II / Cadre biographique

M. LOC Binôme 1 bis est en bac pro 2 ans chaudronnerie, après avoir arrêté ses études pendant quatre ans, réalisant tout un tas de petites formations avec l'AFPA.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Situation avant d'arriver dans la cohabitation] Cela faisait une semaine qu'il était au centre de formation de Reignac, il avait fait une demande de logement au CFA. Il habite à Saint Sulpice, et cela lui faisait faire 100 km aller-retour par semaine, par le bus, ce qui fait un trajet de 3 heures par jour. Le CFA lui avait dit que le SIREs proposait des chambres chez l'habitant. Son entreprise est tout près de Reignac également. Les studios étaient trop chers pour lui. **« J'ai quand même 24 ans, donc au début je m'étais renseigné pour avoir un appart, mais j'ai vu les prix et bon...je fais un apprentissage, et à la fin du mois on a plus rien. »** Le CFA lui a donné le numéro de PR Binôme 1. Il les a rencontré au CFA un samedi avec son père. [La rencontre] Elle s'est très bien passée, ils ont discuté de ce qui était écrit sur le contrat. Le lundi, il emménageait chez les propriétaires. [Connaissance du dispositif] Il connaît des amis qui ont logé chez l'habitant pendant leurs études, mais il ne sait pas si c'est avec le SIREs. [Durée] deux semaines d'entreprise et deux semaines de cours. Il reste tout le mois chez le propriétaire. [Contact SIREs] Il a rencontré une personne au moment de la signature mais pas depuis. [Weekend] Il n'est pas là, mais revient parfois le dimanche lorsqu'il, est en entreprise. De plus, pour le moment il n'a pas de voiture, et il est obligé de se débrouiller avec un collègue qui l'emmène avec sa voiture. [Cohabitation] **« Moi ça se passe bien, parce que je suis ouvert à tout »**. [Chambre] Ils alternent la chambre avec l'autre jeune, selon qu'il soit là ou pas. Il y a la chambre du fils (absent) et un bureau qui sert de deuxième chambre quand ils sont là tous les deux. [Repas] Il mange tous les soirs avec la famille, sauf quand il est invité ailleurs, mais il prévient les propriétaires dans ces cas là. [Les relations] Ils discutent ensemble souvent, il se dit une nouvelle fois ouvert. **« Moi quand je débauche, je prends le thé toujours, ça me permet de discuter. »** [Règles de vie communes] Prévenir en cas d'absence pour le repas, respecter les horaires de sorties. Le max est 22h car après ils ferment le portail. [Recevoir amis] Il évite d'en recevoir, un de temps en temps. [Correspondance avec exigences] **« On va dire que c'est mieux qu'un appart, que de rester tout seul. Je pense que je me serai un peu embêté quand même. Tandis que là je sais qu'on peut discuter, avec [la propriétaire]. »** En plus il n'est pas loin de l'entreprise et du centre de formation. [Contraintes] Ce système semble lui correspondre très bien. [Cohabitation avec autre jeune] **« Non, ça se passe bien, après chacun a son caractère. »** [Recommandation de ce type de logement] Il connaît pas mal d'amis a ses parents qui aimeraient accueillir des jeunes, mais sa ville d'origine n'est pas très bien placée. [Recommandation hébergeur] Sans problème. Il se sent libre, il faut juste respecter les horaires. En plus il peut discuter. [Année prochaine] Il aimerait rester l'année prochaine où il finira son bac pro chaudronnerie en 2 ans. [Projets] Il aura à peu près la limite d'âge pour faire un BTS. Cela faisait quatre ans qu'il avait arrêté ses études. Il faisait des petites formations sans se servir des matières générales, essentiellement en atelier. Il avait fait une formation AFPA en chaudronnerie aéronautique et devait aller en entreprise mais la crise est arrivée et l'a empêchée de trouver un

lieu de stage. Pour son bac pro actuel, l'entreprise voulait qu'il fasse son bac en deux ans, pas en trois ans.

IV / Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la recherche d'hébergement : Au départ, il a cherché un appartement, mais les prix étaient trop élevés pour lui. Pendant une semaine, il a fait le trajet en bus (3 heures par jour) pour aller de la maison familiale à Reignac. Puis, le CFA, à sa demande, lui a proposé l'alternative du SIRES. La rencontre s'est faite au CFA un samedi, il était accompagné de son père, et ils ont signé le contrat de location. Il a emménagé le lundi suivant dans la famille des accueillants.

Le dispositif mis en place par le SIRES : S'il n'avait pas trouvé cette solution, les trois heures de trajet quotidien auraient été très fatigant pour lui puisque le lieu de formation et d'apprentissage sont à Reignac.

La cohabitation : La cohabitation se déroule très bien de son point de vue. Le jeune homme se dit ouvert et prend plaisir à pouvoir discuter avec les propriétaires. « Moi quand je débauche, je prends le thé toujours, ça me permet de discuter. » Il préfère cette situation au fait de loger seul dans un appartement ou il se serait peut-être embêté.

Le logement : Il alterne une chambre (celle du fils de la famille) et un bureau réaménagé en chambre lorsque le deuxième jeune locataire est présent (deux semaines par mois). Il a accès à toutes les pièces communes de la maison (salle, cuisine) et passe de nombreux moments avec la famille des accueillants.

Vos projets : L'année prochaine, il sera dans sa deuxième et dernière année de bac pro et espère, si la famille accueillante le veut bien, rester loger chez eux.

Entretiens Bassin d'Arcachon

Entretien PR BINOME 2

I / Caractéristique de l'entretien

Le 23/03/11 et 21min59s

Entretien téléphonique

II / Cadre biographique

PR BINOME 2 habite une maison accompagnée de ses deux enfants de 14 ans et de ses parents. A 10 mètres de la maison, une autre petite maison de vacances qui accueille généralement ses onze frères et sœurs.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Connaissance du SIRES] Son frère travaille à l'OPAC. Ayant une maison dans son jardin qui ne sert à rien, son frère lui avait demandé si elle pouvait rendre service. Ce petit pavillon sert quand ses frères et sœur son là. Son frère s'est occupé de tout, puis le SIRES les a contactés. Elle ne sait pas comment son frère a connu le SIRES. [Mise en relation avec locataire] Un jeune homme et sa mère son venus visiter, et la mère trouvait cela très bien car elle ne trouvait pas de logement pour son fils. [Contact avec le SIRES] A priori, personne du SIRES n'est venu visiter au préalable la maison d'accueil. [Signature du contrat] Le contrat a été signé entre propriétaire et locataire, et le contrat a été renvoyé au SIRES. [Déroulement de la rencontre] Tout s'est très bien passé avec le futur locataire et la mère. [Règles] Ne doit pas recevoir n'importe qui, ne peut pas faire n'importe quoi.

« Il ne peut pas faire de grande fête, il est là aussi pour bosser ! » Néanmoins, il peut recevoir un ami s'il le désire. Pour le reste, les horaires notamment, il suit les règles que sa mère lui a fixées. **« Avec lui on a aucun problème. Je sais que des gens ont eu des problèmes d'après ce que mon frère m'a dit, mais nous on a aucun problème ».** [Location auparavant] Elle n'avait jamais loué auparavant. C'est plutôt une maison de vacances pour ses 11 frères et sœurs. C'est vraiment à la demande de son frère qu'elle a loué. La maison des propriétaires est à 10 mètres, sur le même terrain. [Connaissance de ce type de location auparavant] Elle ne connaissait pas du tout ce système. [Intérêt pour son frère de louer] Le but était de rendre service avec cette personne là en particulier. [Durée de séjour] Il est présent à peu près 15 jours par mois. Cela peut varier en fonction de son stage et de ses cours sur Bordeaux. En règle générale, il est présent une semaine en début de mois, une semaine en fin de mois. [Études jeune] Il est en apprentissage. Les cours sur Bordeaux, et l'apprentissage chez EDF, tout proche de leur lieu d'habitation, à Ares. [Arrivée du locataire] Il est arrivé en septembre 2010. Il devrait rester jusqu'en juin 2012. Par la suite, elle ne pense pas qu'elle renouvellera car ses parents commencent à être âgés et sont angoissés. Le fait d'avoir quelqu'un en location les angoisse. PR BINOME 2 s'occupe de ses parents. [Déroulement cohabitation] Tout se passe très bien. PR BINOME 2 regarde si le locataire est levé car sa mère avait quelques inquiétudes. Quand le locataire a besoin de quelque chose, il vient demander. Elle va le voir de temps à autres pour voir si tout se passe bien. Pas d'intrusion d'un côté ou de l'autre mais quelques visites pour s'assurer que tout se passe bien. **« C'est une supervision discrète. »** [Relation avec la mère du locataire] PR BINOME 2 la rencontre lorsqu'elle amène et vient rechercher son fils. [Avantage du logement pour le locataire] S'il n'y avait pas eu ce système, la mère du locataire aurait fait 100 km tous les matins pour l'amener, et pareil le soir. Comme elle est infirmière, ses horaires ne lui permettaient pas. En plus cela a un côté rassurant pour la mère du locataire que PR BINOME 2 soit habituée aux jeunes puisqu'elle a une formation d'éducatrice spécialisée. [Les repas du locataire] Il se prépare à manger tout seul et possède un placard dans la maison où il peut laisser ses affaires. Il s'occupe tout seul de son linge. [Avantages de ce type de location] **« Moi ça ne me change strictement rien dans le sens où je suis habitué à ce qu'il y ait beaucoup de monde à la maison. »** [Contrainte] La seule contrainte est de devoir repousser parfois la venue d'un de ses frères et sœurs. [Participation de cet hébergement à la réussite du jeune] D'une part, il est très proche de son lieu de travail où il se rend en mobylette. Il peut également demander quelque chose s'il a besoin. De plus, il semble se sentir bien ici. Il dit qu'il adore la nature et cette situation proche de la mer semble beaucoup lui plaire. [Logement à Bordeaux] Lorsqu'il est en formation à Bordeaux, il vit chez ses parents. [Recommandation du jeune à un autre propriétaire] Il est tout à fait correct, propre, il abîme rien, vraiment aucun soucis. [Contact du SIREs] Aucun contact avec le SIREs. [Projet futurs] Après 2012, cela dépendra de l'état de ses parents. [Discussion avec d'autres propriétaires] Elle connaît très peu de personnes qui pourraient avoir la place de recevoir quelqu'un. [Autres] Pas d'apport économique, la chambre est à 10 euros. L'optique était vraiment d'offrir une aide.

IV /Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la candidature comme hébergeur auprès du SIREs : C'est le frère de PR BINOME 2 qui lui a demandé d'accueillir un jeune homme pour l'année, durant la semaine. C'est lui qui a fait toutes les démarches auprès du SIREs.

La mise en relation avec le/les jeune(s) par le SIREs : Le SIREs a joint PR BINOME 2 pour la mettre en relation avec un jeune étudiant. Le SIREs n'est apparemment jamais venu visiter la maison pour évaluer son adéquation au dispositif. Personne n'était présent, non plus, pour la signature du bail. Ce sont le propriétaire et le locataire et sa mère qui ont signé le bail ensemble, puis renvoyé les documents au SIREs.

La cohabitation : Il n'existe pas de cohabitation puisque la maison du locataire est extérieure à la maison de la propriétaire. Mais néanmoins, PR BINOME 2 veille (à la demande de la mère du

locataire) à ce que le locataire soit bien levé tous les matins. Elle nomme cela une « supervision discrète ». Le locataire est très discret et respectueux, aucun problème n'est survenu jusque-là.

La location d'une chambre à son domicile : L'objectif était vraiment de rendre service. La chambre n'est louée que 10 euros et ne rapporte pas de bénéfice à PR BINOME 2.

Vos projets : Le locataire devrait rester jusqu'en juin 2012 et après, PR BINOME 2 verra selon la santé de ses parents si elle accueille un autre jeune. L'objectif était de rendre service à une personne en particulier et non de s'inscrire dans une lignée d'accueil.

Entretien LOC BINOME 2

I / Caractéristique de l'entretien

Le 25/03/11 et 11min44s

Entretien par téléphone

II / Cadre biographique

LOC BINOME 2 est en première bac pro, électricité par apprentissage. Le stage se déroule à Ares, chez EDF, et la formation à Bordeaux, où il dort à l'internat. Sa mère accueille également un jeune, le fils des propriétaires qui l'accueillent.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Situation avant d'arriver dans la cohabitation] Lorsqu'il a su qu'il devait travailler sur Ares pour son stage, sa mère a commencé à chercher un logement mais c'était difficile de trouver. Le SIREs a joint la mère pour lui demander d'accueillir un jeune chez eux (33000 Eysines), le jeune étant originaire d'Ares. Les parents du jeune homme ont une petite maison en location sur Ares, et ils ont proposés d'y accueillir LOC BINOME 2. [Autres solutions] Les studios étaient très chers sur Ares. Le fait qu'il soit mineur posait aussi problème pour signer un contrat de location pour un studio. S'il n'avait pas trouvé cette solution, cela aurait été très compliqué, il aurait continué à chercher quelque chose de peu coûteux en faisant la route avec sa mère en attendant. [visite] Ils avaient accepté la location directement et ont signé le contrat lors de la visite, c'est sa mère qui était présente ce jour là, lui travaillait. [Situation de la maison] Il existe un jardin avec deux maisons. Dans celle qu'il occupe, la maison accueille la famille le weekend et la semaine elle est libre. Il y a une cuisine, une salle, salle de bain, plusieurs chambres. [Règles] **« Des règles, non, pas vraiment de règles. Enfin des règles normales de vie, ne pas mettre le bazar. En fin de semaine je rends la maison propre. »** [Invitation d'amis] Il peut inviter des amis mais ne l'a jamais fait, sauf son père qui est venu. [Contact SIREs] Il a juste reçu une lettre qui lui disait que le SIREs allait l'appeler mais n'a jamais eu de nouvelle [durée séjour] Il est arrivé en septembre et il est présent deux semaines par mois environ. Son entreprise, EDF, est à cinq minutes en scooter. Il réalise un bac pro en apprentissage dans l'électricité. Le reste du temps, le lieu de formation est sur Bordeaux où il vit en internat. [Contact propriétaire] Ils discutent de temps en temps dans le jardin, il y a de très bons contacts. [Correspondance aux attentes] **« Oui, je ne pensais pas tomber aussi bien. Je paye pas cher, je suis juste à côté du travail, le soir je suis indépendant, j'ai une autonomie, c'est très bien. »** [Inconvénients] La seule contrainte est la situation de Ares qui ne compte que peu d'habitants et de jeunes, mais rien à voir avec le logement. [Participation à la réussite du parcours] Comme il est bien dans son logement, il est bien dans son travail. Il peut se lever plus tard. [Camarades] Dans sa classe, certains restent chez les parents, d'autres vont en train au travail, certains louent un appartement. [Recommandation hébergeur] Oui, rien à redire. [Année prochaine] Il lui restera la terminale bac pro. Il restera en stage à Ares. L'idéal serait de rester dans cette location. Normalement, il sera embauché chez EDF après son bac pro.

IV / Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la recherche d'hébergement : Il recherchait un appartement mais trouvait cela trop cher sur Ares. Sa mère a connu le SIRES et les a appelés pour savoir s'il existait un logement chez l'habitant pour son fils. Tout d'abord, c'est pour accueillir quelqu'un que le SIRES va la joindre une seconde fois. Puis, en discutant avec la famille du jeune accueilli, habitant Ares, les parents, qui disposaient d'une maison de vacances près de la leur, ont proposé d'accueillir LOC BINOME.

Le dispositif mis en place par le SIRES : S'il n'avait pas trouvé ce système, il ne sait pas vraiment comment il aurait fait. Il aurait probablement continué à chercher, en faisant le trajet en transports en commun pendant ce temps.

La cohabitation : Pas de cohabitation puisqu'il est totalement indépendant dans cette petite maison. Il rencontre la propriétaire de temps en temps au détour du jardin. Les échanges sont très corrects.

Le logement : C'est une maison composée de plusieurs chambres, une cuisine, salle, salle de bain, toilettes, dans laquelle il vit à sa guise, devant rendre la maison propre pour le weekend, moment où la famille du propriétaire vient parfois passer quelques jours.

Vos projets : L'année prochaine, il sera en terminale de bac pro et compte rester dans cette maison pour ses périodes de stage. Après le bac pro, il devrait être engagé pas EDF.

Entretien PR BINOME 3

I / Caractéristique de l'entretien

Le 21/03/11 et 28min25s

Entretien téléphonique

II / Cadre biographique

M. et Mme PR BINOME 3, retraités de la viticulture ont l'habitude du contact avec les jeunes qu'ils ont longtemps accueilli pour les vendanges notamment. Installés dans un beau pavillon des hauteurs d'Arcachon, ils peuvent accueillir un jeune dans une chambre situé au sous-sol de leur maison, donnant une indépendance à chacun.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Connaissance du SIRES] L'année passée, elle avait eu un jeune, l'été, par la maison des saisonniers. Ensuite, elle n'avait pas souhaité reprendre quelqu'un par la maison des saisonniers. En voyant un article dans le journal, elle s'est donc tournée vers le SIRES. Elle avait rencontré une personne du SIRES en lui spécifiant son envie d'accueillir quelqu'un seulement pendant les périodes scolaires car l'été elle a souvent des amis qui viennent chez elle. [Raison de l'arrêt de la collaboration maison saisonniers] C'est une question financière puisque elle gagnera plus en louant la chambre durant l'année à des étudiants que seulement l'été à des saisonniers. [Journal SIRES] C'est dans le journal sud-ouest qu'elle a vu l'annonce du SIRES. [Location par elle-même] Elle n'avait jamais loué par elle-même auparavant. [Formule avec SIRES] Accueillir des étudiants lui convient très bien car ils ne sont pas là pendant les vacances scolaires. Ca lui permet aussi de faire chambre d'hôte pendant les vacances. [Exigences SIRES] Elle voulait simplement que le SIRES lui trouve un locataire. Au départ, le SIRES lui avait proposé des aides soignantes mais Mme PR BINOME 3 préférerait recevoir un étudiant car recevoir des aides soignantes impliquait un turn over plus fréquent. Le SIRES lui a alors présenté Mlle LOC BINOME 3, qui est venue avec sa mère. Elles ont été dans le journal de la région aquitaine pour un article sur l'habitat des jeunes chez des

particuliers. [Mise en place du contrat par le SIRES] Elle est très contente du SIRES, elle a beaucoup appréciée le contact qu'elle a eu avec la personne du SIRES qui était très dynamique. [La locataire] C'est la première fois que la locataire partait du domicile familial. Mme PR BINOME 3 avait rassurée la mère de la jeune fille, lui disant qu'elle aurait son indépendance, mais qu'elle pouvait compter sur elle et son mari si jamais elle avait des problèmes ou des besoins. [Relation avec le SIRES] Pas de nouvelle depuis la signature du contrat. [Première rencontre avec la locataire] Elle est venue avec sa mère. Ensuite, Mlle LOC BINOME 3 lui a téléphoné pour lui confirmer qu'elle prenait la location. Le weekend avant la rentrée, elle est venue installer ses affaires avec sa famille. [Règles] Un jeune homme qui avait été en chambre d'hôtes deux ans auparavant s'était arrangé avec Mlle LOC BINOME 3 (qui l'avait joints une première fois pour se connecter sur internet, conseillée par Mme PR BINOME 3) pour venir passer quelques jours dans la chambre à côté de celle de Mlle LOC BINOME 3 pour quelques nuits. Cela n'avait pas trop plus à Mme PR BINOME 3 car en plus il avait fait venir un ami et même laissé le four allumé. Mme PR BINOME 3 a donc mis les choses au point avec la jeune fille pour ne recevoir personne la chambre pour la nuit. Ayant accueillie beaucoup de jeunes car elle était à la tête d'une vigne, elle avait eu beaucoup de difficultés avec des jeunes qui fumait le cannabis. **« A l'heure actuelle c'est une chose qui me fait assez peur, et je ne tiens pas à ce qu'il y ait beaucoup de jeunes qui viennent ici ou là parce que je ne veux pas se sentir responsable d'une overdose, car malheureusement comme on voit ça tous les jours... »** Comme tout se passe bien avec la locataire, elle ne veut pas prendre le risque de faire naître des difficultés. La locataire s'en va en mai. Elle reste seulement la semaine et repart chez elle le vendredi soir généralement. [Règles] **« Elle a une clé, elle rentre quand elle veut. Si on se voit, on se voit, sinon on se verra le lendemain. Nous sommes très indépendants les uns des autres. »** Ils se préviennent de leurs absences et discutent à l'occasion. [Avantages] **« Ca me fait 250 euros par mois de location, moi j'ai une retraite agricole on ne peut plus minime. »** (600 euros de retraite). [Contraintes, inconvénients] Au départ, cela pouvait la gêner de savoir que quelqu'un était dans sa maison, mais plus maintenant, surtout avec cette locataire. Dans la semaine, elle évite de trop monter ou descendre tard le soir. La locataire dit qu'elle dort comme un sonneur et qu'elle n'entend pas mais Mme PR BINOME 3 fait tout de même attention. [Participation à la réussite des parcours scolaires] Oui, elle pense que plus de personnes devraient adhérer à ce système. Elle déplore qu'à Arcachon, 50% des maisons soient inhabitées durant l'année, et que des jeunes aient du mal à se loger. Pour la jeune fille, qui était peut-être, selon la propriétaire, très couvée dans sa famille, elle pense que cela pouvait la rassurer de ne pas être seule. Sa mère était également sécurisée par le fait que sa fille habite chez un propriétaire. [Recommandation de la locataire] Sans problème car elle est très polie, sympa, méticuleuse, propre. [Projet] Elle va repasser par le SIRES pour relouer sa chambre car le SIRES rencontre les jeunes avant de les proposer. [Sécurisation du dispositif] S'il y a un problème, la possibilité de joindre le SIRES est rassurante pour régler d'éventuels problèmes. [Recommandation de ce type de location à d'autres propriétaires] Cela est une bonne formule, et cela rend vraiment service aux étudiants. D'après la propriétaire, la locataire compte revenir en septembre. Dans tout le quartier, les voisins apprécient la jeune fille. [Autres points à aborder] S'ils doivent partir dans un appartement lorsqu'ils seront plus vieux, cela les habitue à la colocation. De plus, si les personnes âgées ne font pas plus d'accueil chez eux, c'est qu'ils ont peurs des jeunes. Elle le regrette. **« Sur Arcachon c'est dommage vu le nombre de maisons qui sont à moitié fermées ou autre, que les gens ne le fasse pas davantage. Mais je crois que quelque part les jeunes leur font peur. »**

IV /Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la candidature comme hébergeur auprès du SIRES : Ils avaient accueilli un jeune l'été précédent par une association (la maison des saisonniers). Ils ont préféré arrêter ce système en début d'année, en voyant par le journal que le SIRES pouvait leur permettre

d'accueillir un étudiant toute l'année, leur laissant les vacances scolaires pour accueillir leurs enfants et petits enfants. (Et éventuellement faire chambre d'hôtes de temps à autres).

La mise en relation avec le/les jeune(s) par le SIREs : Le SIREs les a mis en contact téléphonique avec Mlle LOC BINOME 3, qui est venu par la suite visiter les lieux avec sa mère.

La cohabitation : Dans ce cas, on ne peut pas parler de cohabitation puisque chacun est indépendant. La locataire et ses propriétaire ne prennent pas les repas ensemble. Ils se rencontrent de temps à autres pour discuter un peu, au hasard des rencontres. Malgré tout, Mme PR BINOME 3 fait attention à ne pas faire trop de bruit le soir à partir d'une certaine heure pour ne pas gêner la locataire.

La location d'une chambre à son domicile : Au départ, Mme PR BINOME 3 avait du mal à s'habituer au fait d'accueillir quelqu'un dans sa maison. Mais l'habitude s'est prise très rapidement, et maintenant cela ne lui pose plus aucun problème.

Vos projets : A l'avenir, le projet est de continuer à louer avec le SIREs car accueillir des étudiants est vraiment la formule qui correspond à Mme PR BINOME 3.

Entretien LOC BINOME 3

I / Caractéristique de l'entretien

Le23/03/11 et 17min04s

Entretien en face à face

II / Cadre biographique

Mlle LOC BINOME 3 réalise un BTS Tourisme sur Arcachon. Elle est originaire de Bordeaux.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Connaissance du SIREs] Elle a recherché sur internet les appartements sur Arcachon et s'est aperçue que les loyers étaient un peu excessifs. Ensuite elle a contacté le lycée pour savoir s'ils connaissaient des modes de location moins cher. Le lycée l'a renvoyé vers l'office de tourisme qui lui a fait remplir un dossier pour une chambre d'hôte mais cela ne l'intéressait pas du tout. Elle voulait être indépendante. Ensuite, la mairie l'a renvoyé vers le SIREs qui lui a proposé de venir chez Mme PR BINOME 3. Elle est venue visiter deux mois avant. Les propriétaires sont retraités. **« En recherchant des appartements sur internet, je me suis rendu compte que les prix étaient très élevés. J'ai donc appelé mon établissement pour savoir s'ils n'avaient pas des logements à louer. Ils m'ont renvoyé vers la mairie, qui m'a renvoyé vers l'office de tourisme, qui m'a renvoyé vers un truc pour les jeunes qui lui m'a parlé du SIREs, donc ça été un peu compliqué. »** [Signature du contrat] La personne du SIREs est passée avant elle pour signer le contrat avec les propriétaires, car Mlle LOC BINOME 3 est de Bordeaux et ne pouvait être là en même temps. Les propriétaires ont ensuite vu avec la jeune si l'état des lieux lui convenait. [Règles de vie] Elle peut inviter quelqu'un à dormir mais elle ne le fait pas trop. Elle pense qu'elle ne reviendra pas l'année prochaine, car elle aimerait être un peu plus indépendante. De plus, elle les entend, donc ça c'est un peu l'inconvénient. Parfois, ils font dormir des personnes dans la pièce d'à côté. Cela arrive qu'elle partage ses toilettes et sa cuisine. [Relations avec les propriétaires] **« Ca se passe très bien avec eux, j'ai pas de soucis particulier. Sauf qu'ils se lèvent très tôt, et comme lui est souvent dans le garage, et bien je les entends. Ils ne ramènent pas souvent des amis mais c'est arrivé la semaine dernière et squattage de toilettes... »** [Vous leur avez parlé de ce problème ?] Elle n'a rien dit par rapport au fait que le partage de ses toilettes ne lui plaisait pas vraiment. Elle ne veut pas se fâcher. [Origine] Mlle LOC BINOME 3 est de Bordeaux et a toujours habité chez ses parents. C'est sa première année d'indépendance. [Distance par rapport au lieu de formation] C'est tout proche du domicile, elle est à 5 min en voiture. [Études] Elle réalise un BTS tourisme, animation et

gestion touristique. [Convenance du mode de logement] « **Moi ça me convient parce qu'on paye 250 euros par mois, donc on ne va pas se plaindre, c'est pour ça que je l'ai pris. Parce que si j'avais un budget plus gros, c'est clair que pour 250 euros de plus j'aurais pris un appart. Je pense que c'est ce que je vais faire en septembre.** » [Partage des repas] Elle possède une petite cuisine et ne mange donc jamais avec les propriétaires. [Rencontre avec les propriétaires] Elle discute avec les propriétaires au moins une fois par semaine. Le weekend elle rentre sur Bordeaux. [Sentiment d'indépendance] Cette chambre est pour elle indépendante sans vraiment l'être car étant au niveau du garage, elle entend ou voit souvent le propriétaire. [Rencontre avec d'autres propriétaires] Pas de visite d'autres propriétaires. En ayant tout de même une certaine indépendance puisque sa chambre est au sous sol, elle a trouvé que payer 250 euros était une bonne affaire. [Nouvelles du SIREs] Pas de nouvelles du SIREs depuis la signature du contrat. [Projet] Elle compte prendre un appartement l'année prochaine. Même si les propriétaires ne sont pas là de temps en temps, elle ne fait pas de soirée avec ses amis dans la chambre. [Discussion de ce mode de location avec d'autres camarades] Une copine à elle serait intéressée par ce type de logement. Autour d'elle, les étudiants sont plutôt dans un appartement tout seul. [Contribution de ce logement à la réussite scolaire] L'avantage est qu'elle peut se lever tard le matin. Pour le travail scolaire, elle ne pense pas que cela ait changé quelque chose. Elle pense que dans un appartement, cela aurait été la même chose. [Recommandation type d'hébergement à d'autres jeunes] Oui, la première raison étant que ce n'est pas cher. De plus, sa mère était rassurée qu'il y ait un propriétaire près de sa fille. [Contact entre les parents et les propriétaires] Juste un contact lors de la visite, mais pas depuis qu'elle a emménagé. [Recommandation hébergeur] Sauf le petit problème sonore, elle recommanderait l'hébergeur. [Projets] Elle veut faire sa deuxième année de BTS, puis faire une formation de professeur de fitness pendant un an. Ensuite, elle aimerait être professeur de fitness dans les camps de vacances.

IV/Synthèse par grandes rubriques du guide d'entretien

Situation au moment de la recherche d'hébergement : Elle avait d'abord pensé prendre un appartement mais les prix étaient trop élevés. La mairie d'Arcachon l'a mise en relation avec le SIREs qui lui a proposé une chambre chez M. et Mme PR BINOME 3.

Le dispositif mis en place par le SIREs : Elle a ensuite emménagé chez les propriétaires dans une chambre en sous-sol de leur maison, avec un coin cuisine, une douche, et des toilettes.

La cohabitation : On ne peut pas parler de cohabitation puisque la jeune est indépendante de l'habitation des propriétaires. Sa chambre se situe au sous-sol près du garage. Elle rencontre environ une fois par semaine les propriétaires, mais les entend souvent car la maison est assez sonore et le mari se trouve souvent à bricoler dans le garage.

Le logement : C'est le prix du logement qui a été déterminant dans son choix, accompagné de la relative indépendance que ce logement lui laisse. Malgré tout, elle aimerait avoir son propre appartement l'année prochaine, pour pouvoir inviter plus facilement des amis par exemple, se sentir plus chez elle.

Vos projets : L'année prochaine, elle entrera en deuxième année de BTS et ne compte pas rester chez M. et Mme PR BINOME 3. Cela dépendra néanmoins si elle trouve un appartement pas trop cher, ou éventuellement une colocation.

Entretien PR NC 1

I / Caractéristique de l'entretien

Le 16/03/11 et 39min51s

Entretien en face à face

II/ Cadre biographique

M. et Mme PR NC 1 vivent seuls dans leur pavillon depuis le départ de leur fille pour ses études. Depuis six ans, ils accueillent l'été de jeunes étrangers en séjour linguistique. M. PR NC 1 possède un handicap qui l'immobilise dans un fauteuil roulant.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

Mme PR NC 1 était un peu déçue car le premier est resté une semaine et le deuxième deux mois (deux fois 5 jours). Ensuite, elle a téléphoné en disant que son patron la retenait, puis ils n'ont plus eu du tout de nouvelle. [Connaissance du SIREs] Annonce dans le journal. A chaque fois, une personne du SIREs s'est déplacée pour la signature du contrat. [Le premier locataire] Normalement, il devait être là toute l'année. Il restait 4 jours. Le jeune est d'origine anglaise, et les parents habitent du côté d'Agen. Il devait se loger chez eux pour aller à l'AFPA de LA Teste. Au départ, il était dans l'auberge de jeunesse de La Teste. Il a été viré pour problème d'alcool. Ensuite, il a été placé chez eux par le SIREs. Par la suite, au bout d'une semaine, sa formation ne lui plaisait plus, il leur a dit qu'il repartait. Ils n'ont jamais eu de nouvelle. Il disait qu'il souhaitait repartir en Angleterre. **« C'était pas vis-à-vis de nous parce qu'il était gentil, mais on avait appris après qu'il n'avait pas d'argent. »** il ne mangeait jamais. [Le deuxième locataire] Avec LOC INDISP 26, tout se passait bien. Son patron était du groupe Metro à Bayonne. Il lui payait son BTS de management. Elle avait commencé en auberge de jeunesse pendant deux mois mais ça ne lui convenait pas. C'était trop bruyant. Elle est donc arrivée chez eux vers la mi-octobre. En décembre, elle leur a dit brièvement qu'elle habitait avec d'autres jeunes. **« Moi, si on continue avec le SIREs, il faut qu'il y ait des engagements, on ne peut pas quitter du jour au lendemain. »** Les propriétaires lui avaient donné les codes internet. Ils pensaient que cela se passaient bien. N'ayant jamais eu de nouvelles, ils ne savent pas vraiment pourquoi elle est partie. Le vrai problème pour eux est la notion d'engagement. Cela leur paraissait clair à la signature du contrat, elle devait rester un an, mais en fait cela n'a pas été clair. **« Est-ce-qu'on a été bien ou pas, ça je n'ai aucun retour. Ça je regrette qu'elle nous l'ait pas dit. »** [Contact avec le SIREs] Mme PR NC 1 a appelé mais n'a pas réussi à les joindre. Par la suite, le SIREs les a rappelés, ils ont failli accueillir une autre jeune fille mais en fait celle-ci n'a pas décroché le contrat d'apprentissage qu'elle visait. Ils sont étonnés qu'il y ait si peu de demande de jeunes pour vivre chez eux. Ils ont également eu une proposition de location le weekend parce que leur fille revient les voir le weekend. L'été, ils accueillent des jeunes australiens, américains. Par le biais d'une association, pendant un mois et demi l'été, ils accueillent des jeunes du monde entier. **« Notre fille n'étant pas là, ça fait un vide tout d'un coup, et je me disais aussi que ça permettrait d'avoir de la jeunesse. »** [Location avec le SIREs l'année prochaine] Il faudra qu'une période soit véritablement déterminée. Pour le jeune anglais, ils avaient de la peine pour lui qu'il ne veuille pas prendre de repas par soucis d'argent. **« On avait honte, parce que nous on se mettait à table. Lui il arrivait, il allait dans sa chambre, et il ne sortait pas. »** Au bout de deux jours, le couple lui avait bien dit qu'il pouvait être avec eux, partager la télé...mais lui leur a répondu qu'il n'aimait pas parler, qu'il était solitaire. Avec la jeune fille, par contre, tout se passait très bien, elle était très gentille. [Avantage de ce type de location] **« Moi l'avantage, c'était juste pour partager, pour avoir quelqu'un à la maison. Après il y a aussi le côté financier, mais bon avec l'électricité, l'eau, la nourriture, tu fais pas le bénéfice. »** Apparemment, la jeune fille a cru que le SIREs lui payait son loyer. Le premier mois elle a oublié de payer. En payant le deuxième mois, elle a demandé aux propriétaires combien leur donnait l'association. Les propriétaires lui ont répondu que ce n'était pas le cas. Le weekend ils avaient proposé à la jeune fille de faire du bateau avec eux. Le but était vraiment de réaliser un échange. **« Le dispositif s'est mis en place en catastrophe un peu je trouve, parce que les jeunes n'ont été au courant qu'après avoir commencé leur formation. »** [Participation à la réussite scolaire] Dans leur cas, pour leur fille, c'est difficile de trouver à se loger pour faire des études. En

tant que parent, elle trouve le système rassurant. Avec le jeune d'origine anglaise, lorsqu'ils ont appris qu'il s'était fait virer de l'auberge de jeunesse à cause de l'alcool, ils se sont sentis un peu démunis dans le sens où il leur était difficile de savoir s'ils pouvaient lui faire confiance. Lors des accueils qu'ils réalisent l'été avec des jeunes étrangers, ils n'ont eu qu'un problème en dix ans. Un jeune qui était alcoolique.

IV /Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la candidature comme hébergeur auprès du SIRES : Après avoir vu l'annonce dans le journal régional Aquitaine, ils ont décidé de louer une chambre par l'intermédiaire du SIRES, ayant l'habitude de recevoir des jeunes. Ils accueillent des jeunes étrangers pendant les vacances scolaires par le biais d'une association.

La mise en relation avec le/les jeune(s) par le SIRES : Le SIRES leur a d'abord proposé un jeune homme, qui, ils l'apprendront par la suite, s'était fait exclure de l'auberge de jeunesse. Celui-ci restera une semaine, puis c'est une jeune fille qui va être accueillie. Cette dernière va rester deux fois une semaine, sur deux mois.

La cohabitation : Avec les deux jeunes, la cohabitation s'est plus ou moins bien passée. Le jeune d'origine anglaise restait la plupart du temps dans sa chambre, exprimant clairement qu'il n'aimait pas parler. Il ne prenait même pas les repas, probablement par manque d'argent (ils l'apprendront après). Avec la jeune fille, il y a plus d'échanges, elle est beaucoup plus ouverte. En plus, son père ayant également un handicap, cela plaisait bien à M. PR NC 1 qui pensait que cela était un avantage, dans le sens où elle était habituée à vivre avec une personne handicapée.

La location d'une chambre à son domicile : Pour le couple, le but premier est de faire vivre leur maison et également de faire un petit bénéfice. Leurs revenus sont en effet très faibles.

Vos projets : A l'avenir, ils aimeraient bien louer une chambre à un jeune avec le SIRES, mais en ayant un minimum d'assurance sur la durée du séjour.

Entretiens Bergerac

Entretien PR BINOME 4

I / Caractéristique de l'entretien

Le 15/03/11 et 34min15s

Entretien en face à face.

II/ Cadre biographique

M. et Mme PR BINOME 4 ont trois enfants, dont un vit encore avec eux. Habités des colonies de vacances et de la vie avec les jeunes, puisque M. est principal adjoint de collège et Mme animatrice dans les écoles, ils ont décidé d'accueillir un jeune par le biais du SIRES pour garder de la vie dans leur maison.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Connaissance du SIRES] Petite annonce sur le journal Le Petit Bergeracois. Ils ont téléphoné, puis quelqu'un du SIRES est venu visiter la maison. Pas de problème de conformité, la maison était très bien. [Nombre de jeunes rencontrés] Ils avaient trois jeunes possibles. Ils ont vu LOC BINOME 4 en premier, avec ses parents, et l'ont pris directement, et dans la demi-heure lui a donné sa réponse. Ils ont baissé le prix de 250 euros à 240 euros. [Période de présence] Lundi au vendredi sauf les

vacances scolaire. [Location auparavant] Location à des collègues en vacation, car le mari est dans l'enseignement. Ont également fait des colonies de vacances. [Raison de l'accueil] Ils ont trois enfants, qui ne sont plus chez eux, la maison est donc vide avec trois chambres vides. **« Donc c'est bien parce que ça fait un afflué de jeunes, de personnes qui sont là, c'est convivial, c'est sympathique. »** Le mari fait remarquer que cela offre également une rémunération à sa femme, qui a une situation professionnelle précaire. [Formule du SIREs] Service du SIREs est bien, tout était clair et précis. Ils ont mis en place des règles en compagnie du SIREs. Par contre, même si dans le contrat, il est spécifié que personne ne doit rentrer dans la chambre de LOC BINOME 4, ils le tolèrent puisque tout se passe très bien avec le locataire. Il semble y avoir une réelle confiance entre les propriétaires et le locataire. Ils s'arrangent très bien entre eux face à des situations non prévues par le contrat. (Exemple pendant grèves, le locataire revient manger le midi). [Formule] Paye la nuit, le repas du soir, ainsi que le petit déjeuner. Ils soulignent en plus que le repas est toujours fait avec des produits bios. Le jeune peut se servir de la cuisine, même si au départ, son père lui a interdit de toucher à quoique ce soit. **« Au début il a été bien dirigé par son père je pense, qui ne voulait pas qu'il n'abîme quoique ce soit, et puis maintenant, ça se passe très bien. »** En ce moment, il y a également un jeune professeur qui vient deux nuits par semaine, et il y a une bonne ambiance selon M. PR BINOME 4. Il reste un de leur fils à la maison, et selon M. PR BINOME 4, cela rassure les parents qu'il y ait un autre jeune dans la maison. Au début ce n'était pas facile entre les deux, le contact a mis un peu de temps, mais maintenant, les deux jeunes rigolent bien ensemble. Le jeune prof accueilli se fait par connaissance. Ils ont mis internet dans les chambres aussi. Le locataire n'avait pas de clavier, ils lui ont fourni le clavier. [Avantages de ce type de location] **« Comme tout se passe très bien, on y voit que des avantages. C'est une maison qui vit, c'est, ça qui est important. »** Etant adjoint de collègue, la petite crainte de M. PR BINOME 4 était de retrouver des problèmes en rentrant le soir. M. et Mme PR BINOME 4 ont du mal à respecter les horaires de repas, mais cela ne dérange pas du tout le jeune a priori. Ils ne voulaient pas non plus changer leur vie, le couple continue d'aller au centre culturel. LOC BINOME 4 n'a pas à s'occuper des tâches ménagères mais le fait quand même. Ils pensent qu'ils ont eu néanmoins de la chance avec ce jeune qui est très sérieux. Leur fils va peut-être partir en apprentissage dans deux ans, et ils aimeraient pouvoir bénéficier d'un accueil de ce type pour lui. Cela a l'avantage du confort puisque en habitant chez un propriétaire, le jeune n'a pas à s'occuper de la nourriture, du ménage, il n'a qu'à penser à ses études. [Recommandation du locataire] Pas de soucis pour ce jeune. [Suite du partenariat SIREs] Ils souhaitent continuer et sont en train de préparer une deuxième chambre pour cela. Leur maison est bien placée. Un lycée des métiers va s'installer à 1 km de leur maison. Le jeune peut aller à pieds au lycée. Le seul problème de Bergerac est la mauvaise gestion du système de transport en commun. Les bus roulent à vide. D'un autre côté, les trajets à pieds sont courts. [Connaissance de personnes qui sont intéressés par le dispositif] Les personnes à qui la mère de famille en a parlé n'ont pas l'air tenté par l'expérience. Par contre, savoir que des personnes accueillent intéresse les personnes à qui ils en parlent. [Prospection] Serait bien que les CFA transmettent l'information aux parents qu'un hébergement chez des particuliers est possible. Pour les propriétaires, leur âge est idéal pour ce type d'expérience.

IV / Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la candidature comme hébergeur auprès du SIREs : Avant de connaître le SIREs, le couple accueillait parfois de jeunes profs en vacation. Ils ont pris connaissance du dispositif SIREs dans le journal local, Le Petit Bergeracois.

La mise en relation avec le/les jeune(s) par le SIREs : Au départ, le SIREs pouvait leur proposer trois jeunes. C'est le premier qu'ils ont rencontré, LOC BINOME 4, qu'ils ont choisi d'accueillir.

La cohabitation : La cohabitation se déroule très bien avec le jeune. Celui-ci est très sérieux, et ne sort que très peu. Tout le monde mange ensemble, et l'ambiance semble être très joviale. En plus

du jeune, le couple accueille un jeune prof deux jours par semaine. Le jeune et le fils du couple ont mis un peu de temps à apprendre à se connaître mais s'entendent très bien.

La location d'une chambre à son domicile : Avec ce jeune, le couple n'y voit que des avantages. Cela leur permet de garder une vie dans leur maison, mais aussi d'assurer un complément de revenu à Mme PR BINOME 4.

Vos projets : Les PR BINOME 4 souhaitent continuer à louer avec le SIRES, et accueillir deux jeunes à l'avenir.

Entretien LOC BINOME 4

I / Caractéristique de l'entretien

Le23/03/11 et 15min02s

Entretien en face à face

II / Cadre biographique

M. LOC BINOME 4 vient du Lot et Garonne, à une heure de Bergerac. Il sort du lycée et effectue un BTS agroéquipement à Bergerac.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Situation avant d'arriver dans la cohabitation] Une personne du SIRES lui a donné trois adresses de propriétaires. Il est venu chez M. et Mme PR BINOME 4 en premier et il a signé directement. Le premier jour, il est venu avec ses parents. [Logement correspond avec exigences] **« Cela correspondait vraiment à ce que je recherchais »**. [Signature du contrat] Une semaine après, ils sont revenus signer le contrat de location. [Origine du jeune] Le locataire est originaire du Lot et Garonne, à une heure de Bergerac. [Études] Réalise un BTS en voie scolaire. [Mise en relation avec SIRES] C'est son lycée du Lot et Garonne qui l'a informé de l'existence du dispositif SIRES sur Bergerac. [Autres solutions de logement] Sans ce dispositif, le jeune évoque qu'il n'avait pas vraiment d'autres solutions. **« C'est beaucoup plus difficile de trouver seul, et c'est vrai que le SIRES, pour ça, c'est vraiment bien. »** [Nouveaux contact avec le SIRES] Pas de nouveau contact avec le SIRES depuis la signature du contrat. [Règles établies avec propriétaires] Pas vraiment de règles établies, cela s'est fait comme ça. Pas d'horaires spécifiques pour rentrer le soir. [Solution camarades BTS] Ils sont plutôt en appartement seuls, ou en colocation. [Espace partagé] Salle, salle de bain, toilettes, cuisine. Ils partagent les repas le soir et le matin. Il mange au lycée le midi. Il évoque que Mme PR BINOME 4 est une très bonne cuisinière. [Correspondance logement avec les attentes] **« Oui, cela correspond vraiment à mes attentes. »** Avantage au niveau économique. (Paye 240 euros) [Participation type d'hébergement à réussite scolaire] Mieux d'être ici plutôt que de rentrer chez lui, notamment pour réviser. Cela serait plus dur de réviser chez lui. [BTS] BTS agroéquipement. Dirige vers atelier de concession, expertise, mécanique. Réalise un stage d'un mois et demi à partir du 16 mai dans une entreprise qui fabrique machines pour agroalimentaire, dans la ville de ses parents. [Réaction camarades sur ce type d'hébergement] N'en ont pas discuté. [Recommandation des propriétaires] **« Franchement oui, ça c'est sur. »** [Projets] Deuxième année de BTS. Espère pouvoir rester chez M. et Mme PR BINOME 4. Ne connaît pas trop la suite professionnelle. [Connaissance de ce type de logement auparavant] Ne connaissait pas du tout. [Idées de prospection] Trouve que la communication est déjà très bonne. Son lycée avait été très réactif pour lui proposer ce dispositif.

III / Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la recherche d'hébergement : Lors de son inscription dans le BTS à Bergerac, son lycée lui a transmis les coordonnées du SIRES pour trouver un logement chez un particulier.

Le dispositif mis en place par le SIRES : Le locataire avait le choix en trois propriétaires, mais il a tout de suite choisi M. et Mme PR BINOME 4 après leur avoir rendu une première visite accompagné de ses parents, sans tenter de rencontrer les autres propriétaires.

La cohabitation : La cohabitation se déroule très bien entre les cohabitants. Tout le monde mange ensemble, une confiance mutuelle est clairement présente.

Le logement : Sans ce dispositif, M. LOC BINOME 4 ne sait pas vraiment comment il aurait fait.

Vos projets : L'année prochaine, M. LOC BINOME 4 réalisera sa deuxième année de BTS et aimerait rester chez le couple.

IV / Commentaire de l'enquêteur

L'entretien était un peu compliqué, beaucoup de relances et des réponses très courtes. Malgré tout, tout semble se passer très bien pour le binôme.

Entretien PR BINOME 5

I / Caractéristique de l'entretien

Le 15/03/11 et 37min05s

Entretien en face à face

II/ Cadre biographique

Le couple habite un pavillon de la banlieue de Bergerac dans lequel il est possible d'accueillir deux jeunes dans deux chambres séparées. Un des fils de Mme PR BINOME 5 vit également dans la maison avec sa copine. Le couple semble avoir intégré le dispositif SIRES en premier lieu pour augmenter un peu ses revenus.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Connaissance du SIRES] Le couple a lu une annonce du SIRES dans le journal de la Région aquitaine. Mme PR BINOME 5 a pris contact avec le SIRES. Elle est venue un peu après l'arrivée du jeune, a fait remplir le contrat à chacun. Auparavant, elle était venue visiter la maison pour voir si le lieu correspond au dispositif. M. PR BINOME 5 ne se rappelle pas bien si le SIRES est venu visiter les lieux avant d'accueillir le jeune. M. PR BINOME 5 avait bien lavé la maison pour que ce soit propre, accueillant. Il parle ensuite du locataire, en évoquant le fait qu'il devrait être encore chez eux, car il devait rester un an. **« J'vous dis, au bout de huit jours, il s'est retiré, il est reparti sur Marseille parce qu'il avait une sœur sur Marseille je crois. Après il est reparti [...]. »** [Principale motivation pour accueillir un jeune] Ca permettait de faire une petite rentrée d'argent, car la maison est très grande, avec 4 chambres. Son fils et sa copine habitent avec le couple. Ils avaient d'ailleurs installés un coin cuisine exprès, et le but était de louer une ou deux chambres en plus. M. PR BINOME 5 fait 100 km par jour pour son travail et une rentrée d'argent supplémentaire n'est pas négligeable. [Location auparavant] Le couple n'avait jamais loué auparavant. [Autres proposition de locataire] Au départ, il était question d'accueillir 4 personnes mais il y avait une fille et cela les gênait. En fait, ils ont accueilli M. LOC BINOME 5. Le jour de son arrivé, ce sont eux qui ont du aller l'accueillir. La personne du SIRES ne pouvait pas s'en charger. Au départ, le lieu de formation du jeune était à 300 mètres de chez eux. Mais ensuite, le CFA s'est délocalisé de l'autre côté de Bergerac, et cela était beaucoup moins pratique pour le jeune. [Première rencontre avec le jeune] Ils sont allés le chercher à la gare. [Avez-vous préparé une pancarte pour qu'il vous reconnaisse ?] **« Non, au nom déjà on a dit, c'est pas un blanc. Donc arrivé à Bergerac, des blancs y'en a beaucoup, mais des noirs y'en a moins. Et on a été directement dessus quoi, y'a pas de problème. Y'avait que lui qui était dans le coin, et à cette heure là. »** [Déroulement de la rencontre] Ont été le chercher, l'ont accompagné à la voiture et l'ont ramené chez eux. Ensuite la

personne du SIREs les a rejoints pour signer le contrat avec eux. [Relations avec les parents ?] Ont seulement eu affaire au SIREs. [Satisfaction des services du SIREs] Il n'a pas eu à se plaindre d'eux. [Le but était de louer jusqu'à la fin de l'année] Il avait eu ses examens à Mayotte, mais ils n'étaient pas valables en France. Il fallait qu'il repasse son examen, et selon M. PR BINOME 5, c'est plutôt ça qui l'embêtait. Au maximum, le jeune devait rester un an. [Règles] Il ne devait ramener personne dans la maison. S'il avait besoin de quelque chose, il demandait à la famille. Il ne devait pas dépasser une certaine heure de retour. « **On s'est même inquiété un jour parce qu'il n'était pas rentré. Il était avec des copains qui l'avaient pris en main si on peut dire.** » Un ami venait le chercher pour l'emmener au sport et le ramenait. Lorsqu'il est rentré en retard, ils l'ont rappelé à l'ordre en lui demandant de téléphoner pour les prévenir d'un futur retard. S'ils avaient été prévenus, cela aurait été différent. [Durée du séjour] Il est resté une semaine. [Jour du départ] Il est parti sans rien dire. Sa femme l'a vu partir et lui a demandé les clés. [Explications sur son départ] Il en avait marre. Il voulait repartir dans son pays. Ils ont tout de suite appelé le SIREs. [Prix de la chambre] 230 euros le mois. Le jeune avait déjà payé pour un mois. [Avantages à ce type de location] Le but était une rentrée d'argent. [Nouvelle proposition du SIREs] Il y a eu une autre demande qui n'a rien donné. [Départ du jeune] Depuis plusieurs mois la chambre est inoccupée, sûrement depuis octobre. [Nouveaux contacts SIREs] Sa femme a eu d'autres projets depuis. Elle devait passer l'examen de conduite de bus. Entre temps, elle a trouvé un travail de caissière dans un supermarché, CDD de 15 mois. Elle était sans emploi au moment où elle s'occupait de trouver des locataires avec les SIREs, aujourd'hui elle n'a plus de temps. C'était déjà énorme qu'elle trouve un travail. [Contrainte] Seulement le jour où il n'avait pas prévenu de son retard. [Hébergement favorise-t-il la réussite scolaire] Cela fait un point de base pour le jeune, il peut réviser tranquillement. Au lieu d'être en difficulté quand on ne connaît pas une ville, ce type d'hébergement peut permettre d'être au plus près de son lieu de travail. Lorsque le CFA s'est délocalisé, il était très compliqué de rejoindre le CFA, Bergerac étant très mal desservi. [Recommandation du jeune à d'autres propriétaires] Si cela s'était bien passé, il l'aurait recommandé. [Future location avec le SIREs] Si le SIREs trouve, il est partant pour reprendre un locataire.

IV /Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la candidature comme hébergeur auprès du SIREs : Au moment de la candidature comme hébergeur, Mme PR BINOME 5 était au chômage et le couple semble être endetté à cause d'une pompe à chaleur achetée il y a plusieurs années, mais qui n'a jamais fonctionné. Ils sont actuellement en procès. En voyant la proposition du SIREs dans le journal régional aquitaine, ils ont pensé que cela pourrait être une bonne opportunité d'augmenter leurs revenus.

La mise en relation avec le/les jeune(s) par le SIREs : Le SIREs n'a pas pu aller chercher le jeune à son arrivée à Bergerac, et c'est le couple qui s'en est chargé, pensant facilement le reconnaître sans pancarte vu son nom et son éventuelle couleur de peau. La personne du SIREs les a ensuite rejoints pour signer le contrat.

La cohabitation : La cohabitation n'a duré qu'une semaine, au lieu d'une année. Au bout d'une semaine, le jeune serait parti en disant que « la France était un pays de m..., et qu'il voulait retourner dans son pays. » Le jour du départ, le jeune n'a pas prévenu le couple, et Mme PR BINOME 5 a juste eu le temps de lui réclamer les clés de la maison et de la chambre. Il y avait eu un problème de retard du locataire au domicile durant la semaine.

La location d'une chambre à son domicile : L'avantage principal avancé est l'apport d'argent pour le couple, mais la cohabitation n'a pas duré longtemps et il est difficile de parler d'autres avantages.

Vos projets : Le couple aimerait accueillir un ou deux autres jeunes avec le SIRES car le dernier n'est resté qu'une semaine, et depuis ils n'ont pas eu d'autre proposition de la part du SIRES. Entre temps, Mme a trouvé un emploi de caissière et n'a plus le même temps pour contacter le SIRES.

Entretien LOC BINOME 5

I / Caractéristique de l'entretien

Le23/03/11 et 25min10s

Entretien téléphonique

II/ Cadre biographique

M. LOC BINOME 5 est originaire de Mayotte. Il vient à peine d'arriver en France lorsqu'il arrive à Bergerac pour une formation de maçonnerie. A priori, le contact avait été établi par un conseiller de Mayotte avec le SIRES pour lui trouver un logement.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Connaissance du SIRES] Lui ne savait pas ce qui était prévu à son arrivée en France. On lui avait juste précisé de venir avec une somme d'argent précise. [Formation suivie] Titre de niveau V en maçonnerie à Bergerac. [Mode recherche de logement] C'est une référente pôle emploi qui lui aurait fait les démarches pour trouver un logement sur Bergerac. Lui devait juste amener 250 euros pour payer le propriétaire. [Première rencontre] Les propriétaires sont venus le chercher à la gare. Ils l'ont ramené à la maison. La personne du SIRES est venue, lui a expliqué les conditions d'hébergement. La personne du SIRES lui a demandé si les conditions du SIRES lui convenaient. Il a répondu que oui, puisque de toute façon il n'avait que 250 euros et nulle part d'autre où aller. Il évoque avoir accepté sans que cela lui plaise. [Les éléments qui ne lui plaisaient pas] Lui pensait vraiment être libre mais il avait juste la clé de la chambre, et pas celle de la maison. Il était également gêné par les chiens, que lui n'affectionne pas vraiment. Il ne pouvait pas sortir sans que le propriétaire soit présent car il avait peur du chien. [Discussion de ce problème avec le propriétaire] Oui, mais le propriétaire lui disait qu'il fallait du temps pour que le chien s'adapte. [Autres contraintes ?] Il pense également que la propriétaire entrait dans sa chambre pendant qu'il était parti, alors qu'il était précisé qu'elle ne devait pas rentrer. Il avait monté un petit stratagème avec une chaussure à lui calée près de la porte, pour voir si celle-ci avait été déplacée par l'ouverture de la porte pendant son absence. Une première fois, il avait vu que certaines choses n'étaient plus à leur place. [Discussion avec le propriétaire ?] Il n'a pas osé car il ne connaît personne et n'avait pas de preuve tangible. Il a appelé sa conseillère qu'il n'a pas pu avoir, c'est un autre collègue qui a répondu. **« Lui me prenait pour un c... »** [Durée du séjour] Deux semaines. [Formation actuelle] Est en formation à Marseille. Il avait postulé également à Marseille pour sa formation mais n'avait pas encore la réponse quand il a reçu celle de Bergerac. [Logement Marseille] Il loge chez sa sœur. [Discussion avec propriétaire lors du départ] M. LOC BINOME 5 évoque avoir prévenu les propriétaires de son départ. La propriétaire a alors téléphoné au SIRES pour dire qu'il partait. Cela n'a rien changé pour lui qui était bien décidé à partir. [Durées des explications avec les propriétaires] Dès qu'il a vu les choses que les propriétaires avaient faites, il a décidé de partir. [Contact avec le SIRES ?] Il n'a pas téléphoné au SIRES. **« Franchement moi ce que je pense, c'est que le truc qu'ils font c'est pas trop propre quoi. » « Et puis même la dame avec ses propos... mais je l'ai pas dit, parce qu'on allait me dire que c'est la seule excuse que les noirs disent quand il y a un problème avec quelqu'un » « Un jour, elle m'avait dit que si elle avait su que j'étais noir, elle ne m'aurait pas pris en fait. »** Lui dit avoir été courtois, poli. Petit à petit, lorsque ceux-ci lui ont proféré des propos racistes, ou qu'il a remarqué des choses anormales, il a

commencé à beaucoup moins leur parler. [Date des propos racistes] Cette phrase a été proférée le deuxième ou troisième jour. Après elle avait dit des choses racistes relatives aux maghrébins. Il n'y a jamais eu de dispute, mais lui faisait le strict minimum pour parler. [Première fois a Bergerac ?] Il avait juste son cousin qui vit à Bergerac. Lui est originaire de Mayotte. C'est la première fois qu'il arrivait en France. [Formation actuelle] Il est aujourd'hui en formation à Marseille en maçonnerie. [Avantages de ce type de logement] Aucun avantage sauf le fait d'avoir un lit et un toit. « **Mais moi je pense que si j'avais été chez d'autres gens, ça se serait mieux passé. Même là je m'étais fait des potes et on a toujours gardé le contact.** » [Vous pensez que cela aurait été différent dans une autre famille] Par exemple, s'il avait été dans la famille de son cousin, cela se serait bien passé. [Regret par rapport à la formation de Bergerac] Il regrette car il appréciait beaucoup cette formation car il était vraiment dans un chantier. [Autres propriétaires par le SIREs] Il n'a pas téléphoné au SIREs après son départ. Lorsqu'il avait téléphoné à son référent, celui-ci s'était moqué de lui quand il accusait la propriétaire de fouiller sa chambre. Il avait une référente à Bergerac qu'il appréciait beaucoup, mais son collègue pas du tout. [Nouvelles du SIREs] le SIREs n'a jamais essayé de le rappeler. [Projet année prochaine] Il aimerait repartir à Bergerac mais a des problèmes pour se loger. En ce moment, il est en train de chercher un logement sur Bergerac. [Essayer le SIREs] Vu comment cela s'est passé, il n'a pas envie de téléphoner au SIREs. Le SIREs n'a pas cherché à connaître la version du jeune. [Participation à la réussite] Oui, car il aimait beaucoup la ville, juste ce problème d'hébergement. Il a même l'intention de partir pour les vacances à Bergerac. [Autre question] Il veut que pour les prochains, ce soit mieux organisé. A Mayotte, on leur a dit que tout allait bien se passer. Mais en arrivant en France, il s'est un peu senti laissé pour compte, la situation dépendant de la qualité du conseiller. Il comprend pourquoi il existe plein d'échec des jeunes mahorais lorsqu'ils viennent en France. Il aimerait avoir un conseiller sur lequel il peut compter.

IV / Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la recherche d'hébergement : M. LOC BINOME 5, qui arrivait de Mayotte, savait juste qu'il devait amener 250 euros en liquide avec lui, et qu'un logement l'attendait sur Bergerac selon ce que lui avait dit son conseiller de Mayotte.

Le dispositif mis en place par le SIREs :

La cohabitation : La cohabitation n'a duré que deux semaines et s'est mal passée de l'avis du locataire. En effet, la femme a tenu des propos racistes avec le jeune, et le jeune la soupçonnait également de fouiller sa chambre lorsqu'il était absent. Au bout de deux semaines, il a décidé de partir de cette maison.

Le logement : Ce type de location aurait pu lui convenir dans une autre famille. Son cousin est à Bergerac et il aurait bien aimé habiter chez lui si cela avait été possible.

Vos projets : A l'avenir, M. LOC BINOME 5 aimerait revenir sur Bergerac pour suivre la formation qu'il avait entamée. Même s'il est aujourd'hui en formation à Marseille, habitant chez sa sœur, il se sentait bien dans la ville de Bergerac, mis à part la mauvaise expérience de cohabitation. Il va même y revenir pendant les vacances scolaires.

V / Commentaire de l'enquêteur

La cohabitation semble avoir été très difficile à vivre pour M. LOC BINOME 5. De plus, il semble que le SIREs n'ait pas essayé de le joindre suite à son départ du logement de M. et Mme PR BINOME 5. Malgré tout, j'ai eu quelques difficultés de compréhension lors de l'entretien, notamment pour connaître la fonction de son conseiller de Mayotte et celle de son conseiller en France.

Entretien PR BINOME 6

I / Caractéristique de l'entretien

Le 15/03/11 et 23min22s

Entretien en face à face

II/ Cadre biographique

Mme PR BINOME 6 est divorcée et habite un pavillon très bien tenu à quelques pas du CFA et d'un supermarché.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Connaissance du SIREs] Connaissance dans le journal Le Démocrate. Annonce du SIREs pour les propriétaires qui ont des chambres de libre pour héberger des jeunes. Elle a donc écrit au SIREs, une personne de l'agence est venue visiter la maison. Sa maison est située à quelques centaines de mètres du CFA, et le SIREs lui a affirmé qu'elle n'aurait aucun mal à trouver un jeune locataire. Sa maison, de plus, correspond au dispositif. L'année prochaine, le SIREs pourra même lui trouver deux jeunes. Lors de la visite SIREs, elles se sont mis d'accord sur les conditions, le loyer. Puis une jeune fille est venue visiter et signer le contrat par la même occasion. [Convaincu par la proposition du SIREs] Oui, très bien, car la jeune fille sur laquelle elle est tombée est très bien. [Le SIREs s'est occupé des contrats] « **Oui, moi je n'ai rien fait, et si j'ai un souci j'appelle le SIREs. La dame du SIREs m'a dit, si la jeune fille ne règle pas, elle est mise à la porte tout de suite.** » [Règles au départ de la cohabitation] « **Oui, mais bon, elle fume pas, elle mange très peu en plus, elle sort pas, rien quoi. Elle ne connaît même pas Bergerac.** ». Aucun problème avec cette jeune fille. Le SIREs lui a téléphoné pour savoir s'il n'y avait pas de problème, elle lui a donc dit que non. Par contre elle va bientôt rappeler le SIREs pour prévoir pour l'année prochaine, savoir si elle peut avoir deux jeunes. Mme PR BINOME 6 est aide à domicile, et la dame dont elle s'occupait est morte du jour au lendemain, donc elle a alors commencé à vouloir louer une chambre. [Location auparavant sans le SIREs] Elle avait mis une annonce sur internet et avait reçu des étudiants belges. Le couple d'étudiant est resté deux jours pour visiter Bergerac. Là c'était surtout pour rendre service, car elle changeait les draps, préparait le petit déjeuner, les promenait, mais après elle n'a plus voulu faire cela à long terme. [La jeune locataire] Elle ne prend pas de petit déjeuner, et Mme PR BINOME 6 ne lui fait pas payer le repas du soir tellement elle mange peu. C'est elle qui s'achète à manger au Leclerc d'à côté et se prépare à manger dans la cuisine. [Durée du séjour] Elle arrive le dimanche soir et repart le mercredi soir. Elle a déjà l'écrit du CAP. Elle est originaire de Villeneuve la Garonne (une heure en voiture, trois heures en bus et train). Ses parents ne l'amènent pas. Elle n'a pas de très bons rapports avec ses parents. Ses parents n'ont même pas voulu se porter garant, Mme PR BINOME 6 lui a fait confiance. Elle est présente depuis le mois de septembre et doit rester jusqu'au mois de juin. [Espaces partagés] Une chambre (sans télé). Elles partagent beaucoup de moments ensemble. « **Bon maintenant vous me direz qu'avoir tout le temps quelqu'un chez soi, surtout que niveau télé on a pas trop les mêmes goûts, mais c'est vrai que trois nuits par semaine c'est bien.** » [Invitation d'amis] Elle ne doit pas amener de personnes extérieures dans la maison. [Avantages de ce type de location] « **Je ne sais pas s'il y en a tellement parce que quand même la consommation d'eau... Ca me permet de rendre service à quelqu'un et puis d'avoir une petite rentrée d'argent, pour faire mon plein d'essence ou...** » [Contraintes] Elle n'en a pas eu. La jeune fille est respectueuse, elle initie parfois Mme PR BINOME 6 à l'informatique. [Réussite scolaire] La première semaine de cours, comme le CFA ne lui avait pas trouvé de chambre et que l'hôtel coûtait trop cher, elle est repartie. Elle était très contente de trouver ce type d'hébergement, sinon elle ne savait pas comment elle allait faire pour aller en cours. La mère de Mme PR BINOME 6 accueillait elle aussi des étudiants en apprentissage. Le dimanche, elle travaille dans une boulangerie près de chez elle pour gagner un peu d'argent, puis à 13h elle part à

la gare pour venir sur Bergerac. Dans sa ville natale, la jeune fille veut apparemment partir de chez elle car sa mère ne lui fait que des reproches. [Recommandation à un autre propriétaire] Oui, sans problème. [Projet SIRES ?] L'année prochaine elle fera sa deuxième année et reviendra probablement. Elle va tenter de trouver un autre étudiant. Mme PR BINOME 6 fait des travaux pour une deuxième chambre. Elle veut continuer avec le SIRES. Le SIRES lui a dit de ne pas aller voir ailleurs. [Autres propriétaire] Une amie veut le faire mais elle habite à 20 km de Bergerac, donc trop loin pour le SIRES. Une autre amie le fera par elle-même car elle connaît le directeur du CFA.

IV / Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la candidature comme hébergeur auprès du SIRES : Au moment de la candidature avec le SIRES, Mme PR BINOME 6, aide à la personne, avait perdu une partie de ses heures car une des personnes dont elle s'occupait est morte soudainement. Elle a commencé par chercher un locataire par internet, et a reçu un couple d'étudiants belges voulant visiter deux jours Bergerac. Elle a vu une annonce du SIRES dans le journal Le Démocrate et a écrit à l'organisme.

La mise en relation avec le/les jeune(s) par le SIRES : Le SIRES a mis les deux parties en relation téléphonique. La jeune fille est venue visiter la chambre et a signé tout de suite, n'ayant trouvé aucune autre solution auparavant.

La cohabitation : La cohabitation se déroule très bien, les deux cohabitants s'entendent bien. Il semble que Mme PR BINOME 6 souhaite aider la jeune fille qu'elle trouve très courageuse vu son entourage familial et ses difficultés. Cette jeune fille semble s'assumer toute seule, sans l'aide de ses parents qui ne se sont pas portés garants.

La location d'une chambre à son domicile : Pas vraiment d'avantage financier, si l'on compte l'eau, l'électricité, mais l'argent récolté lui permet de payer son plein d'essence, et surtout de rendre service à la jeune fille.

Vos projets : Elle veut continuer à louer avec le SIRES et le SIRES veut la garder dans son réseau vu la très bonne situation de sa maison par rapport au CFA. Elle aimerait accueillir deux jeunes l'année prochaine et réalise quelques travaux dans ce but.

Entretien LOC BINOME 6

I / Caractéristique de l'entretien

Le 13/04/11 et 15min39s

Entretien téléphonique

II / Cadre biographique

Mlle LOC BINOME 6 poursuit un CAP vente à Bergerac. Son entreprise est à Villeneuve sur Loth, sa ville natale.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Situation avant d'arriver dans la cohabitation] Elle a commencé à aller au CFA de Marmande près de chez elle. La secrétaire lui a donné le nom d'une personne du SIRES. Lorsqu'elle a commencé les cours à Bergerac, elle ne pouvait pas se loger faute d'argent et a raté toute une semaine de ce fait. Vu l'urgence de la situation et son manque de mobilité pour être présente, le SIRES et Mme PR BINOME 6 ont signé le contrat de location sans la présence de Mlle LOC BINOME 6. Mme PR BINOME 6, en allant voir de la famille, est passée prendre Mlle LOC BINOME 6 chez elle (Villeneuve sur Loth) pour la ramener à Bergerac. [Rencontre propriétaire] La première rencontre était lors de cette visite près de chez Mlle LOC BINOME 6. Elles se sont données rdv à Tonneins. [Signature sans

visite] Elle n'avait aucune autre solution et avait confiance dans l'organisme donc s'est dit qu'il n'y avait pas de problème. L'hôtel était beaucoup trop cher pour elle. **« Je devais payer 45 euros par jour à l'hôtel, alors que c'est trois jours chez Mme PR BINOME 6 donc ça aurait fait cher. »** [Date emménagement] Début octobre. Elle reste jusqu'à la fin de l'année prochaine normalement. Elle prépare un CAP vente. Son apprentissage est dans une boulangerie pâtisserie à Villeneuve. Elle est trois jours par mois sur Bergerac. [Logement à Villeneuve] Depuis peu, elle a un appartement. Avant, elle habitait avec ses parents. Cela fait un mois qu'elle vit seule. [Règles de vie] Pas tellement de règles de vie. Elle peut regarder la télé, écouter de la musique, elle gère la vie toute les deux sans problème. **« Je me sens vraiment comme chez moi là-bas, y'a pas de soucis. En plus on s'entend très bien parce qu'elle est née le même jour que moi donc on a un point commun en plus. »** [Repas] Elle l'attend pour manger. Elle s'achète sa nourriture. Le dimanche, elle lui offre un repas. Elle paye juste la chambre et internet. Tous les soirs, elles passent des moments ensemble. [Correspond aux exigences] **« Moi je m'attendais à une petite chambre un peu sinistre donc oui. C'est plutôt bien ce que j'ai là. Je ne m'attendais pas du tout à ça donc je suis ravi. »** [Avantages] C'est beaucoup moins cher. En plus, elle a trouvé quelqu'un de très gentille, à l'aise avec les jeunes. **« Je ne pense pas que j'aurais continué le CFA à cause de ça. J'aurai mis tout mon salaire dans l'hôtel sinon. »** [Contraintes] **« Pas chez Mme PR BINOME 6 en tout cas. Elle me demande comment s'est passé mon CFA. Je la recommande vivement. »** [Réussite du parcours] **« Oui parce que je suis ravie de me lever le matin. C'est mieux de voir une personne comme ça que l'accueil dans un hôtel. »** De plus, cela lui permet d'aller sur internet, dont elle se sert beaucoup pour ses études. [Camarades] Certains prennent le train pour venir, mais Mlle LOC BINOME 6 est la seule à venir d'un autre département. [Projets] Elle devrait rester chez Mme PR BINOME 6 l'année prochaine. Par la suite, elle veut faire un bac pro, peut-être toujours à Bergerac, peut-être encore chez Mme PR BINOME 6. Elle devrait le faire en deux ans, voir en un an.

IV / Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la recherche d'hébergement : Mlle LOC BINOME 6 avait raté une semaine de cours à Bergerac au début de l'année car l'hôtel était trop cher pour elle. Le CFA s'est arrangé avec le SIRES pour lui trouver un lieu de vie. Le contrat a été signé entre le SIRES et la propriétaire sans sa présence.

Le dispositif mis en place par le SIRES : Sans cette solution elle n'aurait peut-être pas continué ce CAP à Bergerac. En effet, payer un hôtel était trop cher pour elle.

La cohabitation : La cohabitation se déroule très bien avec Mme PR BINOME 6. Mlle LOC BINOME 6 l'attend tous les soirs pour manger et elles discutent et regardent la télé ensemble par la suite. **« Je me sens vraiment comme chez moi là-bas, y'a pas de soucis. En plus on s'entend très bien parce qu'elle est née le même jour que moi donc on a un point commun en plus. »**

Le logement : Mlle LOC BINOME 6 dispose d'une chambre et partage salle de bain et toilettes avec la propriétaire. Elle peut profiter de l'ensemble des pièces communes de la maison et regarder la télévision ou mettre de la musique. **« Moi je m'attendais à une petite chambre un peu sinistre donc oui. C'est plutôt bien ce que j'ai là. Je ne m'attendais pas du tout à ça donc je suis ravi. »**

Vos projets : L'année prochaine, Mlle LOC BINOME 6 sera en deuxième année de CAP et devrait rester chez Mme PR BINOME 6 pour les trois jours par mois où elle doit être à Bergerac.

V / Commentaire de l'enquêteur

Lors de l'entretien avec la propriétaire, cette dernière m'avait fait part des difficultés de vie de Mlle LOC BINOME 6 avec sa mère. Il semble effectivement que ces quelques jours à Bergerac enchantent la jeune fille qui se dit contente de lever le matin lorsqu'elle est là-bas. Depuis, un mois, alors qu'elle vivait auparavant avec sa mère, elle a pris un appartement seule à Villeneuve sur Loth, où elle réalise son apprentissage dans une boulangerie pâtisserie.

Entretien PR BINOME 7

Entretien téléphonique

I / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Principales motivations pour héberger un jeune au domicile] Mme PR BINOME 7 louait déjà auparavant, depuis trois ans, un appartement qui touche sa résidence principale. C'est un studio de 55 m² avec salon, cuisine, chambre, avec une porte particulière à cette entrée, ce qui ne gêne en rien son habitation principale. Elle louait déjà de la même manière, du lundi au vendredi, à des jeunes, pour leur permettre de faire leurs études. **[Prospection avant l'entrée dans le dispositif SIRES]** Une offre est déposée à la mairie de Bergerac, qui s'adresse aux CIG, c'est-à-dire pour les jeunes en formation, en cours de scolarité. Elle ne s'adressait qu'à des jeunes majeurs. **[Bail établi avant l'entrée dans SIRES]** Auparavant, pour ses locations, elle avait déjà établi un bail avec règlement en début de location, vérification à leur départ. Le SIRES a repris le même procédé que le bail qu'elle préparait elle-même auparavant. **[Contact avec le SIRES]** Le SIRES s'est mis en contact avec Mme PR BINOME 7 après avoir repéré son annonce en mairie et a voulu la rencontrer. Ils sont d'abord venus voir les lieux, puis sont venus ensuite lui présenter une jeune fille (seule personne que le SIRES lui a présenté). Le SIRES était là lors de la première rencontre avec la jeune fille. Sa maman n'était pas là donc toutes les démarches pour la location ont été traitées par courrier. Cela a représenté un gros travail pour le SIRES. Ce sont eux qui se sont occupés de toute la partie organisation (signature du bail, chèque de caution) avec la mère de la jeune fille. **[Apport du SIRES dans ce type de location]** Dans un premier temps, Mme PR BINOME 7 évoque le fait que passer par le SIRES n'a pas changé grand-chose. Par la suite, elle reconnaît qu'elle n'aurait pas accueilli de mineur sans passer par le SIRES. L'accueil de cette jeune fille et l'entrée dans le dispositif SIRES était pour elle un challenge, elle voulait donner sa chance à cette jeune fille. **[Profil de la locataire]** C'est une jeune fille de 17 ans qui réalise un BEP métiers de la restauration et hôtellerie. La jeune fille loge déjà seule pas très loin de son lieu de travail dans le département du Lot-et-Garonne. Sa mère est partie dans le nord de la France. C'est son employeur qui l'a pris « sous son aile » au moment du départ de sa mère. C'est d'ailleurs l'employeur qui l'amène à Bergerac et qui vient la rechercher en fin de semaine. A Bergerac, lieu de formation se situe à 150 mètres du lieu d'habitation de Mme PR BINOME 7. [Témoignage de Mme PR BINOME 7 sur la jeune fille] : **« J'ai vu une gamine vraiment motivée et avec la volonté de réussir. Moi je lui ai dit : voilà ce que j'ai à te proposer c'est de réussir tes études et un accompagnement. A toi de jouer ! Tu as tout entre tes mains, et à toi de voir si tu tiens à ce projet et si tu t'engages à aller jusqu'au bout. » « J'ai fait un soutien également, à des moments où elle aurait eu envie d'arrêter sa formation. »** **[Relation avec la locataire]** Elle la laisse indépendante, mais vérifie ses allers venus. La locataire est très gentille, elle respecte les horaires, elle est organisée, fait son ménage, elle ne fait rentrer personne à son domicile. [Logement] La jeune fille vit dans un studio à côté de la maison de la propriétaire. Elle n'invite jamais d'amis. [Contact SIRES] Plus de contact avec le SIRES, elle ne sait pas s'ils vont reconduire le projet ou pas. **« Je ne sais plus comment s'appelle cette dame du SIRES qui venait, fort sympathique. Elle m'expliquait que cela représentait une grosse charge de travail, surtout le dossier de cette jeune fille mineure. »** [La propriétaire aurait-elle pu le faire toute seule] Oui, mais cela représente pour elle beaucoup de travail. Elle l'a fait car elle accueille une autre jeune fille mineure qui fait un bac pro équestre. Les deux jeunes filles s'entendent très bien. [Pourquoi ne pas être passé par le SIRES] Pour la deuxième jeune fille, elle évoque qu'il n'y avait pas du tout d'intérêt de passer par le SIRES. **« Moi vous savez j'ai pas grand-chose à gagner dans ça si ce n'est les accompagner mieux. »** [Durée d'accueil] La propriétaire a pour but d'accueillir toute l'année des jeunes, jusqu'au maximum de trois. Un tarif dégressif lorsqu'ils sont trois. [Studio] Une chambre fermée

avec un lit, un canapé convertible dans le salon. [Espace partagé] Pas d'espace partagé dans la maison de la propriétaire. Parfois elles discutent lorsqu'elles se rencontrent dans le jardin. Les rencontres se font spontanément. « **On parle sur le pallier, on parle dans la petite allée quand on arrive ensemble.** » [Avantage location avec le SIRES] « **Je n'ai aucun intérêt, si ce n'est que le SIRES, quand il nous envoie des jeunes, ont fait un premier sondage et une première étude de la situation C'est ce que j'ai trouvé intéressant et c'est pour cela que j'ai voulu aller jusqu'au bout.** » C'est dans le cadre du SIRES qu'elle a accepté une mineure. Elle a eu un deuxième contact peut après l'arrivée de la jeune fille pour savoir si tout se passait bien. [Apport de la médiation] Cet éventuel apport d'une médiation est rassurant également pour la propriétaire. [Avantage] Elle donne la chance aux jeunes de faire leurs études dans de bonnes conditions. Cela lui permet aussi d'amortir les coûts de chauffage toute l'année. [Inconvénients] Elle n'en voit pas vraiment, et intervient très rapidement si jamais un problème survient. Une fois, un jeune s'est retiré de lui-même après quelques difficultés avec la propriétaire. [Participation à la réussite du parcours] Elle pense vraiment que cela peut avoir un avantage pour leurs études. Par contre, si le jeune devait vivre dans sa maison, cela ne lui conviendrait pas du tout. Elle ne pense pas que le jeune puisse étudier sereinement s'il est au domicile du propriétaire, qu'il a besoin d'indépendance. Dans sa formule, les jeunes se retrouvent entre eux. Elle met tous les jeunes en lien avant leur arrivée dans le studio. Le tarif de 85 euros est un gros avantage pour eux. [Situation géographique] Le train est à 5 min à pieds. Un supermarché est juste à côté de sa maison. Le CFA est également tout proche de chez elle. [Recommandation de la jeune] Oui, car elle est assidue, calme, réfléchie. [Continue avec SIRES] Elle veut continuer car une confiance s'est établie et « **la personne du SIRES a fait un travail remarquable** ». [Recommandation à d'autres propriétaires] Elle maintient l'idée qu'elle a beaucoup de chance d'avoir ce logement en dehors de son habitation. Elle pense que sinon ce doit être très compliqué. Les jeunes qui vivent dans son studio sont totalement autonomes. L'accueil chez soi implique toute une organisation, pour les repas, les horaires...qui peuvent être très compliqués.

II /Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la candidature comme hébergeur auprès du SIRES : Mme PR BINOME 7 accueillait déjà des jeunes depuis trois ans dans son studio situé juste à côté de son habitation. C'est le SIRES qui a contacté Mme PR BINOME 7 en repérant son annonce en mairie (un de ses moyens de prospection).

La mise en relation avec le/les jeune(s) par le SIRES : Le SIRES propose à Mme PR BINOME 7 une jeune fille de 17 ans. D'habitude, elle n'accueille que des majeurs, mais le sérieux du SIRES dans l'organisation lui a fait accepter l'accueil de cette locataire. « J'ai vu une gamine vraiment motivée et avec la volonté de réussir. Moi je lui ai dit : voilà ce que j'ai à te proposer c'est de réussir tes études et un accompagnement. A toi de jouer ! Tu as tout entre tes mains, et à toi de voir si tu tiens à ce projet et si tu t'engages à aller jusqu'au bout. »

La cohabitation : Pas de cohabitation puisque le studio est indépendant de la maison de Mme PR BINOME 7. Elle rencontre ses locataires au hasard des sorties dans le jardin et discute avec eux à ces occasions. Elle la laisse indépendante, mais vérifie ses allers et venus. La locataire est très gentille, elle respecte les horaires, elle est organisée, fait son ménage, elle ne fait rentrer personne à son domicile. Mme PR BINOME 7 accueille également une autre jeune fille qui cohabite avec Mlle LOC BINOME 7, mineure également, mais sans être passée par le SIRES. Les locataires sont complètement indépendantes.

La location d'une chambre à son domicile : Elle maintient l'idée qu'elle a beaucoup de chance d'avoir ce logement en dehors de son habitation. Elle pense que l'accueil d'un jeune à son domicile doit être compliqué. Les jeunes qui vivent dans son studio sont totalement autonomes. L'accueil chez soi implique toute une organisation, pour les repas, les horaires...qui peut être très

compliquée. Au départ, son discours est celui d'une personne généreuse qui accueille principalement pour permettre aux jeunes de réaliser leurs études dans de bonnes conditions. Un peu plus tard, elle ajoutera que l'apport financier n'est pas négligeable et que cela lui permet de chauffer le studio toute l'année aux frais des locataires.

Vos projets : « *Je n'ai aucun intérêt, si ce n'est que le SIREs, quand il nous envoie des jeunes, a fait un premier sondage et une première étude de la situation C'est ce que j'ai trouvé intéressant et c'est pour cela que j'ai voulu aller jusqu'au bout.* » A la fin de l'entretien elle évoquera son intérêt à continuer avec le SIREs de par la confiance qu'elle a dans cet organisme.

Entretien LOC BINOME 7

I / Caractéristique de l'entretien

Le 22/03/11 et 33min29s

Entretien téléphonique

II / Cadre biographique

Mlle LOC BINOME 7 réalise un apprentissage hôtellerie restauration. Elle passe une semaine à Bergerac par mois.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Situation avant d'arriver dans la cohabitation] Elle a demandé à son école pour trouver un logement. Elle est au CFA de Bergerac pour un apprentissage restauration hôtellerie. Ils lui ont donné une liste de personnes qui louaient. Elle trouvait cela trop cher car la location était au mois. Le SIREs a contacté le CFA pour dire qu'un propriétaire cherchait un locataire. [Rencontre propriétaire] Elle a rencontré Mme PR BINOME 7 avec une personne du SIREs. Elle a signé le bail, a envoyé le bail à sa mère pour sa signature. [Logement] C'est un petit studio devant la maison du propriétaire. Elle a son entrée particulière. Salle de bain, cuisine, salon, chambre. Elle s'achète à manger et le prépare dans son studio. Elle a un appartement à elle dans la ville de Casteljaloux (1h30 jusqu'à Bergerac). [Fréquence CFA] Elle y est en général 1 semaine par mois. [Autre logement] Certain logement chez l'habitant l'intéressait mais les propriétaires ne voulaient pas de mineur. [Règles] Elle ne doit pas inviter d'autres personnes, garder propre le logement, elle doit prévenir si elle sort mais elle ne sort que très peu. [Relation propriétaire] « **Oui, on s'entend très bien, on discute.** » Elle discute à l'occasion avec sa propriétaire. [Contact SIREs] Elle n'a pas de nouvelle du SIREs. Elle sait qu'elle peut les appeler si elle a des difficultés ou un problème. Mais auparavant elle passera par la propriétaire. [Satisfaction] « **Moi je pensais que ça allait être une petite chambre mais c'est un studio donc c'est très bien. On est tranquille, on a notre télé, on est indépendant tout en étant près d'un propriétaire.** » Elle est contente d'avoir cette indépendance. [Contrainte] Non, sauf qu'elle évoque qu'ils peuvent être deux ou trois dans le logement. [Arrivée] Elle a commencé début septembre. [Autre locataire] En ce moment c'est un jeune homme qui cohabite avec elle, sauf que le soir, elle doit aller dormir chez Mme PR BINOME 7 dans une chambre. Le jeune homme est arrivé il y a un mois, il travaille à l'hôpital de Bergerac. Il est là tous les jours. Elle dort pour la deuxième semaine chez Mme PR BINOME 7. Auparavant, elle était avec deux filles. Une n'est restée qu'une semaine. Une autre est là deux semaines par mois également mais elles ne se croisent pas en ce moment. Les trois locataires du moment ne sont jamais réunis. Quand elle était avec la jeune fille, elles dormaient toutes les deux dans le studio. Mme PR BINOME 7 l'avait prévenu de cette possibilité d'être plusieurs dans le studio. Cela ne semble pas la gêner. [Participation à la réussite du parcours] « **Oui parce qu'ici je suis au calme, je peux réviser tranquillement, c'est plus facile.** » Economiquement, c'est plus intéressant que les autres logements qu'elle a vu. [Autres jeunes du CFA] Elle semble la seule de son CFA à être dans cette

solution. Les autres vivent soit chez leurs parents à Bergerac, soit font le chemin en transport en commun. [Recommandation hébergeur] Elle trouve l'indépendance très intéressante. [Projet] L'année prochaine, elle retournera chez ses parents et compte passer un CAP petite enfance ou commencer à travailler.

IV / Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la recherche d'hébergement : Mlle LOC BINOME 7 loue un studio de 55m² chez Mme PR BINOME 7, dans lequel sont accueillis d'autres jeunes (sans passer par le SIREs), jusqu'à trois au maximum.

Le dispositif mis en place par le SIREs : Ses parents ne pouvant pas se déplacer pour la visite du studio, la jeune fille s'y est rendu avec une personne du SIREs. L'endroit lui a plu, « *Moi je pensais que ça allait être une petite chambre mais c'est un studio donc c'est très bien. On est tranquille, on a notre télé, on est indépendant tout en étant près d'un propriétaire.* » Lors de ses premières recherches vers des propriétaires (hors SIREs), dirigées par le CFA, soit le loyer du propriétaire était trop élevé, soit il n'acceptait pas d'accueillir de mineur.

La cohabitation : La cohabitation se déroule entre les jeunes locataires puisque la propriétaire possède sa maison particulière. Les locataires ne sont pas toujours présents ensemble. Une autre jeune fille mineure, est arrivée peu après Mlle LOC BINOME 7. Elles habitent donc ensemble lorsque leurs semaines correspondent. Depuis un mois, un jeune homme travaillant à l'hôpital de Bergerac vit dans le studio. Mlle LOC BINOME 7 doit retourner dans la maison de Mme PR BINOME 7, le soir, pour aller se coucher.

Le logement : Le logement de 55 m² est composé d'une chambre, une salle de bain, un salon et l'on compte trois couchages dans le lieu.

Vos projets : Elle passe son BEP en fin d'année et compte retourner chez ses parents par la suite, afin de travailler ou de reprendre un CAP petite enfance.

Entretien LOC NC 1

I / Caractéristique de l'entretien

Le23/03/11 et 33min29s

Entretien en face à face

II Cadre biographique

Mlle LOC NC 1 vient de la région parisienne. La licence pro qu'elle effectue ne se réalise qu'à Bergerac et Bayonne, elle devait donc partir du domicile familial. Son lieu de formation se trouve à Bergerac, et le stage s'effectue à Bordeaux, EDF.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Situation avant d'arriver dans la cohabitation] « *J'étais en hébergement dans le centre de Bergerac dans une chambre louée par un particulier mais c'était très petit, ça faisait 10 m². En septembre j'ai pris cette chambre au plus pressé. A 250 euros, c'était dans les moins chers que je pouvais trouver. Mais au bout d'un mois je n'en pouvais plus. Et donc j'avais eu le prospectus du SIREs par l'école en début d'année, ça ne m'intéressait pas. Mais je les ai contactés après avoir rendu ma chambre et on m'a mis en contact avec la propriétaire qui ne vivait pas dans son logement.* » Mlle LOC NC 1 était dans une chambre chez l'habitant de 10m² dans le centre de Bergerac. Dans ces 10m², il y avait un lit, une douche, un coin cuisine. En plus elle n'est à Bergerac que 2 semaines par mois. Elle est en licence pro management des PME PMI en alternance. Son entreprise est EDF à Bordeaux. Le lieu de formation à Bergerac. En septembre, elle a trouvé cette chambre au plus pressé, avec un loyer de 250 euros. Ensuite, elle a cherché un appart sur

Bordeaux, avec des prix très chers. Après un mois dans la chambre, elle n'en pouvait plus. Avait eu le prospectus du SIREs par l'école en début d'année. Au départ, elle ne voulait ni colocation, ni habiter chez un propriétaire, mais elle a quand même voulu essayer de voir ce que le SIREs pouvait proposer. [Contact en octobre avec le SIREs] le SIREs l'a envoyé visiter l'appartement de Mme PR INDISP, et elle a eu une bonne nouvelle, à savoir que le propriétaire ne vit pas dans son logement. **« Donc en fin de compte, j'étais toute seule, j'avais une certaine autonomie, et je n'étais pas vraiment dépendante de quelqu'un. Donc c'était vraiment l'idéal, sachant que je payais qu'à la semaine, et c'était vraiment ce qui m'intéressait. »** [Présence 2 semaines par mois] Elle est à Bergerac deux semaines ou moins par mois, mais jamais plus. [Formule est bien pour vous] Idéale car elle ne pouvait pas cumuler deux loyers. Son appartement (T2) de Bordeaux lui coûte 500 euros. Elle touche 800 euros par mois en alternance. Ces parents l'aident aussi un peu. A l'avenir, elle compte être embauchée chez EDF. [Rencontre avec la propriétaire] Elle a rencontré Mme PR INDISP une première fois pour la visite. La deuxième fois, le SIREs était présent pour signer le contrat. Le fait que Mme PR INDISP vive chez son ami a été décisif pour accepter ce logement. **« Parce qu'en fait le problème de vivre avec quelqu'un c'est au niveau des repas, du ménage, des courses, ça demande beaucoup d'organisation et c'est pas forcément facile. »** Les peu de fois où la propriétaire a mangé dans l'appartement, elle mangeait à 19h, et c'est très tôt pour la locataire qui a besoin de beaucoup travailler et préfère manger après avoir travaillé, vers 22h. [Hypothèse où Mme PR INDISP aurait vécu avec elle] Mlle LOC NC 1 ne sait pas si elle aurait accepté à cause des contraintes. Le confort personnel aurait été amoindri. **« Mais c'est sur que quand on a pas beaucoup d'argent, ça dépanne énormément. »** [deuxième locataire ?] Personne d'autre ne s'est proposé. Par contre, une jeune fille était là avant qu'elle arrive. A priori c'était pour une période courte, pour un stage d'un ou deux mois. [Fréquence des visites de la propriétaire] Elle vient souvent le vendredi car sa fille habite tout proche. [Règles établies au départ ?] La locataire a proposé de faire un grand ménage une fois par mois d'elle-même. Elle paye 75 euros par semaine. Elle repart sur Bordeaux le weekend. [Invitation d'amis] Elle peut inviter son copain. Sa mère est déjà venue également. Elle peut se servir de tous les appareils électroniques...de tout l'appartement comme si elle vivait. [Durée du séjour] Elle reste jusqu'au mois d'avril. Malgré tout, les emplois du temps changent beaucoup et il est possible qu'elle doive revenir. Elle doit juste prévenir la propriétaire à l'avance. Elle est entreprise jusqu'au mois de juillet par la suite. [Nouvelles du SIREs] Pas de nouvelle depuis la signature du contrat, mais elle sait qu'elle peut les contacter si jamais des problèmes surviennent. [Projets pour l'année prochaine] Elle travaillera sur Bordeaux normalement. De toute façon, Bergerac ne fait que la licence, pas plus. Pour continuer, c'est Bordeaux ou ailleurs en France. Elle conseille le SIREs pour ceux de Bergerac. Pour elle, il y a un manque de communication. Les 2/3 de sa classe viennent de très loin (Bretagne, Paris, Angers). Deux de ses camarades font de la colocation. Certains, dont les parents habitent sur Bordeaux ont un appartement sur Bergerac. [Camarades de classe ont appelé le SIREs ?] Certain ont appelé mais les propriétaires ne voulaient pas de garçon, seulement des filles. Le garçon qui a appelé n'a donc pas trouvé. En plus ce garçon a 35 ans. [Correspondance de l'hébergement avec ses exigences] C'était au final, exactement ce qu'elle recherchait. La seule contrainte est le fait de ne pas se sentir chez soi, même si elle est consciente de la chance qu'elle a eu d'être seule dans l'appartement. Elle ne se sent pas toujours à l'aise, elle fait attention à tout dans la maison. [Favorise parcours scolaire] **« Oui c'est sur que ça facilite au niveau du temps. Vous imaginez, tous les matins, je devrais faire Bordeaux/Bergerac, sachant que c'est une heure et demi aller et la même chose au retour ne prenant par l'autoroute. C'est-à-dire 12 euros de péage, plus le budget essence, je ne compte même pas. J'ai un confort que je n'aurai pas si j'étais obligée de faire des trajets. »** EDF lui offre une aide pour les frais de route plus un forfait pour payer le loyer. Elle touche la CAF pour l'appartement de Bordeaux. [Recommandation de ce type d'hébergement à d'autres jeunes] Oui mais ce n'est pas assez mis en valeur. On met trop en

valeur le fait d'être chez des personnes âgées selon elle. Il faut mettre en valeur le prix du loyer et la flexibilité du dispositif. Peut-être passer un mail à tous les étudiants après l'inscription dans un lieu de formation, en juin ou juillet. Comme beaucoup d'élèves viennent d'ailleurs, cela pourrait être intéressant. La licence de Bergerac est rattachée à l'Université de Bordeaux IV. De plus, beaucoup d'élèves ont des difficultés à trouver une entreprise sur Bergerac, et n'ont pas eu le choix que d'aller sur Bordeaux. [Projet pro] Elle espère intégrer EDF après son stage. [Promotion du SIRES] Peut-être avoir un espace SIRES sur les sites des universités. Souvent les étudiants sont uniquement envoyés vers le CROUS.

IV / Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la recherche d'hébergement : Mlle LOC NC 1 louait une chambre chez l'habitant de 10 m² qu'elle avait trouvé en urgence lors de son arrivée à Bergerac. Après un mois, elle a décidé de chercher un autre logement (la surface de vie était trop petite), notamment via le SIRES (elle avait trouvé un prospectus à l'université en début d'année).

Le dispositif mis en place par le SIRES : Le SIRES lui a proposé un appartement à visiter. La première visite s'est réalisée seulement avec Mme PR INDISP. Le lieu lui convenait très bien, d'autant que Mme PR INDISP ne l'habite pas, et qu'elle se retrouvait donc à vivre seule dans un appartement de 60m². Le prix, 75 euros la semaine, était également très attractif, d'autant qu'elle a dû louer un logement permanent sur Bordeaux.

La cohabitation : Pas de cohabitation puisque Mme PR INDISP vit chez son ami. La propriétaire passe en général le vendredi soir pour discuter un peu avec la jeune fille. Il arrive, très rarement, qu'elle passe une journée dans l'appartement. **« Donc en fin de compte, j'étais toute seule, j'avais une certaine autonomie, et je n'étais pas vraiment dépendante de quelqu'un. Donc c'était vraiment l'idéal, sachant que je payais qu'à la semaine, et c'était vraiment ce qui m'intéressait. »**

Le logement : Tel qu'il est le logement est idéal pour Mlle LOC NC 1. En effet, le fait d'être seule à y vivre est parfait pour cette jeune fille qui n'aurait peut-être pas accepté si elle avait du vivre avec la propriétaire. Sur Bergerac, ce type de système est très pratique, en particulier pour les élèves de cette licence pro, car les lieux de stage sont fréquemment à Bordeaux, et qu'il est très compliqué de louer deux appartements, ou de payer des nuits d'hôtel. **« Oui c'est sur que ça facilite au niveau du temps. Vous imaginez, tous les matins, je devrais faire Bordeaux/Bergerac, sachant que c'est une heure et demi aller et la même chose au retour ne prenant par l'autoroute. C'est-à-dire 12 euros de péage, plus le budget essence, je ne compte même pas. J'ai un confort que je n'aurai pas si j'étais obligée de faire des trajets. »**

Vos projets : L'année prochaine, Mlle LOC NC 1 travaillera, probablement chez EDF, lieu de son stage où elle espère être embauchée.

V / Commentaire de l'enquêteur

La locataire insiste sur la prospection qu'il serait nécessaire de renforcer, en particulier envers les étudiants dès lors qu'ils sont inscrits dans un cursus en alternance (dès le mois de juin). En effet, beaucoup sont originaires de diverses régions de France et ont des difficultés pour trouver un logement. Développer un espace SIRES sur les sites internet universitaires est une autre idée qu'elle propose.

Entretiens Communauté Urbaine de Bordeaux

Entretien PR BINOME 8

I/ Caractéristique de l'entretien

Durée : 22min45s

Entretien téléphonique

II/ Cadre biographique

Mme PR BINOME 8 vit seule dans son appartement où elle a déjà accueilli un jeune étudiant italien durant une année.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Connaissance du SIRES] Elle a un appartement assez grand, vit toute seule, ne vit pas loin des universités, cela rend service aux étudiants. Elle apprécie également l'échange avec les jeunes. Au premier abord, c'est l'échange qui l'intéresse. [Location par elle-même] L'année dernière elle avait déjà accueillie un italien en faisant la prospection par internet. [Pourquoi s'être tournée vers le SIRES] **« Comme c'est eux qui gèrent, je me sentais plus rassurée. »** Elle avait vu l'annonce du SIRES sur le journal régional d'aquitaine. En voyant l'annonce, elle a pris contact avec eux. [Jeune] Elle a choisi un jeune avec la même profession qu'elle, qui est sportif comme elle. Celui-ci ne reste que 10 jours par mois et aurait eu des difficultés à trouver un logement pour cette durée avec d'autres formules. [Autre locataire] L'italien était tout le temps chez elle, y compris le weekend et même si cela s'est très bien passé, ce n'était pas évident pour l'intimité. [Rencontre] Une personne du SIRES était présente pour la signature du contrat et l'explication de la charte. [Apports du SIRES] Intéressant pour la mise en place du contrat et la possibilité de médiation en cas de problème. [Contact SIRES] Une fois elle les a appelés car elle cherchait un logement pour un remplacement mais c'était pour les vacances scolaires et cela n'a pas été possible de trouver un logement. [Espaces partagés] Il a une chambre. Ils partagent la salle de bain, les toilettes. Il peut se faire à manger et aller dans le salon pour travailler ou regarder la télé. [Règles] N'invite personne dans la maison, il ne doit pas faire de bruit lorsqu'il rentre le soir. **« Il est bien élevé, donc c'est aussi simple que ça. »** Avec l'italien, ils faisaient le ménage en semble, mangeaient ensemble. Là c'est différent, c'est plus une cohabitation qu'une colocation. Ils ne mangent pas ensemble car ils ont des activités chacun de leur côté. [Avantages location] **« C'est un échange, je suis pas toute seule, je rends service, je pense, pas mal. »** [Études jeune] Il est préparateur en pharmacie et fait une formation hospitalière. [Participation réussite scolaire] Le reste du temps, le jeune est à Lorient, en Bretagne. Il a un appartement là-bas et c'est donc très pratique pour lui cette formule. [Contraintes] L'appartement n'étant pas très grand, ce ne serait pas évident de vivre tout le temps ensemble mais pour 10 jours par mois tout se passe bien. [Recommandation de ce type de location] Elle l'a conseillé à sa sœur qui habite en Dordogne. Elle n'a pas trouvé de personne pour louer une de ses chambres. On lui a proposé un mineur qui devait avoir quelques problèmes, mais elle n'a pas accepté. C'est par le SIRES qu'elle est passée sur les conseils de sa sœur. [Recommandation du locataire] **« Il est agréable, bien élevé, gentil. »** [Projets de location avec le SIRES] Elle aimerait continuer avec le SIRES. Louer par ses propres moyens lui fait un peu peur. [Idées de prospection] la télévision. [Égoïsme des gens] Elle pense que beaucoup de personne vont dire que le dispositif est intéressant mais qu'ils ne vont pas le faire car ils sont égoïstes.

IV/Synthèse par grandes rubriques du guide d'entretien

Situation au moment de la candidature comme hébergeur auprès du SIRES : Mme PR BINOME 8 a vu une annonce du SIRES dans le journal de la région aquitaine. Elle a donc appelé le SIRES pour accueillir un jeune périodiquement. Elle avait envie d'avoir un jeune qui soit dans la même branche de métier (médical) et sportif pour avoir des points communs.

La mise en relation avec le/les jeune(s) par le SIRES : Le SIRES lui a proposé LOC BINOME 8 qui réalise une formation de préparateur en pharmacie et qui est présent 10 jours par mois sur Bordeaux.

La cohabitation : La cohabitation se déroule bien, chacun est indépendant. Le locataire ne paye que la chambre et se prépare à manger lui-même. Ayant des emplois du temps différents, ils mangent bien souvent séparément mais discutent régulièrement ensemble.

La location d'une chambre à son domicile : Pour elle, c'est un service qu'elle rend au locataire, qui aurait eu du mal à trouver un logement à ce prix sans cette formule. De plus, il loue un appartement à Lorient, la ville où il travaille.

Vos projets : Mme PR BINOME 8 souhaite continuer de louer cette chambre avec le SIRES car cela la rassure d'avoir un organisme qui sélectionne les jeunes. Sans cela, elle aurait plus d'appréhension à accueillir des locataires chez elle, même si elle l'a déjà fait lors de la venue du jeune italien pendant un an. De plus, le dispositif du SIRES lui permet d'accueillir par période et cela est donc plus confortable pour garder une certaine intimité.

Entretien LOC BINOME 8

I / Caractéristique de l'entretien

Le 29/03/11 et 10min21s

Entretien téléphonique

II/ Cadre biographique

M. LOC BINOME 8 suit une formation de préparateur en pharmacie dans un hôpital de Bordeaux. Il travaille le reste du temps dans l'hôpital de Lorient, où il est en poste.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Situation avant d'arriver dans la cohabitation] C'est l'école du centre hospitalier de Bordeaux qui lui a fourni les coordonnées du SIRES. [Lorient] Lui vit sur Lorient, il a un appartement et a repris ses études. Faire des allers-retours sur Bordeaux était compliqué et coûteux (150 euros d'essence) [fréquence] Il est 15 jours par mois sur Bordeaux. Il travaille à l'hôpital de Lorient. [Nombre d'hébergeurs] 4 ou 5 hébergeurs proposés. Lui a cherché celui qui était au plus près de son lieu de formation. [visite] Il a juste vu des photos car il ne pouvait pas se déplacer. Il a signé le contrat à son arrivée. « J'ai pas visité du tout, j'ai choisi sur photo parce que je ne pouvais pas me déplacer. Quand je suis arrivé sur Bordeaux, le soir même, une personne était là pour me faire signer le contrat. » [Règles] Ils ont fixé certaines règles sur les parties communes avec le SIRES et Mme PR BINOME 8. Les règles se sont faites spontanément avec la propriétaire. Lui dirait que c'est un peu de la colocation. Elle a 59 ans et elle vit seule. [Repas] Il cuisine sa nourriture, ils sont indépendants tous les deux. [Espace] Il a une chambre, la salle de bain et les toilettes sont communes. [Contact SIRES] Il n'a pas eu de nouvelles du SIRES, mais il sait qu'il peut les contacter s'il a un problème. [Correspondance avec exigences] **« Oui car tout d'abord je n'ai pas eu de recherche à faire. En plus je suis tombé sur un bon logement, abordable. »** Pour lui, c'est très positif. [Contraintes] Pas spécialement de contraintes, seulement les contraintes naturelles de la colocation. [Participation à la réussite de la formation] **« Oui car on a pas à se prendre la tête avec ça. J'ai déjà pas mal de contraintes parce que j'ai déjà un appartement sur Lorient. Je n'aurais pas pu me loger à plus cher que ça »**. S'il n'avait pas eu accès à cette formule de location, il n'aurait clairement pas pu faire la formation. [Recommandation à d'autres jeunes] Oui car cela a été très positif pour lui. D'autres personnes qui font sa formation ont trouvé également une solution en se logeant chez l'habitant mais sans passer par le SIRES. Ils payent donc plus cher, en moyenne 100 euros de plus pour la même période. [Projet] Il aura terminé sa formation et va

reprendre son poste à l'hôpital de Lorient. [Autres choses] Lui, qui s'est séparé de son amie cette année, a commencé à louer son logement de 90 m² avec des étudiants. L'expérience lui a permis de faire la même chose. Il a juste regardé sur son bail s'il n'y avait pas de clauses particulières qui l'empêchaient de sous-louer son appartement à des étudiants.

IV / Synthèse par grandes rubriques du guide d'entretien

Situation au moment de la recherche d'hébergement : Lorsqu'il a été sélectionné pour la formation, il s'est adressé à l'hôpital pour connaître des moyens de se loger, et il a été dirigé vers le SIREs. Celui-ci lui a proposé 4 ou 5 hébergeurs et il a donc pu choisir celui qui se trouvait au plus proche de son lieu de formation. C'est grâce à des photos prises par le SIREs dans le logement de Mme PR BINOME 8 qu'il a pu voir l'appartement sans se déplacer.

Le dispositif mis en place par le SIREs : La visite des lieux s'est déroulée avec une personne du SIREs et la propriétaire. Ils ont signé le contrat lors de cette visite puisque le choix de M. LOC BINOME 8 était arrêté avant de venir à Bordeaux.

La cohabitation : Le locataire parle plus de collocation que de cohabitation, dans le sens où le locataire et la propriétaire sont indépendants l'un de l'autre. Ils se préparent chacun leur repas en fonction de leurs emplois du temps.

Le logement : Le locataire est très satisfait d'avoir trouvé ce mode de logement car sinon, il n'aurait probablement pas pu suivre la formation. En effet, il loue déjà un appartement à Lorient, et n'aurait pas pu cumuler deux loyers. De plus, il n'a pas eu à rechercher longtemps un logement car il a été rapidement mis en contact avec le SIREs. « *Oui car tout d'abord je n'ai pas eu de recherche à faire. En plus je suis tombé sur un bon logement, abordable.* »

Vos projets : L'année prochaine, il aura terminé sa formation et récupèrera son poste à plein temps à l'hôpital de Lorient. A noter que cette expérience lui a donné l'idée de sous-louer son appartement à des étudiants. Il en accueille un jusqu'à la fin du mois d'août et en accueillera un autre à partir de septembre.

Entretien PR BINOME 9

I / Caractéristique de l'entretien

Le 14/03/11 et 35min07s

Entretien en face à face

II / Cadre biographique

Mme PR BINOME 9 est une infirmière à la retraite. Elle a exercé dans l'hôpital pour enfants de Bordeaux une bonne partie de sa carrière, mais a également été directrice d'une crèche d'université, puis dans un lycée Bordelais. Elle gagne actuellement environ 2000 euros par mois. Divorcée, elle est propriétaire d'une maison particulière dans un petit quartier d'apparence tranquille de Bordeaux, non loin de la Gare Saint Jean. Un sous sol très bien aménagé lui permet d'accueillir des locataires. Ceux-ci disposant d'une chambre d'environ 10 m², d'un petit coin bureau, et d'une grande et moderne salle de bain particulière et de WC. Mme PR BINOME 9 a même rajouté un tapis cet hiver à son locataire pour qu'il n'ait pas froid aux pieds.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Connaissance du SIREs] par l'intermédiaire de sa voisine d'en face qui héberge depuis très longtemps des jeunes étrangers (elle ne sait pas comment cette voisine a connu le SIREs). Cette voisine, comme elle partait au Canada, lui a demandé de lui prendre un de ses jeunes pour 15 jours. Comme elle a une chambre et une salle de bain au sous-sol, elle a accepté. [Qui était ce jeune] Un jeune en CAP pâtisserie à Bordeaux, originaire de Bayonne. [Mode d'accueil de ce

jeune] Elle a passé un contrat avec le SIREs et a donc pris connaissance avec cette formule. Après celui-ci, elle a accepté d'accueillir un autre jeune puisque cela s'était bien passé avec le premier. [Premier contact avec le SIREs] Avant d'accueillir le premier jeune, le SIREs est venu pour visiter la chambre et la salle de bain. [deuxième contrat Sires] Elle a prit un autre jeune qu'elle accueille toujours une semaine par mois. [Première rencontre avec le jeune] Le SIREs est venu avec les parents du jeune pour rencontrer Mme PR BINOME 9. Elle précise que ce jeune a 15 ans et qu'au départ cela lui posait quelques soucis relatifs aux responsabilités. Mais le SIREs a tout cadré et cela a rassuré la propriétaire. [Règles fixées lors de cette première rencontre] Cette venue du SIREs et des parents du jeune a permis de cadrer des règles, relatives aux horaires de repas aux conditions d'hébergement. [Location auparavant] Avant d'entrer dans ce mode de location, Mme PR BINOME 9 n'avait jamais loué sa chambre par ses propres moyens. [Pourquoi avoir décidé de tenter ce type de location après la première expérience de 15 jours] Avec le premier jeune, tout s'était très bien passé. **« J'avais vu qu'il était dégourdi, qu'il s'assumait correctement, ça s'était très bien passé »**. Ce premier locataire était plus âgé que le jeune présent en ce moment, il avait 17 ou 18 ans. [Le rôle du SIREs] Ils se sont occupés de rédiger les contrats. Lorsqu'elle a eu des problèmes avec le présent locataire, ils sont intervenus pour le recadrer. [Quels types de problèmes] Lors de la signature du contrat, tout était très clair pour Mme PR BINOME 9, elle accueillait un jeune pour la nuit, pour les repas. La première semaine où le jeune est venu, il n'était pas allé en cours, il était dans la maison pratiquement toute la journée. « Le vendredi, il est resté dans la chambre à glander, et il m'a laissé...j'ai pris des photos. Il m'a laissé la chambre dans un état !! C'était le grand foutoir !! » Elle estime pourtant ne pas être maniaque. Elle a donc essayé de recadrer un peu, ne serait-ce que pour les horaires. Elle n'avait pas établi d'horaires précis mais n'avait pas prévu que quelqu'un reste dans la maison toute la journée. **« En plus il a touché à certaines choses, je n'étais pas très contente. Mais le SIREs a recadré les choses. Mais j'étais prête à arrêter. C'était très très très mal parti. »** Mme PR BINOME 9 a également un peu recadré au niveau des parents. Elle croit qu'au départ, le jeune a cru que c'était l'hôtel. [Intervention du SIREs] Elle a téléphoné au jeune pour le recadrer. **« Moi je ne voulais pas non plus lui casser sa scolarité, parce qu'elle n'a rien trouvé d'autre pour le remplacer. »** Pour elle, ce jeune aurait plus la place en foyer de jeune travailleur, avec des autorités, des règles plus cadrées. **« Au début, ça ne s'est pas du tout passé comme je l'avais prévu, maintenant on a recadré et cela se passe un tout petit peu mieux »**. [Ménage] Le jeune ne doit même pas faire le ménage puisque Mme PR BINOME 9 paie une femme de ménage pour l'ensemble de sa maison. [Cohabitation depuis le recadrage] La propriétaire évoque que ce n'est pas la bonne semaine pour lui demander car le locataire a de nouveau laissé la chambre dans un état douteux, notamment un chewing-gum collé sur le tapis qu'elle avait acheté pour qu'il n'ait pas froid aux pieds. [Apparemment, il y a toujours des petites choses qui posent problème] **« Il n'y a pas tellement de communication »** [les repas] Elle lui fait à manger, normalement pour le petit déjeuner et le repas du soir. Là encore, le locataire ne mange pas beaucoup d'après Mme PR BINOME 9, elle trouve qu'il n'a jamais l'air très content alors qu'elle semble faire des efforts pour lui concocter des plats. Par contre, il mange tout seul car Mme PR BINOME 9 est diabétique et ne veut pas lui imposer de manger 100 grammes légumes....Elle pense en plus qu'il préfère manger tout seul à son âge, plutôt qu'avec un dame de 65 ans. Au fur et à mesure de l'entretien, on ressent une incompréhension du jeune de la part de Mme PR BINOME 9 [le fait que le jeune soit mineur vous avez fait hésitez] Elle répète qu'elle avait effectivement hésité à l'accueillir du fait de son âge, mais davantage pour des questions de responsabilité que par peur de la crise d'adolescence. D'ailleurs, elle est parfois sorti du cadre en allant lui acheter des affaires au supermarché parce qu'il avait oublié ou en allant le chercher quand il a été malade. Mais les choses sont claires avec les parents au niveau des responsabilités, puisqu'elle ne doit pas s'occuper elle-même du jeune s'il est malade. [Lieu d'habitation des parents] Ils habitent à Bazas, à une cinquantaine de kilomètres de Bordeaux. [Localisation de l'école] Son école est à Bordeaux,

juste à côté de la rue où habite Mme PR BINOME 9. Le jeune réalise un CAP de coiffure en première année. Il fait son apprentissage à Bazas. [Durée de location de la chambre avec ce jeune] **« Je la loue jusqu'à la fin de l'année, je ne vais pas lui casser sa scolarité...à moins qu'il y ait encore des choses qui me...des choses encore plus importantes. »** [Situation l'année prochaine] **« Je pense que j'arrêterai...je sais pas, ou peut-être ponctuellement. Ce que je pensais être euh...qui fut très agréable avec Mathieu, ça s'est très bien passé. Ça devient une charge là. Parce que quand il n'y a aucune communication... »** Mme PR BINOME 9 prend comme référence Mathieu, le premier locataire avec qui tout s'était bien passé, mais également les copains de son petit fils avec qui elle arrive à discuter facilement. Mais avec le locataire actuel, aucune discussion ne semble l'intéresser, elle ne parvient pas à captiver son intérêt. [Espace du locataire] Il possède une chambre et un petit coin bureau, et une salle de bain avec WC. [Espace partagé] Il peut aller dans le jardin, dans la cuisine. Elle garde le salon comme espace personnelle car il a la télévision dans sa chambre. [Linge] Il emporte le linge chez ses parents. [Avantages de ce type de location] **« Actuellement aucun »** Mme PR BINOME 9 évoque de nouveau des différents avec le jeune : non-respect des horaires de repas, pas de participation en dehors de débarrasser sa table, pas de spontanéité. Il semble n'y avoir aucun échange entre le locataire et la propriétaire. **« Il ne participe pas. Je pensais que ça faisait une présence un peu... »** Elle donne l'exemple de dimanche où le locataire a mangé dans la cuisine, Mme PR BINOME 9 était dans son salon, et le jeune n'est même pas venu lui dire bonsoir avant de se retirer dans sa chambre, elle le compare à une souris. [Retour à la question sur les avantages] Elle évoque un tout petit avantage financier. Cela fait 25 euros par jour. Elle enchaîne sur des choses qu'elle a achetées en nourriture pour lui faire plaisir (qu'il disait aimer), mais malgré les essais, rien ne marche. [Discussion de ces problèmes avec les parents ?] Elle avait surtout parlé des problèmes relatifs au désordre. [Discussion avec les parents autour des problèmes de communication ?] **« Son père me dit qu'il est timide »**. Elle revient alors sur l'épisode du chewing-gum collé sur le tapis, en évoquant qu'il y en avait déjà eu un sur un torchon, et un en dessous de sa table. [Ce type d'hébergement favorise la réussite son projet scolaire ?] Elle en doute car elle ne sait pas s'il travaille. Elle ne sait pas si cela favorise ou pas son parcours scolaire. Par contre, cela lui fait moins de fatigue que s'il avait le chemin à réaliser à partir du logement de ses parents. Elle reste persuadée qu'il serait mieux dans un foyer, pour qu'il soit plus suivi. Cela lui permettrait d'évoluer d'être confronté à d'autres. Elle pense que peut-être que cela irait mieux chez un couple, avec une autorité paternelle. [Recommandation du jeune à un autre propriétaire] **« Quelqu'un qui a fait des études de psy, oui... »** Elle ne le recommanderait pas à un propriétaire tout seul. Se remet en cause tout de même en se disant que c'est peut-être elle qui ne lui correspond pas. [Suite du projet avec SIREs] Peut-être accueillera-t-elle des jeunes ponctuellement, mais ne se réengagera jamais sur une année comme cela. [Évocation de ce type de location à des proches] En a parlé à un ami qui loue sa maison après avoir pris contact avec le SIREs suite à leurs discussions. Sa voisine, qui lui avait fait connaître, loue toute une maison, collée à la sienne. Jean, le premier locataire de Mme PR BINOME 9 y vit. Tout se passe bien pour sa voisine. **« Peut-être qu'il y a le fait que j'avais connu quelqu'un d'autre, qui était beaucoup plus ouvert, beaucoup plus mur aussi. Peut-être que Guillaume (première fois qu'elle prononce son prénom lors de l'entretien) qui est chez moi est encore enfant. »** [Info sur sa bio] En évoquant son ancien travail d'infirmière en hôpital des enfants, elle évoque son habitude des enfants et des ados lors de sa carrière professionnelle. [Choses à rajouter] Elle pense qu'il faudrait plus de suivi de la part du SIREs. Passer un coup de téléphone à Noël pour voir comment ça se passe. Après les problèmes qu'elle a eus avec son locataire, le SIREs n'a jamais repris contact. Par contre, elle a de très bons rapports avec les parents, **« c'est plus un souci de personnalité, qui ne correspondait pas à ce que j'attendais. »**

IV /Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la candidature comme hébergeur auprès du SIRES : Mme PR BINOME 9 n'avait jamais loué de chambre jusqu'à ce qu'une voisine, louant des chambres par le SIRES, lui demande d'accueillir 15 jours un de ses jeunes alors qu'elle part au Canada. Ayant passé un contrat avec le SIRES pour ces 15 jours, Mme PR BINOME 9 est de nouveau sollicitée, par le SIRES cette fois, pour accueillir un jeune.

La mise en relation avec le/les jeune(s) par le SIRES : Le SIRES propose à Mme PR BINOME 9 d'accueillir un jeune de 15 ans, réalisant un apprentissage en CAP coiffure. Au départ, elle hésite car le jeune est mineur. Puis, voyant que le SIRES cadre le contrat, elle est rassurée et décide d'accueillir ce jeune.

La cohabitation : La cohabitation commence mal puisqu'à la fin de la première semaine, Mme PR BINOME 9 retrouve la chambre du jeune dans un état complètement dérangée. Elle qualifie la chambre d' « apocalyptique ». Après l'intervention du SIRES pour recadrer le jeune, les choses ne s'améliorent pas franchement. Apparemment, cela tient principalement d'un problème de communication entre les deux personnes. Mme PR BINOME 9 semble faire des efforts pour lui parler de choses qui pourraient intéresser le jeune, lui acheter de la nourriture qu'il est susceptible d'aimer, lui préparer de nombreux plats, mais rien n'y fait, le jeune reste selon elle à distance et se fait très discret dans la maison. Elle hésite parfois à stopper la cohabitation mais elle ne veut pas pénaliser la scolarité du jeune.

La location d'une chambre à son domicile : Au final, Mme PR BINOME 9 ne voit aucun avantage à ce type de location. Par contre, la première location avec le jeune hébergé chez sa voisine avait très bien fonctionné. Celui-ci paraissait plus ouvert et entreprenant. Même s'il était indépendant, cela leur arriver de partager la confection du repas ensemble. Pour elle ce jeune aurait besoin d'une autre formule de type « foyer » dans laquelle existent des règles plus strictes. Elle ne recommanderait pas ce jeune à une personne seule. Mme PR BINOME 9 ne sait même pas si cette formule est un avantage pour le parcours scolaire du jeune puisqu'elle ne sait pas s'il travaille ses études ou pas. L'avantage serait seulement en terme de fatigue.

Vos projets : A l'avenir, Mme PR BINOME 9 n'est pas sûre de vouloir continuer ce type de location. Peut-être de manière très ponctuelle éventuellement. Néanmoins, elle a parlé de ce dispositif à un de ses amis qui passe maintenant par le SIRES.

V / Commentaire de l'enquêteur

L'entretien était agréable, Mme PR BINOME 9 ouverte à tenter d'expliquer les difficultés qu'elle rencontre avec le jeune locataire.

Elle paraît gênée par la situation, elle semble se poser beaucoup de question. Il semble qu'elle n'a pas trouvé avec ce jeune la cohabitation qu'elle avait imaginée. Cette cohabitation manque clairement de communication, a priori face à un certain mutisme du jeune. Face à cela, Mme PR BINOME 9 semble avoir hâte que cette expérience se termine et se pose des questions sur les éventuelles suites qu'elle pourrait donner au partenariat avec le SIRES.

Entretien LOC BINOME 9

I / Caractéristique de l'entretien

Le 13/04/11 et 12min43s

Entretien téléphonique

II/ Cadre biographique

M. LOC BINOME 9 suit un CAP coiffure dans un CFA de Bordeaux, où il est une semaine par mois.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Situation avant d'arriver dans la cohabitation] Son père a téléphoné au CFA qui leur a donné le numéro du SIREs qui les a dirigés vers Mme PR BINOME 9. Il était avec son père pour la visite chez le propriétaire, avec également une personne du SIREs. Ils ont visité la chambre et signé le contrat le même jour. [Autres moyen de se loger] Il aurait continué de prendre le train pour aller au CFA. Il vit à Birac, situé à 1h30 de Bordeaux (Birac-Langon-Bordeaux). Il a fait le trajet pendant une semaine. C'est là que le SIREs lui a proposé l'hébergement chez Mme PR BINOME 9. Le but était d'être au plus près du CFA. Il est à 10 min à pieds de son CFA. [Contact SIREs] Pas de nouveau contact depuis la signature. [Durée] Il est présent une semaine par mois, il fait un CAP de coiffure. Son entreprise est près de chez ses parents, où il habite le reste du temps. [Règles] Elle voulait garder son espace, à savoir son salon. **« Elle ne voulait pas trop que je vienne la déranger dans ses pièces à elle. »** Sa chambre est au sous-sol. [Repas] La propriétaire lui fait le repas du soir et du matin. [Temps partage] Il a une télé dans sa chambre. Quand il sort pour aller manger en haut, ils parlent ensemble. Il mange seul, la propriétaire mangeant plus tard que lui. [Logement et attentes] Cela correspond à ses attentes. **« Déjà c'est vrai que le matin, je peux me lever un peu plus tard, parce que quand je vivais chez moi, je devais me lever vers 5h du matin. »** Au niveau financier, c'est également intéressant pour son père. 120 euros la semaine à peu près repas compris. [Contraintes] **« On va dire qu'on n'est pas non plus chez soi quoi. Quand on arrive, on est pas chez soi donc c'est un peu difficile, mais c'est qu'une semaine par mois donc ça va quand même. »** La difficulté est de s'approprier le lieu. [Cohabitation] Une difficulté relative à un chewing-gum tombé sur le tapis de la chambre. Cela s'est arrangé entre eux depuis. [Recommandation à d'autres jeunes] S'ils habitent loin, c'est intéressant pour les étudiants pour le locataire. Malgré tout, ses amis préfèrent les transports et habiter chez eux. Lui-même, s'il avait habité plus près aurait préféré habiter chez lui. [Recommandation de la propriétaire] Si elle n'arrêtait pas, oui. La propriétaire a décidé d'arrêter l'accueil à partir de juillet. Elle leur laisse un peu de temps pour trouver une autre solution. Son père va donc rappeler le CFA pour tenter de trouver un autre logement. [Raisons de l'arrêt] Elle doit se faire opérer, a quelques problèmes de santé pour lesquels elle préfère être plus tranquille. [Projets] deuxième année de CAP coiffure, puis aimerait faire un brevet professionnel pour pouvoir ouvrir un salon.

IV /Synthèse par grandes rubriques du guide d'entretien

Situation au moment de la recherche d'hébergement : En arrivant au CFA, M. LOC BINOME 9 avait fait une demande pour se loger. Après avoir fait le trajet domicile/lieu de formation pendant une semaine (3 heures par jour), le SIREs, par l'intermédiaire du CFA, leur a proposé une place chez Mme PR BINOME 9.

Le dispositif mis en place par le SIREs : La visite des lieux se conclura par la signature du contrat de location. La chambre du locataire est au sous-sol (dispose tout de même d'une fenêtre) et il a sa propre salle de bain et toilettes. Il mange chez la propriétaire qui lui prépare ses repas mais qui mange seule un peu plus tard.

La cohabitation : Du point de vue de M. LOC BINOME 9, la cohabitation se déroule bien, il discute avec Mme PR BINOME 9. Seul un problème de chewing-gum collé sur le tapis est venu troubler un peu la cohabitation mais cela s'est arrangé (incident non solutionné lorsque je suis passé voir Mme PR BINOME 9 qui venait de découvrir la bonne surprise).

Le logement : Cette formule correspond à M. LOC BINOME 9, qui, même s'il reconnaît avoir un peu de mal à s'adapter, se rassure en se disant que cela ne dure qu'une semaine par mois.

Vos projets : Il effectuera sa deuxième année de CAP l'année prochaine mais ne continuera pas cette cohabitation puisque la propriétaire veut arrêter, pour des problèmes de santé selon lui. Son père va donc rappeler le CFA pour trouver une autre solution de ce type, si possible.

V / Commentaire de l'enquêteur

Le discours du jeune ne fait pas état des autres chewing-gums collés dans la cuisine de Mme PR BINOME 9. Elle hésitait à continuer l'expérience lorsque je l'ai rencontré et a pris une décision depuis apparemment. En effet, pour elle, l'accueil de cet adolescent était difficile à vivre.

Entretien PR BINOME 10

I / Caractéristique de l'entretien

Le 15/03/11 et 30 min 17s

Entretien en face à face

II/ Cadre biographique

M. PR BINOME 10, cadre de santé de 44 ans, est marié. Il a un enfant de 13 ans. Il travaille principalement comme cadre de santé dans un CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) d'un quartier populaire du vieux Bordeaux. Il donne également parfois des cours, ce qui fait fluctuer son salaire entre 2500 et 3000 euros. M. PR BINOME 10 est également président du SAMU social du Bénin et du Togo.

L'appartement dont dispose M. PR BINOME 10 possède une chambre libre. Il a équipé ce lieu d'un téléviseur, d'une plaque électrique, afin d'en faire un lieu indépendant pour un locataire.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Connaissance du SIRES] Connaissance par le journal de la région. Il a trouvé l'idée d'autant plus originale que lui-même, lorsqu'il a quitté ses parents, il a éprouvé des difficultés pour trouver quelqu'un pour l'héberger. Jusqu'au jour où il avait fait la rencontre spontanée d'une personne qui lui avait confié ses clés et permis de loger chez lui. De plus, lorsqu'il a réalisé des missions à l'étranger, il a priorisé le logement chez l'habitant plutôt qu'à l'hôtel. **« C'est un vécu qui a rencontré une perspective d'aide. Si bien qu'ayant une chambre libre chez moi, je me suis dit que ça valait le coup. »** [Contact avec le SIRES] Il a appelé le SIRES pour pouvoir les rencontrer. Ils ont visité la chambre qui est indépendante de la maison, avec une entrée par le portail, une entrée ensuite par une porte indépendante. Lors de la visite du SIRES, la chambre était vide et M. PR BINOME 10 a dit ce qu'il allait mettre à l'intérieur pour la meubler. (Lit, téléviseur, micro-onde) [Proposition d'un jeune par le SIRES] Le SIRES lui a présenté le profil du jeune, puis dans un second temps, le jeune est venu visiter. Après avoir visité, il avait un délai d'une semaine pour pouvoir répondre au SIRES. Auparavant, il avait d'abord rencontré une jeune fille qui devait être en formation d'aide soignante à côté. Ses besoins n'étaient que d'un ou deux mois. Il n'a pas connu la réponse de la jeune fille mais le SIRES lui a très rapidement proposé la candidature d'un jeune. [Convaincu par la proposition du SIRES ?] Oui, la proposition était convaincante, et la proposition financière de M. PR BINOME 10 (300 euros par mois) était dans leur fourchette de proposition. De plus, l'étudiant reçoit une aide de 250 euros du Conseil Général, ce qui fait qu'il a seulement 50 euros à payer de lui-même. [Arrivée du jeune] Il est arrivé au mois d'octobre. Il restera jusqu'à fin mai. [Études suivies] Il prépare un diplôme de serveur à l'INFA, en apprentissage. [Présence du jeune] Il est là tout le temps, y compris le weekend, sauf lorsqu'il doit aller en stage, dans la région de Limoges. [Rôle du SIRES] Il semble que le SIRES ait rencontré les parents. [Rencontre avec le jeune] Une personne du SIRES est venue accompagner le jeune pour la rencontre. Le premier contact s'est bien passé, pas de problème particulier. **« Les soucis ont commencé à surgir au moment où j'ai été confronté au non respect des consignes qui avaient été établies. Jusque là en terme d'avantage, il est resté discret dans ses aller et venu. Ce que je déplore, c'est que j'avais demandé une interdiction de fumer. Mais la fumée reste présente, et comme c'est une pièce**

contigüe au reste de la maison, je continue à ressentir l'odeur de la fumée chez moi. » [Discussion autour de ce sujet avec lui ?] Il en a parlé avec le jeune, comprenant sa difficulté, lui expliquant qu'il existait une cour, mais il continue de fumer malgré tout. [Contact avec le SIREs pour ce problème] Une personne du SIREs en a parlé avec lui, mais malgré cela, il continue de fumer. Étant lui-même professionnel de la santé, il comprend tout ce qui touche aux problèmes de dépendance, de l'addiction, donc il essaie de donner du sens. Il y a également parfois, du bruit, même si M. PR BINOME 10 comprend qu'il soit jeune et qu'il ne peut vivre en ermite, il évoque que parfois cinq six amis sont dans sa chambre. Troisième problème, le locataire ne paye pas son loyer. Il doit actuellement 1260 euros. Il n'a payé que 390 euros depuis son arrivée. Le SIREs évoque des difficultés pour mettre l'aide en place. Le SIREs a mis des demandes d'aides en place, ils ont promis que les choses se régleraient sous dix jours, mais M. PR BINOME 10 n'a toujours pas de nouvelles. La personne du SIREs que M. PR BINOME 10 a eu au téléphone a évoqué qu'ils avaient beaucoup de difficultés avec le paiement des loyers par les jeunes travailleurs. **« Loin de moi de vouloir faire des bénéfiques, mais mes factures de consommation d'eau, d'électricité vont augmenter. »** [Prestations proposées] Ayant une plaque chauffante, le jeune est indépendant et paye uniquement la location de la chambre. [Suivi du SIREs] Le dernier contact date de plus de 10 jours, le SIREs avait alors assuré qu'en dix jours, tout devait aboutir. Mais M. PR BINOME 10 envisage de les recontacter. [Suite de l'expérience l'année prochaine] M. PR BINOME 10 souhaite continuer l'expérience l'année prochaine car c'est une pièce qui est disponible. Mais il resserrera avec la personne qu'il accueillera. Le jeune aura terminé ses études l'année prochaine. Malgré les problèmes, il évoque que c'est un jeune qui est agréable. [Contact avec les parents] M. PR BINOME 10 n'est pas du tout en contact avec les parents du jeune. L'année prochaine, il fera juste une petite augmentation de cette chambre, au vue des consommations d'eau et d'électricité. [Changement des règles au départ ?] La première condition sera que l'occupant devra être vraiment non fumeur. Il a un enfant de 13 ans et ne tient pas à ce qu'il respire la fumée de cigarette. [Changement par rapport au paiement ?] Il préférerait que ce soit le SIREs qui lui reverse, mais il est évidemment intéressant d'impliquer le jeune. [Avantage de ce type de location] Gratifiant d'avoir une pièce libre, occupée par quelqu'un. Il a eu quelques contacts avec lui pour savoir ce qu'il faisait, quels étaient ses perspectives. C'est un jeune en difficulté, et comme le jeune le dit lui-même, c'est la première fois qu'il a un lieu à lui. Cette expérience fait partie de sa construction. M. PR BINOME 10 ne le fait pas pour la rémunération. **« C'est gratifiant d'aider un jeune comme ça. »** [Contact avec le jeune] C'est un jeune un peu fuyant, mais il a pu discuter un peu avec lui, parler de ses projets, de ses amours. Il a pu discuter une ou deux fois avec lui. [Contrainte] C'est une présence dans la maison donc le couple fait plus attention. Il a fallu bien lui faire comprendre qu'il fallait fermer le portail. [Apport de ce type d'hébergement pour la réussite scolaire] Oui, car le contact n'est pas permanent mais il voit la présence de M. PR BINOME 10, il voit sa voiture, son bureau ouvert. S'il a une demande ou une difficulté, il peut venir le solliciter. **« Je suis moi-même directeur du SAMU social au Bénin et au Togo. Les jeunes que nous trouvons dans la rue, nous cherchons à les confier à des familles, à des patrons. Je pense que l'identification projective est beaucoup plus forte qu'un lieu comme un CHRS ou il est plus difficile de faire une identification projective. Et ce qui va contribuer à notre devenir, c'est cette identification projective. Quelqu'un, dans les yeux duquel je peux me voir. »** Dans l'autre sens, on voit les limites du CHRS pour la construction d'un projet. Le fait d'habiter chez un propriétaire établit des règles tacites, puisque de ce fait, il ne peut pas faire la fête tous les jours par exemple, comme cela pourrait être le cas dans son appartement. S'il ne le voit pas pendant 48h, il ira frapper à sa porte par exemple. S'il le voit se lever tous les jours à 10h, M. PR BINOME 10 lui demandera pourquoi. Et même s'il ment, il sera confronté à un autre et peut-être que cela le fera réfléchir. **« C'est une surveillance latente. Il s'autorégule aussi, à travers la présence d'un tiers. »** [Recommandation du locataire à d'autres propriétaire ?] Il le recommanderait car il est sérieux, il a

des projets. Après sa formation de serveur, il voudrait intégrer l'armée. En ce qui concerne les retards de paiement, M. PR BINOME 10 n'en veut pas à son locataire, il sait très bien que s'il pouvait payer, il le ferait. Malgré ce fait là, il recommanderait donc son locataire. [Lieu du centre de formation] Il se situe tout près de Pessac. [Idée de prospection] Intérêt du site internet. [Relation avec son fil] Pas de relation entre le locataire et le fils de M. PR BINOME 10.

IV/Synthèse par grandes rubriques du guide d'entretien

Situation au moment de la candidature comme hébergeur auprès du SIRES : M. PR BINOME 10 voit passer une annonce par voie de presse, et comme il le précise, cela lui rappelle les difficultés qu'il a eues lorsqu'il était jeune pour trouver un logement. Comme en plus il possède une chambre libre chez lui, il décide de se lancer dans cette expérience. Le premier contact avec le SIRES s'est bien déroulé puisque une personne est venue visiter sa maison et a considéré que cela correspondait aux critères de location.

La mise en relation avec le/les jeune(s) par le SIRES : Dans un premier temps, le SIRES propose une aide soignante qui vient visiter les lieux. M. PR BINOME 10 ne connaît pas la réponse de cette personne (elle a probablement refusé) mais le SIRES lui propose un jeune peu après. Le jeune, en apprentissage de serveur, accepte de devenir locataire.

La cohabitation : La cohabitation se déroule bien, mis à part quelques faits dérangeants. D'une part, M. PR BINOME 10, qui est non fumeur, déplore, malgré les discussions avec son locataire et l'intervention du SIRES, que son locataire continue à fumer dans sa pièce car la fumée se diffuse dans l'ensemble de la maison. Le second problème, mais que M. PR BINOME 10 ne considère pas comme tel, est celui du non paiement du loyer. En effet, à l'heure actuelle, le locataire lui doit 1260 euros. Mais selon M. PR BINOME 10, son loyer doit être pris en charge par des aides du conseil général qu'il ne touche pas pour le moment. Il dit comprendre cette situation, mais insiste tout de même sur le prix dont le locataire lui est redevable.

La location d'une chambre à son domicile : A priori, M. PR BINOME 10 préfère occuper une chambre vide que de la laisser inhabitée. De plus, cela lui fait plaisir de pouvoir aider un jeune dans le besoin, et de pouvoir participer à sa construction de cette manière. D'après le propriétaire, le but n'est pas lucratif. Pour le propriétaire, ce mode de location peut être intéressant dans le but de participer à la réussite d'un projet professionnel ou scolaire. En effet, le locataire, même s'il est indépendant, s'autorégule par la présence d'une famille dans le même lieu d'habitation. De cette manière, cela limite le fait de sortir trop, des allers et venus d'amis, comme cela pourrait être le cas si un jeune possède son propre appartement.

Vos projets : M. PR BINOME 10 prévoit de continuer à louer sa chambre avec le SIRES l'année prochaine, mais en exigeant un non fumeur pour éviter les problèmes que cela peut causer (même s'il comprend que l'addiction n'est pas chose facile). De plus, il propose que le loyer soit versé par l'intermédiaire du SIRES, ce qui limiterait les impayés.

V / Commentaire de l'enquêteur

L'entretien s'est bien déroulé, quoiqu'un peu bruyant puisque notre rencontre s'est déroulée dans un café, non loin de son lieu de travail dans un CHRS. M. PR BINOME 10, travailleur du social et de la santé apparaît très compréhensif face aux problèmes liés à la cigarette ou aux impayés de son locataire. Ce mode de location fait parti de sa manière de raisonner, et se trouve dans la lignée de son éthique d'aide sociale, d'aide à la construction de l'autre. Son statut de président du SAMU social du Bénin et du Togo en fait quelqu'un d'impliqué dans le recherche de solutions à l'égard des jeunes en difficulté sociale dans ces pays. Pour lui, rien de mieux que l'accueil de jeunes en difficulté dans des familles pour développer ce qu'il nomme une identification projective. La confrontation à l'autre d'un jeune en difficulté, ou d'un jeune en formation comme c'est le cas

dans cette expérience, permet pour lui une autorégulation qui passe par la conscience de la présence d'un autre, par le fait de vivre dans un lieu de vie familial.

Lors de l'entretien avec le jeune, j'apprendrai que le logement n'est pas des plus accueillants. Le locataire fait mention de fourmis et de souris qui logent avec lui dans l'appartement.

Entretien LOC BINOME 10

I / Caractéristique de l'entretien

Le 29/03/11 et 14min44s

Entretien téléphonique

II / Cadre biographique

M. LOC BINOME 10 effectue une formation (titre professionnel) de serveur pendant 6 mois, trouvée par sa conseillère insertion, en attendant de passer les tests pour entrer à l'armée.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Situation avant d'arriver dans la cohabitation] Il était dans un centre d'insertion dans lequel sa chargée d'accompagnement sociale lui a trouvé un logement par le SIRES. Avant, il était chez ses parents. Il cherchait un logement pour sa formation de serveur de 6 mois (titre professionnel qui équivaut à un CAP de serveur). Il était dans ce centre pour trouver un métier. Le SIRES lui a proposé le logement de M. PR BINOME 10 qui a un petit logement près de chez lui dont il ne se servait pas. Il l'a rencontré avec une personne du SIRES. [Intérêt] Il est plus près de son centre de formation. Il doit également toucher une aide qui n'est pas encore arrivée. Les retards sont dus au fait qu'il a commencé les démarches trop tard. Il touche 310 euros en formation et doit payer 300 euros de loyers. Le conseil général doit lui fournir 400 euros par mois pour payer le loyer au propriétaire. [Recherche autre solution] Cette solution était la première idée de sa conseillère. [Règles] M. PR BINOME 10 n'a pas formalisé de règles précises. [Logement] Il a des banquettes, un micro-onde, une télé qui ne fonctionne plus depuis janvier, pas de frigo (n'en a pas vraiment d'utilité selon lui). Il mange dans son logement. Il a un petit réchaud pour se faire des plats. [Départ] Il part le 14 avril de la cohabitation. Ensuite il relance une candidature militaire. Il doit passer des tests qui à l'issue pourra l'intégrer dans une caserne. Il va voir ces démarches avec son référent d'insertion mais n'a pas commencé pour le moment. En attendant, il retournera chez ses parents. [Relation M. PR BINOME 10] Ils discutent ensemble de la vie en général, font plus ample connaissance. [Correspond aux attentes] **« Pas du tout. C'est petit pour ce que ça vaut. Y'a des souris, je vis avec des souris, des fourmis, donc c'est pas trop le top quoi. »** Il en a parlé au SIRES. Il a un lavabo douche qui n'est pas commode. De plus, c'est trop isolé pour lui. Il ne voit pas de voisins, il n'a pas une vue très dégagée. [Participation à réussite de formation] Ce type d'hébergement limite les sorties puisqu'il est isolé mais cela n'est pas forcément positif pour lui. [Recommandation propriétaire] Pour lui, cela dépend ce que M. PR BINOME 10 veut faire du logement, s'il le restaure un peu. Il faut que la personne soit réservée et qu'elle aime être vraiment au calme. [Avantages de ce type de logement] **« Ca m'a appris beaucoup de choses, gérer des papiers, parce qu'au départ j'y connaissais rien, gérer un budget. »** [Invitation amis] Oui, sans problème, il a même fait une petite fête pour son anniversaire avec 4 amis. Il s'est excusé auprès du propriétaire parce qu'il ne l'avait pas prévenu et la musique était un peu forte. [Projet] Il veut entrer dans l'armée et faire conducteur d'engins. [Contact SIRES] Il les a rappelés pour mettre l'aide en place et le SIRES doit le rappeler dès que l'argent sera versé. Il doit 990 euros au propriétaire. C'est le SIRES qui avait fait les démarches.

IV / Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la recherche d'hébergement : Dans le cadre de son suivi par une conseillère en insertion, il s'est inscrit dans une formation de serveur à Bordeaux et la conseillère lui a trouvé un logement par le biais du SIRES chez M. PR BINOME 10.

Le dispositif mis en place par le SIRES : Le jeune dispose d'une chambre, salle de bain et toilette pour lui seul. Il est également équipé d'un micro-onde et d'un réchaud pour se faire la cuisine.

La cohabitation : Le jeune rencontre parfois le propriétaire et cela leur arrive de discuter ensemble.

Le logement : Le logement ne lui correspond pas du tout. « *Pas du tout. C'est petit pour ce que ça vaut. Y'a des souris, je vis avec des souris, des fourmis, donc c'est pas trop le top quoi.* » Avec les désagréments, le jeune ne parle même pas d'avantage financier et trouve le logement trop cher pour ce qu'il vaut. Effectivement, les conditions de vie ne semblent pas du tout agréables. Il dit avoir appelé le SIRES mais n'a pas eu d'acte suite à son appel, ceux-ci ne pouvaient apparemment rien faire.

Vos projets : Par la suite, il veut entrer dans l'armée et va préparer son projet avec sa conseillère en insertion.

Entretien PR BINOME 11

I / Caractéristique de l'entretien

Le 30/03/11 et 21min09s

Entretien téléphonique

II/ Cadre biographique

Mme PR BINOME 11 vit avec un de ses fils de 16 ans dans une maison à Bordeaux, elle est assistante sociale au CROUS de Bordeaux. L'espace lui permet d'accueillir plusieurs jeunes par différents biais.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Connaissance du SIRES] Elle a vu une annonce dans le journal Sud-ouest. De temps en temps, elle hébergeait déjà des jeunes. L'avantage avec le SIRES est le cadre. [Explication autour du cadre] Sa dernière expérience n'avait pas été très satisfaisante, et l'aspect médiation proposé par le SIRES l'intéressait par rapport à cela. Son emploi est celui d'assistante sociale, au service social des étudiants. « **Quand je rentre chez moi, je n'ai pas envie de me sentir encore au travail [...] Je voulais un peu me sentir déchargée de régler des questions pratiques et matérielles.** » [Difficultés auparavant] C'était des jeunes à la fois pas bien dans leur tête et à la fois pas respectueux des engagements financiers qu'ils avaient pris. Parfois, comme ses enfants sont partis en étude, Mme PR BINOME 11 a hébergé des camarades à eux. [Contact avec le SIRES] Elle les a appelés, puis sont venus voir sa maison. [Jeunes accueillis en ce moment] Elle n'a qu'un jeune en ce moment, car la première jeune fille accueillie était exactement ce qu'elle ne voulait pas. C'était une jeune fille très gentille mais pour laquelle il fallait faire un accompagnement assez rapproché. Elle a d'abord eu les premiers contacts avec la jeune fille par téléphone car elle n'était pas de la région (Pau), puis la jeune fille est venue une semaine. Cette jeune fille (17-18 ans) avait a priori besoin de beaucoup d'accompagnement de la part de l'adulte, et d'autre part, elle avait ses garçons chez elle à ce moment, et elle n'était pas facile avec ses garçons. Au départ, elle avait précisé que c'était un essai. Mais c'était tout de même compliqué de lui dire que ce n'était pas possible. Cela l'a mise très mal à l'aise car elle ne pouvait pas lui dire que c'était à cause de difficultés de cet ordre, mais a inventé le fait que son fils devait revenir faire ses études à Bordeaux. [L'actuel locataire] Le jeune homme est là deux soirs par semaine. Aucun problème avec lui. « **Il est jeune donc il y a forcément des trucs sur lesquels il ne percute pas, comme**

débarrasser sa table. Donc parfois il faut lui rappeler de faire certaines choses. » [Repas ensemble] Il prend le repas avec eux, ou elle s'arrange pour préparer un repas si elle n'est pas là. [Chambre] C'est celle d'un de ses enfants qui n'est pas là. Il peut regarder la télé. Il doit prévenir s'il ne vient pas manger mais parfois c'est dix minutes avant le repas, ce qui fait un peu court pour s'organiser. Malgré tout, Mme PR BINOME 11 pense que c'est un des impondérables et qu'il ne faut pas non plus être trop exigeant. Malgré tout, c'est rare qu'il ne prévienne pas à temps. En même temps, elle ne fait pas à manger que pour lui. [Temps partagés] Il y a d'autres jeunes de son âge, son fils et un autre jeune homme. C'est devenu une situation amicale pour eux. [Contact SIREs] Pas de contact du SIREs. Pensant que le SIREs effectuait sa mission pour un temps donné, et qu'elle n'a pas eu de difficultés avec le jeune, elle n'a pas repris contact et n'a pas reçu de nouvelles, pensant que le SIREs n'était peut-être plus mandaté. **« En même temps, sur ce type de projet, il serait bien qu'un petit bilan soit fait régulièrement, que ce ne soit pas un projet limité à une intervention dans l'année et puis après... parce que c'est vrai qu'il y a des difficultés au quotidien qui peuvent se faire jour. »** Elle propose un entretien bilan une fois tous les trimestres par exemple. [Avantages de ce type de location] Avantage du cadre réglementaire. Les parents s'engagent de leur côté ; Souplesse du dispositif. Après il faut être préparé à la question de la régularité de l'échange, du partage du quotidien. [Contraintes] Avoir quelqu'un dans sa vie de famille, faire à manger quand on en a pas envie, un peu plus de ménage que pour soit. **« C'est presque un activité annexe quelque part. On s'engage à faire à manger, à changer les draps, faire du ménage... »** Pour elle le tarif de 3 euros pour le repas du soir n'est peut-être pas très juste. Le jeune mange beaucoup. Entre la contrainte et la matière première, c'est peut-être un peu juste. [Prix de la chambre] 15 euros la nuit. [Participation à la réussite du parcours scolaire du jeune] Comme c'est familial et personnalisé, cela peut donner une sécurité et un cadre plus propice au travail. Le jeune est en licence MAS. **« Il a bénéficié d'un dérogation, puisque normalement ce n'était pas destiné à un public étudiant l'expérience. Au départ, il était mineur, et cela était une très bonne formule pour lui. »** Elle accueille un autre jeune une semaine par mois, gratuitement contre service rendu. Ce type de formule évite tout un tas de questionnements du jeune en train de faire ses études. [Continue expérience] Elle ne sait pas si elle restera dans sa maison. Peut-être que si elle refait l'expérience, elle demandera au jeune de se préparer son repas car elle n'aura plus d'enfant à charge. [Amis intéressés] Pas d'amis qui sont entrés dans le dispositif. Elle en a parlé mais cela n'a pas eu d'effet.

IV / Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la candidature comme hébergeur auprès du SIREs : Mme PR BINOME 11 n'a plus qu'un fils à charge, ce qui lui permet d'accueillir des jeunes chez elle. Elle en accueille régulièrement par son propre réseau ou par annonce depuis un certain temps. Malgré tout, une des expériences n'a pas fonctionné, essentiellement due à des difficultés pour récupérer le loyer. En voyant l'annonce du SIREs dans le journal Sud Ouest, elle se laisse tenter par l'apport éventuel en terme de médiation.

La cohabitation : Lors du premier accueil avec le SIREs, la jeune fille qu'elle a accueillie une semaine en période d'essai, représentait tout ce qu'elle ne voulait pas. Celle-ci, mineure, était demandeuse de beaucoup d'attention, ce que Mme PR BINOME 11, assistante sociale de métier, ne veut pas vivre lors de ces cohabitations. Très gênée, elle a du stopper la cohabitation, prétextant qu'un de ses fils devait revenir sur Bordeaux pour ses études.

Le jeune homme qu'elle accueille actuellement est étudiant à l'université. La relation se déroule très bien, celui-ci étant respectueux, autonome, travailleur, même s'il détient quelques défauts des jeunes, comme celui de ne pas toujours débarrasser sa table. Mme PR BINOME 11 évoque qu'un jeune ne peut être parfait, et qu'il faut accepter quelques biais de ce type.

La location d'une chambre à son domicile : « C'est presque un activité annexe quelque part. On s'engage à faire à manger, à changer les draps, faire du ménage... » Cette accueil n'est pas, pour Mme PR BINOME 11, une pure action de solidarité, cela implique des obligations. Malgré tout, si le binôme se correspond, cela peut très bien se dérouler, comme c'est le cas en ce moment avec le jeune homme. Il semble qu'elle accueille plusieurs autres jeunes par ses propres contacts. Cela n'a pas été dit dans l'entretien, mais le but financier est probablement un des objectifs de Mme PR BINOME 11.

Vos projets : Ne sachant pas si elle va garder sa maison actuelle, Mme PR BINOME 11 ne sait pas si elle continuera avec le SIREs. Dans le cas où elle continue, elle modifiera quelques détails. Notamment, elle ne proposera plus de repas car n'aura plus d'enfant à charge, et cela la fatigue quelque peu de devoir préparer les repas depuis des années pour ses fils et autres amis.

Entretien LOC BINOME 11

I / Caractéristique de l'entretien

Le 12/04/11 et 13min42s

Entretien téléphonique

II/ Cadre biographique

Mlle LOC BINOME 11 réalise un apprentissage en tant que préparatrice en pharmacie. Elle est une semaine par mois à Bordeaux.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Situation avant d'arriver dans la cohabitation] Elle ne sait pas comment elle a connu le SIREs puisque c'est sa mère qui s'en est occupée. Elle pense tout de même que c'est par le biais du CFA qu'elle a obtenu l'information. [Études] Préparatrice en pharmacie en apprentissage. Auparavant, elle était au lycée à Pau. Le CFA est sur Bordeaux. [Rencontre propriétaire] Elle a été voir deux familles. Elle a visité les deux lieux d'habitation, celui de Mme PR BINOME 11 et celui de Mme PR INDISP. [Situation actuelle] Elle n'est plus chez Mme PR BINOME 11 mais dans un foyer. Il y a un mois, Mme PR INDISP a évoqué qu'elle devait revendre sa maison et que la locataire devait partir (1 mois préavis). Cela fait une semaine que Mlle LOC BINOME 11 est en foyer. Auparavant, elle était chez Mme PR BINOME 11, qui lui a demandé de partir car son fils revenait faire ses études. Elle était restée une semaine chez Mme PR BINOME 11. Par la suite elle est restée quatre semaines chez Mme PR INDISP. [Type de foyer] Elle réside en ce moment dans une maison de la promotion sociale. [Proposition SIREs] Le SIREs lui avait proposé une autre solution. Mlle LOC BINOME 11 a préféré partir en foyer avec des personnes de sa classe et de son entourage. [Bilan location chez un particulier] La jeune fille évoque que ce système ne lui correspondait pas vraiment. **« Il faut s'adapter à la vie de chacun et c'est pas vraiment mon cas quoi. Moi je ne vis plus chez mes parents donc je suis habitué à ma petite vie, me coucher à l'heure que je veux etc....alors que là je devais manger à des heures fixes, m'adapter à sa vie...et je trouve que c'était un peu trop rentrer dans la vie privée des gens quoi »**. La propriétaire ne rentrait pas forcément dans son intimité mais c'est le fait de partager son intimité et celle de la propriétaire qui semblait gêner la locataire. [Contact SIREs] Ils l'ont contacté trois fois pour savoir où elle en était, lui proposer d'autres solutions. Mais la locataire a préféré vivre en foyer, une vie qui lui correspondait davantage. [Prix] C'est moins cher en foyer où elle paye 66 euros par semaine, au lieu de 100 euros par le SIREs. [Projets] Elle continue sa formation l'année prochaine et restera dans le foyer. Elle ne compte pas retourner chez un propriétaire par le biais du SIREs, ce n'est pas un système qui lui convient. [Problèmes avec les propriétaires ?] **« Elle a dit que c'était parce qu'elle voulait vendre sa maison en juin, mais comme j'ai eu des problèmes de santé, elle ne**

voulait pas prendre de responsabilité et me laisser toute seule dans la maison. J'ai été hospitalisée trois fois en trois mois, et à chaque fois c'était quand j'étais à Bordeaux dans ma famille d'accueil. Elle m'a dit qu'elle pouvait pas prendre la responsabilité de me laisser seule si jamais il m'arrivait quelque-chose et qu'elle n'était pas là. » Lorsque la propriétaire lui a dit tout cela, la locataire a préféré partir directement. Elle a anticipé le départ car retrouver directement une solution au mois de juin pouvait lui poser problème. Elle a donc trouvé la solution de vivre en foyer qui lui a convenu et a quitté le domicile de sa propriétaire. [Type de foyer] C'est un foyer où se logent tout un ensemble de personnes. La forme ressemble à un hôtel, et ce ne sont pas forcément que des étudiants qui y logent, on y trouve également des gendarmes par exemple. [Recommandation du type d'hébergement chez le propriétaire] Cela peut rendre service mais il faut prendre en compte le fait que l'on partage son intimité et celle du propriétaire dans ce type d'hébergement. Ses camarades de classe vivent en foyer et sont plus intéressés par ce type d'hébergement dans lequel ils peuvent se retrouver et également payer moins cher que chez un propriétaire.

IV /Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la recherche d'hébergement : C'est la mère de Mlle LOC BINOME 11 qui s'est occupée de lui trouver un logement pour sa formation à Bordeaux. Elle pense que c'est par le biais du CFA que celle-ci est rentrée en contact avec le SIRES.

Le dispositif mis en place par le SIRES : La jeune fille a d'abord passé une semaine chez Mme PR BINOME 11, qui lui a dit après quelques jours que son fils devait en fait revenir réaliser ses études. En réalité, Mme PR BINOME 11 (assistante sociale) n'était pas satisfaite de ce binôme car elle trouvait la jeune fille un peu trop en quête de soutien de la part d'un adulte, situation face à laquelle elle ne voulait pas étant confronté à ce « type » de public lors de sa vie quotidienne professionnelle. Mlle LOC BINOME 11 ignore ce détail. Par la suite le SIRES lui a proposé de vivre chez Mme PR INDISP. Elle a quitté ce deuxième logement début mars pour intégrer un foyer alors que la propriétaire lui avait annoncé qu'elle allait vendre sa maison au mois de juin.

La cohabitation : La jeune fille évoque clairement que ce type de vie en cohabitation chez un propriétaire ne lui convient pas. Elle n'apprécie pas de partager son intimité et devoir partager celle d'un propriétaire. *« Il faut s'adapter à la vie de chacun et c'est pas vraiment mon cas quoi. Moi je ne vis plus chez mes parents donc je suis habitué à ma petite vie, me coucher à l'heure que je veux etc....alors que là je devais manger à des heures fixes, m'adapter à sa vie...et je trouve que c'était un peu trop rentrer dans la vie privée des gens quoi ».*

Le logement : La formule qu'elle a trouvée dans le foyer lui convient beaucoup mieux. Elle se trouve accompagnée d'une bonne partie de ses camarades de classe, et paye moins cher à la semaine : 66 euros au foyer contre 100 euros chez l'habitant.

Vos projets : L'année prochaine, elle continuera sa formation et compte résider en foyer pour sa semaine de formation à Bordeaux.

Entretien PR BINOME 12

I / Caractéristique de l'entretien

Le 24/03/11 et 18min46s

Entretien téléphonique

II/ Cadre biographique

Mme PR BINOME 12 est célibataire et Professeur des écoles. Elle loue l'ancienne maison de ses parents (aujourd'hui en maison de retraite) à des étudiants, et loge dans la maison d'en face.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Connaissance du SIREs] Ce sont ses parents qui louent. Lorsque leurs enfants sont partis, ils ont loué tout un étage de leur maison à des étudiants pour arrondir leur retraite. Ils font cela depuis dix ans à peu près. [Pourquoi être passé par le SIREs] Elle pense que c'est le SIREs qui les a contactés. Ils n'avaient qu'une chambre à louer à l'époque et le SIREs a trouvé quelqu'un en septembre. [Nombre de jeunes proposés par le SIREs] Ils en ont proposé un, et a priori il n'y avait aucun souci. [Rencontre] Le jeune est venu avec une personne du SIREs. Il avait tout préparé à l'avance. Ils ont rempli les papiers. [Règles] Ne pas fumer dedans (deux grandes terrasses pour fumer dehors) Les parents habitaient en dessous auparavant, mais sont maintenant en maison de retraite. Les règles ont toujours été de faire un peu d'entretien des pièces communes. [Logement de Mme PR BINOME 12] Elle vit en face de cette maison. [Vous êtes présente en cas de problème comme cela] « **Oui, mais jusqu'à maintenant, nous avons eu beaucoup de chance.** » [Espaces du locataire] Une cuisine, une salle de bain et toilettes collectives. Avec les embouteillages, au lieu de mettre 15 ou 20 minutes pour aller à son lieu de formation, il mettait parfois une heure et demie. Il a donc préféré changer de logement selon la propriétaire. Il est donc resté de septembre à début mars. [Moment de rencontre avec les locataires] « **Non, ils sont vraiment indépendant, moi je m'en occupe pas. Mais s'ils ont besoin de quelque chose, ils peuvent venir.** » [Contact SIREs] C'est elle qui les a contacté pour savoir s'il y avait d'autres locataires. Deux personnes étaient pressenties mais elles ont préférées prendre un autre logement. [Proximité lieu de formation] Ils ont beaucoup fonctionné avec un BTS agricole (à 2 min). Mais pour ceux qui n'ont pas de moyen de locomotion ce n'est pas évident. La rocade est bouchée aux heures de pointe. [Avantages avec le SIREs] « **Oui, moi j'ai trouvé une sacré différence, c'est que moi je n'ai rien eu à faire. Ni à chercher les petites annonces, ni à répondre au téléphone, et les choses étaient claires, on avait bien expliqué ce que l'on voulait parce que le SIREs était venu visiter les lieux en fait.** » [Contraintes] Pour le moment, elle n'a remarqué aucun inconvénient. [Participation à la réussite scolaire] Elle ne sait pas vraiment. Elle raconte l'exemple d'un jeune locataire qui avait beaucoup de mal à se séparer de sa famille. Elle ne s'était pas vraiment rendu compte de ses difficultés malgré le fait d'avoir beaucoup discuté avec lui. A la fin, il ne dormait plus la nuit, et il a fini par rentrer chez lui. Il avait 18 ans. [Le locataire] Elle a l'impression qu'il n'a pas eu beaucoup de contacts avec les autres locataires, qui se connaissaient de l'année d'avant, et qui connaissent d'autres étudiants de la maison d'à côté. Elle dit avoir reçu beaucoup de garçons, sortant du lycée, ayant quelques difficultés à s'adapter à la vie seul, notamment pour se faire à manger. Une autre jeune fille n'a pas supporté l'éloignement de sa famille et elle a quitté la colocation. Elle était un peu démunie ne vivant pas avec les jeunes, et ne voyant pas vraiment arriver les difficultés. Pour la jeune fille, elle est venue leur dire, et ils ont appelé le SAMU. [Continuer avec le SIREs] Si c'est possible, Mme PR BINOME 12 souhaite continuer à louer avec le SIREs. Elle va également chercher de son côté mais a trouvé ce système très confortable. [Entourage intéressé] Elle en a parlé autour d'elle, mais pas forcément d'intention de louer parmi eux. « **C'est vrai que c'est intéressant pour des personnes âgées qui partent en retraite, ça fait des revenus supplémentaires. Quand ils ont une grande maison et que les enfants sont partis.** » [Prix de la chambre] 260 par mois tout compris.

IV / Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la candidature comme hébergeur auprès du SIREs : Avant de partir en maison de retraite, les parents de Mme PR BINOME 12 ont loué depuis 10 ans un étage de leur maison à des étudiants. Mme PR BINOME 12, elle, loge dans une maison en face, seule. Elle pense que c'est le SIREs qui a contacté ses parents pour savoir s'il existait une place dans la colocation. Un jeune a donc été dirigé dans cette colocation par le SIREs.

La cohabitation : Ce type d'hébergement ne ressemble pas aux autres du dispositif. Ici, aucune cohabitation, seulement une éventuelle présence du propriétaire en cas de problèmes, mais très peu de relations entre la propriétaire et les locataires. A deux reprises, des jeunes locataires se sentaient mal du fait de l'éloignement avec leur famille, et Mme PR BINOME 12 évoque qu'elle se sent démunie face à ces difficultés qu'elle ne peut voir arriver puisqu'elle ne voit que très peu ses locataires. Peu de relations avec M. L BINOME 12, elle évoque ne jamais avoir eu de difficultés avec lui.

La location d'une chambre à son domicile : Mme PR BINOME 12 ne voit assez logiquement que des avantages au dispositif du SIREs puisque cela lui hôte les obligations administratives et qu'elle ne cohabite pas avec les locataires. « Oui, moi j'ai trouvé une sacré différence, c'est que moi je n'ai rien eu à faire. Ni à chercher les petites annonces, ni à répondre au téléphone, et les choses étaient claires, on avait bien expliqué ce que l'on voulait parce que le SIREs était venu visiter les lieux en fait.»

Vos projets : Mme PR BINOME 12 espère pouvoir louer avec le SIREs puisque ce système ne lui offre que des avantages. Néanmoins, elle continuera de chercher des locataires de son côté.

V / Commentaire de l'enquêteur

Ce binôme semble être très éloigné du projet du SIREs. Aucune cohabitation entre les locataires et la propriétaire mais une colocation située en face de la maison de Mme PR BINOME 12.

Entretien LOC BINOME 12

I / Caractéristique de l'entretien

Le25/03/11 et 13min20s

Entretien téléphonique

II / Cadre biographique

M. LOC BINOME 12 réalise une licence de manipulateur radio (diplôme d'Etat) et est originaire de Vannes.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Situation avant d'arriver dans la cohabitation] Il réalise des études de manipulateur radio. [Connaissance SIREs] Sa mère a téléphoné au Conseil Général de Gironde pour savoir s'ils connaissaient des moyens d'hébergement. Le CG les a orientés vers le SIREs. Ensuite, il ne sait pas vraiment comment tout s'est déroulé, c'est sa mère qui a géré les démarches. Le jeune a rencontré une personne du SIREs lors de la visite de la maison. [Déroulement de la rencontre] Tout s'est bien déroulé. Ils ont signé les papiers. [Règles établies lors de cette rencontre] C'était une colocation, donc il a vu avec les colocataires comment se déroulait la vie dans la maison. Il était dans une maison avec d'autres colocataires. Mme PR BINOME 12 possède une maison en face. [Durée du séjour] Il est arrivé début septembre et il est reparti au début du mois de mars. Il voulait un appartement plus près de son institut. Il était à 11 kilomètres lors de la colocation, il est maintenant à 4 km. [Moyen de locomotion] Il a une voiture mais le prix de l'essence l'a incité à trouver un autre logement. Son lieu de formation est l'hôpital Xavier-Arnosan à Pessac. [Comment a-t-il trouvé ce nouveau logement] Il a regardé pendant deux mois sur internet. Etant tombé sur une bonne affaire, il a sauté dessus. [Différence de prix] « **C'est un petit peu plus cher, mais je suis tout seul et au niveau de la locomotion c'est mieux. Au final, par mois, je paye autant.** » [Déroulement de la colocation] Il avait une chambre pour lui, et partageait la cuisine, la salle de bain et les toilettes. [Nombre de colocataires] Ils étaient trois au départ, puis deux ensuite. « **La vie, ça allait, y'en avait un qui faisait moins souvent le ménage mais ça allait [...]** La colocation

c'est vrai que...je vois déjà des gens toute la journée donc le soir j'aime bien me poser et voir personne. Après on est resté en bon terme ». [Contact avec SIRES] Pas de nouvelle du SIRES. Quand il est parti, sa mère a appelé pour prévenir. [Habiter chez l'habitant lui aurait-il convenu] Il ne sait pas vraiment. « **Vivre avec le propriétaire c'est particulier quand même.** » Dorénavant, il peut inviter des amis de temps en temps, mettre de la musique, rentrer à l'heure qu'il veut, être tranquille lorsqu'il en a envie. Il fait parfois la fête avec ses amis, et rentre parfois très tard. [Avantages à l'hébergement] Le loyer de 260 euros était bien. Il pouvait garer sa voiture à l'intérieur. Egalement, il avait trouvé très vite un hébergement. « **Cela m'a permis de me dépanner quoi. Ca m'a bien aidé.** » [Contraintes] La vie en colocation, la distance du lieu de formation, un des colocataires ne faisait pas souvent le ménage. [Participation à la réussite] Il se sent mieux tout seul maintenant. Il travaillait peut-être plus avant. [Recommandation à d'autres jeunes] Il n'en a pas vraiment parlé autour de lui. « **Comme solution à long terme, je ne sais pas, mais à court terme, cela peut être une bonne solution.** » [Recommandation de l'hébergeur] « **Je sais pas, je ne la voyais jamais, et je ne l'appréciais pas plus que ça en fait. Dans la cuisine, il n'y avait pas d'aération, donc on se permettait d'ouvrir la fenêtre, et après ça elle s'est permis de venir fermer la fenêtre et de laisser un mot qui nous disait de fermer les fenêtres. Je n'ai pas trop apprécié qu'elle soit venue dans la colocation sans nous prévenir.** » [Projets] Il veut continuer ses études et garder son appartement. Il est en première année et il lui reste deux ans. C'est un diplôme d'Etat. Il garde le numéro du SIRES au cas où mais ne compte pas retourner chez un propriétaire a priori.

IV / Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la recherche d'hébergement : Etant originaire de Vannes, sa mère a téléphoné au Conseil général pour connaître d'éventuels moyen d'hébergement sur Bordeaux. Celui-ci les a mis en relation avec le SIRES. Le SIRES l'a dirigé vers une colocation. Mme PR BINOME 12, propriétaire, habite en face de la maison des colocataires. Le SIRES a trouvé rapidement cette solution.

La cohabitation : Le jeune vivait en colocation avec deux autres jeunes, puis seulement un. La cohabitation s'est bien déroulée, même si un colocataire faisait moins le ménage que les autres. Le jeune évoque qu'il ne voyait pratiquement jamais la propriétaire, et que le peu de contact avec elle n'avait pas été à son gout. Un jour, alors qu'ils avaient ouvert la fenêtre de la cuisine pour aérer (pas de ventilation), la propriétaire est venu dans la journée fermer la fenêtre et a laissé un mot leur demandant de fermer cette fenêtre dorénavant. Le procédé a déplu au jeune. Ayant cherché un autre logement pendant deux mois sur internet, il s'est installé dans un appartement plus près de sa formation au début du mois de mars. Les raisons sont a priori le rapprochement de son lieu de formation et la volonté de vivre seul, la colocation n'étant apparemment pas son mode de vie idéal.

Le logement : Ce logement ne correspondait pas vraiment au jeune, qui aime être seul et indépendant le soir. Néanmoins, il évoque à propos du SIRES « Cela m'a permis de me dépanner quoi. Ca m'a bien aidé. » « Comme solution à long terme, je ne sais pas, mais à court terme, cela peut être une bonne solution. »

Vos projets : Il lui reste deux ans d'études sur Bordeaux et il compte garder son logement actuel, qui au final lui revient au même prix que la colocation (moins de trajet) et lui apporte d'autres avantages de confort et d'indépendance.

V / Commentaire de l'enquêteur

A la fin de l'entretien, le locataire a évoqué la mauvaise entente avec la propriétaire. L'intrusion dans leur colocation lui a déplu. Au-delà de cette mésentente, il semble qu'un appartement seul correspondait mieux à son profil.

Entretien PR NC 2

I/ Caractéristique de l'entretien

Durée : 27 minutes 38 s

Entretien téléphonique

II/ Cadre biographique

[Principales motivations pour héberger un jeune au domicile] Mme PR NC 2 a demandé un hébergement au SIRES pour son fils qui devait être apprenti pour EDF à Ares. Elle s'est adressée au centre d'information jeunesse d'Andernos, qui lui a donné les coordonnées du SIRES Aquitaine. Elle n'a pas tout de suite trouvé un hébergement pour son fils, mais de son côté, le SIRES lui a proposé d'accueillir un jeune. Elle a appelé le SIRES plusieurs fois par rapport à son fils. Après une semaine, le SIRES l'a rappelé en lui demandant si cela l'intéresserait de recevoir un jeune. Le SIRES a fait la proposition en disant que cet accueil se ferait sur les weekends. Cela était possible, parce qu'elle possède une chambre d'ami. Elle a tout de même attendu de voir son fils pour lui en parler. Celui-ci a donné son accord. Une personne du SIRES est donc venue visiter la chambre et prendre des photos. Elle a envoyé les photos aux parents du jeune locataire à Nîmes. Elle a tellement eu de difficultés à trouver pour son fils que quand le SIRES lui a proposé d'héberger un jeune, elle a dit oui. Au moment où elle a accepté d'accueillir un jeune, elle n'avait toujours pas trouvé de solution pour son fils. Elle a trouvé la solution pour son fils par l'intermédiaire de quelqu'un du SIRES. Cela faisait trois mois qu'elle cherchait un logement pour son fils. Elle a même emmené son fils tous les jours sur le lieu de la formation pendant la première semaine. En effet, aucun bus ne permettait à son fils de se rendre sur son lieu de formation. **[Location auparavant]** Non, n'a jamais loué auparavant. Elle travail de nuit donc n'aurait jamais proposé un hébergement chez elle sans y être. Là le jeune vient le weekend, lorsqu'elle est disponible, donc cela tombe très bien. **[Rencontre avec le jeune]** La rencontre s'est très bien passée. Elle a rencontré le jeune et ses parents et a vu que les règles et l'éducation étaient les mêmes dans cette famille que chez elle. Ils se sont vus tous ensemble un samedi matin chez elle. Lors de cette rencontre, ils ont notamment étudié les plans pour aller au lycée, l'organisation pour le jeune. Ils ont signé une charte de respect mutuel, d'un côté comme de l'autre, avec un contrat financier par rapport aux tarifs de nuit, au repas... Ils ont réalisé l'état des lieux de la chambre. **[Cohabitation]** Elle est très contente d'accueillir quelqu'un qui a le même âge que son fils. L'accueil est occasionnel, 6 weekend à l'année. Son fils et le jeune accueilli sont très contents de se voir, ils n'ont qu'un an d'écart. **[Règles de vie]** La charte signée par les deux partis offre une bonne protection en cas de soucis avec le locataire. Il n'y a pas eu de problème jusque là mais cela la rassure d'avoir signé cette charte pour avoir un appui en cas de problème. Elle donne des règles mais tout en laissant le jeune évoluer. Elle est en contact avec les parents du jeune, et les éventuels problèmes se règlent entre eux. **[Espaces et activités partagés]** *« Les deux ados sont tout le temps ensemble donc ils partagent tout. Les mêmes jeux vidéo, l'ordinateur. »* Le jeune a sa chambre pour dormir mais ils partagent leur salle de bain. Ils partagent également les repas ensemble. Parfois, lorsque son fils va manger avec ses amis, ils vont ensemble manger un McDonald. Ils vont parfois au cinéma ensemble également. Mme PR NC 2 lui fait une lessive quand il arrive le vendredi soir. **[Intérêt d'avoir un jeune de l'âge de son fils]** Si elle n'avait pas d'enfant, elle pourrait le promener, mais à 16 ans ils préfèrent être avec des jeunes de leur âge. Cela a même un intérêt pour l'éducation de son fils. Il voit un jeune du même âge qui évolue différemment et cela est bien pour lui. En effet, son fils est enfant unique et n'a pas de références fraternelles et ce n'est pas facile d'élever un enfant unique. **[Parcours du locataire]** Il est en apprentissage à Nîmes, et vient quinze jours par mois dans la région bordelaise pour son

école. **[Renouvellement pour l'année prochaine]** Elle renouvelle la cohabitation pour l'année prochaine, car le jeune est en seconde et va passer en première. Elle est même partante pour trois ans. Par contre, elle ne veut pas accueillir plus que le weekend. **[Avantage de la location]** C'est bien agréable. Mme PR NC 2 et son ami ont sympathisé avec les parents du locataire et vont partir en weekend à Nîmes. **[Inconvénients]** Être disponible le vendredi soir pour aller récupérer le jeune à l'arrêt de bus. Pas de problème au-delà de cette contrainte. Il est très bien élevé et c'est bien agréable. **[Avantage pour le jeune]** Cela lui permet de ne pas être obligé de rentrer le weekend à Nîmes et de passer son temps dans les transports (7h aller, 7h retour). Le vendredi soir, il n'a plus à se préoccuper de son logement, et il peut même profiter d'un weekend paisible et agréable. Leur maison est proche de la piste cyclable. En bus, Bordeaux est tout prêt. Il est dans un quartier où il y a plein de jeunes de son âge. Cette option participe à son épanouissement. S'il atterrissait chez une personne âgée, coincé entre 4 murs à l'aider, cela serait différent selon elle. **[Avantage de l'accueil d'un jeune apprenti]** Ces jeunes ont un comportement plus mature que les autres. *« Par rapport aux problèmes de drogues et autres, ces jeunes apprentis sont pour elle en-dessous de la zone à risque car ils sont déjà impliqués dans un métier. Ils ont un sens de la responsabilité qui est supérieur, et cela se ressent dans le comportement au domicile, dans les aides pour les tâches quotidiennes. »* **[Prospection]** Elle pense que ce dispositif est quelque chose pour laquelle il faut faire de la publicité, il faut en parler un peu plus. Elle pensait que cela allait apparaître dans le journal du Conseil Régional mais n'a jamais vu d'article. Elle pense que l'on pourrait en parler à la télévision locale, sur le journal du conseil régional. Pour l'année prochaine, il faudrait faire de la prospection maintenant pour développer ce dispositif. Il faudrait faire plus de prospection dans les mairies. Il faudrait pour elle mobiliser beaucoup plus de familles. Elle en a parlé tout autour d'elle pour sensibiliser les gens à cela. Pour elle, les gens attendent beaucoup des autres mais ont plus de difficultés à donner d'eux-mêmes. Deux autres familles, qui, comme elle, cherchaient une solution pour leur enfant, ont été sollicitées par le SIREs pour accueillir, et ont répondu non. Pour elle, c'est une attitude égoïste. Les parents du jeune, qui sont de Nîmes, souhaiteraient que ce système puisse exister dans leur Région. **[Recommandation de cette expérience à d'autres propriétaires]** Elle le recommanderait mais pense que les gens sont très égocentriques. **[Solution trouvée pour son fils]** C'est un parent d'un salarié du SIREs qui avait une maison inhabitée. Mme PR NC 2 loue à la nuitée pour leur fils. Cette location a été réalisée dans le cadre d'un contrat SIREs. Son fils est tout seul dans sa petite maison. Le seul problème est qu'il doit libérer pour les vacances scolaires. Elle était très contente d'avoir trouvé cette solution grâce au SIREs.

III /Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la candidature comme hébergeur auprès du SIREs : Au départ, Mme PR NC 2 cherchait un logement pour son fils dans les environs du Bassin d'Arcachon. Le centre d'information jeunesse d'Andernos lui a donné les coordonnées du SIREs. Le SIREs l'a tout d'abord contacté pour lui demander d'accueillir un jeune chez elle le weekend.

La mise en relation avec le/les jeune(s) par le SIREs : Mme PR NC 2 a rencontré le jeune accompagné de ses parents. A priori, une entente a eu lieu assez directement puisque les deux familles semblent avoir les mêmes règles de vie et de ce fait, l'établissement de règles avec le jeune homme n'a pas vraiment été nécessaire selon le ressenti de la propriétaire.

La cohabitation : La cohabitation se déroule très bien. Le jeune est présent le weekend et cela arrange la propriétaire, qui travaillant de nuit la semaine, n'aurait pas pu accueillir un jeune en dehors du weekend. De plus, le jeune accueilli s'entend très bien avec son fils qui n'a qu'un an d'écart. *« Les deux ados sont tout le temps ensemble donc ils partagent tout. Les mêmes jeux vidéo, l'ordinateur. »* Cela a même un intérêt pour l'éducation de son fils. Il voit un jeune du

même âge qui évolue différemment et cela est bien pour lui. En effet, son fils est enfant unique et n'a pas de références fraternelles et ce n'est pas facile d'élever un enfant unique.

La location d'une chambre à son domicile : Pour la propriétaire, cela n'a que des avantages. La cohabitation se déroule très bien, et de plus, elle et son mari tissent des liens amicaux avec les parents du jeune accueilli. Ils iront prochainement passer un weekend à Nîmes, chez les parents du jeune homme. La seule contrainte serait le fait d'aller chercher le jeune à l'arrêt de bus tous les vendredi soir.

Vos projets : Son fils a finalement trouvé un logement par le biais du SIREs. C'est un parent d'un salarié du SIREs qui a loué sa maison au jeune. Mme PR NC 2 est très contente d'avoir pu trouver cette solution. Au départ, elle faisait le trajet deux fois par jour entre Bordeaux et Ares.

Entretien PR NC 3

I / Caractéristique de l'entretien

Le 15/03/11 et 28min32s

Entretien en face à face

II/ Cadre biographique

M. PR NC 3 est chef d'entreprise à la retraite, divorcé, et vivant seul dans un logement de la banlieue de Bordeaux, à Lormont. Cherchant des petites compléments de revenu et un peu de compagnie, ce dispositif lui donné l'idée de retenter l'aventure qu'il avait tenté il y a dix ans avec des étudiants étrangers.

Son appartement ne comporte qu'une chambre, celle du locataire. M. PR NC 3 dort dans une sorte de salon un peu retiré de son appartement.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Connaissance du SIREs] Connaissance par un papier dans la boîte aux lettres. Sa retraite n'étant pas exceptionnel, et vivant seul, il s'est dit que cela pourrait être intéressant d'accueillir un jeune. [visite du SIREs] M. PR NC 3 ne rappelle plus trop, mais il pense que le SIREs est venu visiter son appartement. [Première rencontre avec le jeune] M. PR NC 3 croit que la mère du jeune était présente lors de sa première visite. La rencontre s'était bien déroulée. Seul petit problème, la personne du SIREs lui a annoncé que le repas serait facturé 3.50 euros, alors que M. PR NC 3 avait prévu 4 euros. **« Le petit jeune que j'ai, avec 4 euros, tu le nourris pas le gamin. (Rires) »** Au final, ils se sont entendus à 4 euros le repas. [Contacts avec la mère du locataire] Depuis cette rencontre, M. PR NC 3 n'est plus en contact avec la mère. **« D'ailleurs le gamin a 18 ans maintenant, il est majeur et moi je le surveille pas. Je trouve qu'il ne buche pas beaucoup m'enfin bon. Tous les soirs il sort. »** [Cursus du locataire] Il fait un Bac Pro logistique en apprentissage. Son entreprise se situe dans un petit village à 40 kilomètres de Bordeaux, lieu de vie de ses parents. [Fréquence de la cohabitation] Une semaine sur deux, il vit chez M. PR NC 3, soit deux semaines par mois, depuis le mois de septembre jusqu'à son bac. M. PR NC 3 doute sur la réussite du jeune au bac en fin d'année étant donné qu'il sort beaucoup. Heureusement que le jeune à un ami qui vient le chercher le matin parce qu'il se lève souvent en retard d'après lui. [Problème avec le jeune] **« Ouai l'autre jour je me suis un peu engueulé avec lui parce qu'il ne sait pas s'il va venir manger avec moi, il vient, il vient pas, alors l'autre jour je lui ai dit écoute, tu dis à ta mère que je veux plus te nourrir. »** Cela pose problème à M. PR NC 3 de ne pas savoir quand le jeune mange avec lui car comme ils ne sont que deux, cette organisation a de l'importance. Le jeune n'a rien dit à sa mère et il est revenu comme si rien ne s'était passé avec le chèque des repas. [Avez-vous appelé le SIREs pour régler des conflits ?] M. PR NC 3 n'a pas appelé le SIREs ou la mère du jeune sachant qu'elle ne l'appelle jamais. **« Peut-être qu'il faudrait faire**

des contrats un petit peu mieux. Par exemple que le gamin dise en début de semaine s'il mange là ou pas. » « Enfin c'est de ma faute peut-être aussi si ça s'est passé comme ça, je l'ai laissé trop faire aussi. » M. PR NC 3 avait déjà hébergé des jeunes avec qui il n'avait jamais eu un problème. **« Mais lui il est un peu...oh un peu con quoi. En plus il est raciste, j'ai horreur de ça. Ah ouai putain, alors y'a des ptits trucs comme ça qui ne passent pas. Mais à côté de ça il est très gentil. »** [Accueil d'autres jeunes auparavant] Il avait accueilli des jeunes étrangers par une association, avec AFS. Ils restaient un an en France pour apprendre. Par contre c'était bénévole. Il avait reçu un norvégien et un Costaricain. Cette expérience date d'il y a dix ans. En plus il était resté en contact et était allé en Norvège. **« Oh mais lui il est sympa LOC INDISP 4, mais il est un peu... il est un peu con quoi. »** [Règles fixées au départ] Sur le contrat, ils avaient convenu d'horaires mais comme il est majeur, M. PR NC 3 le laisse un peu faire à sa guise, du moment qu'il ne fait pas de bruit. Pas de problème du côté du bruit. Le seul problème est qu'il n'avertit pas. La semaine dernière, le jeune n'est pas venu le dimanche soir et le lundi soir, il était chez une copine, mais il n'a pas prévenu M. PR NC 3. Il a vu qu'il était vivant parce qu'il a posé des affaires ici. **« Mais bon c'est un peu son éducation, c'est pas tout à fait sa faute. »** [Suivi du SIREs] **« C'est pas terrible je trouve, le SIREs ils sont pas terribles. Pour une question que je voulais leur poser, ils devaient me rappeler. Ils ne me rappellent pas. Finalement c'est la mère d'LOC INDISP 4 qui m'a dit comment il fallait faire. Après j'ai jamais essayé de les rappeler parce que j'ai pas trouvé qu'ils étaient trop bons quoi. »** Aucun suivi du SIREs. De plus, il a téléphoné plusieurs fois pour avoir de l'aide pour remplir un papier. Il n'a pas trouvé leur prestation très convaincante. Quand il téléphone, il se plaint de ne jamais tomber sur la bonne personne. Ils disent qu'ils vont rappeler mais ne rappellent pas. Finalement, c'est la mère du jeune qui lui a expliqué comment remplir le papier. Ils n'a donc jamais essayé de les recontacter, il ne les a pas trouvés très efficaces. [Espace partagé] Le jeune a une chambre, et partage la salle de bain avec le propriétaire. Comme ils n'ont pas les mêmes horaires, cela se passe très bien. Le locataire va dans la cuisine, en revanche, il va très peu dans le salon, seulement quelque fois sur le poste informatique. Il passe juste pour manger chez le propriétaire, puis repart en sortie. [Les échanges] M. PR NC 3 dit ne pas avoir trouvé les choses qui peuvent intéresser le jeune. **« A part la musique, passer des sms et puis sortir, et puis boire, parce que je crois qu'il picole un peu, il m'a picolé un jour mon whisky. »** C'est sa fille qui s'en était rendu compte puisque cette bouteille lui avait été offerte à Noël. Le locataire lui a même demandé plusieurs fois de lui servir un apéritif, mais M. PR NC 3 ne veut pas qu'il prenne l'habitude de boire chez lui. Une fois même, il lui en avait bu une bonne dose en cachette, et il l'avait retrouvé dans un état d'ébriété avancé. Il avait donc ramené un ami sans prévenir et en plus il avait bu sans non plus demandé la bouteille de Noël. [L'affaire du whisky] M. PR NC 3 avait parlé à son locataire de ce, problème, en lui demandant ce qui lui avait pris de boire tout seul. Le jeune n'a pas expliqué pourquoi. [Avantages de ce type de location] Les avantages sont d'arrondir les fins de mois. Il ne sait pas s'il va continuer à louer, ou peut-être une fille qui sera peut-être plus sage. En tout cas, il questionnera un peu le futur locataire sur ses passions, ses sujets de prédilections, pour qu'il y ait un minimum de communication. **« Si je dois reprendre quelqu'un, que ce soit un gamin un peu chouette, pas un gamin comme lui. Quelqu'un en qui je puisse faire une confiance aveugle, et puis qu'on ait quelques échanges, ou même aller au cinéma, aller voir un spectacle... »** Il aimerait bien par exemple aller de temps en temps au cinéma avec un locataire qui en aurait envie, partager un peu plus de choses. M. PR NC 3 a déjà pensé à arrêter la cohabitation, en se disant que cela ne lui apportait rien. Parfois même cette cohabitation le bloque un peu, pour pouvoir partir ou recevoir des proches. [Conditions d'une nouvelle cohabitation] Il aimerait que ce soit un jeune pour lequel il puisse avoir une confiance aveugle. Egalement que la relation soit agréable, voire même qu'ils puissent sortir de temps à autres ensemble. [Inconvénients ou contraintes] Il se sent parfois un peu bloqué. [Effet positif de ce type de logement pour le déroulement des études] M. PR NC 3 pense que c'est une bonne formule, mais trouve que le jeune n'en profite pas puisqu'il

sort beaucoup et se couche tard et ne semble pas travailler. Cela à clairement un avantage financier pour les parents. [Recommandation à un autre propriétaire] Non, il ne le recommanderait pas. [Nouvelles règles pour une prochaine cohabitation ?] Les règles seraient de savoir au minimum quand le jeune va s'absenter. Peut-être redéfinir les contrats un peu plus carrés [recommandation de ce type de location à d'autres propriétaires ?] Non puisque cela ne fait qu'un an qu'il habite ici.

IV / Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la candidature comme hébergeur auprès du SIRES : M. PR NC 3 avait auparavant loué deux ans de suite sa chambre à un étudiant norvégien, puis un étudiant Costaricain il y a dix ans. Après avoir reçu un prospectus du SIRES dans sa boîte aux lettres, il s'est adressé à eux afin d'accueillir un jeune. Il juge la prestation du SIRES plutôt mauvaise, ayant tenté de les joindre avec difficulté pour des questions concernant le remplissage d'un papier administratif, et n'ayant pas eu de réponse. C'est la mère du jeune qui lui avait apporté alors la solution.

La cohabitation : La cohabitation se déroule de manière assez décevante pour M. PR NC 3. D'une part, quelques problèmes sont survenus. Le jeune prévient rarement de ses absences, que ce soit pour le repas ou pour la nuit, ce qui pose problème à M. PR NC 3. Egalement, le jeune s'est permis de boire de l'alcool dans la bar de M. PR NC 3, sans que celui-ci s'en aperçoive (c'est sa fille qui lui avait fait ce cadeau, qui s'en est rendu compte). Surtout, il semble que M. PR NC 3 ne trouve que peu d'attrait à échanger avec ce jeune, avec qui il n'a aucun point commun. Lui qui attendait un minimum d'échange, et éventuellement quelques occupations avec son locataire, est déçu par celui-ci, qu'il trouve gentil, mais inintéressant.

La location d'une chambre à son domicile : Au final, mis à part l'attrait financier, M. PR NC 3 ne trouve que très peu d'avantages à cette présente cohabitation. Il a même parfois pensé à arrêter en cours d'année l'expérience. S'il devait recommencer l'expérience, il est clair qu'il changerait les règles de départ, peut-être d'une manière plus ferme (car M. PR NC 3 semble laisser passer beaucoup, de choses, et n'a pas eu le réflexe de se tourner vers le SIRES lors des problèmes qu'il a eu, notamment parce qu'il a été déçu par leur prestation).

Vos projets : M. PR NC 3 aimerait de nouveau louer sa chambre, mais avec quelqu'un avec qui il aura de meilleurs rapports. Il tentera donc de savoir si le futur locataire possède quelques points communs avec lui.

V / Commentaire de l'enquêteur

L'entretien s'est bien déroulé, même si au départ, face à quelques problèmes de mémoires, j'ai eu des difficultés à détenir des informations sur la phase de connaissance avec le SIRES et la rencontre avec le jeune.

Il apparaît assez clairement que M. PR NC 3 ne partage pas grand chose avec le jeune locataire, ce qu'il regrette quelque peu. En effet, vers la fin de l'entretien, il évoquera son envie, à l'avenir, de pouvoir partager son logement avec un jeune qui sera parfois partant pour aller à un spectacle ou au cinéma. Si ce n'est pas le cas, au moins quelqu'un avec qui il pourra discuter. Le côté raciste du jeune le rebute fortement.

Entretien PR NC 4

I / Caractéristique de l'entretien

Le 15/03/11 et 39min49s

Entretien en face à face

II/ Cadre biographique

Mme PR NC 4 est propriétaire, avec son mari, d'une belle propriété dans la banlieue bordelaise, à Pessac. Elle est à la retraite, son mari toujours en activité. Ils ont trois filles, dont une qui est toujours en études, actuellement en Angleterre.

Le lieu d'habitation du locataire se situe au sous-sol de la maison, laissant une indépendance et une intimité très correcte.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Le locataire] réalise une formation à l'INI en propreté environnement services associés. Il est en alternance, et passe une semaine sur Bordeaux (lieu de formation) et une semaine dans le 47 pour son apprentissage. Il est donc présent chez Mme PR NC 4 deux semaines par mois du lundi au vendredi. [Connaissance SIRES] A entendu une annonce à la radio sur France Bleue Gironde. Ayant une grande maison, s'est dit qu'accueillir un jeune pouvait être agréable, d'autant que sa dernière fille venait de partir en Angleterre. **« Donc la maison était un petit peu vide, et je me suis dit que c'était bien d'aider un jeune dans le besoin. »** [Location auparavant] Elle a loué il y a longtemps à une jeune fille par un réseau de connaissance. Cette expérience a duré deux ans, la jeune fille venait la semaine, et repartait le weekend chez ses parents. A un moment donné, la jeune fille a eu un petit ami qu'elle amenait de temps à autres, ce qui ne plaisait pas trop à Mme PR NC 4 qui avait de jeunes filles à ce moment-là. Ce système ne lui convenait plus et elle a abandonné. [Le message de la radio] Il fallait appeler la radio qui donnait ensuite les coordonnées du SIRES. Le message expliquait bien l'aide que le SIRES pouvait apporter pour l'organisation de la location. [Contact téléphonique avec le SIRES] Lui ont bien expliqué la flexibilité du dispositif, qu'elle pouvait accueillir en remplacement, de manière ponctuelle, ou sur un temps plus long. Ne voulait pas de quelqu'un en continu, et ce système d'alternance d'une semaine sur deux lui convenait très bien. Elle voulait mettre les choses au point au téléphone, pour éviter de faire déplacer quelqu'un si les choses ne lui convenaient pas. À temps plein, elle aurait dit non. Le SIRES a également expliqué que d'éventuelles absences pouvaient se solutionner par l'accueil du jeune dans une autre famille pour un temps limité. **« Donc c'était quand même assez souple de fonctionnement, ce qui m'intéressait tout à fait. »** [visite du SIRES] Une personne du SIRES est venue voir la maison, la chambre, la distance de la maison avec les moyens de transport en commun. [Proposition du jeune par le SIRES] A partir du moment où ils lui ont proposé un jeune, elle l'a accepté, et n'a pas fait le choix d'en rencontrer plusieurs. Les huit nuits par mois lui convenaient. D'autre part, elle voulait absolument quelqu'un de majeur. Elle aurait peut-être eu une préférence pour un jeune fille, car elle a eu des filles, mais finalement c'était un jeune homme et elle a accepté. [Raison pour laquelle elle voulait quelqu'un de majeur] C'est une question de responsabilité. Par exemple si une nuit il ne rentre pas... [Connaissance de ce type d'hébergement avant le SIRES] C'est vraiment l'émission de radio qui a déclenché sa connaissance de ce type de location. [Rencontre avec le jeune] Le Sires est venu avec le jeune, sans les parents qu'elle ne connaît pas. Il a visité la chambre, ont été voir la distance par rapport aux transports en commun. Ils ont donc signé le contrat à ce moment. [Les parents du jeune sont garants ?] Mme PR NC 4 trouve problématique le fait qu'il n'y ait pas eu de caution. Dans le contrat, il était spécifié que le jeune devait verser une caution de la valeur d'un mois, mais le jeune ne l'a pas versé le premier jour et après elle n'a pas osé lui réclamer. Elle pense en effet que le versement de la caution est important. Cela l'a dérangé que le jeune ne la prévienne pas lorsqu'il ne venait pas, alors même que sa présence était prévu. Apparemment, il a un cousin qui vit à Bordeaux. **« J'étais un peu inquiète donc j'ai téléphoné à son établissement de formation, j'ai téléphoné au SIRES qui m'a dit, ne vous en faite pas, de toute façon, il vous doit la semaine. Ok, mais ça allait au-delà de ça !**

Moi j'ai une grande maison, je lui ai donné les clés, mais nous avons une alarme, et chose que je ne lui ai pas laissée. » Par conséquent, quand il est présent la semaine, elle ne met pas l'alarme, et n'a donc pas sa maison sous sécurité. [Le problème] Le jeune ne prévient pas lorsqu'il ne vient pas. [Arrivée du jeune] Il est arrivé au mois d'octobre. Ensuite, dès le mois de novembre, il n'est pas venu chez eux, sans les prévenir. Face à cela, Mme PR NC 4 lui a indiqué que cela ne la gênait pas qu'il ne vienne pas, mais qu'elle désirait néanmoins qu'il la prévienne. [Rôle de cadrage du SIRES] Ils ont téléphoné à son centre de formation, et à la suite, Mme PR NC 4 à eu à faire avec son professeur référent. Malgré l'intervention de son référent auprès de LOC INDISP 19, il a recommencé une nouvelle fois à s'absenter sans prévenir. [Comment cela se passe aujourd'hui ?] Il ne prévient toujours pas, et elle met cela sur le compte de l'inconscience post ado. Pour elle, il est gentil, timide, et cela la chagrine même qu'il ne vienne pas prendre ses repas dans leur cuisine. Mais lui préfère dans sa chambre, elle le regrette un peu mais ne lui en veut pas. [Idée de Mme PR NC 4] Si elle devait recommencer la cohabitation, en plus de la caution, elle établirait des règles plus précises (prévenir si on ne rentre pas). Notamment avec des personnes très jeunes. [Solution pendant les vacances] Mme PR NC 4 a demandé au SIRES les solutions. Alors qu'elle en parlait à LOC INDISP 19, celui-lui a dit qu'il irait chez son cousin pendant ce temps. Il est donc très souple selon elle. [Les prestations] Il ne paie que la chambre, pas de repas. [Espaces partagés] Lui est dans sa chambre avec son ordinateur, et ils ne le voient pratiquement jamais. [Communication] Aucune communication entre lui et ses propriétaires. Il est très introverti. **« Le SIRES n'a peut-être pas assez insisté sur les obligations des uns et des autres ».** [Existence d'une charte] La charte est assez générale, et le SIRES s'est peut-être dit, selon elle, que chacun allait régler ses problèmes. L'intérêt pour elle serait de déterminer au départ les horaires, et tout un tas de petites règles. [Droit d'inviter des amis] C'était clair dès le début qu'il ne devait pas amener d'amis chez elle. Il ne l'a jamais fait, elle pense qu'il doit avoir d'autres points de chute ailleurs. [Avantage de ce type de location] Elle ne dit en retenir aucun avantage et l'avoir fait dans l'idée d'aider quelqu'un. « Je me suis dit, pourquoi pas, alors qu'on a une grande maison, ne pas en faire bénéficier une personne dans le besoin. » Elle ne le fait pas financièrement. De plus, elle rajoute que le fait qu'ils n'aient pas plus d'échange que cela ne la dérange pas, cela lui convient. Cela dépend aussi sûrement du jeune selon elle. Un autre échange aurait pu être agréable. [Inconvénients] Peu d'inconvénients, à part les petits malentendus lors de ses absences. Sinon, le locataire est très indépendant et cela lui convient très bien. **« Il est très discret, alors je ne sais pas comment lui ressent...il se sent peut-être un petit peu isolé, on pourrait le comprendre puisqu'il n'échange pas avec nous. Mais je pense qu'il n'a pas envie.»** Il est souriant mais pas très bavard. [Participation à la réussite du parcours scolaire] Par exemple, pour une jeune fille qui quitterait pour la première fois le logement familial, elle pourrait se sentir rassurée de se retrouver dans une famille. Sa fille, lorsqu'elle est allée sur Paris, était contente d'être hébergée par une amie. Après, cela dépend du caractère du jeune, de son âge. Pour elle cet échange est intéressant. Elle ne sait pas si elle renouvellera l'expérience. [Cursus locataire] Il est à l'INIH, qui est un CFA propreté, en 1^{ère} année de CAP. Elle ne sait pas s'il continuera sur Bordeaux l'année prochaine, mais s'il revient, elle le reprendra. Peut-être qu'elle reprendra quelqu'un d'autre, mais là, elle sera ferme sur les conditions, pour lui ou un autre locataire. Pour le loyer, c'est le locataire qui donne l'argent chaque semaine, et elle pense que cela serait peut-être plus pratique que ce soit quelqu'un d'autre qui verse le loyer, peut-être en passant par le SIRES. Son hébergement est totalement pris en charge par le Conseil Général et par lycée de sa région, et cela serait peut-être plus pratique. Depuis le mois de mars, tous les trimestres, elle va recevoir le tiers de la somme par le conseil général. [Cela vous dérange pour lui qu'il vous verse l'ensemble de la somme ?] Comme elle n'a pas l'impression que ce sont des personnes riches, elle est gênée que ce soit lui qui verse l'ensemble de la somme. Le SIRES ne lui avait pas proposé ce système au départ mais elle l'aurait accepté si elle avait eu connaissance de cela. Le fait que le loyer soit réglé sans passer par locataire

évitera peut-être les problèmes dans les cas où le locataire ne vient pas sans prévenir. C'est son référent au CFA qui a réglé le problème. Elle est très contente du suivi de l'INIH. [Relation avec le SIREs] Elle les appelle lorsqu'elle a un souci. Pour l'absence de Mme PR NC 4 pour des vacances, elle a commencé par joindre le SIREs qui l'a rassuré en lui disant qu'ils trouveraient une famille d'accueil. Mais le locataire avait une solution avec son cousin et il n'y a pas eu besoin de famille d'accueil. Lorsque le locataire est absent, Mme PR NC 4 joint en premier lieu son référent au CFA qui est plus au courant des problèmes du locataire. [Ce système vous convient ?] Du moment qu'elle peut joindre quelqu'un, cela ne pose pas de problème que ce soit le SIREs ou son référent au CFA. [Recommandation du locataire à une autre famille] Le locataire ne pose pas de problème, sauf ces absences sans prévenir. « *Sinon c'est quelqu'un de très poli, de discret, même trop à mon goût parce que j'aurais aimé qu'il soit un peu plus euh...mais c'est comme ça, il est timide. Ça doit être la première fois qu'il sort de chez lui, alors je ne sais pas s'il a des frères et sœur, s'il est fils unique, je ne sais pas du tout. Il sait que s'il y a un souci il peut compter sur moi, mais toujours, tout va bien.* » [Recommandation à d'autres propriétaires] Elle n'en a pas parlé à des amis mais si on lui demandait elle le recommanderait. Notamment pour les personnes qui ne veulent pas louer en continu. Ce qui est également bien, c'est le fait que le weekend il ne soit pas là. « *Moi je pense que c'est une très bonne expérience qu'il faudrait même étendre.* » [Charte] La charte lui paraît assez générale, il faudrait selon elle adapter celle-ci à chaque binôme au départ de la cohabitation. Au départ, on lui avait proposé une étudiante, et elle suppose que celle-ci n'avait pas du tout les mêmes caractéristiques que LOC INDISP 19. Le fait de personnaliser les règles de départ serait intéressant.

IV / Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la candidature comme hébergeur auprès du SIREs : La dernière fille de Mme PR NC 4 venait de partir pour un Erasmus en Angleterre. En entendant une annonce du SIREs sur France Bleu Gironde, elle s'est dit que cela pourrait être bien d'allier le fait de rendre sa maison plus vivante en accueillant un jeune, et en plus de pouvoir rendre service à ce jeune. Auparavant, elle avait accueilli la fille d'une amie pendant deux ans, arrêtant l'expérience car celle-ci avait un petit ami qu'elle amenait dans sa maison.

La flexibilité du système proposé par SIREs convenait à Mme PR NC 4, qui voulait accueillir un jeune sur une période fractionnée et avoir également les weekends de libre.

La cohabitation : La cohabitation se passe très bien dans le sens où le locataire est très discret et gentil. Mme PR NC 4 semble regretter un peu qu'il n'y ait un peu plus de liens, de moments de discussion avec le locataire. Le seul problème qu'elle évoque concerne le fait que le locataire ne se présente parfois pas à son domicile alors que cela était prévu, et qu'il ne prévient pas de ses absences.

La location d'une chambre à son domicile : En terme économique, les avantages sont dérisoires pour ces propriétaires qui ont des revenus relativement élevés. Il semble que l'expérience soit sincèrement liée au fait de donner sa chance à un jeune de pouvoir réaliser ses études dans de bonnes conditions, ainsi que de donner un peu de vie à sa maison, maintenant vide de ses propres enfants.

Vos projets : Alors qu'elle évoque au début de l'entretien qu'elle ne sait pas si elle reprendra un locataire, elle change son discours par la suite. Si ce locataire a besoin d'un logement pour l'année prochaine, Mme PR NC 4 est prête à le reprendre. Elle se dit également prête à accueillir un autre locataire. En fait, la seule condition serait pour elle de recadrer les règles de manière beaucoup plus précises dès la signature du contrat. Même s'il existe déjà une charte, l'idée serait de la personnaliser avant la cohabitation. Vers la fin de l'entretien, elle dira qu'elle est très satisfaite de cette expérience et qu'il serait bon de la généraliser.

V / Commentaire de l'enquêteur

L'entretien s'est très bien déroulé, Mme PR NC 4 étant très ouverte à discuter de la situation et à proposer des manières d'améliorer le dispositif.

La cohabitation se passe bien, si ce n'est ce petit problème de communication de la part du locataire qui ne prévient pas de ses absences.

Entretien PR NC 5

I / Caractéristique de l'entretien téléphonique

Le 22/03/11 et 27min13s

Entretien téléphonique

II/ Cadre biographique

Mme PR NC 5 possède une grande maison à Bordeaux, placée tout près des moyens de transport en commun.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Connaissance du SIREs] Mme PR NC 5 a connu le SIREs en écoutant France Bleu Gironde. Après avoir écouté cette annonce, elle s'est dit que cela pourrait être intéressant et elle a appelé le SIREs. [Location auparavant] Elle avait déjà loué pendant 3 ans à deux étudiantes par l'intermédiaire du CROUS. D'ailleurs, Mme PR NC 5 a été surprise en relisant le contrat SIREs car il est spécifié qu'elle doit déclarer sa location. Or, avec le CROUS, comme elle louait un studio meublé, elle n'avait pas besoin de déclarer la location. Ceci est un point négatif pour elle. Elle n'en a pas référé au SIREs mais pense en parler lorsque sa locataire partira. [Pourquoi passer du CROUS au SIREs ?] « **Et bien comme ça, comme j'ai entendu cette annonce là, j'ai dit l'un ou l'autre peut importe.** » Il n'y a pas pour elle de raison particulière à ce changement. [Dans quelle mesure le SIREs répond aux exigences ?] Au départ, elle voulait vraiment que ce soit ponctuel et rendre service à des gens qui sont en stage. Elle note également que cela lui apporte un peu de revenu. Avec un étudiant au CROUS, c'est toute l'année. L'avantage était notamment le fait d'avoir certaines périodes sans locataire avec le SIREs. Elle voulait notamment pouvoir profiter de sa maison pour recevoir ses petits enfants pendant les vacances scolaires. [visite du SIREs] Une personne du SIREs est venue visiter sa maison en prenant les dimensions et des photos. [Nombre de jeunes rencontrés] Une première jeune fille qu'elle a reçue pendant 15 jours qui réalisait un stage dans une boutique de vêtement. Par la suite, elle a reçu LOC INDISP 20 pour une durée de 6 mois, la location est en cours. [Cohabitation avec la jeune fille] Tout s'était bien passé avec la jeune fille. [Règles établies avec elle] « **Oui un petit peu, enfin bon je suis pas quelqu'un de casse-pieds disons... Mais il y a des règles quand même. Ne pas recevoir à la maison, car j'ai pas envie qu'il y ait des allers-venues, surtout quand je suis pas là. Avoir des horaires à peu près respectables, et puis ne pas mettre la musique trop fort, ne pas fumer dans la chambre. Si la personne fume, elle va dehors, j'ai un jardin.** » [Connaissance de ce type d'hébergement auparavant] Elle ne connaissait pas ce système auparavant. [Cohabitation M. LOC INDISP 20] Il est venu avec une personne du SIREs. C'était urgent car il était en auberge de jeunesse mais cela ne lui correspondait pas. M. LOC INDISP 20 est venu visiter le matin, et le soir il emménageait. Il voulait partir de l'auberge de jeunesse. [Contact avec les parents] Les parents n'étaient pas là, elle n'a eu aucun contact avec. Le jeune homme a 23 ans. [Règles établies] Elles sont les mêmes qu'avec la jeune fille. « **Il y a une différence d'attitude. La fille était bordelique, c'était incroyable. Pour une fille franchement...Lui pas du tout, pas du tout.** » Tout se passe très bien avec ce garçon. [Fréquence cohabitation] Le jeune ne travaille que deux jours par semaine. Elle aurait bien aimé le savoir avant car le reste du temps il est tout le temps dans le logement. Si elle avait su,

notamment, l'hiver, elle aurait augmenté le loyer pour les dépenses d'électricité et de chauffage. Malgré tout, lui ne connaissait pas ses horaires au début de la cohabitation. De plus, le locataire ne part jamais puisqu'il est allemand. Pour les périodes scolaires, il visite un peu la France. Il tente de ne pas être là le plus possible pour laisser la possibilité à Mme PR NC 5 de pouvoir inviter ses petits enfants et sa famille sans sa présence. Elle aurait bien aimé savoir au départ ces détails. [Espace locataire] Il a une chambre, des toilettes personnelles, une salle de bain. Il fait son repas dans la cuisine commune. Ils ne mangent pas ensemble car ils n'ont pas du tout les mêmes horaires. Ne travaillant que deux jours par semaine, le reste du temps, il se lève à midi ou une heure de l'après-midi et se couche très tard le soir. Ce jeune allemand est assistant en langue dans des écoles. Il ne travaille que le jeudi et le vendredi. **« Là où j'ai mis un peu le holà, c'est que je ne veut pas qu'il mange après 22h le soir. Je lui ai dit et lui l'a très bien pris parce que c'est un garçon très bien élevé. »** [Temps partagé] Ils discutent ensemble de la vie en général, de ses visites... [Avantages de la location par le SIREs] **« Si ça se passe comme ça je renouvellerai, mais bon je pense que je suis tombé sur un garçon très bien, la jeune fille, je ne pense pas que je l'aurais gardée longtemps. »** Cela lui permet de discuter, de lui apprendre quelques notions supplémentaires de français, on peut parler d'un vrai partage dans ce binôme. [Contraintes] Comme il est tout le temps chez elle, elle aurait bien augmenté un peu le loyer. D'une manière générale, il y a très peu de contraintes avec ce jeune homme. [Lessives] Elle lui demande 2euros 50 par lessive. Une petite contrainte, la déclaration qu'elle doit faire de cette location aux impôts. **« Si je doit déclarer le logement, je repasserai l'année prochaine par le CROUS. De toute façon, je vais vous le dire, cet argent il n'est même pas pour moi, il est pour ma fille, qui n'a pas de travail, qui est au chômage et que j'aide. »** [Participation à la réussite scolaire] Dans le sens où cela fait des soucis en moins, c'est un avantage pour suivre ses études. De plus, elle est très bien placée dans Bordeaux, tout près de tous les transports en commun, et cela est un avantage pour le jeune. Dernière chose, il est peut-être plus agréable de se retrouver chez quelqu'un que d'habiter seul dans un appartement pour un jeune. [Projet SIREs] Elle va finir l'année et va voir pour l'année prochaine, après avoir répondu à la question de la déclaration de la location aux impôts.

IV /Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la candidature comme hébergeur auprès du SIREs : Mme PR NC 5 hébergeait déjà des jeunes par le biais du CROUS. Elle a entendu une annonce du SIREs sur France Bleue Gironde et a été intéressée par le caractère périodique de l'accueil de jeune dans le cadre de ce dispositif. Cela pourrait lui permettre d'accueillir plus facilement ses petits enfants. Elle a d'abord accueillie une jeune fille pour 15 jours, avec qui tout s'est bien passé pour cette courte période, mais dont la tendance désordonnée aurait déplu, à plus long terme. Est arrivé par la suite M. LOC INDISP 20, un allemand qui vient réaliser une année d'assistantat en langue à Bordeaux. **« Si ça se passe comme ça je renouvellerai, mais bon je pense que je suis tombé sur un garçon très bien, la jeune fille, je ne pense pas que je l'aurais gardée longtemps. »**

La cohabitation : La cohabitation avec ce jeune homme se déroule bien. Mme PR NC 5 apprécie beaucoup l'attitude bien élevée du jeune homme. Elle a juste eu à faire le point avec lui sur les horaires de repas : **« Là où j'ai mis un peu le holà, c'est que je ne veut pas qu'il mange après 22h le soir. Je lui ai dit et lui l'a très bien pris parce que c'est un garçon très bien élevé. »**

La location d'une chambre à son domicile : Au départ, elle ne savait pas que le jeune homme serait présent pratiquement toute la semaine dans la maison. De plus, il est présent le weekend et une partie des vacances scolaires, même s'il part visiter la France le plus possible, pour son propre intérêt, et celui de Mme PR NC 5 qui peut alors accueillir plus paisiblement ses petits enfants. Enfin, il ne travaille que le jeudi et le vendredi. Elle aurait bien aimé connaître ce détail auparavant. D'une part parce que cela peut la gêner dans son organisation de grand-mère, d'autre part parce qu'elle aurait peut-être un peu augmenté le loyer vu les temps de présence du jeune.

Néanmoins, Mme PR NC 5 est globalement très contente de cette cohabitation, qu'elle voit avant tout comme un échange intéressant.

Vos projets : Elle choisira l'année prochaine entre le CROUS et le SIRES, selon qu'elle devra ou pas déclarer la location en passant par le SIRES.

Entretien PR NC 6

I / Caractéristique de l'entretien

Le 24/03/11 et 31min33s

Entretien téléphonique

II/ Cadre biographique

Mme PR NC 6, dont la fille est partie en étude sur Paris, possède une chambre de libre et une bibliothèque pouvant accueillir à court terme un deuxième locataire.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Connaissance du SIRES] D'une part le départ d'un de leurs enfants à Paris. Egalement un article de Sud Ouest parlant du SIRES. Elle avait déjà pensé à ce système de location, ayant des espaces libres dans sa maison. Après avoir lu l'article, elle a pris contact avec le SIRES. Le but est à la fois un apport financier (la vie étudiante de son, fils sur Paris coûte cher) et rendre service par la même occasion. [Échange SIRES] Echange autour du fonctionnement du dispositif SIRES. [Location auparavant] Elle n'avait jamais loué de chambre auparavant. [Convaincu par la proposition du SIRES] Elle n'a pas d'éléments de comparaison puisqu'elle n'a jamais loué auparavant. L'intérêt est que le SIRES se pose en médiateur, du point de vue juridique et administratif. C'est cet aspect médiation qui l'a décidé. L'autre côté rassurant est leur connaissance a priori des locataires et propriétaires. [Nombre de jeunes rencontrés] Elle a rencontré 4 jeunes dont deux retenus. La cohabitation avec les deux jeunes choisis n'a pas fonctionné, de fait des propriétaires dans un cas, de celui du locataire dans l'autre cas. [Difficultés rencontrées] Cas d'un jeune homme qui était présent en permanence (ce qui n'était pas prévu au départ), et qui avait un rythme de vie un peu particulier. Sa présence était trop importante sur la semaine et le weekend. Mme PR NC 6 a donc contacté le SIRES, qui lui a trouvé une solution de rechange. [Durée de présence du jeune] Il est arrivé début octobre et parti avant les vacances de Noël. Le jeune était là en permanence car il avait très peu d'heures de cours et vivait beaucoup la nuit. Comme il n'avait que très peu de cours (8 heures par semaine), il prenait les repas du midi, ce qui n'était pas prévu. De plus, il ne pouvait pas repartir tous les weekends. Il avait également un mode alimentaire très particulier, il ne mangeait pas du tout de légumes. Cela impliquait presque de faire deux types de repas. [Formation du jeune] Il réalisait une formation en musique dans une école de Bordeaux, sans repas le midi par exemple. [La rencontre] Un représentant du SIRES était présent, la mère du jeune également. Au départ, même le locataire ne connaissait pas son emploi du temps. [L'autre locataire] Il venait 8 jours par mois dans un CFA. Aucun problème avec lui sauf que du jour au lendemain il n'est plus venu. Ce sont a priori des raisons d'ordre sociale de son côté à lui. Le SIRES n'a pas réussi à le joindre. Le CFA certifie qu'il continue ses études, mais le jeune ne donne plus aucune nouvelle. Elle ne sait pas si c'est son père qui ne voulait plus qu'il vienne, peut-être pour garder ses frères et sœurs. [Durée de la location] Il est arrivé en septembre et reparti au mois de février. [Locataire depuis] Elle n'a reçu personne car elle a eu un problème de santé important. Le SIRES l'avait contacté pour accueillir une assistante de langue mais qui n'a pas abouti. Au mois de mars, le SIRES l'a rappelé mais cela dépendra de sa santé. [Règles fixées au départ] Le SIRES a prévu une charte pour préciser les règles. Mais chez elle, les locataires avaient accès à tout. La seule contrainte était de ne pas amener des copains dans leur chambre. Si elle doit renouveler

l'expérience, elle sera peut-être plus exigeante au niveau des règles : préciser si le locataire mange ou pas, savoir si le locataire est là le weekend. [Espace des locataires] Elle partageait sa salle de bain avec eux, mais leurs horaires étaient différents donc cela ne posait pas de problème. Un était dans la chambre de l'aîné, l'autre dans la bibliothèque. Tous les espaces de la maison étaient accessibles aux locataires. [Discussions avec eux] L'un aidait à faire la cuisine par exemple. Le musicien n'était pas très bavard. Il passait beaucoup de temps dans sa chambre. [Avantage de la location] Elle n'a pas fait le calcul de la rentabilité. Elle ne pense pas que cela ait beaucoup augmenté son budget alimentaire. Pour l'électricité c'est difficile à quantifier. Cela fait tout de même un apport financier. **« Avantage, je ne sais pas, rendre service ? »** [Contraintes] Des contraintes de présence au sein de la famille avec le musicien qui était là en permanence. **« Contrainte au niveau de la vie privée. Là il n'y avait pas d'échappatoire à part partir de la maison. »** Ce n'est pas comme si c'était une chambre en dehors de la maison. [Participation à la réussite du jeune] **« Oui, je pense que ça peut, et c'est d'ailleurs l'objet de la discussion avec la personne du SIREs. On regrette que le deuxième locataire n'ait pas pu continuer. Etant donné le contexte familial, un père, 4 petits frères, et pas de maman, venir une semaine ici, c'était un endroit où il pouvait relâcher un peu la pression. »** [Recommandation à d'autres propriétaire] Le premier, elle aurait mis en garde sur le fait qu'il est très **« space »**. Le deuxième sans problème mais particularité de la famille. [Projet de continuer] Pour le moment elle ne sait pas vu son problème de santé. Pour la personne qui souhaiterait venir du 15 mai à fin juin, elle réfléchit encore mais espère dire oui. [Entourage intéressé] Une première amie était intéressée mais elle ne sait pas si elle s'est adressée au SIREs. Une deuxième amie accueille un locataire mais elle ne sait pas si elle passe par le SIREs. Elle pense que la communication du SIREs n'est pas assez élargie. [Idée prospection] Le journal régional, internet de la ville de Bordeaux, salon de l'étudiant. [Relation fils avec locataire] Pas de relation avec le musicien car n'avaient pas de point commun. Avec le locataire présent une semaine par mois, il semblait l'apprécier. [Conclusion] L'initiative lui semble intéressante. [Accueil de mineurs] Elle ne voulait pas accueillir de mineurs.

IV / Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la candidature comme hébergeur auprès du SIREs : C'est la conjonction entre le départ de sa fille sur Paris (laissant une chambre de libre et étant couteux financièrement) et une annonce lue dans le journal Sud Ouest qui a incité Mme PR NC 6 à accueillir deux jeunes chez elle.

La mise en relation avec le/les jeune(s) par le SIREs : Le SIREs lui a présenté 4 jeunes. Deux ont été sélectionnés mais son partis depuis. L'un, effectuant des études musique (8h par semaine), était presque toujours présent dans la maison, ce qui n'était pas prévu. La propriétaire en a donc parlé au SIREs, qui s'est occupé de lui trouver un autre hébergement, sans que cela ne crée de conflit. L'autre locataire, seulement présent une semaine par mois, était très bien intégré dans la famille, mais des raisons familiales (apparemment son père voulait le récupérer pour qu'il garde ses frères) l'ont poussé à quitter le logement. La propriétaire et le SIREs n'ont plus jamais eu de nouvelle de lui, mais savent par le CFA qu'il a tout de même continué ses études.

La cohabitation : La cohabitation était difficile avec le jeune musicien du fait de sa présence continue, y compris le weekend. Cela devenait difficile à vivre pour la famille. La cohabitation avec l'autre locataire se déroulait très bien, ils échangeaient notamment une passion conjointe pour la cuisine.

La location d'une chambre à son domicile : Mme PR NC 6 ne note pas d'avantage, mais surtout des contraintes avec la présence continue du jeune musicien.

Vos projets : Ayant eu récemment un grave problème de santé, la propriétaire ne sait pas vraiment si elle pourra accueillir un jeune, que ce soit pour la fin de l'année ou l'année prochaine.

Entretien PR NC 7

I / Caractéristique de l'entretien

Le 16/03/11 et 18min08s

Entretien en face à face

II/ Cadre biographique

Mme PR NC 7 est veuve et vit seule dans une résidence de la banlieue de Bordeaux, à Lormont.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Connaissance du SIREs] Elle a trouvé un prospectus du conseil général dans la boîte aux lettres. [Location auparavant] Elle a accueilli des enfants d'amis qui allaient au lycée. Par exemple une de Toulouse et une de Nanterre. [visite du SIREs] Ils ont visité l'appartement. **« Vous ne verrez peut-être pas la chambre de l'étudiant parce qu'il ne la fait jamais. Au départ je lui faisais, mais il est tellement bordellique...Je ne lui fais que quand je change les draps. »** [Mise en relation avec le jeune] La personne du SIREs est venu avec le jeune homme et les parents. Elle n'a plus eu de contact avec le SIREs ou les parents depuis. Mais selon elle ça se passe très bien. [Avantages du SIREs] Elle préfère passer par le SIREs. Elle a besoin d'argent car des travaux ont été faits dans la résidence et sa retraite est petite. **« C'est pas pour me tenir compagnie, car de la compagnie j'en ai. C'est pour que ça m'aide à payer le loyer. Et là je dois dire qu'avec ce jeune homme je suis bien tombé parce qu'il est honnête. Il ne touche à rien dans la maison, je suppose même que si j'étais pas là pour le faire souper le soir, et bien il ne mangerait pas. »** Le jeune a 20 ans. [Études du jeune] Elle ne connaît pas ses études. Pense que c'est dans la mécanique. [Partage d'espace] Il va partout sauf dans sa chambre. Il mange le matin et le soir. Parfois il ne rentre pas le weekend et demande à Mme PR NC 7 de lui laver son linge. [Discussions ensemble] C'est un jeune homme qui ne parle pas beaucoup. [Règles de vie commune] Seulement le fait de manger vers 7h30 ou 20h. **« Ce qu'il y a de bien, c'est que quand il ne rentre pas, il me téléphone assez tôt pour ne pas que je commence à préparer le repas. Il est impeccable ».** [Prix] 350 euros par mois pour tout. Ce sont ses parents qui payent pour lui. [Petites difficultés] La lumière qu'il n'éteint pas, le linge par terre, l'eau qui coule beaucoup. Elle a mis les choses au point avec lui et tout s'est arrangé depuis. Comme elle a eu trois enfants et sept petits enfants, elle dit connaître les jeunes. Donc régler les différents n'est pas un problème pour elle. Elle a un petit fils de 19 ans. « Je le traite comme si c'était un des miens. C'est pour ça qu'il se croit chez lui. Ça ne me déplaît pas, du moment qu'il est correcte, ça ne me déplaît pas. [Avantages de ce type de location] **« Oh moi j'en ai aucun avantage, ça me donne un peu plus de travail, c'est tout. L'avantage c'est que ça m'aide, quand même, à payer mes travaux. »** [Contraintes] Pas de contraintes. [Participation à la réussite des études] Elle ne sait pas du tout. Il est sur son ordinateur tout le temps, mais elle ne sait pas ce qu'il y fait. [Projets] Il a demandé si elle le reprendrait. Elle a répondu qu'il fallait qu'il demande à ses parents, et qu'elle aimerait un acompte si jamais il changeait d'idée. Il voulait se trouver un appartement à Bordeaux. Mais Mme PR NC 7 lui a listé tout ce qu'il allait payer en prenant une colocation. Elle lui a conseillé d'en parler à ses parents. Le père a dit qu'il ne voulait pas qu'il prenne un appartement. Si le jeune ne reste pas, elle reprendra contact avec le SIREs pour recevoir un autre jeune. S'il elle ne continue pas, cela la mettrait en difficulté financièrement. [Proches intéressés] Une amie a fait de type de location, sans passer par le SIREs. **« Vous savez les gens ils ont pas confiance. Vu la renommée qu'on fait sur les jeunes, ils ont pas confiance. Je leur dit, les vieux sont pas mieux. Les jeunes ils sont comme on les a élevés et les vieux sont pas mieux. »** Au départ, elle voulait une fille, mais maintenant elle ne veut que des garçons.

IV /Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la candidature comme hébergeur auprès du SIRES : Avant de connaître le SIRES, elle avait déjà accueilli des enfants d'amis ayant besoin d'un hébergement pour leurs études. C'est par un prospectus déposé dans sa boîte aux lettres que Mme PR NC 7 va prendre connaissance de l'existence du SIRES.

La mise en relation avec le/les jeune(s) par le SIRES : Le SIRES lui propose un jeune homme, qui vient visiter la chambre avec ses parents et un représentant du SIRES. Après la signature du contrat, Mme PR NC 7 n'aura plus de nouvelles du SIRES.

La cohabitation : La cohabitation se déroule très bien avec le jeune. Celui-ci est très respectueux, il la prévient si jamais il ne mange pas avec elle, ce qui est rare dans les entretiens que nous avons effectués. Mme PR NC 7 évoquera au cours de l'entretien qu'il est presque trop effacé. « *Ce qu'il y a de bien, c'est que quand il ne rentre pas, il me téléphone assez tôt pour ne pas que je commence à préparer le repas. Il est impeccable* ».

La location d'une chambre à son domicile : Mme PR NC 7 dira en plaisantant que cela ne lui apporte aucun avantage, au contraire, cela lui donne du travail. Mais dans son discours, elle évoque que cette cohabitation se passe très bien. L'avantage pour elle est le revenu supplémentaire que cela peut apporter à sa petite retraite de 778 euros. « *Oh moi j'en ai aucun avantage, ça me donne un peu plus de travail, c'est tout. L'avantage c'est que ça m'aide, quand même, à payer mes travaux.* »

Vos projets : Mme PR NC 7 souhaite continuer d'accueillir des jeunes chez elle. Sans cela, il lui serait difficile de payer ses travaux.

Entretien PR NC 8

I / Caractéristique de l'entretien

Le 24/03/11 et 22min41s

Entretien téléphonique

II / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Connaissance du SIRES] Le but principal était de rendre service au départ. Il avait vu une annonce du SIRES dans Sud ouest. En voyant cette annonce, il s'est dit qu'effectivement, pour les jeunes, trouver un logement n'est pas évident. [Rencontre] Il a rencontré un seul jeune, qui est venu signer le contrat avec ses parents, en compagnie du SIRES. [Règles] Des cases relatives aux règles ont été cochées sur la charte, mais ce sont pour lui des règles de vie qui sont logiques dans la vie en cohabitation. « **Il faut des contrats pour pouvoir les présenter en cas de problème. Mais dans les faits, les contrats sont vite oubliés quoi. Moi je pense que pour que cela se passe bien, il faut que la personne soit accueillie dans notre maison comme si elle était chez elle.** » Dans le contrat, le jeune se fait ses repas par lui-même, mais il arrive aux propriétaires, spontanément, de proposer de la nourriture au locataire. [Convaincu par le SIRES] Il faut effectivement pour le propriétaire qu'il y ait ce dispositif, qu'il appelle le « **tiers de confiance** », pour pouvoir contracter et faire fonctionner le dispositif. Il est content de pouvoir se mélanger à des jeunes, partager ces moments de vie. [Location auparavant] Il loue une chambre à une étudiante à plein temps, sans passer par le SIRES. [Apport SIRES] Il apporte s'il existe des problèmes. « **Je pense que c'est une sécurisation d'avoir un organisme susceptible de faire une médiation. Il faut pouvoir rassurer les gens pour ce type de dispositif. Ça formalise un engagement et permet de donner un cadre.** » [Avantages] Cela amortit quelques frais lorsqu'ils vont à Paris. De plus, il semble vraiment trouver ça sympa. « **De toute façon, je fais jamais quelque chose si ça m'em...** ». En cas de difficulté, le

propriétaire tenterait de régler le problème par lui-même avant de prendre contact avec le SIRES. [Contraintes] Il ne voit aucune contrainte. Les relations sont très agréables avec ce jeune. [Participation à la réussite scolaire] « **Nous avec LOC INDISP 5, on est un peu un soutien aussi. Moi je suis entrepreneur et je lui donne des conseils dans ses études. Et puis nous aussi on apprend. On a 60 ans mais on apprend encore.** » Le propriétaire considère cette expérience comme de l'entre-aide. Par contre, il pense que beaucoup de personnes ont de la place dans leur maison mais ne veulent pas accueillir de jeunes chez eux. « **On est quitte parce que c'est pas complètement gratuit.** » [Recommandation du jeune] S'il devait partir dans une autre famille, le propriétaire conseillerait ce jeune. [Projet SIRES] S'ils n'ont pas besoin de leur chambre, ils la loueront de la même manière. En dehors de l'aspect financier, cela leur fait vraiment plaisir d'accueillir des jeunes. [Relation SIRES] Le fait que le SIRES soit discret convient totalement au propriétaire.

IV/ Synthèse par grandes rubriques du guide d'entretien

Situation au moment de la candidature comme hébergeur auprès du SIRES : C'est dans le journal sud ouest que le couple PR NC 8 a lu l'annonce du SIRES. Ils accueillent déjà une jeune étudiante dans leur maison et c'est par envie d'apporter leur aide à des jeunes pour lesquels trouver un logement temporaire est compliqué qu'ils ont décidé de participer au dispositif SIRES. Le SIRES les a donc mis en contact avec une jeune homme, qui est venu signer le contrat avec ses parents, accompagnés d'un membre du SIRES.

La cohabitation : La cohabitation se déroule sans difficultés, les relations entre les cohabitants étant très cordiales. Le jeune se prépare à manger tout seul, mais il arrive parfois que le couple l'invite, ainsi que l'autre jeune fille, à partager leur repas, sans contribution financière.

La location d'une chambre à son domicile : Aucune contrainte du point de vue du propriétaire, il semble vraiment enchanté par cet échange. Au vu des revenus élevés du mari, même s'il évoque que cela représente une petite contribution financière, il semble que l'objectif soit effectivement l'occasion d'un échange.

Vos projets : Le couple est intéressé pour continuer de louer avec le SIRES. M. PR NC 8 évoque l'éventualité d'une possibilité de médiation avec le SIRES comme étant intéressant pour rassurer les propriétaires et donner un cadre à la cohabitation.

Entretien LOC NC 2

I / Caractéristique de l'entretien

Le23/03/11 et 13min40s

Entretien téléphonique

II/ Cadre biographique

Mlle LOC NC 2 réalise une formation de préparatrice en pharmacie hospitalière sur Bordeaux, et exerce dans un hôpital des Deux-Sèvres.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Situation avant d'arriver dans la cohabitation] Elle travaillait à l'hôpital. Pour faire sa formation à Bordeaux, il fallait trouver un logement. [Connaissance SIRES] L'école lui avait donné des adresses de propriétaires. C'est un propriétaire qui l'a orientée vers le SIRES. Elle a donc appelé le SIRES qui lui a demandé ses critères (être indépendante notamment). « **C'est bien d'être chez les gens mais je ne voulais pas rendre de comptes à côté.** » L'intérêt était également économique. [Autres solutions de logement ?] Elle s'y est pris un peu tard, et dès qu'elle a trouvé ce système, elle l'a adopté. Elle n'avait pas cherché d'appartement auparavant. [Durée séjour] Elle est en formation

15 jours par mois. Elle travaille aussi dans un hôpital des Deux-Sèvres, à 3 heures de Bordeaux. Là-bas, elle possède une maison qu'elle partage avec son ami. [Rencontre propriétaire] Elle n'a rencontré qu'un propriétaire. L'appartement lui a plus tout de suite, la rencontre s'est très bien passée avec le propriétaire. Elle a signé le contrat lors de la visite. [Règles] Respect de l'intimité de chacun. Rien de très précis. Les principes généraux de vie en communauté. [Invitation d'amis] Elle ne peut pas inviter d'amis. Les horaires ne sont pas précis. [Espace] Elle possède une salle de bain et une chambre. Elle se prépare elle-même son repas dans la cuisine de sa propriétaire. [Discussion] « **On mène chacun notre vie, chacun de notre côté** ». [Correspond aux exigences] C'est vraiment la notion d'indépendance qui était importante pour elle. Par rapport à un hôtel, cela revient à beaucoup moins cher. [Contraintes] Pas vraiment de contraintes. Il faut tout de même être chacun dans le même esprit. [Participation à la réussite du parcours] « **Moi j'aime bien travailler toute seule tranquillement donc c'est ce qu'il me fallait.** » [Recommandation à d'autres jeunes] Oui. Une collègue part dans la même formation l'année prochaine, elle lui a donné l'adresse du SIREs, et même de sa propriétaire. [Projets] Elle aura terminée la formation l'année prochaine. Elle travaillera toujours dans l'hôpital où elle travaille en ce moment.

IV / Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la recherche d'hébergement : C'est par hasard, qu'une propriétaire (dont l'école lui avait donné le numéro) lui conseille d'appeler le SIREs.

Le dispositif mis en place par le SIREs : Après lui avoir demandé ses critères (besoin d'indépendance), le SIREs va lui proposer une propriétaire qui possède a priori les mêmes exigences. La première rencontre se déroule très bien, cela correspond aux attentes de la locataire.

La cohabitation : La cohabitation se résume au strict minimum, les deux parties ayant bien spécifié leur besoin d'indépendance. La locataire possède sa chambre et sa salle de bain. Elle se prépare ses repas dans la cuisine, ayant pour elle une partie du réfrigérateur. La cohabitation se déroule très bien.

Le logement : Cette formule correspond très bien à Mlle LOC NC 2 puisqu'elle peut avoir l'indépendance qu'elle recherchait, et que le loyer à la semaine lui permet de poursuivre plus sereinement ses études. En effet, elle possède déjà une maison dans son département.

Vos projets : L'année prochaine, elle aura terminé sa formation et retournera à temps complet dans sa maison des Deux-Sèvres, et récupérera à temps complet le poste qu'elle exerce cette année à mi-temps.

Entretien LOC NC 3

I / Caractéristique de l'entretien

Le25/03/11 et 17min550s

Entretien téléphonique

II / Cadre biographique

M. LOC NC 3 est étudiant en master 1 d'histoire et ses parents vivent à Bordeaux.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Situation avant d'arriver dans la cohabitation] Une amie de l'université dont le père préside l'association lui a trouvé ce logement. Elle lui a parlé d'une maison très intéressante pour le prix, à louer par le biais du SIREs. [Avant] Il était chez ses parents à Bordeaux. [Raisons du logement] Besoin d'indépendance. [Autres solutions] Il aurait pris un appartement classique mais l'attrait était le rapport qualité prix. [Études] Master d'histoire, prépare un concours de journalisme.

[Relations SIRES] Son amie a parlé de lui à son père et le SIRES l'a rappelé. Il a pris RDV avec le SIRES et eu un contact avec le propriétaire. Il a d'abord rencontré le propriétaire, puis a signé le contrat en compagnie du propriétaire et d'une personne du SIRES le même jour. Il a emménagé le 9 octobre. [Cohabitation] Le propriétaire part toute l'année en Tunisie. C'est une manière pour lui de faire garder la maison et de la faire vivre. Il revient seulement en août et en septembre. [Contact] Ils s'envoient des mails avec le propriétaire de temps en temps. [Évènements Tunisie] Il a préféré rester en Tunisie, même s'il a eu peur. [Contrat] Il loue seulement la chambre mais a une accessibilité à la maison. Le contrat est seulement signé sur la chambre. [Invitation de personne] Il peut inviter des amis, dans la limite du raisonnable. [Fréquence des contacts] Correspond tous les deux mois avec le propriétaire. [Contact SIRES] La personne du SIRES lui avait dit qu'elle prendrait des nouvelles, mais n'a pas eu de contact avec le SIRES depuis son entrée dans la maison. [Logement et attentes du locataire] Ce logement lui convient tout à fait. **« Je vis dans une maison, mais ce n'est pas chez moi. Ce n'est pas ma décoration, ce ne sont pas mes meubles donc c'est un contrat particulier. C'est pas mon chez-moi mais en même temps c'est mon chez-moi en fait. La frontière est un peu difficile à cerner »** [avantages] Le rapport qualité/prix. De plus la maison est vraiment jolie. La cuisine est très bien, beaucoup d'électroménager. [Inconvénients] **« Comme ce n'est pas vraiment chez moi, cela me restreint à avoir une vie un peu plus réglementée que la plupart des étudiants. On oublie tout ce qui est apéro et tout ça quoi. »** [Incidence sur le parcours scolaire] Pour lui, cela n'a aucune incidence. Peut-être que la grande tranquillité de la maison est un avantage (pas de voisin, aucun bruit). [Discussion autour du dispositif à des proches] Personne n'a ce type de location dans son entourage. Quand ses amis viennent, ils trouvent cela très intéressant. **« C'est un grand espace, pour un prix bien inférieur que ce que l'on peut trouver sur Bordeaux »** (334.90 euros par mois). [Transport en commun] Le tram est à 15 minutes. Il est à 30 min de transport et marche de son lieu d'étude. [Année prochaine] Il ne sera probablement plus à Bordeaux mais s'il est là, il continuera de louer, si possible, cette maison. [Études] Il veut faire une école de journalisme, ou un master proche de la communication et du journalisme.

IV / Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la recherche d'hébergement : C'est par l'intermédiaire d'une camarade d'université, dont le père est directeur du SIRES, que M. LOC NC 3 a eu l'information relative à une maison en location. Habitant auparavant chez ses parents, son objectif était de prendre son indépendance. S'il n'avait pas eu ce contact privilégié, il aurait loué un appartement par la voie classique d'une agence immobilière. La jeune fille a transmis à son père l'intérêt de M. LOC NC 3 pour cette location et le SIRES a contacté le jeune homme. Le locataire et le propriétaire sont alors rentrés en relation, et le jour de la visite de la maison fut également le jour de la signature du contrat, accompagné d'un membre du SIRES.

Le dispositif mis en place par le SIRES : L'intérêt du propriétaire était de ne pas laisser sa maison vide pendant son absence durant la plupart de l'année (il ne revient qu'en août et septembre). Le contrat du jeune est sur la location de la chambre, et il a une accessibilité à la maison.

La cohabitation : Pas de cohabitation, le jeune homme peut inviter des amis dans la maison, mais la non appropriation des lieux et la nature du contrat, uniquement signé sur la chambre, le rendent vigilant dans son utilisation de la maison. **« Je vis dans une maison, mais ce n'est pas chez moi. Ce n'est pas ma décoration, ce ne sont pas mes meubles donc c'est un contrat particulier. C'est pas mon chez-moi mais en même temps c'est mon chez-moi en fait. La frontière est un peu difficile à cerner »**

« Comme ce n'est pas vraiment chez moi, cela me restreint à avoir une vie un peu plus réglementée que la plupart des étudiants. On oublie tout ce qui est apéro et tout ça quoi. »

Le logement : Le logement est très agréable, sa superficie est d'environ 100 m² et le quartier est très calme. Le rapport qualité/prix est très intéressant pour lui. Seul petit inconvénients, le fait de ne pouvoir personnaliser les lieux.

Vos projets : Il va tenter le concours pour entrer dans une école de journalisme, ou sinon réaliser un master 2 dans la communication ou un domaine proche du journalisme. Il ne sera donc plus à Bordeaux l'année prochaine, mais si cela était le cas, il resterait dans cette maison.

Entretien LOC NC 4

I / Caractéristique de l'entretien

Le 12/04/11 et 11min00s

Entretien téléphonique

II / Cadre biographique

Mlle LOC NC 4 est en licence pro qualité laboratoire à Bordeaux. Son entreprise est à Nantes.

III / Résumé chronologique des thématiques abordées

[Situation avant d'arriver dans la cohabitation] Lors de son entretien pour sa licence pro, elle a vu des docs sur des logements SIREs et a appelé à ce numéro. **« En partant de l'entretien pour ma licence professionnelle, justement j'ai vu, sur une petite table, des documents qui proposent chez l'habitant des logements qui durent 15 jours, trois semaines. Donc j'ai appelé ce numéro ».**

[Proposition SIREs] Ils ont proposés plusieurs logements en fonction de ce qu'elle voulait, ils lui montraient des photos par internet. [Son choix] Elle voulait être à côté du tram, et un bus l'amène tout près de chez son propriétaire. Elle a rencontré un seul hébergeur. [visite] Elle a visité et signé tout de suite après. Une personne du SIREs était présente. [Règles] Détermination avec la charte. Elle mange avec le propriétaire, peut regarder la télé. Elle a une chambre pour elle dans le logement du propriétaire. [Repas] Elle mange le soir et le matin (2 euros). Elle mange parfois le midi pour 5 euros. 15 euros la nuit. Du mois de septembre au mois de mars, elle y était une à deux semaines par mois. A partir de avril jusqu'au mois de septembre, deux jours par mois. Son université est à Bordeaux, et son entreprise est à Nantes (ville d'origine). [Temps passé avec propriétaire] **« Oui, on discute. Parfois je reste un peu après le repas avec eux. Parfois je les aide à la cuisine mais pas beaucoup, quand j'ai un peu de temps parfois. »** [Correspondance avec exigences] **« Oui, c'est très très bien ce système, ça permet de prendre un appartement sans payer trop cher, donc si ça peut se développer, je suis tout à fait pour ».** [Solutions des camarades de classe] Certains prennent un hôtel, mais c'est l'entreprise qui paye. Un s'est mis en appartement. Une autre fille est chez l'habitant, sans passer par le SIREs. [Avantages] Elle ne voit que des avantages, elle peut rentrer à l'heure qu'elle veut, peut ne pas manger chez eux. [Contraintes] Sa chambre est juste à côté de la douche qui n'a pas de porte mais cela ne la dérange pas. Mais cela ne la dérange pas. [Autres solutions] Elle ne sait pas comment elle aurait fait sans cette solution. Pendant l'entretien, elle avait demandé si les profs connaissaient un système de location de ce type mais n'ont pas su lui répondre. [Recommandation hébergeur] Oui, elle le recommande. propriétaire est un couple qui a la soixantaine. [Projets] Elle aura terminée sa licence pro qualité dans les laboratoires d'analyse médicale et espère rentrer dans la vie active. Elle retournera sur Nantes, ou elle vit chez ses parents.

IV / Synthèse par grandes rubriques du guides d'entretien

Situation au moment de la recherche d'hébergement : C'est lors de son entretien d'entrée dans la licence pro qu'elle aperçoit en sortant un papier du SIREs posé sur une table. Elle avait posé la question du logement à son jury auparavant, qui n'avait pas su lui répondre. Elle a donc appelé le

SIRES qui lui a demandé ce qu'elle recherchait. Elle se trouve donc à 20 minutes de son université en comptant la marche à pieds et les transports en commun.

Le dispositif mis en place par le SIRES : Elle ne sait pas vraiment comment elle aurait fait sans ce système. Certains de ses camarades payent l'hôtel (parfois remboursé par l'entreprise), d'autres louent un appartement, une autre camarade est chez l'habitant sans être passée par le SIRES.

La cohabitation : La cohabitation se déroule très bien, elle se sent libre et partage les repas avec les propriétaires qui sont à la retraite. *« Oui, on discute. Parfois je reste un peu après le repas avec eux. Parfois je les aide à la cuisine mais pas beaucoup, quand j'ai un peu de temps, parfois. »*

Le logement : Elle dispose de sa chambre, seul petit inconvénient est qu'elle est collée à la salle de bain qui n'a pas de porte, mais cela ne la gêne pas. Elle peut aller dans l'ensemble des pièces communes (salle, cuisine) et regarde parfois la télévision avec les propriétaires.

Vos projets : L'année prochaine, elle aura terminé sa licence pro et espère trouver un emploi dans sa ville d'origine, Nantes.

ISSN 1776-3177
Marseille, 2012.